

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

RAPPORT ANNUEL
8 juin 2000-25 avril 2001

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2001

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

RAPPORT ANNUEL
8 juin 2000-25 avril 2001

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2001

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES
New York, 2001

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2001/39
E/ESCAP/1231

ISSN: 0252 - 2284

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations.....		(iv)
Introduction.....	1	1
<i>Chapitre</i>		
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION		1
Résolutions portées à l'attention du Conseil économique et social.....		1
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION.....	2-4	1
A. Activités des organes subsidiaires	2	1
B. Autres activités	3	1
C. Relations avec les autres programmes de l'ONU	4	1
III. CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION	5-446	2
A. Participation et organisation des travaux.....	5-18	2
B. Ordre du jour.....	19	3
C. Compte rendu des travaux	20-446	4
Déclaration du Secrétaire exécutif de la CESAP	21-23	4
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.....	24-26	4
Allocution d'ouverture du Premier Ministre thaïlandais	27-49	5
Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP	50-130	7
Déclaration de politique générale du Secrétaire exécutif.....	50-62	7
Incidences de l'évolution économique et sociale récente	63-89	9
Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique.....	90-100	12
Préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida (25-27 juin 2001)	101-130	13
Application de la résolution 53/1 de la Commission, relative à la restructuration de son appareil de conférence.....	131-139	17
Questions et faits émergents au niveau régional.....	140-315	18
Coopération économique régionale.....	140-188	18
Rapport du Comité de la coopération économique régionale sur sa huitième session	141-156	18
Questions et faits émergents concernant le sous-programme Coopération économique régionale.....	157-168	20
Rapport sur l'application de la résolution 56/1 de la Commission relative à la Décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009).....	169-172	21
Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	173-182	21
Réseau régional du génie et de la machine agricoles	183-188	22

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Environnement et mise en valeur des ressources naturelles	189-212	23
Rapport de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000).....	189-195	23
Rapport de la Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie et le développement durable.....	196-202	24
Questions relatives à l'environnement et à la mise en valeur durable des ressources naturelles	203-212	24
Mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines	213-245	25
Rapport du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine sur sa troisième session	214-238	25
Rapport de la Réunion régionale de haut niveau préparatoire à Istanbul + 5.....	239-240	28
Progrès accomplis dans l'application des résolutions et des décisions relatives aux mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines	241	29
Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique	242-245	29
Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel.....	246-278	29
Statistiques.....	279-307	33
Rapport du Comité de statistique sur sa douzième session	279-295	33
Rapport sur l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	296-307	35
Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement....	308-315	36
Planification du programme	316-329	37
Exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001; et modifications de programme proposées pour 2001	316-321	37
Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003	322-328	38
Calendrier provisoire des réunions et des programmes de formation (avril 2001-mars 2002).....	329	39
Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées	330-378	39
Rapports des organismes intergouvernementaux régionaux.....	379-408	44
Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique.....	379-386	44
Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.....	387-391	45
Commission du Mékong.....	392-396	45
Comité des typhons	397-401	46
Groupe d'experts en cyclones tropicaux	402-408	46

TABLE DES MATIÈRES *(suite et fin)*

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.....	409-416	47
Date, lieu et thème de la cinquante-huitième session de la Commission.....	417-419	48
Adoption du rapport de la Commission.....	420	48
Table ronde ministérielle	421-446	48
Étude thématique: pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique	422-435	48
Rôle et priorités futurs de la CESAP et thème de la cinquante-huitième session	436-446	50
IV. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA CINQUANTE- SEPTIÈME SESSION.....		52

Annexes

I. Programme de travail pour 2002-2003		62
II. État des incidences sur le budget-programme des mesures et propositions de la Commission.....		115
III. Réunions des organes subsidiaires et conférence ministérielle ad hoc.....		116
IV. Publications destinées à la vente et documents de la Commission.....		119
V. Liste des publications, réunions et services consultatifs en 2000.....		123
VI. Mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.....		134
VII. Règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		136

ABRÉVIATIONS

Accord de Bangkok	Premier Accord relatif aux négociations commerciales entre pays en voie de développement membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
ACHR	Réseau asiatique pour l'habitat
ADEOS	satellite perfectionné pour l'observation de la Terre
AFACT	Conseil asiatique pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports
AFFA	Association des transitaires de l'ASEAN
AGRIMACH	Exposition-colloque de la machine agricole
AICCF	Association internationale du congrès des chemins de fer
AIDA	Alliance asiatique pour le développement infrastructurel
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIP	Association internationale des ports
AIPCN	Association internationale permanente des congrès de navigation
AIPCR	Association mondiale de la route
APAA	Association des autorités portuaires de l'ASEAN
APD	aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
APETIT	Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques
ASCOBIPS	Association des conseils de chargeurs du Bangladesh, de l'Inde, du Pakistan et de Sri Lanka
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASPAT	Foire commerciale internationale de l'Asie et du Pacifique
BAAsD	Banque asiatique de développement
BIMST-EC	Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BIAsD	Banque islamique de développement
BIT	Bureau international du Travail
BMA	Administration métropolitaine de Bangkok
BO	budget ordinaire
BRI	Banque des règlements internationaux
CAC	Comité administratif de coordination
CAOCEP	Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CCI	Centre du commerce international CNUCED/OMC
CCNU	Centre de conférence des Nations Unies (à Bangkok)
CCPM	Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCRP	Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
CDAP	Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique
CDD	Commission du développement durable
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CEPD	coopération économique entre pays en développement
CERECs	Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFTA	Chemin de fer transasiatique
CIRAP	Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique
CIRDAP	Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques
CITYNET	Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains
CM	Commission du Mékong
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

ABRÉVIATIONS (*suite*)

CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
COASTPLAN	Programme géoscientifique pour la gestion intégrée et la mise en valeur des zones côtières en Asie de l'Est et du Sud-Est
CPC	Comité du programme et de la coordination
CTPD	coopération technique entre pays en développement
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DITTA	Projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie
dollar	dollar des États-Unis d'Amérique (sauf indication contraire)
DTG	détaché (détachement) à titre gracieux
EDI	échange de données informatisé
EIE	évaluation d'impact environnemental
ESIS	Système d'information statistique de la CESAP
FADINAP	Réseau de consultation, de recherche et d'information sur les engrais pour l'Asie et le Pacifique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASA	Fédération des associations d'armateurs de l'ASEAN
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIATA	Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FRI	Fédération routière internationale
HB	extrabudgétaire
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IAT	Institut asiatique de technologie
IED	investissement(s) étranger(s) direct(s)
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
IRU	Union internationale des transports routiers
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
ISO	Organisation internationale de normalisation
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LOGOTRI	Réseau des instituts de formation et de recherche en administration publique locale en Asie et dans le Pacifique
m-t	mois de travail
MVRH	mise en valeur des ressources humaines
NEASPEC	Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCE	Organisation de coopération économique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
OSShD	Organisation pour la collaboration des chemins de fer
PAM	Programme alimentaire mondial
PATA	Association de tourisme du Pacifique-Asie
PECC	Conseil de coopération économique du Pacifique

ABRÉVIATIONS *(suite et fin)*

PIB	produit intérieur brut
PMA	pays (parmi) les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PMI	petites et moyennes entreprises industrielles
PNB	produit national brut
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POPIN	Réseau d'information en matière de population
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
PRORESPACE	Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable
RA	Route d'Asie
RAILWICS	Système d'information et d'exploitation pour les wagons de chemin de fer
RCR	Réunion de coordination régionale
RRGMA	Réseau régional du génie et de la machine agricoles
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SACEP	Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud
SAR	Société asiatique de réassurance
SCN	Système de comptabilité nationale (ONU)
Siège	Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York
SIG	système d'information géographique
	système intégré de gestion
SOPAC	Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées
SPECA	Programme spécial pour les économies d'Asie centrale
TAP	Télécommunauté Asie-Pacifique
TI	technologie(s) de l'information
TIC	technologies de l'information et des communications
TISNET	Réseau régional d'information commerciale
UAC	Union asiatique de compensation
UE	Union européenne
UIC	Union internationale des chemins de fer
UIT	Union internationale des télécommunications
UIV	Union internationale des villes et pouvoirs locaux
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNOPS	Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets
UPU	Union postale universelle
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
WINAP	Réseau d'information Asie-Pacifique pour les femmes

Introduction

1. Le rapport annuel de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique relatif à la période du 8 juin 2000 au 25 avril 2001 a été adopté à l'unanimité par la Commission à la cinquième séance de sa cinquante-septième session, le 25 avril 2001.

Chapitre I

QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

Résolutions portées à l'attention du Conseil économique et social

- | | |
|---|---|
| 57/1. Appel régional à la lutte contre le VIH/sida en Asie et dans le Pacifique | 57/5. Intégration des pays en développement et des économies en transition d'Asie et du Pacifique au système commercial international |
| 57/2. Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000) | 57/6. Mise en oeuvre des Programme d'action, stratégies et modalités d'exécution pour un développement énergétique durable en Asie et dans le Pacifique (2001-2005) à l'appui de la Déclaration de Bali sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière d'énergie et de développement durable |
| 57/3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale | |
| 57/4. Coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement | |

Chapitre II

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION

A. Activités des organes subsidiaires

2. Au cours de la période considérée, les organes subsidiaires ci-après se sont réunis: Comité de la coopération économique régionale, Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine, Comité de statistique, Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel, Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. La Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000) s'est tenue pendant cette période. Les dates, la composition des bureaux et les cotes des rapports correspondants sont indiquées à l'annexe III du présent rapport. Les rapports émanant de ces organes ainsi que de la conférence ministérielle spéciale et destinés à la Commission rendent compte de leurs débats, de leurs conclusions et de leurs décisions.

B. Autres activités

3. On trouvera en annexe V au présent rapport la liste des publications, réunions et services consultatifs réalisés au cours de l'année calendaire 2000, au titre du programme de travail de la Commission pour 2000-2001. Dans la mesure du possible, la formule de la CTPD a été appliquée à ces activités, ainsi qu'il en a été rendu compte dans le document E/ESCAP/1221.

C. Relations avec les autres programmes de l'ONU

4. Le secrétariat a entretenu des contacts étroits et réguliers avec le Siège et il a coopéré avec les départements concernés et les secrétariats des autres commissions régionales pour des projets d'intérêt commun.

Chapitre III

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participation et organisation des travaux

5. La cinquante-septième session de la Commission s'est tenue au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok, du 19 au 25 avril 2001. La session comprenait deux segments: le Segment Hauts Responsables, du 19 au 21 avril 2001, et le Segment ministériel, du 23 au 25 avril 2001.

6. Les membres et membres associés suivants étaient représentés:

Arménie	Ouzbékistan
Australie	Pakistan
Azerbaïdjan	Pays-Bas
Bangladesh	Philippines
Bhoutan	République de Corée
Brunéi Darussalam	République démocratique populaire lao
Cambodge	République populaire démocratique de Corée
Chine	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Samoa
Fédération de Russie	Singapour
Fidji	Sri Lanka
France	Tadjikistan
Inde	Thaïlande
Indonésie	Tonga
Iran (République islamique d')	Turquie
Japon	Tuvalu
Kazakhstan	Vanuatu
Kiribati	Viet Nam
Malaisie	Hong Kong (Chine)
Maldives	Macao (Chine)
Mongolie	
Myanmar	
Népal	
Nouvelle-Zélande	

7. Ont également participé à la session, en vertu de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission, des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Hongrie, Israël, Italie, Mexique, Norvège, Roumanie, Slovaquie. Y ont également participé des représentants du Saint-Siège, en vertu de la décision 244 (LXIII) du Conseil économique et social.

8. Un représentant du Bureau des commissions régionales à New York a participé à la session.

9. Les organismes des Nations Unies énumérés ci-après étaient représentés: Fonds de développement

des Nations Unies pour la femme, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

10. Des représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Organisation de l'aviation civile internationale, Fonds monétaire international, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. L'Agence internationale de l'énergie atomique et le Programme alimentaire mondial étaient également représentés.

11. Étaient en outre représentées à titre d'observateur les organisations intergouvernementales suivantes: Association sud-asiatique de coopération régionale, Banque asiatique de développement, Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique, Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique, Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, Commission du Mékong, Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Communauté d'États indépendants, Communauté internationale du poivre, Groupe OMM-CESAP des cyclones tropicaux, Organisation internationale pour les migrations, Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Secrétariat du Comité des typhons, Secrétariat du Forum, Société asiatique de réassurance, Télécommunauté Asie-Pacifique, Union asiatique de compensation, Union postale de l'Asie et du Pacifique.

12. Les organisations non gouvernementales suivantes avaient délégué des observateurs : statut consultatif général – Confédération internationale des syndicats libres, Congrès du monde islamique, Conseil international de l'action sociale, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Fédération internationale pour le planning familial, Fédération

mondiale des anciens combattants, Forum de parlementaires asiatiques sur la population et le développement, HelpAge International, Ligue islamique mondiale, Mouvement international ATD Quart Monde, Organisation internationale de normalisation, Zonta international; statut consultatif spécial – Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Communauté internationale Baha'ie, Fédération internationale des organisations non gouvernementales pour la prévention de l'abus des drogues et autres substances, Organisation mondiale des personnes handicapées, Réseau mondial Écovillage, Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains.

13. Des représentants du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Agence japonaise de coopération internationale et de SIRA International Corporation Pty Ltd. ont également participé à la session.

14. La liste des participants est publiée sous la cote ESCAP(LVII)/INF.1/Rev.2.

15. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu président S. E. M. Ismail Shafeeu (Maldives).

16. Suivant la pratique établie, la Commission a décidé d'élire vice-présidents les chefs de délégation suivants: S. E. M. Mohiuddin Khan Alamgir (Bangladesh), M. Lyonpo Khandu Wangchuk (Bhoutan), S. E. M. Khy Tainglim (Cambodge), S. E. M. Zhang Yesui (Chine), S. E. M. Sergey I. Kruglik (Fédération de Russie), S. E. M. Makarim Wibisono (Indonésie), S. E. M. Kamal Kharrazi (République islamique d'Iran), S. E. M. Kiyohiro Araki (Japon), M. Tan Sri Bernard Giluk Dompok (Malaisie), S. E. M. Ulziisaikhan Enkhtuvshin (Mongolie), S. E. U Soe Tha (Myanmar), S. E. M. Prithvi Raj Ligal (Népal), S. E. M. Nawid Ahsan (Pakistan), M. Efren C. Moncupa (Philippines), S. E. M. Choi Sung-hong (République de Corée), S. E. M. Phongsavath Boupha (République démocratique populaire lao), M. Mangala Samaraweera (Sri Lanka), S. E. M. Surakiart Sathirathai (Thaïlande), M. Jean-Alain Mahe (Vanuatu) et S. E. M. Nguyen Tam Chien (Viet Nam).

17. Le Segment Hauts Responsables a formé trois comités pléniers pour l'examen des points 1 à 3 et 6 à 12 de l'ordre du jour. Le Comité plénier I a élu S. E. Mme Rosalinda V. Tirona (Philippines) présidente, et Mme Noumea Simi (Samoa) et M. Ananda S. Gunesekara (Sri Lanka) vice-présidents. Le Comité plénier II a élu M. Abdol Reza Ghofrani (République islamique d'Iran) président, et MM. Ufuk Ekici (Turquie) et Paul Haggie (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) vice-présidents. Le Comité plénier III a élu Mme Nathanon Thavisin (Thaïlande) présidente, et Mme Halimah Abdullah (Malaisie) et M. Joseph Yun (États-Unis d'Amérique) vice-présidents.

18. La Commission a également constitué un groupe de travail des projets de résolution, sous la présidence de M. Ashok Sajjanhar (Inde), pour examiner les projets de résolution soumis durant la session. M. John Griffin (Australie) et M. Jeon Dae-wan (République de Corée) ont été élus vice-présidents du Groupe de travail.

B. Ordre du jour

19. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour (E/ESCAP/L.145/Rev.1, E/ESCAP/L.146 et Corr.1 et 2).
4. Composition de la Commission.
(Point supprimé en l'absence de demandes d'admission.)
5. Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP:
 - a) Incidences de l'évolution économique et sociale récente (E/ESCAP/1198);
 - b) Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/1199);
 - c) Préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida (25-27 juin 2001) (E/ESCAP/1229).
6. Questions de gestion: rapport du Secrétaire exécutif sur l'application de la résolution 53/1 de la Commission, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, et sur les questions connexes (E/ESCAP/1200).
7. Questions et faits émergents au niveau régional:
 - a) Coopération économique régionale (E/ESCAP/1201 à 1204, E/ESCAP/1230);
 - b) Environnement et mise en valeur des ressources naturelles (E/ESCAP/1205, E/ESCAP/1206 et Add.1, E/ESCAP/1207);

- c) Mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines (E/ESCAP/1208 à 1210, E/ESCAP/1211 et Corr.1);
 - d) Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel (E/ESCAP/1212, E/ESCAP/1213);
 - e) Statistiques (E/ESCAP/1214, E/ESCAP/1215);
 - f) Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement (E/ESCAP/1216).
8. Planification du programme:
- a) Exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001; et modifications de programme proposées pour 2001 (E/ESCAP/1217, E/ESCAP/1218);
 - b) Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/ESCAP/1219 et Corr.1);
 - c) Calendrier des réunions et des programmes de formation (avril 2001-mars 2002) (E/ESCAP/1220).
9. Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées (E/ESCAP/1221).
10. Rapports des organismes intergouvernementaux régionaux (E/ESCAP/1222 à 1226).
11. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/1227 et Add.1).
12. Date, lieu et thème de la cinquante-huitième session de la Commission (E/ESCAP/1228 et Add.1).
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport de la Commission.

C. Compte rendu des travaux

20. La session a été déclarée ouverte par le Président de la cinquante-sixième session, S. E. M. Kamal Kharrazi (République islamique d'Iran). Le Secrétaire exécutif de la CESAP a donné lecture d'un

message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et prononcé une allocution. Le Premier Ministre thaïlandais, M. Thaksin Shinawatra, a prononcé l'allocution d'ouverture.

Déclaration du Secrétaire exécutif de la CESAP

21. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux participants. Il a remercié le Premier Ministre d'être venu ouvrir la session et de réaffirmer ainsi l'adhésion et l'attachement de son pays aux buts et aux idéaux de la Charte des Nations Unies et au rôle que jouait la CESAP dans la coopération entre les pays de la région.

22. Depuis la cinquante-sixième session de la Commission, l'amélioration de la croissance dans la région de la CESAP avait été encourageante. Dans un monde de plus en plus marqué par la mondialisation, cependant, la croissance soutenue des pays de la région dépendait dans une large mesure d'un climat extérieur favorable. Or, des incertitudes continuaient de peser sur la croissance aux États-Unis d'Amérique et au Japon, ce qui rendait d'autant plus difficile la tâche des gouvernements dans la région de la CESAP, qui devaient par ailleurs faire face à l'ampleur des problèmes liés à la pauvreté, à la malnutrition et à la morbidité.

23. La CESAP demeurait fermement résolue à aider les pays en développement de la région, en particulier les pays les moins avancés, à accroître leur capacité à faire face aux nombreux défis à venir. Pour mener cette action, le secrétariat comptait sur l'appui et la coopération des membres et membres associés.

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

24. Dans son message, le Secrétaire général a fait observer que la cinquante-septième session avait lieu à un moment critique. Alors que les résultats économiques de la région dans son ensemble continuaient de s'améliorer, le climat extérieur ne laissait pas d'être préoccupant, notamment le ralentissement aux États-Unis d'Amérique et l'état de marasme persistant de l'économie japonaise.

25. Il y avait lieu pourtant d'être satisfait que, lors du Sommet du millénaire à New York en septembre 2000, les dirigeants du monde entier se soient engagés à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale vivant en état d'extrême pauvreté. Il fallait entretenir cet élan et traduire cette déclaration politique en actions concrètes. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendrait en mai 2001 à Bruxelles, serait une occasion unique de le faire et d'examiner l'ensemble des difficultés que les 48 PMA, dont 13 en Asie et dans le Pacifique, devaient affronter. L'accès aux marchés pour les biens exportés par les pays en développement

figurerait en première place de l'ordre du jour de la réunion de Bruxelles, car aucun changement ne pouvait contribuer davantage à la lutte contre les formes abjectes et déshumanisantes de la pauvreté dans le monde.

26. La CESAP avait un important rôle de catalyseur à jouer pour assurer l'exécution des engagements pris lors du Sommet du millénaire, pour faire entendre la voix des pays en développement à Bruxelles et pour aider à tirer parti des nombreuses possibilités offertes par la mondialisation et pour en faire une force positive au service des peuples du monde entier.

Allocution d'ouverture du Premier Ministre thaïlandais

27. Le Premier Ministre thaïlandais, s'exprimant au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, a souhaité la bienvenue aux participants.

28. Le thème de la présente session était selon lui bien choisi. Les délibérations de la Commission permettraient peut-être de dégager un modèle ou des modèles cohérents et constructifs pour un développement équilibré et une croissance soutenue. Cela serait utile et tout à fait opportun pour les gouvernements des pays membres qui avaient à surmonter la crise économique et financière sévissant en Asie ainsi que le ralentissement imminent de l'économie mondiale.

29. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui abritait plus de 800 millions de pauvres, soit 67% des habitants de la planète vivant dans la pauvreté absolue avec un revenu moyen ne dépassant pas un dollar É.-U. par jour, les perspectives étaient fort préoccupantes. Elles étaient extrêmement fragiles et étaient assombries par des contraintes financières graves et par la volatilité déstabilisante des taux de change. Le sort des indigents, déjà précaire, se détériorerait encore sous l'effet du ralentissement de la croissance économique prévue aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement. Il était donc impératif que les pays aient pour souci prioritaire de prendre des mesures justes et efficaces pour relancer durablement la croissance et ainsi réduire la pauvreté.

30. Cependant, les politiques actuelles, traditionnelles, se révélaient manifestement inefficaces, et même inopérantes, face à ces problèmes. Le niveau et la qualité de vie dans la région de l'Asie et du Pacifique continuaient de se détériorer, et l'incidence de la pauvreté n'avait pas notablement diminué tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

31. Il fallait de nouvelles démarches, de nouveaux schémas, de nouvelles stratégies susceptibles d'engendrer un développement économique solide et durable. Il fallait un ensemble de politiques nouvelles,

modulées en fonction des tranches de revenus, s'appliquant diversement au milieu urbain et au milieu rural, susceptibles de remédier aux déséquilibres fondamentaux et aux injustices existant dans toute économie, permettant dans chaque pays de surmonter de façon équilibrée la fracture entre le secteur urbain et le secteur rural, entre la ferme et l'usine, entre le traditionalisme et le modernisme.

32. On n'avait plus besoin d'un modèle de développement économique unique, fondamental, qu'on pourrait appliquer partout de la même façon. Il semblait du reste ne pas exister de modèle simple, susceptible d'indiquer la voie unique à suivre pour le rétablissement d'une croissance rapide, soutenue, équitable et équilibrée pour tous les citoyens. Il fallait repenser et reformuler la démarche suivie.

33. Les lacunes actuelles et l'échec des modèles traditionnels et des politiques suivies par les anciens «dragons asiatiques» appelaient une remise en question des méthodes. Les mesures nationales de relance budgétaire, conjuguées à une plus forte croissance des exportations, ne se traduisaient pas nécessairement par une croissance économique durable et la création d'emplois. Ainsi, malgré l'utilisation de tous les stimulants budgétaires et monétaires connus, l'économie japonaise continuait de se contracter, pour une large part à cause de l'attitude du consommateur japonais qui préférait économiser plutôt que consommer, dans la crainte d'un ralentissement économique imminent et d'une aggravation de l'insécurité de l'emploi.

34. Autre bon exemple de politique inadéquate, la politique suivie par certains pays en développement asiatiques, qui attendaient d'une imitation fidèle des vertus américaines ou japonaises une reprise de leur croissance fondée sur les exportations, sur l'acceptation des mesures allant dans le sens de la mondialisation, sur l'adoption intégrale des principes de l'économie de marché, sur la libéralisation financière par l'adoption des normes financières et bancaires occidentales, celles du Groupe des Sept, et sur le financement de la croissance économique par des capitaux extérieurs. Ces pays ont vu leur balance des paiements devenir négative; pratiquement du jour au lendemain, ils étaient brutalement devenus sur les marchés financiers des intouchables, de véritables pestiférés, des emprunteurs «non transparents», en raison des craintes irrationnelles des investisseurs étrangers entraînant une fuite massive et brutale des capitaux puis des difficultés de balance des paiements.

35. La récente crise financière et les appels à une réforme du secteur bancaire en Asie, par l'application des «normes de la BRI» qui, d'ailleurs, n'étaient pas pleinement appliquées par les pays du Groupe des Sept, avaient entraîné des frais massifs d'assainissement financier et créé de redoutables obstacles qui, en fin de

compte, se transformaient en véritables périls d'ordre moral, car obligeant à transférer les dettes privées au secteur public et imposant ainsi aux pauvres des pays en développement un fardeau lourd et injuste.

36. Appliquer les normes et les directives de la BRI était certes utile pour rendre plus vigoureux le système financier de la région, mais cela devait être fait au bon moment, en rapport avec l'état du développement économique et les limitations existantes.

37. L'adhésion à un nouvel ensemble de normes de transparence et de bonne gouvernance des banques avait non seulement alourdi considérablement la dette publique, mais également eu pour effet que ces économies ne seraient pas à même de faire face au problème de la dépaupérisation, sans parler de susciter une croissance économique suffisante ou d'éviter à court terme la récession ou la contraction de leur économie.

38. La nécessité de dégager de nouvelles réponses diversifiées, adaptées à une situation économique, sociale et politique nouvelle, pour parvenir à un niveau soutenu de croissance économique, assurer l'équité sociale et répondre efficacement aux difficultés économiques actuelles, avec des ressources très limitées, était bien la tâche première, le défi à mettre à l'ordre du jour de l'actuelle session de la Commission. Il fallait trouver d'urgence des solutions nouvelles.

39. La Thaïlande se trouvait aujourd'hui à la croisée des chemins dans son développement économique et social. La voie que le pays avait suivie, qui consistait en un modèle de production et de croissance visant à accroître la richesse nationale par l'exportation, dans une économie ouverte et un système de libre entreprise, avait créé une anomalie paradoxale. Le modèle dit du «vol d'oies sauvages», qui avait tout d'abord permis à la Thaïlande d'être compétitive dans le contexte asiatique, était maintenant un obstacle.

40. Le miracle asiatique et le succès des pays d'Asie reposaient sur le principe que l'économie pouvait croître rapidement et durablement dès lors que les exportations augmentaient exponentiellement et indéfiniment. Le financement d'une croissance économique aussi rapide dans la période de bulle spéculative et d'argent facile ne présentait pas de difficulté, car les financements extérieurs étaient toujours disponibles. Il n'y avait pas à s'inquiéter dès lors que la balance des paiements demeurait positive, mais ce n'était qu'une illusion, car les apports de capitaux extérieurs étaient en réalité des prêts à court terme et non pas de véritables actifs.

41. Comme la majorité de ces apports de capitaux et des nouveaux investissements reposaient sur l'endettement et n'étaient pas directement liés entre

eux, les pays d'Asie, dans les années 80 et 90, étaient la coqueluche des administrateurs de fonds de placement, et les marchés financiers asiatiques étaient, pour les investisseurs, un terrain de jeu privilégié. Mais cette période faste était arrivée à son terme en 1997 et ce modèle de développement était devenu obsolète.

42. La question qui se posait à la région était de savoir comment faire face à cette nouvelle réalité économique, à ces nouvelles nécessités et comment surmonter au mieux ces difficultés pour relancer la croissance, créer des richesses et assurer une répartition équitable des revenus et des chances.

43. La Thaïlande procédait à une analyse réaliste de la situation et de ses diverses ramifications, en faisant un bilan et en réévaluant les ressources, les problèmes et les limites du pays tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur. Elle réexaminait toutes ses options et ses stratégies de développement. Le pays en revenait aux choses fondamentales, dans tous les sens du terme, face au nouvel environnement mondial qui était loin d'être clément.

44. La Thaïlande se tournait vers ses forces originelles propres, son savoir-faire local, spécifique, afin de les adapter aux nouvelles technologies du marketing et de la communication.

45. Le ralentissement prévu de l'économie mondiale aurait un impact considérable sur les perspectives de croissance et de restructuration sociale et économique de la société thaïlandaise. Il était impératif de réexaminer et réordonner les priorités, conformément aux nouvelles contraintes que représentaient les problèmes budgétaires et monétaires résultant d'un lourd endettement, d'une croissance économique en stagnation, du mauvais fonctionnement du système bancaire et d'une dégradation des perspectives de la balance commerciale et de la balance des paiements.

46. La question à résoudre et la stratégie à adopter ne pouvaient se résumer à la révolution téléinformatique, fondée sur l'accumulation du capital physique et intellectuel comme en Occident. La Thaïlande et les pays en développement ne possédaient pas les méthodes, les capacités et les ressources voulues pour une telle accumulation de propriété intellectuelle. Même dans les domaines où la Thaïlande avait traditionnellement des atouts, comme l'agriculture, la biotechnologie, le génie génétique, les progrès de l'Occident étaient passés de la production intellectuelle à la production industrielle. La propriété intellectuelle ne constituait plus une voie possible de nouvelle croissance.

47. La région, en outre, ne pouvait pas recourir à l'adoption ou à l'importation d'industries mises au rebut ou de produits à faible valeur ajoutée, non plus qu'encourager des industries d'exportation à fort

contenu en importations, faible coût de main-d'œuvre et faible valeur ajoutée locale. La région ne pouvait pas non plus s'en remettre aux financements extérieurs, simplement pour payer le matériel, la technologie, les brevets et les matières premières importés pour vendre sur un marché se caractérisant plus que jamais par la recherche d'une meilleure qualité à un coût moindre. Les zones franches industrielles, bonnes pour des industries sans attaches ou des industries lourdes très polluantes, ne devraient plus être la priorité en matière de développement industriel.

48. Il fallait se tourner vers l'intérieur, vers de nouveaux produits et des petites et moyennes industries originales, se fondant sur des facteurs de production locaux, du savoir-faire local traditionnel, présentant un attrait particulier sur les nouveaux marchés. Il ne s'agirait plus de reproduire à l'identique un produit occidental, ou de procéder à une production de masse à des coûts de production toujours plus faibles, mais de promouvoir et soutenir les petites et moyennes industries pouvant satisfaire une nouvelle race de consommateurs, à un prix compétitif et équitable, selon des normes internationalement acceptées. Il fallait des produits anciens pour des marchés nouveaux, une mondialisation fondée sur la localisation, une réponse plus équilibrée et profondément endogène face à une situation et des marchés nouveaux.

49. Le processus de développement était une recherche inlassable de modes de production compétitifs, de nouveaux acheteurs, de marchés en expansion, en vue de créer de nouvelles richesses, de nouveaux emplois, une sécurité accrue, pour une société stable dotée d'une économie dynamique. On espérait donc trouver une façon équilibrée d'assurer la croissance avec grâce, avec brio et dans l'harmonie.

Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP

Déclaration de politique générale du Secrétaire exécutif

50. Le Secrétaire exécutif a rappelé que, durant plusieurs années, la région de la CESAP avait été réputée pour son dynamisme économique. À la suite de la crise économique et financière asiatique de 1997, cette réputation avait quelque peu souffert. Néanmoins, les résultats économiques de la région s'étaient redressés en 2000. La conjonction d'un environnement extérieur favorable et des efforts faits par les pays eux-mêmes était indispensable pour soutenir l'élan de la croissance dans la région. Cependant, l'environnement extérieur de plus en plus défavorable, notamment en raison du ralentissement de l'économie américaine et de l'absence de reprise de l'économie japonaise, risquait fort de réduire les taux de croissance projetés pour 2001 tels qu'ils figuraient dans l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2001*. Plusieurs

autres facteurs pouvaient aussi nuire à la croissance dans la région, notamment l'instabilité des prix des produits pétroliers, l'alourdissement de la dette publique, les effets de la dynamique démographique, le gonflement substantiel des flux migratoires internationaux, les mouvements de balancier de la migration rurale-urbaine et les conséquences des politiques économiques de libre jeu du marché.

51. La mondialisation avait servi à accentuer les différences entre les économies et les sociétés de la région. Dans un monde sans cesse plus interdépendant, les notions de responsabilité et de redditionnalité semblaient avoir été mises de côté au profit des gains de court terme. La pauvreté en Asie restait largement répandue et les impressions de progrès et de prospérité dans la région devaient être tempérées par cette réalité.

52. Au Sommet du millénaire réuni par l'ONU en septembre 2000, les dirigeants politiques du monde entier s'étaient engagés à éliminer la pauvreté extrême d'ici 2015. Sur cette toile de fond, le Secrétaire exécutif envisageait pour la CESAP, jusqu'à l'année 2005, une mission comprenant le transfert des pratiques optimales éprouvées de dépaupérisation dans la région vers les membres et membres associés en développement dans des environnements différents, l'arrêt de la détérioration des positions des membres en développement provoquée par la mondialisation et le renforcement de leur position de négociation, la détection des difficultés et des problèmes sociaux communs dans la région, y compris le problème de plus en plus grave du VIH/sida, et l'engagement d'une action pour y porter remède.

53. La CESAP avait ses qualités et ses défauts et il fallait s'appuyer sur les premières et corriger les seconds. Dans cet esprit, le Secrétaire exécutif avait demandé au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de procéder à une consultance gestionnelle afin de renforcer l'efficacité de la CESAP en introduisant des techniques de gestion modernes, suivant l'exemple des réformes entreprises dans plusieurs autres organisations internationales.

54. La première phase de cette opération avait répondu largement au souci de «changer les méthodes». La suivante porterait spécialement sur un «réaménagement» des appareils de programme, de conférence et de secrétariat de la CESAP. Elle préparerait l'examen, en 2002, de l'application de la résolution 53/1 de la Commission, en date du 30 avril 1997, sur la restructuration de son appareil de conférence et procurerait un document de réflexion sur les activités futures de la CESAP. Le Secrétaire exécutif souhaitait donc qu'à l'occasion de la Table ronde ministérielle, les chefs des délégations indiquent ce qu'ils attendaient de la CESAP.

55. Il a souligné que la CESAP ne pouvait pas continuer à tout faire. Il fallait qu'elle adopte des

démarches plus innovatrices dans des domaines comme la téléinformatique, à la fois à l'intérieur du secrétariat et en dehors, pour aider les pays à réduire la fracture numérique. Il fallait qu'elle formule des projets plus vastes et de meilleure qualité, communs à au moins deux divisions du secrétariat. Le Secrétaire exécutif prévoyait de visiter prochainement les capitales de plusieurs pays donateurs non traditionnels pour chercher à mobiliser des ressources. Il espérait être en mesure un jour de recourir aussi aux ressources du secteur privé. Il avait entrepris de constituer un groupe consultatif du secteur privé, constitué des présidents-directeurs généraux de sociétés privées de la région, qui l'aiderait et le conseillerait dans l'accomplissement des tâches de la CESAP. De même, des mesures avaient été prises pour encourager un véritable sentiment de partenariat avec la Banque mondiale, la BASD et le PNUD: ainsi, la CESAP organisait le troisième Forum asiatique pour le développement au CCNU, en juin 2001, en association avec la Banque mondiale et la BASD et le Secrétaire exécutif avait eu le privilège de prendre la parole à la Réunion des représentants résidents du PNUD en Asie et dans le Pacifique, tenue à Beijing en avril 2001. Il s'est déclaré convaincu qu'il fallait travailler en coopération plus étroite avec les partenaires de développement de la CESAP, dans le système des Nations Unies et à l'extérieur.

56. Il a ensuite passé en revue un certain nombre des problèmes figurant en tête de l'agenda mondial. Il a mentionné les importantes conférences régionales au niveau ministériel organisées par la CESAP pour énoncer une perspective régionale destinée à être soumise aux réunions mondiales à venir portant sur le financement du développement et le développement durable. La Conférence internationale sur le financement du développement parrainée par l'ONU aurait lieu au Mexique en 2002. Pour cette raison, la CESAP, en collaboration avec le Gouvernement indonésien et avec la coopération de la BASD et de la CNUCED, avait organisé la Réunion consultative régionale de haut niveau sur le financement du développement en août 2000 à Jakarta. Les recommandations issues de cette réunion avaient été incorporées au rapport du Secrétaire général soumis au Comité préparatoire de la Conférence internationale. À la suite de la réunion de Jakarta, le secrétariat avait entrepris une étude approfondie sur le financement du développement, qui faisait l'objet de la deuxième partie de l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2001*.

57. S'agissant du Sommet mondial pour le développement durable prévu en Afrique du Sud en 2002, les travaux préparatoires au niveau régional influeraient largement sur le contenu de l'ordre du jour du Sommet. Du point de vue de la région, l'un des grands sujets traités devrait être les conséquences de la pauvreté et de la mondialisation pour l'environnement.

La pauvreté écologique, provoquée par la détérioration de la base de ressources naturelles, était l'aspect le plus noir de la pauvreté et se manifestait en de nombreux endroits dans la région.

58. Le Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable, adopté à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000), tenue au Japon en 2000, définissait un cadre d'action dans des domaines d'importance essentielle pour la région. La CESAP collaborerait avec la BASD, le PNUD et le Département de l'ONU des affaires économiques et sociales pour organiser cinq réunions intergouvernementales sous-régionales, deux tables rondes régionales et une réunion préparatoire régionale. Cette démarche permettrait aux pays en développement d'exprimer leurs préoccupations au sujet de l'application d'Action 21 et faciliterait le recensement des initiatives pour surmonter les difficultés éventuelles.

59. La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, prévue en novembre 2001 au Qatar, était aussi un événement majeur où l'enjeu était élevé pour les pays en développement. La Commission, à sa cinquante-sixième session, avait débattu de l'intégration équitable des pays en développement au système commercial international. Ces travaux avaient été suivis de la Réunion de personnalités (Amis du Président) accueillie par le Président de la cinquante-sixième session de la Commission, M. Kamal Kharrazi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Les personnalités avaient souligné l'importance d'une «intégration durable» qui tienne compte du niveau de développement et de la situation existant dans chaque pays. En dépit des nombreux accords de l'OMC, la plupart des pays en développement restaient dans l'incapacité de s'intégrer. Toute nouvelle série de négociations devait partir de la nécessité d'éliminer les obstacles pour les pays en développement et de supprimer les déséquilibres en se conformant fidèlement aux accords en vigueur et à l'ordre du jour établi, car l'inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour de l'OMC provoquerait la division et risquerait d'entraîner une répétition de la débâcle de Seattle. La CESAP, pour sa part, continuerait à travailler en liaison étroite avec l'OMC et la CNUCED pour aider les pays en développement à faire entendre leur point de vue et à défendre leurs intérêts communs dans les négociations futures. Il fallait maintenir activement le principe de l'universalité de la composition de l'OMC pour que les économies de la région qui n'étaient pas encore membres, c'est-à-dire plus de la moitié de ces économies, puissent adhérer sans tarder.

60. Le Secrétaire exécutif a indiqué qu'il avait l'intention d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans

littoral et des pays insulaires en développement de la région. La CESAP avait joué un rôle actif dans les préparatifs régionaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devait se tenir à Bruxelles en mai 2001 et à laquelle le Secrétaire exécutif prévoyait d'assister. Le Secrétaire exécutif comptait aussi se rendre dans la sous-région du Pacifique en août 2001 et allait s'entretenir avec les chefs des délégations des pays insulaires du Pacifique présents à la session de la Commission pour étudier la possibilité d'organiser une réunion ministérielle durant sa visite.

61. Le redéveloppement de l'infrastructure soulevait toujours d'énormes difficultés pour les pays en développement. Faute de l'infrastructure nécessaire, il leur était impossible de saisir les possibilités offertes par la mondialisation et par l'évolution des techniques. La CESAP attachait une importance considérable à la Conférence ministérielle de la CESAP sur les infrastructures, qui devait se tenir en novembre 2001 à Séoul, à l'invitation généreuse du Gouvernement de la République de Corée. Cette conférence traiterait de questions d'importance essentielle pour le développement économique et social de la région.

62. En conclusion, le Secrétaire exécutif a constaté que la région avait de multiples problèmes à régler. En jouant un rôle de catalyseur, la CESAP pouvait aider à trouver des solutions et à combler l'écart entre les pays à revenu intermédiaire et les pays à bas revenu de la région. Le Secrétaire exécutif était vivement désireux de travailler avec les membres et membres associés pour que cette vision devienne réalité.

Incidences de l'évolution économique et sociale récente

63. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1998, intitulé «Rapport sur la situation économique actuelle dans la région et problèmes de politique générale», et de l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2001*. Elle a noté l'excellent travail préparatoire du secrétariat et la qualité de la documentation sur l'actualité économique et sociale récente dans la région et ses conséquences de politique générale.

64. Elle a constaté que la reprise économique dans la région s'était renforcée en 2000, accompagnée d'un recul de l'inflation malgré la hausse des prix de l'énergie et le fléchissement des taux de change. Il en était résulté un redressement des indicateurs sociaux de certains pays. Cependant, les résultats économiques étaient loin d'être uniformes et certains pays avaient réalisé en 2000 des taux de croissance du PIB supérieurs à ceux de 1999, tandis que d'autres n'avaient pas retrouvé les mêmes niveaux. Dans les économies touchées par la crise, la reprise de 2000 avait profité principalement d'un environnement extérieur

favorable, associé à la poursuite des réformes macroéconomiques et du secteur financier. Cependant, la dégradation de l'environnement extérieur ternissait fortement les perspectives pour 2001.

65. À cause du ralentissement économique aux États-Unis et des perspectives incertaines de la croissance économique au Japon en 2001, les perspectives de l'économie mondiale étaient plutôt moroses. Cette situation risquait d'avoir des conséquences profondes pour la région si elle devait provoquer un ralentissement de la croissance des exportations, surtout dans les secteurs de l'électronique et des télécommunications. Le ralentissement aux États-Unis et au Japon s'accompagnait d'une instabilité des marchés financiers qui aggravait encore l'incertitude générale.

66. Malgré les progrès accomplis récemment, il fallait craindre que la modération de la croissance provoque une recrudescence de la pauvreté dans certains pays et amplifie la disparité des revenus dans les pays et entre eux. Il était possible aussi que des tendances protectionnistes apparaissent ici ou là. En outre, les pays les moins avancés restaient hautement vulnérables aux circonstances extérieures défavorables.

67. La décélération économique récente avait un caractère différent de la crise de 1997, mais il fallait malgré tout continuer à améliorer les mécanismes de surveillance financière et économique et notamment chercher à établir des dispositifs d'alerte rapide. On a suggéré que la CESAP participe au renforcement de ces mécanismes et aide à étudier des moyens nouveaux, non traditionnels, de réduire les risques associés aux marchés des capitaux et des produits de base.

68. Il était en outre impératif de soutenir le programme de réforme de la région de la CESAP qui comprenait des mesures de stabilisation des taux de change, de renforcement des marchés des valeurs mobilières et d'encouragement de la libéralisation du commerce régional. La CESAP pouvait jouer un rôle pour faciliter ces efforts à l'échelon régional. L'instabilité des marchés financiers nécessitait une attention suivie de la part des gouvernements et de la communauté internationale. Les marchés obligataires nationaux jouaient un rôle utile dans le financement des dépenses de développement.

69. Le ralentissement posait un problème difficile aux pouvoirs publics. Selon une estimation, durant la période 1990-1994, la croissance rapide en Asie de l'Est avait réussi à tirer 174 millions de personnes de la pauvreté. Le fléchissement de la croissance rendait la tâche de dépaupérisation plus difficile. Pour poursuivre cette action, il faudrait une action globale de développement socioéconomique, comprenant notamment la création d'emplois, la fourniture des services de base, la création de l'infrastructure et l'élargissement de l'accès au crédit. La dépaupérisation

nécessitait un renforcement du cadre intérieur de croissance, fondé sur une gestion macroéconomique prudente et la poursuite des réformes structurelles. Ces dernières supposaient la promotion d'une gouvernance efficace et transparente, y compris le relèvement des exigences de moralité dans le service public et dans la société.

70. On a déclaré que la guerre contre la pauvreté ne pourrait être gagnée que par la responsabilisation des individus, qui dépendait elle-même d'une plus forte décentralisation de la conception et de l'exécution des programmes de lutte contre la pauvreté. Il incombait aux pouvoirs publics de créer à cette fin un environnement propre à faciliter la responsabilisation des individus et des communautés.

71. La Commission a rappelé l'importance cruciale de la valorisation des ressources humaines comme stratégie de dépaupérisation et comme moyen de permettre à la région de l'Asie et du Pacifique de réagir aux problèmes et de profiter des possibilités qui accompagnaient la mondialisation.

72. Plusieurs délégations ont décrit leur engagement à l'égard de la valorisation des ressources humaines, qui se traduisait notamment par l'inclusion des éléments ci-après dans leur dispositif de politique générale : une éducation de base de bonne qualité, un niveau de rémunération correct et des moyens de formation continue pour les enseignants, une augmentation des investissements dans l'élargissement du bassin de ressources humaines qualifiées, l'entrepreneuriat et l'élimination des obstacles sociaux, financiers et réglementaires à l'accès des pauvres aux services de santé et d'éducation.

73. Le représentant du Japon a souligné l'importance de la «sécurité humaine», que son pays recommandait à la communauté internationale comme moyen de renforcer la focalisation sur les individus pour protéger la vie, les moyens d'existence et la dignité des personnes dans l'action au sujet des différents problèmes de développement dont les droits de l'homme, le manque de qualité des soins de santé, la délinquance et la détérioration de l'environnement. Il a indiqué que son gouvernement avait créé le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, doté d'une contribution de 80 millions de dollars É.-U. En rappelant que la sécurité humaine était un pilier bien établi de son aide aux pays en développement, le Gouvernement japonais espérait que la CESAP, en collaboration avec d'autres organisations, entreprendrait davantage de projets de développement économique et social répondant à cette conception.

74. La Commission a noté les rapports étroits entre la pauvreté et les questions d'environnement. Il était important d'appliquer les recommandations de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le

développement en Asie et dans le Pacifique (2000), tenue à Kitakyushu (Japon). Au sujet de l'environnement urbain, elle s'est félicitée du soutien apporté par le Gouvernement japonais pour aider à renforcer les capacités des collectivités locales de lutte contre les problèmes environnementaux en appliquant l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre.

75. En raison de l'importance du développement durable, elle a souligné qu'il fallait protéger l'écologie et l'environnement par des mesures appropriées, notamment par la mise en valeur et la gestion écologiquement durables des ressources naturelles. Elle a noté avec intérêt la coopération sous-régionale en vigueur, particulièrement au titre du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est et du Programme relatif à la mise en valeur de la région du fleuve Tumen. Elle a également remercié le Gouvernement japonais du soutien qu'il apportait au Fonds central du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est.

76. Elle a pris note de l'importance donnée par les autorités nationales à la gestion des ressources foncières et hydrauliques et à la maîtrise des crues, particulièrement au besoin d'augmenter l'approvisionnement en eau et les installations de traitement des effluents. Les plans nationaux devaient envisager des moyens de passer des idées à l'action en définissant des politiques, des stratégies et des programmes de développement. L'attention de la Commission a été appelée sur la Conférence internationale sur l'eau douce qui se tiendrait à Bonn (Allemagne) du 3 au 7 décembre 2001.

77. La Commission a souligné les dangers d'un ralentissement économique mondial probable et de la montée du «protectionnisme caché» préjudiciable aux exportations des pays de la région. Elle a souligné qu'il fallait intégrer durablement les pays en développement et les économies en transition au système commercial mondial. Elle a relevé l'importance de l'adhésion à l'OMC des pays qui n'étaient pas membres de cette organisation et a félicité la CESAP de son action dans ce domaine. Elle a recommandé particulièrement que cette action se poursuive en privilégiant l'assistance technique, notamment de formation.

78. Elle était consciente du rôle que les accords commerciaux sous-régionaux et bilatéraux pouvaient jouer dans la réalisation du programme mondial en matière commerciale et dans l'application des arrangements commerciaux multilatéraux. Elle s'est félicitée que l'accession de la Chine à l'Accord de Bangkok ait été acceptée.

79. Elle a souligné à nouveau l'importance de l'agriculture dans le développement économique et a recommandé d'améliorer les marchés des produits de

base par une nouvelle libéralisation dans le cadre de l'OMC. Il était important que les pays développés et les pays en développement relativement plus développés éliminent les droits de douane élevés et les obstacles non tarifaires imposés aux biens et aux services produits par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires de la région, pour seconder leurs efforts de développement.

80. Elle a reconnu l'importance vitale des transports, qui assuraient l'accès aux marchés et aux possibilités d'accélérer le développement économique et social. Elle a accueilli avec satisfaction l'annonce par le Gouvernement de la République de Corée qu'il envisageait d'accueillir à Séoul, du 12 au 17 novembre 2001, la deuxième Conférence ministérielle sur les infrastructures.

81. Elle s'est félicitée des mesures prises par le secrétariat pour étudier le financement du développement, comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 54/196, en date du 22 décembre 1999, relative à la tenue d'une réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental. Ces dispositions intervenaient dans un contexte de fort accroissement de la population et de diminution de l'APD, qui créait de graves difficultés pour le développement socioéconomique de certains pays de la région.

82. Les pays en développement étaient bien conscients de la contribution que l'investissement étranger direct apportait à la croissance économique. Cependant, il fallait aussi comprendre que si l'IED stimulait la croissance économique, il était aussi lui-même la conséquence de cette croissance. La croissance était engendrée par l'IED, grâce au capital et aux technologies importés et aux possibilités de commercialisation qu'il offrait. Cependant, un rapport de causalité inverse existait aussi puisqu'une croissance robuste attirait des quantités substantielles de capitaux étrangers ; dans ces conditions, les pays les moins avancés risquaient d'être toujours oubliés. La CESAP devait souligner que la croissance attirait l'investissement étranger direct, de façon que les pays les moins avancés ne soient pas marginalisés. D'autre part, malgré l'application de réformes et d'ajustements et malgré l'adoption des politiques rationnelles, certains pays ne parvenaient toujours pas à attirer l'IED.

83. Les pays les moins avancés et les pays insulaires en développement continuaient à avoir besoin de l'APD pour assurer leur développement. Or, les apports d'APD diminuaient de façon préoccupante. La Commission a engagé le secrétariat de la CESAP à faire une plus large place à l'économie des pays insulaires du Pacifique, en particulier grâce aux travaux du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, installé à Port-Vila.

84. Les dispositifs de microcrédit, surtout dans les régions rurales, étaient un important moyen de recueillir l'épargne et d'accorder des crédits aux agents économiques que n'atteignait pas le système bancaire officiel. D'autre part, l'application aux banques des normes de la BRI concernant les réserves obligatoires pouvait se traduire par une réduction du volume du crédit à l'économie.

85. À l'ère de l'information, des atouts intangibles, existant dans l'esprit des hommes, comme la connaissance et la créativité, étaient devenus des éléments décisifs du développement. L'éducation et la formation permettaient aux personnes de recueillir les avantages de la mondialisation et des TI de pointe, qui se concrétisaient dans ce qu'on appelait la «nouvelle économie». Plus que jamais, les gouvernements étaient donc tenus d'investir dans la valorisation des ressources humaines, pour former une main-d'œuvre productive, attentive à l'évolution du marché. La Commission a demandé instamment que des efforts concertés, en particulier dans l'amélioration de la formation à la téléinformatique, cherchent à faciliter l'accès des pays en développement à ces techniques à un coût raisonnable et augmentent leurs possibilités de participer activement à la nouvelle économie du savoir.

86. Le Gouvernement japonais a informé la Commission que, par le canal du Fonds de coopération Japon-CESAP, le Japon soutenait les projets de formation à la téléinformatique menés par la CESAP dans la sous-région Bassin du Mékong et dans les pays insulaires en développement du Pacifique et les pays les moins avancés. Le Gouvernement chinois a informé la Commission que, conformément à la priorité qu'il accordait à la valorisation des ressources humaines, il soutiendrait un projet du secrétariat sur l'enseignement à distance dans les zones reculées, qui serait exécuté en 2002.

87. La Commission a exprimé sa gratitude au Gouvernement indien qui avait offert d'accueillir à New Delhi l'institut de normalisation des télécommunications pour l'Asie et le Pacifique, pour lequel il avait déjà réservé des fonds importants.

88. S'appuyant sur l'action nationale, la promotion du développement économique au niveau régional donnait une importance plus grande encore à la coordination et à la coopération régionales. Il était essentiel que les pays en développement de la région coordonnent leur action sur des sujets comme la stabilité des marchés, les normes environnementales, le déplacement des travailleurs et les autres problèmes de développement. Coordination et coopération étaient également indispensables pour que la mondialisation se fasse sans exclusive et soit équitable. Les tendances qui se manifestaient dans l'économie mondiale imposaient de nouvelles modalités de coopération dans l'intérêt de tous pour que le fardeau de l'ajustement structurel puisse être partagé plus équitablement.

89. La Commission a pris note des conséquences de la crise économique asiatique sur la vie des handicapés. Elle a noté avec gratitude la coopération apportée par le Gouvernement japonais à la CESAP pour améliorer l'accès des handicapés aux équipements et aux services de base. Elle a salué l'intention de ce gouvernement d'accueillir différentes conférences internationales sur les incapacités en 2002, dernière année de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, notamment la réunion de haut niveau devant marquer l'achèvement de la Décennie et prévue dans la préfecture de Shiga au Japon. Le représentant de la Thaïlande a informé la Commission que son gouvernement avait reçu en 2001, avec une grande fierté, le Prix international Franklin Delano Roosevelt pour la promotion des personnes handicapées; il a réaffirmé l'importance que son gouvernement attachait à l'action en faveur des groupes défavorisés, parmi lesquels figuraient les handicapés.

Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique

90. La Commission a félicité le secrétariat pour l'étude qu'il avait rédigée sur le thème de la session et a accueilli avec satisfaction les recommandations qu'elle contenait. Le moment était venu, en effet, d'étudier la question du développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays, car la pauvreté était plus répandue dans les campagnes que dans les villes et les disparités à cet égard pouvaient avoir un effet déstabilisateur sur les pays. La Commission a noté que, dans certains pays, les modèles de développement d'autrefois privilégiaient l'industrialisation et l'urbanisation et recherchaient avant tout la croissance rapide des industries essentielles et de quelques grandes villes. Pour cette raison, la croissance économique s'était accompagnée d'une marginalisation des campagnes, d'un exode rural massif et d'une aggravation de la pauvreté en milieu rural. Ailleurs, les disparités résultaient de l'accroissement rapide de la population et de la pression qui s'ensuivait sur les terres rurales, dont l'offre n'était pas illimitée.

91. Les zones urbaines et les zones rurales entretenaient des relations étroites et formaient un tout, de sorte que les décisions prises dans un endroit avaient des conséquences dans l'autre. Il fallait donc que le développement soit équilibré pour qu'aucun des deux milieux ne soit lésé. Certes, les disparités ne pouvaient pas être éliminées totalement et l'urbanisation faisait inévitablement partie du développement, mais il fallait prendre des mesures pour résorber les disparités et réduire ainsi au minimum les facteurs qui poussaient les ruraux à quitter les campagnes et, si possible, orienter plutôt l'exode rural vers les petites villes et les gros bourgs.

92. Diverses délégations ont évoqué les disparités qui existaient, dans leur pays, entre les villes et les campagnes et entre les régions. La Commission s'est dite préoccupée par l'impact négatif de l'exode rural et de l'urbanisation rapide. Souvent, c'étaient les individus les plus productifs qui allaient s'installer en ville, créant une pénurie de main-d'œuvre dans les campagnes. Les villes étaient certes le moteur de la croissance économique et elles devaient rester compétitives dans l'économie mondiale, mais il était préoccupant d'observer que la mondialisation de l'économie et l'avènement d'une société du savoir allaient encore renforcer les disparités existantes et même en créer de nouvelles.

93. La Commission a constaté qu'il était urgent d'aborder le problème des disparités et de relever les niveaux de vie dans les campagnes pour que les ruraux choisissent de rester sur place. Plusieurs délégations ont exposé les mesures que leur gouvernement avait prises pour réduire les disparités, et notamment pour développer les infrastructures et le logement, décentraliser ou déléguer l'autorité publique, promouvoir les initiatives locales, démarginaliser les pauvres et les collectivités locales et assurer une plus grande participation du secteur non étatique. Elles ont décrit l'action entreprise dans leur pays pour renforcer, au niveau du village, la capacité de prévoir, de décider et d'exécuter. La Commission a admis qu'aucune formule unique ne s'appliquait à toutes les situations. Elle a noté que la décentralisation de l'autorité, spécialement la gestion décentralisée des finances publiques, devait se pratiquer avec une extrême prudence et qu'il était urgent de créer des capacités dans les collectivités locales.

94. Elle a constaté qu'un meilleur accès aux marchés, au crédit, à l'information et aux services pouvait contribuer directement à réduire les disparités entre les zones urbaines et les zones rurales. On a observé que l'amélioration des transports et des communications et l'ouverture de liaisons à l'échelle nationale, régionale et interrégionale pouvaient aider de façon décisive les populations rurales à accéder aux possibilités économiques et aux services sociaux.

95. La Commission a souligné que l'introduction de la téléinformatique et des écotecnologies en milieu rural pouvait faciliter le développement durable des campagnes et donc contribuer sensiblement à la dépaupérisation. Elle a noté en outre la fracture numérique existant entre les campagnes et les villes. Il fallait créer des possibilités d'informatisation des zones rurales pour faciliter dans les campagnes la création de revenus et d'emplois, l'éducation, l'implantation de centres de soins, le développement local, etc. La Commission a prié le secrétariat de faciliter l'échange de données d'expérience entre les pays de la région pour appliquer la téléinformatique à la dépaupérisation et pour créer des capacités, en particulier des capacités

de formation informatique. Elle a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement japonais pour son généreux appui financier au projet destiné à promouvoir la téléinformatique dans la sous-région Bassin du Mékong et au projet visant à faciliter l'utilisation de la téléinformatique dans les pays insulaires en développement du Pacifique.

96. Elle a souligné que, pour faire face aux problèmes de la mondialisation, il était essentiel de trouver un bon équilibre entre les zones rurales et les zones urbaines, en particulier dans les pays dont l'économie dépendait encore fortement de l'agriculture. À ce sujet, elle a estimé que la promotion des agro-industries et de toutes les industries liées à l'agriculture était une pièce essentielle d'une politique de développement équilibré. L'un des moyens de se rapprocher d'un équilibre entre ville et campagne consistait à promouvoir les PME, spécialement dans les régions moins développées de chaque pays; la création de pépinières d'entreprises commerciales et technologiques serait très utile. La Commission a demandé que le secrétariat de la CESAP renforce les activités de ce type.

97. Elle a noté que la misère existait aussi dans les villes. S'il était essentiel d'améliorer les conditions de vie dans les campagnes et d'y lutter contre la pauvreté, il ne l'était pas moins d'investir dans les villes pour lutter contre la pauvreté urbaine. Il fallait améliorer la gestion urbaine pour utiliser plus efficacement les ressources disponibles et pour bien administrer les villes sans exclusion sociale. À cet égard, le développement de l'équipement urbain de base, la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus, le soutien aux activités collectives locales et la participation des groupes de population à la conception et l'application des plans directeurs étaient considérés comme d'importance critique.

98. L'investissement étranger direct était l'un des principaux moteurs de la croissance économique, mais il ne s'orientait généralement pas vers les régions pauvres, ce qui aggravait les disparités entre régions d'un pays. De l'avis de la Commission, la CESAP devait accentuer l'effort de promotion de l'IED dans les régions qui n'avaient pas encore attiré assez d'investisseurs. Il fallait développer l'infrastructure pour améliorer encore les services publics de base, pour assurer une meilleure connectivité et pour relier ainsi aux marchés les régions et zones isolées ou économiquement en retard. C'était la condition de la croissance économique et l'action dans ce sens créerait de nouvelles possibilités économiques pour ces zones et régions. Cependant, si le développement infrastructurel était nécessaire, il ne suffisait pas. Il fallait aussi valoriser les ressources humaines pour que les habitants aient accès aux nouvelles technologies et puissent mettre à profit de nouvelles possibilités économiques. La Commission a noté que si le savoir

émancipait, de plus en plus souvent les connaissances restaient inaccessibles pour les pays en développement à cause du régime des brevets et des droits de propriété intellectuelle.

99. Elle a relevé que l'apparition de blocs commerciaux régionaux offrait la possibilité d'établir des relations transfrontalières entre régions et qu'elle était un moyen de développer les zones économiquement en retard et de promouvoir le développement économique en général. Des voies de communication pouvaient relier des régions situées dans des pays limitrophes, pour le plus grand profit des pays concernés. Certaines délégations ont donné des exemples de projets de création d'infrastructures internationales qui avaient aidé ou pouvaient aider des régions et même des pays à se développer.

100. La Commission a entériné les conclusions de l'étude sur le thème de sa session. Elle a souligné que la valorisation des ressources humaines et l'éducation étaient fondamentales pour arriver à combler le fossé entre villes et campagnes et pour préparer la population à la mondialisation économique et à l'avènement de la société du savoir. Elle a précisé que les agriculteurs et les entreprises rurales avaient besoin de capacités et d'informations pour prendre part à l'économie mondiale et que les télécommunications modernes pouvaient leur offrir l'information nécessaire. Elle a souligné qu'il était important d'établir des filets de sécurité pour les groupes sociaux sur lesquels s'exerçaient les effets de la mondialisation économique et de l'émergence de la société du savoir. Elle a prié le secrétariat de poursuivre ses recherches sur un développement équilibré des zones urbaines et des zones rurales et des régions dans les pays, en particulier sur le renforcement des liens entre milieu rural et milieu urbain dans la perspective de la mondialisation. Elle a demandé aussi au secrétariat de faciliter l'échange d'informations, de connaissances spécialisées et de données d'expérience et la diffusion des pratiques optimales, et de fournir une assistance technique aux pays pour réduire les disparités entre villes et campagnes et entre les régions.

Préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida (25-27 juin 2001)

101. L'Assemblée générale, dans sa résolution 55/13 en date du 3 novembre 2000, intitulée «Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects», avait demandé aux commissions régionales de participer activement aux préparatifs et de se faire représenter au plus haut niveau à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida. Conformément à cette résolution, les préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale ont fait l'objet

d'un débat spécial lors de la cinquante-septième session de la Commission.

102. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1229 concernant les préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, qui se tiendrait à New York du 25 au 27 juin 2001. Elle a approuvé l'analyse et les conclusions contenues dans le document.

103. Selon les estimations prudentes de l'ONUSIDA et de l'OMS à la fin de 2000, la région de l'Asie et du Pacifique comptait 6,4 millions de personnes infectées par le VIH/sida. Alors que le nombre de ces personnes et le taux de prévalence du VIH dans les pays et les différentes zones de la région de la CESAP semblaient encore relativement bas par rapport aux chiffres observés dans les autres régions du monde les plus gravement touchées, l'expérience incitait à ne pas perdre un instant afin d'intervenir aux tout premiers stades de l'épidémie. Même des taux de prévalence relativement bas se traduiraient par un nombre extrêmement élevé de cas étant donné la nombreuse population de la région de l'Asie et du Pacifique.

104. Par ailleurs, plus de 50 % des infections nouvelles se produisaient parmi les jeunes de moins de 24 ans. Pour cette raison, on a souligné l'importance des programmes de prévention destinés à la jeunesse. Ces programmes devaient tenir compte de la grande diversité de ce groupe de population, et aussi du fait que tous les jeunes avaient besoin d'informations exactes et d'avoir accès aux services.

105. Les principaux facteurs de la propagation du VIH/sida dans la région étaient les suivants: l'occultation, la discrimination et la stigmatisation; le manque d'accès à l'information et aux services; le commerce sexuel; la toxicomanie par voie intraveineuse; les migrations et la mobilité de la population. Les principaux éléments des pratiques anti-VIH/sida optimales comprenaient notamment : un engagement politique de haut niveau; l'adoption de stratégies et de plans d'action nationaux cohérents; une conception équilibrée de la prévention et des soins; l'augmentation et le maintien du niveau des ressources; le passage des actions pilotes aux activités de portée nationale.

106. Le VIH/sida posait un problème de développement à la région. Il mettait en évidence la nécessité, pour les membres et membres associés, d'agir en temps voulu pour éviter la propagation de l'épidémie. La Commission a reconnu que le VIH/sida constituait une menace pour la sécurité humaine de la région de l'Asie et du Pacifique. Il a été admis qu'un engagement politique au plus haut niveau s'imposait si l'on voulait que la région lutte efficacement contre cette menace.

107. Il fallait mettre en œuvre une approche régionale concertée face au problème du VIH/sida en Asie et dans le Pacifique. La Commission a félicité le Secrétaire exécutif de son initiative d'organiser le débat spécial sur le VIH/sida, qui définirait la contribution de la région à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et qui plaçait ce sujet parmi les questions majeures à traiter à l'échelon régional. Étant donné l'ampleur de l'épidémie mondiale de VIH/sida, la Commission a souligné l'importance du rôle de la CESAP, s'agissant de définir un cadre de coopération régionale en réaction au problème et de sensibiliser davantage l'opinion.

108. Elle a félicité le secrétariat d'avoir intégré le VIH/sida à ses activités de valorisation des ressources humaines et d'éducation informelle. Elle s'est félicitée de la très bonne qualité des actions menées par le secrétariat, en coopération avec l'ONUSIDA et les autres organismes régionaux et internationaux compétents.

109. Elle avait conscience que le VIH/sida ne constituait pas seulement un problème de santé publique, mais aussi un problème développemental à traiter dans le cadre des politiques et plans nationaux. Il incomrait aux gouvernements d'en saisir la complexité et la portée ainsi que ses conséquences profondes, parmi lesquelles la diminution de la longévité, la déperdition de main-d'œuvre qualifiée, la baisse de la productivité agricole ainsi que l'impact de la morbidité et de la mortalité frappant les soutiens de famille.

110. La Commission a insisté sur la nécessité d'associer pleinement la société civile et les autres groupes (organismes publics, organismes médicaux et scientifiques, médias, secteur privé et industrie pharmaceutique notamment) à une action nationale et régionale élargie pour lutter contre le VIH/sida. Elle a invité à développer les services, le soutien et les activités de soins communautaires pour les séropositifs et les sidéens. Elle a souligné aussi qu'il fallait cibler les groupes vulnérables, les jeunes notamment, en relation avec les programmes de prévention. Le Gouvernement australien était d'avis que les programmes de prévention et de soins devaient être axés sur les séropositifs et les sidéens et les personnes qui s'occupaient d'eux, les professionnels du sexe, les toxicomanes par voie intraveineuse, les hommes qui avaient des relations sexuelles avec les hommes ainsi que les collectivités où les cas de contamination étaient nombreux.

111. La Commission s'est félicitée de l'initiative de l'ASEAN tendant à prévoir une session extraordinaire sur le VIH/sida dans le cadre du futur Sommet des chefs de gouvernement de l'ASEAN (Brunéi Darussalam, fin 2001). L'inscription du VIH/sida à l'ordre du jour montrait que les gouvernements de l'ASEAN donnaient priorité au VIH/sida.

112. Concernant l'aide développementale pour les activités anti-VIH/sida, le Gouvernement australien a indiqué qu'il s'était engagé en 2000 à verser 200 millions de dollars australiens pour une grande action mondiale anti-VIH/sida, cette somme devant être déboursée sur une période de six ans. Le Gouvernement japonais a indiqué qu'il financerait la coopération développementale à concurrence de 3 milliards de dollars des États-Unis au titre de l'Initiative d'Okinawa contre les maladies infectieuses (dont le VIH/sida), et qu'il mettrait l'Initiative en oeuvre dans la région de l'Asie et du Pacifique.

113. En outre, certains membres de la CESAP participaient à d'autres actions internationales contre le VIH/sida, et en particulier entendaient prendre part aux futures actions de suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. À cet égard, l'Australie organiserait une réunion ministérielle régionale sur le VIH/sida et le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique (Melbourne, 9 et 10 octobre 2001). La France envisageait d'organiser une réunion internationale de donateurs, d'organisations internationales, de firmes pharmaceutiques et de séropositifs et sidéens consacrée à l'accès aux traitements antisida dans les pays en développement (Dakar, 30 novembre et 1^{er} décembre 2001). La Thaïlande accueillerait la cinquième Conférence internationale sur les soins à domicile et communautaires pour les séropositifs et les sidéens (Chiang Mai, décembre 2001) – ce serait la première fois qu'une conférence de cette série aurait lieu dans un pays en développement.

114. La Commission a engagé tous les membres à participer au plus haut niveau à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et à y déléguer des personnes directement affectées par le VIH/sida ainsi que d'autres éléments de la société civile. Il importait de procéder ainsi vu la signification historique de la session extraordinaire de l'Assemblée générale dont l'objet était d'aboutir à un engagement mondial de toutes les parties prenantes, notamment des institutions financières internationales, de l'industrie pharmaceutique et de la société civile.

115. Une délégation comptait sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour fournir une orientation générale claire concernant les moyens d'améliorer l'accès des séropositifs et sidéens pauvres à des médicaments d'un prix abordable.

116. La Commission a adopté la résolution 57/1 relative à l'appel régional à la lutte contre le VIH/sida en Asie et dans le Pacifique.

117. Dans le cadre du programme spécial relatif au VIH/sida, des personnalités ont été invitées à s'adresser à la Commission, au nombre desquelles deux anciens chefs d'État ou de gouvernement ainsi que le Directeur exécutif adjoint de l'ONUSIDA, le président de

l'Asian Business Coalition on AIDS (Coalition des entrepreneurs d'Asie contre le sida) et la Coalition des entrepreneurs thaïlandais contre le sida, ainsi qu'une jeune séropositive. La participation de deux anciens chefs d'État ou de gouvernement (de la Zambie et de la Thaïlande, respectivement) a permis une concertation Sud-Sud (Afrique-Asie) pour aider à dégager les lignes possibles de l'action à mener par la région de l'Asie et du Pacifique face au problème du VIH/sida. On trouvera ci-après résumées les déclarations de ces personnalités.

Le Secrétaire exécutif

118. Le Secrétaire exécutif a insisté sur la portée d'un dialogue Sud-Sud et d'une collaboration multisectorielle dans la recherche de solutions à la pandémie du sida. Il a engagé la région de l'Asie et du Pacifique à rompre la conspiration du silence qui entourait le sida et facilitait la propagation du virus. Même si les taux d'infection par le VIH demeuraient relativement faibles en Asie, l'importance de la population de la région signifiait que ces taux risquaient tout de même de se traduire par un nombre considérable de contaminations. L'engagement au niveau politique, la coordination et la mise à disposition de ressources adéquates constituaient autant d'aspects essentiels de la lutte contre le VIH/sida. Vu la menace que cette infection faisait peser sur la sécurité humaine dans la région de l'Asie et du Pacifique, il a invité la Commission à se prononcer pour une intervention rapide propre à enrayer sa propagation.

S. E. M. Kenneth Kaunda, ancien Président de la Zambie

119. S. E. M. Kenneth Kaunda a rappelé que la pandémie du sida sévissait en Afrique depuis plus de deux décennies. Évoquant le très lourd tribut qu'elle prélevait sur ce continent, il a précisé que les Africains avaient mis beaucoup de temps à bien saisir l'ampleur du désastre. En dépit de quelques succès, notamment au Sénégal et en Ouganda, le sida continuait à semer la mort et la souffrance, en particulier chez les jeunes.

120. Évoquant cette expérience africaine, l'orateur a salué les efforts faits pour réduire le prix des médicaments anti-rétroviraux. Il a insisté sur la nécessité de privilégier les programmes de prévention et de créer des mécanismes de contrôle de l'efficacité des médicaments. Il a souligné aussi que les traitements d'un prix abordable ne pouvaient pas remplacer de bons programmes de prévention opérant sur la durée. Il a également mis en garde contre le risque d'apparition d'une souche de virus résistante aux médicaments existants. Il se félicitait de la coopération Sud-Sud dans la lutte contre le silence qui entourait le sida et il a appelé l'attention sur les activités de la CEA en cours.

121. On estimait qu'à la fin de la présente décennie, le sida aurait fait plus de morts en Afrique et

en Asie que l'ensemble des conflits armés du XX^e siècle. L'orateur demandait en conséquence à la Commission de déclarer une guerre totale au VIH/sida, guerre qui devait être celle de chaque nation, de chaque village, de chaque famille. La lutte contre le sida pouvait être comparée à une guerre réelle, où le rôle des chefs était crucial. Le Président a appelé à l'action tous les responsables – notamment les responsables religieux et culturels.

S. E. M. Anand Panyarachun, ancien Premier Ministre de la Thaïlande

122. S. E. M. Anand Panyarachun a relaté son expérience de la lutte qu'il avait engagée en 1991 pour prévenir la propagation du VIH/sida en Thaïlande. Ce programme avait été jugé exemplaire par l'ONUSIDA. Un préalable de son lancement était la reconnaissance par les autorités thaïlandaises du fait que l'épidémie de sida, dans leur pays, était alimentée par la prostitution, la toxicomanie par voie intraveineuse, certaines pratiques culturelles telles que la vente d'enfants et de jeunes femmes pour la prostitution, et les rapports sexuels entre hommes.

123. M. Panyarachun a évoqué les aspects les plus remarquables du programme mis en oeuvre en Thaïlande: très fort engagement politique, intervention précoce, stratégie menée à plusieurs niveaux et sur plusieurs fronts, augmentation des crédits budgétaires correspondants, campagnes éducatives, utilisation des médias pour sensibiliser l'opinion, émulation entre jeunes sur le lieu de travail, actions préventives auprès des toxicomanes, encouragement à utiliser le préservatif, en particulier s'agissant des usagers de services sexuels; implication de la société civile, notamment des séropositifs et des sidéens et du secteur privé dans une large campagne nationale; protection des droits des personnes atteintes.

124. Les chiffres les plus récents prouvaient la validité de la démarche suivie par la Thaïlande. Ils montraient: a) que le changement de comportement avait abouti à ramener le nombre des nouvelles infections par le VIH de 143 000 en 1991 à 29 000 cette année; b) que depuis 1993, grâce au programme mis en oeuvre, le chiffre des personnes infectées était inférieur de deux millions à celui qu'on pouvait prévoir en son absence; et c) que le pourcentage d'adultes recourant à des professionnels du sexe avait baissé, tandis que l'utilisation des préservatifs avait considérablement augmenté. L'orateur a engagé la Commission à agir sans tarder, comme l'avait fait la Thaïlande, afin d'enrayer la propagation du VIH/sida.

Mme Kathleen Cravero, Directrice exécutive adjointe de l'ONUSIDA

125. Mme Kathleen Cravero a dit que l'épidémie mondiale provoquée par le VIH dépassait de loin les projections établies une dizaine d'années auparavant.

On estimait que, fin 2000, plus de 36 millions de personnes dans le monde étaient touchées par le VIH ou le sida. Après l'Afrique sub-saharienne, qui comptait 25 millions d'adultes et d'enfants séropositifs ou sidéens, c'était l'Asie qui enregistrait le nombre le plus élevé d'infections (sept millions de personnes, chiffre estimatif). Tout semblait indiquer que, faute de mesures d'urgence, l'épidémie allait s'intensifier dans nombre de pays.

126. En Asie, l'épidémie ne se limitait plus à des «catégories spéciales à risque élevé» – toxicomanes par voie intraveineuse, professionnels du sexe ou hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes –; le VIH/sida se répandait dans la population.

127. Parmi les grandes leçons retenues, Mme Cravero a cité le rôle majeur des responsables, le ciblage des jeunes, des femmes et des jeunes filles, la participation des séropositifs et des sidéens, et l'importance d'une double action préventive et curative, dans la lutte contre l'épidémie. L'Assemblée générale avait reconnu que le VIH/sida affectait la sécurité humaine et constituait l'un des principaux obstacles au développement durable à long terme. L'intervenante a demandé à la Commission d'envoyer un signal fort à la session extraordinaire pour montrer que l'Asie et le Pacifique reconnaissent la gravité du VIH/sida et relèveraient le défi sans précédent qu'il lançait à la région.

M. William Black, Président de l'Asian Business Coalition on AIDS (Coalition des entrepreneurs d'Asie contre le sida) et de la Coalition des entrepreneurs thaïlandais contre le sida)

128. M. William Black a indiqué que la propagation du VIH/sida dans le monde et son impact sur les entreprises et leurs partenaires (fournisseurs, collectivités, personnel, public) avaient mis en évidence le rôle unique que pouvait jouer le secteur entrepreneurial dans la lutte contre l'épidémie et la nécessité pour lui de s'impliquer d'urgence. Si ce secteur comptait une multitude de dirigeants de valeur, ceux-ci ne s'étaient pas encore suffisamment engagés dans la lutte contre le VIH/sida, dans lequel il fallait voir un problème touchant directement les entreprises. Les progrès à cet égard passaient notamment par des synergies secteur public-secteur privé, comme y invitait le Pacte mondial de l'ONU. L'intervenant a engagé la Commission à faire en sorte que la question du VIH/sida sur le lieu du travail entre dans les programmes des pouvoirs publics et du secteur privé, lesquels devaient devenir partenaires dans la lutte contre le VIH/sida.

Une séropositive

129. Une éducatrice sanitaire des Philippines, âgée de 27 ans, a fait part de son expérience de vie avec le VIH/sida, notamment des antécédents de son infection.

Elle a notamment évoqué des circonstances familiales difficiles, marquées par le rejet des parents et les violences qu'elle avait subies quand elle était jeune, la nécessité de se reposer sur des camarades pour bénéficier d'un soutien affectif, une grossesse durant l'adolescence, sa décision de garder l'enfant. Sans possibilité d'emploi rémunérateur lui permettant de subvenir aux besoins de son enfant, elle avait dû recourir à la prostitution. C'était dans ces conditions qu'à l'âge de 20 ans elle avait été infectée par le virus.

130. L'intervenante a souligné combien l'appui d'une ONG à même de fournir des soins en toute confidentialité lui avait été utile. À l'issue d'une formation, elle avait pu obtenir l'emploi qu'elle occupait actuellement comme éducatrice sanitaire dans une ONG. D'après son expérience, il était plus facile de parler avec les jeunes qu'avec les adultes, qui refusaient souvent de reconnaître leur vulnérabilité au sida. L'intervenante a engagé la Commission à promouvoir une instruction concernant le VIH/sida dans les écoles et à mettre sur pied des programmes à l'intention des jeunes non scolarisés, cela en étroite consultation avec les jeunes eux-mêmes, et en veillant à utiliser des concepts et un langage à leur portée pour transmettre des messages bienveillants sur le VIH/sida. Elle a appelé l'attention de la Commission sur la nécessité de donner aux jeunes accès à des services d'information en vue de protéger cette catégorie de population particulièrement menacée.

Application de la résolution 53/1 de la Commission, relative à la restructuration de son appareil de conférence

131. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1200, qui contenait un rapport d'activité sur les mesures de réforme entreprises à la CESAP conformément à la résolution 53/1 du 30 avril 1997, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission.

132. Présentant ce rapport d'activité, le Secrétaire exécutif a noté que l'action de réforme ferait l'objet d'un bilan complet à la cinquante-huitième session de la Commission (2002), comme le demandait la résolution 53/1. Quelques progrès avaient déjà été réalisés sur le plan de l'efficacité en rapport avec le fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires; une interaction plus poussée au sein du secrétariat avait permis de formuler des projets interdivisionnels et la coordination interinstitutions avait été encore renforcée. L'attention de la Commission était appelée en particulier sur les trois questions suivantes: a) projets du Secrétaire exécutif visant à renforcer les capacités du secrétariat en matière de TI; b) mise en place de procédures d'évaluation systématique des programmes et des projets; c) adoption de techniques de gestion modernes et modifications organisationnelles plus vastes, fondées

en partie sur les recommandations issues de la consultation gestionnelle effectuée par l'UNOPS.

133. La Commission a félicité le Secrétaire exécutif d'avoir entrepris de revitaliser la CESAP et mettre la Commission en état de mieux répondre aux besoins des pays membres et membres associés. Elle a approuvé l'opération de restructuration en cours. En particulier, elle a encouragé la CESAP à suivre les recommandations de l'équipe de consultation gestionnelle de l'UNOPS. On a spécialement insisté sur la mise en évidence par cette équipe de la dispersion excessive des activités de la CESAP entre de multiples problèmes et la nécessité absolue de refocaliser l'organisation.

134. La Commission a approuvé l'action conduite par le Secrétaire exécutif pour revitaliser la CESAP et a pris note de sa vision pour la CESAP, suivant laquelle le secrétariat devait se concentrer sur trois grands domaines: a) dépaupérisation, b) traitement des problèmes créés par la mondialisation dans la région et c) questions économiques et sociales émergentes. Les réformes devaient tenir compte de cette vision et le programme de travail de la CESAP pourrait être formulé en conséquence.

135. La Commission a noté un certain nombre de questions sur lesquelles le futur programme de travail de la CESAP pourrait porter. Il s'agissait, entre autres, des problèmes concernant les petits pays insulaires en développement, de la sexospécificité, du VIH/sida, de la dépaupérisation, de la fracture numérique, du renforcement des capacités nationales en matière de TI, de la logistique des transports internationaux et de la gestion environnementale. Le contenu précis du programme pourrait être, dans une perspective nouvelle, discuté plus avant pour dégager un consensus parmi les membres et membres associés.

136. Il fallait rendre la CESAP plus présente dans la région. Elle aurait à démontrer comment elle pouvait créer de la valeur ajoutée et où résidaient ses avantages comparatifs. Il fallait que le secrétariat emploie des outils de communication modernes, l'Internet notamment, pour faire connaître ses services et pour diffuser les résultats de ses travaux.

137. La Commission a souligné l'importance d'un renforcement de l'aptitude de la CESAP à suivre les programmes et évaluer l'impact de ses activités. Améliorer la transparence et la vérifiabilité du suivi des programmes et de l'évaluation de leur impact constituait, a-t-elle précisé, une étape indispensable pour contrôler et renforcer l'efficacité de la CESAP. Il fallait donc mettre au point des indicateurs idoines pour mesurer les réalisations, en recourant en particulier à la budgétisation fondée sur les résultats.

138. Il incombait à la CESAP de jouer un rôle moteur en matière de coordination des activités

développementales dans la région. À cette fin, le secrétariat devait coopérer étroitement avec les autres organisations et institutions bilatérales et multilatérales opérant en Asie et dans le Pacifique. Il devait aussi chercher à s'associer davantage la société civile, particulièrement les ONG et le secteur privé, pour garantir la pertinence des projets et programmes de la CESAP.

139. Le Secrétaire exécutif a insisté sur la nécessité d'adopter une approche et un scénario directionnel mieux ciblés pour donner corps à la vision nouvelle visant à rendre la CESAP plus efficace et plus présente. Il a assuré la Commission que le processus de revitalisation en cours se déroulerait en étroite coordination avec les membres et les membres associés et avec le CCRP, de façon que les pays membres soient maîtres du programme de travail de la CESAP et que celui-ci soit fonction de la demande. Parallèlement, la CESAP avait entrepris un examen interne détaillé de son programme de travail et de ses projets de coopération technique et, pour aider à ce processus, avait créé quatre comités chargés des problèmes de fond pluridisciplinaires et des questions gestionnelles. D'autre part, le Secrétaire exécutif avait lancé une campagne pour faire mieux connaître la CESAP et recueillir des ressources extrabudgétaires tant auprès des donateurs traditionnels et que des autres donateurs en Europe. Dans ces conditions, il était certain que le secrétariat pourrait soumettre à la Commission, à sa cinquante-huitième session, un train de mesures complet couvrant l'appareil de conférence, l'appareil programmatique et l'appareil de secrétariat de la CESAP.

Questions et faits émergents au niveau régional

Coopération économique régionale

140. La Commission était saisie du rapport du Comité de la coopération économique régionale sur sa huitième session (E/ESCAP/1201), du document sur les questions et faits émergents concernant le sous-programme Coopération économique régionale (E/ESCAP/1202) et des rapports sur l'application de la résolution 56/1 de la Commission, relative à la Décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009) (E/ESCAP/1230), sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (E/ESCAP/1203), sur le Réseau régional du génie et de la machine agricoles (E/ESCAP/1204) et sur la Réunion de personnalités (Amis du Président) sur l'intégration des pays en développement d'Asie au système commercial international [ESCAP(LVII)/INF.2]. La Commission s'est déclarée satisfaite d'avoir reçu cette documentation très complète, jugée de grande qualité.

Rapport du Comité de la coopération économique régionale sur sa huitième session

141. La Commission a fait siennes les recommandations, les conclusions et les décisions consignées dans le rapport du Comité de la coopération économique régionale sur sa huitième session (E/ESCAP/1201).

142. Elle a demandé instamment au secrétariat de continuer à aider les pays en développement et les pays en transition à mieux s'intégrer au système commercial multilatéral. En particulier, les activités de création de capacités et de formation aux négociations commerciales internationales, l'application des accords de l'OMC, une meilleure compréhension des procédures d'adhésion à l'OMC et l'intégration des divers accords de l'OMC dans le droit national devaient être traitées en priorité. La Commission a félicité le secrétariat pour le mémorandum d'accord entre la CESAP et l'OMC et pour le programme commun de formation OMC-CESAP sur les questions relatives à l'OMC; elle a recommandé de poursuivre cette collaboration et ces activités communes. Elle a considéré qu'il était important de poursuivre les activités de la CESAP qui cherchent à aider les pays de la région non encore membres de l'OMC à adhérer sans tarder à cette organisation.

143. Elle a noté que l'accès aux marchés restait un problème pour beaucoup de pays en développement, surtout les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays insulaires en développement et les pays à économie en transition. Elle a souligné que les efforts internationaux dans ce domaine devaient tendre principalement à établir, pour ces pays, des conditions d'accès aux marchés internationaux des biens et services qui soient stables, prévisibles et non discriminatoires.

144. Elle a néanmoins mis en garde contre l'idée de surcharger l'ordre du jour des négociations de l'OMC avec des questions sans rapport avec le commerce international. Elle a souligné aussi que les négociations et les examens en cours, exigés par les accords du Cycle d'Uruguay, devaient dûment tenir compte des préoccupations des pays en développement. Il fallait aussi s'intéresser de près aux questions d'exécution et aux préoccupations des pays en développement en la matière. Certaines délégations ont souligné qu'aucune négociation nouvelle ne devait être ouverte en dehors de celles déjà prévues par les accords d'Uruguay, mais d'autres délégations se sont déclarées favorables à l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations, qui devraient être suffisamment larges et équilibrées pour refléter les intérêts de tous les membres de l'OMC. La Commission a noté une proposition de convoquer une réunion ministérielle informelle des ministres du commerce de l'Asie et du Pacifique avant la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Cependant, cette

réunion informelle ne pourrait être convoquée que s'il existait un consensus préalable au sujet de l'ordre du jour.

145. La Commission a noté avec préoccupation la multiplication des formes cachées de protectionnisme. L'abus des mesures antidumping et des mesures de sauvegarde était particulièrement préoccupant dans la mauvaise conjoncture économique mondiale actuelle. La Commission a prié le secrétariat d'étudier les conséquences de ces mesures pour le développement économique au niveau national.

146. Elle a constaté l'augmentation spectaculaire du nombre des arrangements commerciaux régionaux et, tout en notant le rôle important que de tels mécanismes pouvaient jouer pour promouvoir le commerce intrarégional, elle a rappelé que ces initiatives devaient compléter et faire progresser le processus multilatéral de libéralisation du commerce. La Commission a félicité le secrétariat pour son œuvre de revitalisation de l'Accord de Bangkok.

147. Elle a souligné que, pour tirer le meilleur parti de la mondialisation et de la libéralisation en cours, il était essentiel que les pays continuent sans relâche à renforcer leur compétitivité industrielle. La CESAP a été invitée instamment à organiser des programmes, des ateliers et des séminaires de formation sur le transfert de technologie et la valorisation des ressources humaines, notamment le perfectionnement des compétences techniques et industrielles et l'utilisation des technologies de l'information.

148. La Commission a souligné que les PME contribuaient beaucoup à l'industrialisation car elles créaient des emplois, propageaient l'esprit d'entreprise, facilitaient l'industrialisation des campagnes et utilisaient efficacement les ressources nationales. Elle a recommandé à la CESAP d'aider les pays à créer des réseaux de petites et moyennes entreprises afin d'encourager la production et la vente et la conduite des affaires par la voie du cybercommerce. On a suggéré également que la CESAP envisage d'entreprendre des études pour recenser les secteurs économiques où chaque pays avait un avantage comparatif, en particulier les pays fortement dépendants des industries de main-d'œuvre et des produits primaires.

149. Si, en 2000, la reprise avait été plus rapide qu'on ne l'avait prévu initialement, grâce surtout à la vigueur de la demande d'articles électroniques exportés par la région, l'on pouvait craindre un ralentissement de la croissance économique mondiale, qui affecterait sans doute les perspectives de croissance économique de la région. La Commission a demandé instamment au secrétariat de continuer à suivre et à analyser ce processus de reprise économique afin que les pays en développement de la région puissent participer de

façon plus effective à la mondialisation et que la région connaisse une stabilité durable. On a souligné aussi qu'il fallait définir les options qui s'offraient aux pays de la région, notamment en matière de facilitation du commerce, pour encourager le commerce intrarégional.

150. La Commission a estimé que les flux d'investissements intrarégionaux étaient encore faibles et qu'il fallait que le secteur privé aussi bien que le secteur public s'emploient à les faire augmenter. Il fallait notamment libéraliser les politiques nationales en vue d'attirer les IED. La CESAP devait mener des activités tendant à mieux analyser et encourager les complémentarités entre secteurs industriels émergents ou en croissance rapide afin de faciliter les IED intrarégionaux.

151. La Commission a prié le secrétariat de promouvoir et d'aider les mécanismes régionaux et sous-régionaux de surveillance des mouvements transfrontières de capitaux tout en s'assurant que cette activité ne ferait pas double emploi avec les travaux en cours dans d'autres organismes.

152. Elle a noté l'importance des IED pour le développement économique national, en particulier son rôle dans le transfert de technologie. Elle a recommandé que le secrétariat continue de renforcer les capacités nationales requises pour attirer et utiliser les IED.

153. Elle a souligné les avantages des TI pour les PME et a fait observer que, malgré l'importance des technologies de l'information, leur capacité à les utiliser étaient encore très limitée. La CESAP a donc été invitée à fournir l'aide nécessaire à l'équipement informatique et à la promotion des applications des TI dans les petites entreprises manufacturières et commerciales.

154. La Commission a remercié le Gouvernement de la République islamique d'Iran d'avoir accueilli la Réunion de personnalités (Amis du Président) sur l'intégration des pays en développement d'Asie au système commercial international. Elle a considéré que les recommandations issues de cette réunion étaient un point de départ à la réflexion des membres et membres associés.

155. La Commission a adopté la résolution 57/5 relative à l'intégration des pays en développement et des économies en transition d'Asie et du Pacifique au système commercial international.

156. Elle a remercié le Gouvernement de la République de Corée d'avoir accueilli la douzième session du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale et le Gouvernement vietnamien pour son offre d'accueillir la treizième session en 2001.

Questions et faits émergents concernant le sous-programme Coopération économique régionale

157. La Commission a estimé que la téléinformatique était l'un des principaux moteurs de l'apparition d'une économie mondiale du savoir et renforçait sensiblement la compétitivité du secteur industriel et du secteur des services. Cet outil introduisait aussi des changements notables dans le fonctionnement des marchés, la gestion des affaires et la gouvernance des entreprises. Aussi la Commission a-t-elle souligné que des efforts nationaux concertés, complétés par la coopération régionale, étaient nécessaires pour promouvoir un usage accru et le transfert des technologies de l'information et de la communication dans les pays de la région, surtout dans les pays en développement.

158. Elle a demandé instamment au secrétariat de renforcer ses activités de création de capacités, notamment en matière de valorisation des ressources humaines, de réseautage des établissements de formation à la téléinformatique, et de diffusion de l'information et des données d'expérience.

159. Elle s'est félicitée de l'initiative du Gouvernement thaïlandais de rédiger et de soumettre à la session en cours un projet de résolution sur la coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement, qu'elle a adopté par la suite en tant que résolution 57/4.

160. Elle a aussi noté avec satisfaction que l'Inde avait accueilli la Table ronde régionale sur la technologie de l'information et le développement, tenue à New Delhi en juin 2000, qui avait apporté une contribution notable au débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social de juillet 2000; les recommandations de cette table ronde avaient été pleinement prises en compte dans la préparation du projet de résolution susmentionné.

161. Tout en soulignant le rôle primordial du secteur privé dans le développement et dans la diffusion des technologies de l'information et de la communication, la Commission a estimé que la participation active de tous les acteurs, notamment du secteur privé et de la société civile, était essentielle pour maximiser les avantages de l'introduction et de l'application de la téléinformatique. Elle a en outre souligné que les pays les moins avancés, les pays insulaires et les pays à économie en transition avaient besoin d'une aide spéciale pour le transfert et l'application des technologies de la téléinformatique.

162. Tout en rappelant l'importance essentielle du secteur des PME pour les pays de la région, elle a souligné qu'il fallait encourager l'application de la téléinformatique par les PME pour renforcer leur compétitivité sur le marché mondial. Elle a estimé que c'était aux pays eux-mêmes qu'il incombait au premier

chef de développer les PME, mais que la CESAP pouvait compléter les efforts nationaux en encourageant la coopération régionale entre gouvernements pour promouvoir un accès peu coûteux mais très rapide des PME à l'Internet, pour harmoniser la législation et la réglementation relatives au commerce électronique, pour organiser des programmes communs de formation destinés à familiariser les entrepreneurs avec les technologies de l'information et de la communication, pour encourager la coopération entre fournisseurs de services et pour partager les informations.

163. Elle a noté avec satisfaction le rôle important joué par le Programme Asie-Pacifique relatif au développement de la consultance technique dans l'amélioration des services de consultance technique aux niveaux national et régional. Elle a accueilli avec gratitude l'offre du Gouvernement indien de faire du Centre indien de développement de la consultance le secrétariat permanent pour l'exécution des activités du Programme, ainsi que la généreuse contribution financière du Gouvernement indien au Programme, qui permettait de promouvoir ses services et ses programmes de formation. Elle a aussi engagé instamment tous les donateurs, spécialement les membres du Programme, à apporter leur appui financier à ses différentes activités.

164. Elle a noté avec satisfaction que le Gouvernement japonais apportait son concours à l'exécution d'un programme tendant à aider les pays en développement à tirer le meilleur parti possible des technologies de l'information et de la communication. Elle a remercié le Gouvernement japonais de son appui financier généreux à la phase VII du Forum pour le développement global de l'Indochine, dont l'objectif était de promouvoir l'utilisation de la téléinformatique pour le renforcement des institutions et des capacités, en particulier pour le développement du secteur privé et l'expansion du commerce dans la sous-région Bassin du Mékong.

165. Elle a noté avec satisfaction que la République de Corée avait accueilli la Consultation régionale sur le renforcement du système d'incubation technologique aux fins de création d'entreprises de haute technologie, tenue en août 2000 à Séoul. Elle a souligné l'importance des pépinières d'entreprises commerciales et technologiques pour le renforcement des PME de pointe et a prié le secrétariat de commencer rapidement à appliquer les recommandations de cette réunion, notamment au sujet de la promotion des pépinières d'entreprises commerciales et technologiques, de la formation des directeurs de pépinières, de l'évaluation des programmes d'incubation technologique et de la mise en réseau des associations nationales de pépinières d'entreprises. Elle a remercié la République de Corée pour son offre d'aider le secrétariat de la CESAP à exécuter les activités de suivi.

166. La biotechnologie pouvait apporter des changements importants dans de nombreux domaines du développement et plusieurs pays de la région possédaient des avantages comparatifs en biotechnologie liés aux conditions climatiques et à la diversité biologique. La Commission a donc salué l'initiative de la République de Corée de mettre au point un nouveau projet pour la mise sur pied en Asie d'un réseau d'information biotechnologique. Elle a estimé que cette activité aiderait à combler les lacunes des connaissances biotechnologiques et à échanger les données d'expérience et les pratiques optimales. Elle a prié le secrétariat de formuler dès que possible une proposition de projet allant dans ce sens.

167. Elle a noté que les pays se préparaient à participer à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, mais que l'une des grandes difficultés était de remédier à la marginalisation croissante des PMA. Une intégration plus authentique et plus avantageuse des PMA dans le système commercial mondial nécessiterait des mesures concrètes pour renforcer les capacités de production dans les PMA et pour améliorer leur accès aux marchés. Il fallait examiner les problèmes d'accès aux marchés, notamment la progressivité des droits de douane et les crêtes tarifaires.

168. La Commission a estimé que les programmes pluriannuels envisagés dans le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés devaient être mis au point définitivement et financés, car ils pouvaient apporter une contribution importante au renforcement des capacités de production dans les PMA.

Rapport sur l'application de la résolution 56/1 de la Commission relative à la Décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009)

169. La Commission a réaffirmé l'importance du rôle de coordination joué par la CESAP dans la fourniture d'une assistance technique aux pays de la sous-région Bassin du Mékong et dans la participation des pays voisins au développement de cette sous-région. Elle a exprimé sa gratitude pour l'aide technique, logistique et financière au développement de la sous-région fournie par d'autres organisations et institutions internationales.

170. On a suggéré que le secrétariat continue à soutenir les activités d'assistance technique au titre du Groupe de travail sur la facilitation du commerce dans la sous-région Bassin du Mékong, s'agissant notamment de l'établissement d'arrangements institutionnels nationaux pour la facilitation du commerce dans cette sous-région ou encore des études et séminaires nationaux sur les systèmes de réglementation, de procédure et de documentation pour le commerce international.

171. La Commission a salué l'initiative importante et opportune prise par le Gouvernement japonais en faveur du programme TI pour le développement du secteur privé dans la sous-région Bassin du Mékong, au titre de la phase VII du Forum pour le développement global de l'Indochine, qui visait à développer l'utilisation des technologies de l'information, à former des informaticiens et à créer une capacité institutionnelle dans ce domaine dans la sous-région.

172. Elle a souligné que, pour l'application de la résolution, un réseautage effectif à tous les niveaux et une coopération devaient être recherchés avec les pays de la sous-région Bassin du Mékong, les pays voisins, les organismes internationaux et intergouvernementaux dans les disciplines apparentées, le secteur privé et les ONG.

Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

173. La Commission a approuvé les recommandations du Conseil d'administration du CAPTT, figurant dans le rapport concernant le Centre (E/ESCAP/1203).

174. Elle s'est déclarée satisfaite des activités utiles menées par le Centre en exécution de son programme de travail, comportant quatre grands domaines. Le Centre a été encouragé à poursuivre l'application de la recommandation formulée à la quinzième session de son conseil d'administration, tendant à l'établissement d'un réseau sous-régional de promotion du transfert de technologie et au renforcement de la coopération sous-régionale entre les pays d'Asie centrale, les autres pays de la région de la CESAP et les pays extérieurs à la région, et de poursuivre l'application du mécanisme régional de coopération pour faciliter le transfert des écotechnologies.

175. La Commission s'est aussi déclarée satisfaite des activités du Centre dans le domaine des technologies de l'information et de la biotechnologie. On a noté que l'activité principale portait sur des domaines qui suscitaient un intérêt grandissant et où les pays de l'Asie et du Pacifique avaient un avantage comparatif et compétitif en raison de leur riche diversité biologique. On a proposé de consacrer un projet à la création d'un réseau d'information biotechnologique en Asie, qui serait exécuté par le CAPTT en coopération avec la CESAP. La Commission a souligné l'importance des écotechnologies pour le développement économique et social et appelé à en renforcer le transfert vers les pays en développement.

176. La Commission a noté avec intérêt que le CAPTT avait lancé le Bureau de la technologie pour les petites entreprises, avec la coopération de la Small Industries Development Bank of India, et que cette activité pilote devait faciliter l'obtention par les PME

de la région d'un ensemble intégré de technologie et de financement. Une autre initiative, le Bureau de la technologie pour le partenariat industriel international, avait été lancée avec la coopération du Ministère indien de l'industrie, de l'ONUDI et de la même banque; elle pourrait servir de modèle réutilisable ailleurs.

177. Le Centre a été invité à poursuivre et élargir ses activités dans le domaine de la gestion de la technologie, de la valorisation du potentiel technologique et de l'enseignement des technologies de pointe, afin de renforcer la compétitivité des PME dans l'économie mondiale. Il devait également développer ses activités d'amélioration et de modernisation des technologies dans des domaines traditionnels comme la transformation des produits alimentaires et des produits végétaux, l'exploitation des plantes médicinales, l'agrotechnologie parallèlement à la biotechnologie, et poursuivre des programmes visant à faire converger les techniques traditionnelles et les techniques nouvelles et émergentes, notamment la téléinformatique. Le CAPTT devait continuer à conseiller ses membres sur les moyens d'assimiler au mieux les technologies importées en les adaptant.

178. La Commission a souligné l'importance du transfert, de l'application et du développement des technologies applicables aux zones rurales et celle d'un développement équilibré des zones rurales et des zones urbaines. Elle a noté avec intérêt l'expérience du Gouvernement chinois lors de l'application du programme «Étincelle» et a demandé au CAPTT de diffuser largement cette expérience et des expériences semblables dans d'autres pays.

179. Elle a suggéré que le CAPTT examine le rôle bénéfique que les technologies de l'information pourraient jouer dans le relèvement de la productivité et l'amélioration de la compétitivité des PME de la région. Comme, dans la plupart des pays en développement, ces entreprises étaient le pilier de l'activité industrielle, des programmes spéciaux de sensibilisation, de perfectionnement des compétences et de création de structures d'aide aux PME devaient être conçus et exécutés au profit des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des pays insulaires du Pacifique et des pays à économie en transition.

180. La Commission a salué l'initiative prise par le CAPTT dans le domaine des pépinières d'entreprises de pointe, car il y avait là un moyen très important de soutenir les jeunes pousses qui cherchaient à commercialiser des idées nouvelles et à adopter des techniques de pointe. Le Centre a été invité à aider les pays en développement par des mécanismes appropriés de création de capacités, notamment des programmes de valorisation des ressources humaines et de formation pour la création de pépinières d'entreprises.

181. Tout en notant les efforts faits par le CAPTT pour renforcer son cadre institutionnel, la Commission a engagé les pays membres à apporter au Centre l'appui institutionnel voulu et à travailler à la création rapide d'un fonds de dotation. Elle s'est félicitée que les Gouvernements de la Chine et de la République de Corée envisagent de détacher des spécialistes auprès du Centre.

182. Elle a reconnu avec gratitude l'importante assistance institutionnelle et de programme reçue des Gouvernements allemand et néerlandais et du PNUD. Elle a exprimé sa reconnaissance à tous les membres qui avaient apporté aussi au CAPTT un appui institutionnel, spécialement au Gouvernement indien qui fournissait les installations d'accueil.

Réseau régional du génie et de la machine agricoles

183. La Commission a examiné le rapport du Comité consultatif technique et du Conseil d'administration du RRGMA, qui s'étaient réunis à Rongcheng (Chine) en octobre 2000; elle a approuvé les recommandations figurant dans le rapport, notamment celle concernant le reclassement du RRGMA qui, de réseau, deviendrait un centre.

184. Malgré une situation financière difficile, plusieurs activités entreprises par le RRGMA en matière d'échange d'informations et de développement de la machine agricole, de promotion de la femme dans l'agriculture, de métallurgie agricole, d'amélioration des capacités de conception des machines et de renforcement des instituts nationaux de la machine agricole des pays participants par la formation et la fourniture d'équipements, ont été très appréciées par la Commission, qui a engagé le secrétariat à les poursuivre.

185. La Commission a approuvé l'expansion des activités dans le domaine des techniques de transformation des produits alimentaires après récolte, de la mécanisation de l'horticulture, des cultures couvertes à bas coût et de l'utilisation des déchets et sous-produits agricoles.

186. Il a été recommandé aussi que le RRGMA fournisse une assistance technique et des services de consultance aux pays en matière d'agro-industrie en milieu rural.

187. La Commission a noté avec satisfaction que le Gouvernement chinois envisageait d'accueillir le bureau régional à Beijing; elle a exprimé l'espoir que la décision pourrait être prise le plus tôt possible. Elle a donné pour instruction au secrétariat d'examiner la question en détail avec les autorités chinoises.

188. Elle a remercié le Gouvernement chinois d'avoir fourni des fonds de programme pour le RRGMA pour la période 2000/01, et le Gouvernement

indien qui avait offert d'accueillir l'AGRIMACH et les réunions du Comité consultatif technique et du Conseil d'administration en Inde, en novembre 2001; elle a donné pour instruction au secrétariat de rechercher des fonds auprès des donateurs pour ces activités.

Environnement et mise en valeur des ressources naturelles

Rapport de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000)

189. La Commission était saisie du rapport de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000), qui s'était tenue à Kitakyushu (Japon) du 31 août au 5 septembre 2000 (E/ESCAP/1205). Elle a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement japonais, à la Préfecture de Fukuoka et à la ville de Kitakyushu pour avoir accueilli cette conférence. Comme les questions de développement durable dans la région revêtaient un caractère prioritaire, elle a reconnu que les résultats de la Conférence orienteraient utilement la suite de l'application du programme Action 21, ainsi que les préparatifs régionaux et sous-régionaux du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendrait à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002.

190. Elle a constaté qu'en dépit de progrès substantiels dans la mise en place de législations et de politiques environnementales et du renforcement des institutions environnementales, la qualité de l'environnement, tant à l'échelon régional qu'au niveau mondial, continuait de se détériorer. Dans cette optique, elle a noté l'importance du Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable, et elle a recommandé de l'appliquer au profit de tous les membres et membres associés. Elle a également noté les activités menées au niveau national dans beaucoup de pays de la région pour continuer à appliquer le programme Action 21. Elle a noté combien il importait d'intégrer les politiques de l'environnement et les politiques économiques si l'on voulait parvenir à un développement durable et elle a engagé le secrétariat à bien tenir compte de cet aspect dans l'ensemble des activités de la CESAP dans le but de faciliter la formation et l'échange de données d'expérience.

191. Elle a marqué son appui à l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, qui, avec les autres résultats de la Conférence ministérielle, constituait une base solide pour le traitement des questions de développement durable ainsi qu'un instrument pour la diffusion des pratiques optimales de gestion de l'environnement urbain. À ce propos, elle s'est félicitée que le Gouvernement japonais doive accueillir, plus tard en 2001, la première réunion du Réseau de l'Initiative de Kitakyushu. Notant que

plusieurs villes – en particulier Nonthaburi (Thaïlande) et Kanpur (Inde) – avaient été désignées pour participer au Réseau, elle a demandé au secrétariat de préciser les activités d'exécution de l'Initiative de Kitakyushu de façon à promouvoir la participation des autorités locales, et de formuler le mandat du Réseau, mandat qui devrait comporter la fourniture d'une assistance technique dans les domaines tels que l'urbanisme, la planification des transports urbains, les catastrophes naturelles et les établissements humains.

192. Elle a adopté la résolution 57/2 relative à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000).

193. Elle a salué les efforts que faisait le Japon pour organiser un forum de personnalités de l'Asie et du Pacifique en coopération avec la CESAP et le PNUE. Ce forum examinerait les questions critiques de développement durable, notamment les rapports entre pauvreté et environnement, les écotecnologies et les rapports entre environnement et économie. La Commission a noté aussi qu'on comptait en soumettre les conclusions au Sommet mondial pour le développement durable.

194. Pour faciliter l'exécution du programme Action 21, la Commission a demandé une augmentation de l'APD traditionnelle ainsi qu'un financement nouveau et additionnel pour le développement durable, en particulier à l'intention des pays les moins avancés. Elle a également demandé qu'on développe les programmes de formation et les forums d'échange de données d'expérience, qu'on poursuive le réseautage institutionnel et qu'on transfère les écotecnologies. On a dit que le secrétariat devait coordonner la formulation d'un système régional d'information environnementale pour les États membres. La Commission a noté que l'action de développement durable dans la région avait été considérablement retardée par la persistance de la pauvreté et de l'analphabétisme, et elle a invité la communauté internationale à soutenir pleinement les pays en développement qui s'efforçaient d'éliminer la pauvreté et de réduire l'analphabétisme.

195. Elle a insisté sur l'importance de la coopération régionale et sous-régionale pour traiter des questions de développement durable s'agissant de l'application du programme Action 21 et des résultats de la Conférence ministérielle. Elle a noté avec satisfaction le travail entrepris par le PNUE et sa coopération avec la CESAP, par le canal du Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique, en particulier ses activités en matière de gestion de l'environnement côtier et marin, de diversité biologique, de surveillance de l'environnement, de changement climatique et de développement énergétique durable.

Rapport de la Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie et le développement durable

196. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1206 [rapport de la Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie et le développement durable, tenue à Bali (Indonésie) en novembre 2000] et du document E/ESCAP/1206/Add.1, qui passait en revue les résultats de cette réunion. Elle s'est dite satisfaite de la bonne organisation de la Réunion et a vivement remercié le Gouvernement indonésien d'avoir bien voulu l'accueillir.

197. Elle s'est félicitée de la pertinence des questions d'énergie viable mises en évidence lors de cette réunion régionale de haut niveau, dont elle a approuvé les résultats, à savoir les Programme d'action, stratégies et modalités d'exécution pour un développement énergétique durable en Asie et dans le Pacifique (2001-2005) et la Déclaration de Bali sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière d'énergie et de développement durable.

198. Elle a constaté les considérables difficultés auxquelles la région faisait face dans sa quête du développement énergétique durable et elle a lancé un appel à une action individuelle et collective mieux concertée s'agissant d'appliquer le Programme d'action pour un développement énergétique durable. Elle a demandé au secrétariat d'accroître son assistance technique et de renforcer son rôle de catalyseur pour faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action, notamment en aidant les pays à se doter des moyens de formuler leurs propres politiques de l'énergie durable et en facilitant les transferts de technologie correspondants. Elle a par ailleurs invité la communauté internationale et les organismes et pays donateurs à fournir un appui financier et technique aux fins du développement énergétique durable.

199. Elle a noté que l'énergie était l'un des éléments décisifs du développement social et économique et que la consommation d'énergie dans la région continuerait à augmenter dans le contexte de l'essor économique et de l'amélioration de la qualité de la vie. La région demeurait certes fortement dépendante des combustibles fossiles, mais il fallait utiliser ces ressources de manière efficiente en recourant davantage aux techniques du charbon propre et aux nouvelles sources d'énergie plus écologiques comme le gaz naturel et les énergies renouvelables. La Commission a noté aussi avec intérêt les diverses mesures prises par les pays et leurs efforts pour valoriser et gérer de façon viable leurs ressources énergétiques moyennant: a) recours à des politiques énergétiques privilégiant les nouvelles sources d'énergie, notamment les énergies renouvelables (hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne, biomasse et biogaz); b) emploi de techniques moins polluantes; et c) recherche d'un meilleur rendement énergétique.

200. La Commission a souligné l'importance des énergies renouvelables, qui permettaient de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et noté que certains pays de la région disposaient d'une expérience et de connaissances utiles pour ce qui était de promouvoir les techniques de l'énergie renouvelable dans les domaines tels que le chauffage solaire, le photovoltaïque et l'énergie éolienne. Elle a pris note de la suggestion de la délégation indienne concernant la possibilité pour les pays en développement de partager l'expérience acquise par l'Inde en matière de commercialisation des techniques et de l'énergie renouvelable aux fins d'applications décentralisées et de la production d'électricité de qualité réseau. Elle a demandé au secrétariat d'encourager et de faciliter l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales dans la région.

201. On était plus sensible, dans la région, au rendement énergétique et à son potentiel: la Commission a demandé au secrétariat d'intensifier ses activités afin de promouvoir davantage encore la conservation de l'énergie et l'amélioration du rendement énergétique. Il fallait, le cas échéant, pousser à organiser des réunions sous-régionales chargées de formuler et d'appliquer des politiques énergétiques écologiques et, si possible, opérer au niveau transfrontière s'agissant de mettre en valeur et de transporter les ressources énergétiques.

202. La Commission a adopté la résolution 57/6 relative à la mise en oeuvre des Programme d'action, stratégies et modalités d'exécution pour un développement énergétique durable en Asie et dans le Pacifique (2001-2005) à l'appui de la Déclaration de Bali sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière d'énergie et de développement durable.

Questions relatives à l'environnement et à la mise en valeur durable des ressources naturelles

203. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1207.

204. Elle a fait siennes en général les conclusions et recommandations générales du secrétariat concernant les questions et faits émergents au niveau régional. On a toutefois souligné que la CESAP devait prendre pleinement en compte les plans et préoccupations des pays au moment d'établir ses programmes.

205. La Commission a insisté sur l'importance d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau, qui devait couvrir la gestion des risques liés à l'eau, la formulation d'une politique nationale de l'eau, la sensibilisation du public en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources en eau, et sa participation accrue à cette action.

206. Elle a relevé l'importance du projet CESAP relatif à la création de capacités en matière de

planification stratégique et de gestion des ressources naturelles, ainsi que la nécessité de plans stratégiques de mise en valeur des ressources en eau dans le cadre du partage des données d'expérience et de l'échange d'information.

207. Elle a pris note des remerciements formulés par une délégation pour l'assistance technique fournie par la CESAP en relation avec l'établissement d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre les inondations ainsi que de la demande tendant au maintien de cette assistance.

208. Elle a approuvé les activités de la CESAP en matière de création de capacités de planification stratégique des ressources naturelles et d'établissement de visions nationales de l'eau, ainsi que la participation de la CESAP, avec d'autres organismes des Nations Unies, aux préparatifs du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. Elle a approuvé que la CESAP participe au troisième Forum mondial de l'eau (Japon, 2003).

209. Une délégation a été d'avis qu'il fallait entre autres adopter des méthodes d'utilisation conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines, et donner davantage de place à des aspects tels que le forage des puits en terrain montagneux et rocheux ou la conception d'appareils de forage moins chers et plus efficaces. Cette délégation a souligné qu'il importait que les pays commencent d'abord par prendre les mesures voulues au niveau national avant que des initiatives régionales soient envisagées.

210. La Commission a remercié le secrétariat d'avoir exécuté une gamme d'activités tendant à évaluer et à développer le potentiel de l'Asie du Nord-Est en ressources minérales, énergétiques et marines et en hydrocarbures, y compris en recourant aux SIG, et elle a recommandé qu'il continue de renforcer la coopération sous-régionale en lançant des projets dans ces domaines.

211. Elle a observé que les TI et l'imagerie satellitale constituaient de bons outils aux fins de la gestion intégrée des ressources en terres et en eau d'un bon rapport qualité-prix et de la réduction des effets des catastrophes naturelles. Elle a vu aussi avec satisfaction que le recours aux applications des techniques spatiales s'était développé dans plusieurs domaines de la gestion des ressources en eau dans la région, ces techniques facilitant notamment la découverte de nappes souterraines et de zones de recharge ainsi que la gestion des bassins versants et la surveillance des risques météorologiques.

212. Elle a constaté les progrès d'exécution de la phase II du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE II), lancée à New Delhi en novembre 1999 par la deuxième Conférence ministérielle sur les

applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Elle a demandé qu'on applique effectivement les recommandations de cette conférence. Certains pays avaient pu développer leurs stratégies de gestion des ressources en eau au niveau national et au niveau des bassins fluviaux moyennant utilisation intégrée de la télédétection et des systèmes d'information géographique. Le PRORESPACE II constituait un bon moyen de partager ces connaissances spécialisées dans l'esprit de la coopération régionale. La Commission a engagé le secrétariat à concevoir et promouvoir des applications de ces instruments techniques afin de faciliter la gestion des ressources en eau et des effets des catastrophes naturelles, ce qui répondait aux besoins des pays en développement, surtout eu égard à leur situation économique et financière.

Mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines

213. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1208, E/ESCAP/1209, E/ESCAP/1210 et E/ESCAP/1211 et Corr.1, relatifs aux mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines. Elle a félicité le secrétariat pour la qualité des documents et a généralement approuvé les recommandations qu'ils contenaient.

Rapport du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine sur sa troisième session

214. La Commission a fait sien le rapport du Comité figurant dans le document E/ESCAP/1208.

215. Elle a souligné que la croissance socio-économique était nécessaire pour soulager durablement la pauvreté et que les pays devaient poursuivre vigoureusement des mesures pour promouvoir une croissance à large base. Les éléments de cette croissance devaient comprendre: a) l'élimination de la pauvreté absolue, b) la satisfaction des besoins essentiels des personnes, y compris les services sociaux, et c) la réduction de l'inégalité des revenus. Les politiques de croissance devaient également promouvoir l'insertion sociale pour éviter les troubles sociaux imprévus susceptibles de ruiner les conditions de base de la croissance économique future.

216. La Commission a noté que la mondialisation créait à la fois des possibilités et des difficultés. La libéralisation économique, facilitée par le progrès des transports et de la téléinformatique, provoquait une augmentation des échanges commerciaux et des flux de capitaux et ouvrait aux pays de plus grandes possibilités de promouvoir une croissance économique efficace. En sens inverse, les politiques fondées principalement sur les mécanismes du marché élargissaient l'écart entre les riches et les pauvres, car ces derniers étaient dans l'incapacité de participer au

processus de croissance animée par le marché. Leur bien-être social en pâtissait gravement. La Commission a souligné qu'il était primordial de définir des systèmes de protection sociale fondés sur les meilleures pratiques pour autonomiser les pauvres.

217. Le problème de la pauvreté résultait de l'insuffisance des revenus et du pouvoir d'achat, elle-même attribuable au manque d'emplois productifs. Pour cette raison, la politique de l'emploi devait avoir priorité, parallèlement aux stratégies de libéralisation économique. On a souligné le rôle des micro-entreprises et du secteur informel comme sources de revenus et d'emplois.

218. La Commission a noté que le développement économique pouvait être en retard par rapport au développement social et que de hauts niveaux de développement humain pouvaient être atteints malgré ce décalage. Les résultats des études qui proposaient des moyens spécifiques de réduire la pauvreté étaient applicables dans certains pays mais non pas dans tous. Constatant qu'il était difficile de démêler les causes et les conséquences de la pauvreté, la Commission s'est déclarée résolument favorable à une approche globale de la dépaupérisation. On a noté cependant que les stratégies de dépaupérisation étaient plus efficaces lorsque les pauvres étaient répartis en sous-groupes nécessitant des ensembles différents de mesures de dépaupérisation. La Commission a relevé aussi que des mesures spéciales étaient nécessaires, notamment l'adoption de pratiques non discriminatoires, la mobilisation sociale, la participation des intéressés et des programmes d'auto-assistance.

219. De nombreuses délégations ont échangé des informations concernant les bonnes pratiques de dépaupérisation, comme l'introduction des TI dans la gouvernance locale et dans l'agriculture, une couverture d'assurance sociale pour les pauvres et les chômeurs et des programmes spéciaux pour les pauvres et les autres catégories vulnérables. La Commission a noté qu'il était possible d'obtenir des résultats positifs dans la dépaupérisation en développant les zones les moins avancées d'un pays lorsque les liens économiques avec les zones voisines et les autres pays étaient renforcés. Le représentant de la République de Corée, évoquant l'expérience de dépaupérisation de ce pays dans le cadre du programme Saemaul Undong («le Village nouveau»), a offert de partager cette expérience avec les autres pays et de présenter quelques programmes destinés aux groupes vulnérables des pays considérés.

220. La Commission a souligné le rôle essentiel que la CESAP jouait dans la coopération régionale; elle a demandé au secrétariat de continuer à remplir un rôle d'information et de stimulation dans les activités de dépaupérisation. Elle lui a demandé d'établir des mécanismes pour la formulation de plans de

développement intégré régionaux et la coopération en matière de transfert de technologie, de valorisation des ressources humaines et de création de capacités, y compris la facilitation des études et des échanges sur les expériences réussies et les enseignements à tirer des pratiques éprouvées des pays de la région.

221. Elle a noté les situations démographiques extrêmement variables d'un pays à l'autre dans la région. Dans certains pays, une croissance démographique rapide était l'un des nombreux facteurs à l'origine de la pauvreté. Dans d'autres, la fécondité était tombée en deçà du niveau de remplacement et la proportion des personnes âgées augmentait rapidement. La Commission a reconnu que la situation démographique jouait un rôle dans le développement économique et qu'il fallait tenir compte de ce facteur dans les activités de dépaupérisation. Elle a constaté que la troisième session du Comité avait fourni l'occasion d'un débat fort utile sur la dynamique démographique et le développement économique et social. Elle a demandé au secrétariat de poursuivre ses activités de recherche et de diffusion de l'information sur les questions démographiques et leurs rapports avec le développement. Elle lui a demandé en outre de continuer à donner des orientations générales et à fournir une assistance technique dans les domaines liés à la dynamique démographique, notamment au sujet des services de santé et autres répondant aux besoins d'une population qui vieillit.

222. L'éloignement physique et la situation particulière des pays du Pacifique rendaient difficile l'obtention d'une croissance équilibrée, spécialement l'accès des pauvres aux services et aux infrastructures. La Commission a noté les besoins particuliers des pays à économie en transition au regard des activités de dépaupérisation. Elle a demandé que la coopération régionale et l'assistance technique répondent à ces besoins spéciaux.

223. Elle a souligné l'importance de la valorisation des ressources humaines pour remédier à la pauvreté. On a mis en relief le besoin de fournir des services d'éducation et de santé. La Commission a insisté sur l'importance de l'éducation de base comme fondement de tous les programmes de valorisation des ressources humaines; elle a souligné aussi qu'il fallait assurer la qualité de l'éducation et l'accès de tous à l'éducation, y compris par l'instruction permanente. Elle a noté en outre l'importance de la formation professionnelle pour les jeunes, compte tenu du grave problème de chômage existant dans de nombreux pays de la région de l'Asie et du Pacifique, surtout dans les campagnes.

224. Elle a reconnu l'intérêt des activités de valorisation des ressources humaines du secrétariat pour la formation des ressources humaines nationales travaillant dans différents domaines de la dépaupérisation. Elle a invité le secrétariat à continuer

d'exécuter les activités de formation à la valorisation des ressources humaines pour créer des capacités parmi le personnel national dans les domaines de la dépaupérisation et des programmes de développement rural.

225. Elle a souligné le rôle majeur de la CESAP, qui devait continuer à procurer une aide aux membres et membres associés pour qu'ils exécutent les obligations résultant du Sommet mondial pour le développement social et appliquent les autres initiatives issues de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue à Genève en juin 2000 en vue d'examiner l'état d'avancement des activités. Il fallait accorder une attention particulière à l'amélioration du renforcement des capacités nationales, à l'application de politiques sociales efficaces, au partage des données d'expérience sur la dépaupérisation, à la création de réseaux de protection sociale et à leur consolidation, à la valorisation des ressources humaines et à l'amélioration de la condition de la femme, des personnes âgées et des handicapés.

226. La Commission a rappelé qu'il fallait accorder la priorité aux catégories défavorisées, vulnérables, marginalisées et exclues. Elle a noté les différents programmes appliqués dans les pays et ciblés sur les groupes défavorisés. On a souligné que les programmes de protection sociale, particulièrement ceux qui cherchaient à stabiliser les conditions de vie des personnes âgées, des handicapés, des femmes, des enfants et des populations autochtones, gardaient toute leur importance. La Commission a demandé au secrétariat de s'occuper davantage de la protection sociale, y compris les filets de sécurité sociale, les prestations de sécurité sociale et les services sociaux, et de continuer à fournir une assistance technique et un appui aux membres et membres associés par l'exécution de projets, par l'échange de données d'expérience et d'informations, par des activités de formation et par d'autres formes d'aide.

227. Constatant l'augmentation rapide de la proportion de personnes âgées parmi la population de la région de la CESAP, la Commission a souligné qu'il fallait d'urgence intégrer les personnes âgées au cours normal du développement. Elle a recommandé de donner un appui au rôle de la famille et à l'échange de données d'expérience entre les jeunes et les personnes âgées pour favoriser une meilleure compréhension et de meilleures relations entre les générations. Elle a recommandé que des études et des travaux d'analyse soient faits sur les conséquences sociales et économiques du vieillissement dans la région. Elle a demandé en outre au secrétariat de continuer à donner priorité aux questions concernant le vieillissement et d'exécuter et de coordonner les activités d'appui et de préparation de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, prévue pour 2002, de même que le suivi des résultats attendus de cette réunion.

228. Elle a insisté fortement sur la nécessité d'améliorer la situation des handicapés. Les mesures prises comprenaient l'amélioration de l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux possibilités d'emploi, l'amélioration des conditions de vie, l'amélioration de l'état de santé et la fourniture de services suivant des formules de type communautaire. Elle a reconnu qu'il importait de créer des capacités parmi les handicapés afin de renforcer leur participation au processus général de développement. Elle a noté que les ONG avaient un grand rôle à jouer pour réduire la dépendance des handicapés. On a souligné l'importance de la mise en place des environnements conviviaux pour les handicapés. La Commission a noté aussi qu'il fallait maintenir l'élan de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) et promouvoir une société sans obstacle pour tous, y compris en envisageant d'instituer un cadre pour poursuivre ces initiatives au-delà de la Décennie en 2002.

229. À la demande d'une délégation, des précisions ont été données concernant l'exécution et les résultats du projet relatif aux systèmes d'information de gestion pour le développement social exécuté par le secrétariat, étant donné l'importance de ces systèmes dans la planification socioéconomique intégrée.

230. La Commission a constaté les efforts et les réalisations de la région dans le domaine de l'autonomisation des femmes par l'application de mesures comme la création de programmes pour l'organisation de groupes fonctionnant en autonomie pour financer des activités économiques ou encore l'encouragement de la participation des femmes à la gouvernance locale. Elle a noté que, pour faciliter la participation des femmes au développement économique, les initiatives qui avaient été prises comprenaient la mise à disposition de crèches pour accueillir les enfants et l'offre d'une formation professionnelle aux femmes.

231. Elle a noté avec satisfaction que les programmes de dépaupérisation avaient pris en considération les difficultés particulières rencontrées par les ménages pauvres ayant pour chef une femme. Elle a constaté que ces programmes avaient créé des filets de protection sociale au profit des femmes, comprenant le versement d'allocations mensuelles, des dispositifs de création d'emplois, des régimes d'assurance-maladie, des aides à l'instruction et d'autres moyens de répondre aux besoins essentiels.

232. Elle a adopté la résolution 57/3 relative au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

233. Elle attachait beaucoup d'importance à un développement équilibré: elle a noté que de nombreux pays avaient pris diverses mesures pour réduire les

disparités au moyen de la valorisation des ressources humaines, de l'enseignement et de l'éducation permanente, du développement de l'emploi péri-agricole (transformation des produits alimentaires et tourisme, par exemple) dans les campagnes, en établissant des liens entre les industries et les zones urbaines et rurales et en améliorant l'accès à l'infrastructure et aux services dans les campagnes, en particulier à la téléinformatique et au crédit. Elle a engagé le secrétariat à prendre l'initiative de mécanismes de partage des données d'expérience entre les pays.

234. Elle a noté que la dépaupérisation urbaine devait recevoir une plus grande attention, du point de vue de la diversité des interventions et de l'importance des moyens financiers, car elle restait un domaine largement négligé par les politiques publiques. La dépaupérisation urbaine nécessitait l'intégration d'une approche par zone, d'une approche par catégorie de bénéficiaires et d'une approche communautaire. La Commission a demandé au secrétariat de procurer un appui au développement de l'infrastructure urbaine. Elle a noté que les villes et les campagnes étaient étroitement liées entre elles, mais que des disparités continuaient d'exister entre les zones urbaines et les zones rurales et entre les régions à l'intérieur des pays. Elle a noté aussi que les valeurs sociales et les modèles de répartition du pouvoir jouaient un rôle majeur dans la création et dans l'élimination des disparités.

235. Elle a souligné qu'il importait d'aider les communautés rurales à lutter contre la pauvreté en favorisant l'adoption de mesures spéciales, l'augmentation des investissements dans les zones rurales et une gouvernance efficace. Plusieurs délégations ont décrit les programmes spéciaux de dépaupérisation et les modèles adoptés dans leur pays, parmi lesquels le développement rural à large base, les mouvements «vision rurale» comme le mouvement Samurdhi et la création d'emplois non agricoles. La Commission a souligné qu'il importait de créer des possibilités, de renforcer le dispositif de protection sociale à l'échelon communautaire et d'autonomiser les pauvres. Elle a souligné également qu'une approche du développement rural favorable aux pauvres et s'appuyant sur des politiques macroéconomiques stables et sur la participation des communautés rurales s'imposait pour soulager la pauvreté rurale.

236. Elle a souligné que l'augmentation de la productivité agricole, le développement rural et agricole durable, l'expansion des agro-industries et la création d'emplois ruraux étaient les moyens fondamentaux de soulager la pauvreté rurale. Étant donné que les ressources naturelles et l'environnement se dégradaient sous l'effet de pratiques agricoles mal adaptées, la pauvreté et d'autres problèmes sociaux touchaient les agriculteurs. La Commission a noté qu'il importait de restructurer le secteur agricole et de

renforcer sa base technologique au niveau des communautés agricoles et des organisations paysannes pour établir un équilibre écologique. Elle a demandé au secrétariat de donner priorité à une aide au développement agricole durable.

237. Elle a noté que la téléinformatique pouvait ouvrir aux pauvres des possibilités de participer plus concrètement au développement économique et social. Elle a noté aussi que le développement des liens téléinformatiques entre les régions rurales éloignées et les centres urbains pouvait réduire les disparités entre la campagne et la ville et contribuer à la dépaupérisation. Elle a mis en évidence les problèmes soulevés par l'aggravation de la marginalisation de certaines catégories de population provoquée par l'élargissement du fossé entre ceux qui avaient accès à la téléinformatique et ceux qui étaient laissés pour compte. Elle a demandé au secrétariat de renforcer l'aide à la coopération régionale dans ce domaine en suivant une approche concertée et intégrée, comprenant la participation de toutes les parties prenantes afin de mieux assimiler la téléinformatique et de l'utiliser efficacement pour la dépaupérisation.

238. Elle a noté le rôle important de la technologie pour améliorer la productivité agricole et augmenter la valeur ajoutée des agro-industries de manière à créer des revenus et des emplois et à faire avancer la dépaupérisation. Elle a souligné qu'il fallait développer une base technologique pour les systèmes agricoles destinés aux communautés paysannes afin de favoriser un développement général durable. Elle a constaté également que les PME et les micro-entreprises des secteurs formel et informel avaient un effet de dépaupérisation très positif parce qu'elles procuraient des emplois et des revenus. Elle a donc souligné que ces entreprises pourraient recevoir une aide sous forme de services consultatifs et d'information sur les marchés potentiels, de facilitation de l'accès au crédit et de programmes de formation.

Rapport de la Réunion régionale de haut niveau préparatoire à Istanbul + 5

239. La Commission a souligné l'importance de l'examen et l'évaluation de l'application du Programme pour l'habitat effectués à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (Istanbul + 5). Elle s'est félicitée des résultats obtenus et a approuvé les recommandations de la Réunion régionale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique préparatoire à Istanbul + 5, tenue à Hangzhou (Chine) en octobre 2000 (E/ESCAP/1209). Elle a noté que des progrès considérables avaient été faits en direction des deux objectifs du Programme pour l'habitat (un logement convenable pour tous et des établissements humains durables dans un monde de plus en plus urbanisé), mais que les bas niveaux de développement économique et technologique et les insuffisances de la coopération

internationale avaient empêché d'aller plus loin. Elle a exprimé l'espoir qu'Istanbul+5 aide les pays à atteindre les buts fixés dans le Programme pour l'habitat.

240. Elle a reconnu que les problèmes du logement, l'émigration rurale, l'urbanisation, la dépaupérisation et les problèmes d'environnement étaient étroitement liés et que la dépaupérisation était indispensable à un développement viable des zones urbaines et des régions rurales. Elle a souligné que l'autonomisation des autorités locales et la participation des intéressés à la prise des décisions étaient des moyens essentiels de régler les problèmes du logement. Elle a reconnu qu'il fallait implanter localement le Programme pour l'habitat et institutionnaliser son exécution en créant des comités pour l'habitat aux échelons national, infranational et municipal. Elle a insisté sur la nécessité d'une collaboration étroite entre la CESAP et le CNUEH dans l'action entreprise pour promouvoir un développement durable des villes et des campagnes.

Progrès accomplis dans l'application des résolutions et des décisions relatives aux mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines

241. La Commission a approuvé le document E/ESCAP/1210 et constaté avec satisfaction les progrès réalisés dans l'application des résolutions et des décisions relatives aux mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines.

Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique

242. La Commission a approuvé le document E/ESCAP/1211 et Corr.1 et s'est déclarée satisfaite des activités de programme exécutées par le Centre en 2000. Elle a constaté les résultats obtenus par les projets de recherche relatifs aux effets de la libéralisation du commerce international sur l'agriculture et sur les stratégies de sécurité alimentaire pour les pays insulaires du Pacifique Sud.

243. Elle a recommandé que le Centre maintienne et renforce ses programmes coopératifs en matière de recherche-développement, de valorisation des ressources humaines et de services d'information avec les membres et membres associés – programmes qui avaient des aspects très variés, dont l'atténuation des dommages provoqués par les conditions climatiques anormales dues à El Niño, la stabilisation des cultures en altitude, le développement des cultures fourragères et l'analyse des politiques agricoles.

244. La Commission s'est déclarée particulièrement préoccupée par l'instabilité persistante des ressources institutionnelles et des ressources d'appui au

programme mises à la disposition du Centre. Elle a engagé les membres et membres associés à envisager d'augmenter substantiellement leurs contributions et à verser les fonds rapidement et en temps voulu, de même qu'à fournir des services d'expert pour assurer l'exécution effective des activités de programme du Centre. Elle a demandé aussi au secrétariat de la CESAP d'aider celui-ci à mobiliser des ressources financières pour ses activités, reconnaissant le rôle important des céréales secondaires dans la sécurité alimentaire et l'économie rurale de la région.

245. Elle a remercié les gouvernements des pays suivants de leurs contributions financières et/ou en nature: Bangladesh, France, Inde, Indonésie, Japon, Myanmar, Népal, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande.

Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel

246. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1212 et E/ESCAP/1213. Elle a fait sien le rapport du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel sur sa troisième session, et entériné les recommandations qu'il contenait. La qualité et l'efficacité des équipements et des services infrastructurels étaient étroitement liées à la croissance économique et au progrès social, et en particulier à la dépaupérisation et à la lutte contre la dégradation de l'environnement. Malheureusement, dans la région de l'Asie et du Pacifique, il existait tout un ensemble d'obstacles, tenant à l'état de l'équipement et à celui des institutions, qui continuaient de compromettre la fourniture de services de transport économiques et donc la compétitivité des produits et des ressources de la région sur le marché mondial.

247. La Commission a reconnu le rôle moteur que jouait la CESAP et a accueilli avec satisfaction les travaux entrepris par le secrétariat pour encourager le développement durable des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel dans la région. En particulier, elle a noté que les pays avaient réaffirmé leur ferme appui à la réalisation par le secrétariat d'études et d'activités opérationnelles qui cherchaient à satisfaire leurs besoins et à répondre à leurs préoccupations prioritaires. Elle s'est également déclarée satisfaite des travaux accomplis par le secrétariat pour renforcer la coopération avec les autres organismes des Nations Unies et avec les organisations régionales et internationales qui s'occupaient du développement des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel dans la région.

248. Elle a exprimé sa profonde gratitude pour leurs contributions généreuses aux gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la Chine, de la France,

de l'Inde, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et de la République de Corée, et au PNUD, à l'ONUSIDA, à la BISD, à la BAsD, à l'Association japonaise pour la coopération dans les transports et à la Nippon Foundation, pour leur contribution aux activités exécutées dans le domaine des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel.

249. Elle a souligné l'importance du programme d'action régional du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique et a relevé que la participation active des membres et membres associés était la condition indispensable du succès du Plan d'action. Elle a noté la mise à jour des informations fournies par les délégations de la République islamique d'Iran et du Népal au sujet des agents de coordination que leur gouvernement avait désignés pour surveiller l'application du programme d'action régional et en rendre compte. Elle a prié instamment les membres et membres associés de donner des renseignements sur l'état de l'application des projets relevant de la phase I du Plan d'action. Elle a constaté aussi que les rapports des pays sur le développement infrastructurel et sur le secteur des transports étaient fort utiles et aidaient la CESAP dans ses activités relatives au développement des infrastructures.

250. Elle a noté avec satisfaction que 61 des 64 projets figurant dans le programme d'action régional du Plan d'action (phase I) avaient été exécutés ou étaient en cours d'exécution.

251. Elle a relevé l'importance de la participation du secteur privé au développement, au financement, à l'exploitation et à la gestion des infrastructures. Elle a demandé au secrétariat de lancer des initiatives pour aider les pays à créer des conditions propices à la participation du secteur privé dans le domaine infrastructurel. Plusieurs délégations ont informé la Commission des mesures que leur pays avait prises pour encourager une telle participation.

252. La délégation indienne a renouvelé son offre faite à la cinquante-troisième session, d'accueillir à New Delhi un institut de normalisation des télécommunications pour l'Asie et le Pacifique, pour lequel le Gouvernement indien avait déjà réservé des crédits. La délégation a demandé que l'institution spécialisée concernée intervienne pour donner à la proposition sa forme définitive.

253. La Conférence ministérielle sur les infrastructures qui devait avoir lieu en 2001 donnerait l'occasion de focaliser davantage l'attention sur les tendances nouvelles et émergentes du développement infrastructurel et sur les mesures nécessaires pour renforcer l'application de la téléinformatique au service du développement des transports.

254. La Commission a remercié le Gouvernement de la République de Corée qui envisageait d'accueillir du 12 au 17 novembre 2001 la deuxième Conférence ministérielle sur les infrastructures, à Séoul, et elle a prié le secrétariat de coopérer pleinement à la solution des questions en suspens de façon à en faciliter les préparatifs officiels. Elle a également accepté avec gratitude l'offre du Gouvernement indonésien d'accueillir à Jakarta, en juin 2001, la Réunion d'experts chargée de préparer la Conférence ministérielle sur les infrastructures et elle a engagé les experts des transports et des communications à y assister.

255. Elle a recommandé de veiller à ce que la Conférence ministérielle offre les conditions voulues pour des débats approfondis en vue de la prise de décisions; il fallait que l'ordre du jour porte sur les problèmes d'importance critique pour la région dans le domaine des transports et des communications. Il serait possible ainsi de mieux cadrer les débats et les membres et membres associés pourraient alors plus facilement faire figurer dans leur délégation les spécialistes voulus.

256. La Commission a suggéré que les activités qu'il était proposé d'intégrer dans la phase II du programme d'action régional soient mieux ciblées, répondent à une demande réelle, soient économiquement viables et que le choix des domaines prioritaires soit entrepris en consultation avec les pays membres. Elle a invité les membres et membres associés à recenser les domaines de projet prioritaires dans le contexte du programme d'action régional pour la phase II du Plan d'action et à donner des informations sur les activités nationales pertinentes afin de faciliter l'examen régulier de l'avancement du programme d'action régional.

257. Elle a réaffirmé son appui au projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (DITTA) et recommandé d'en faire un projet prioritaire de la phase II du Plan d'action. Elle a noté aussi que la mise en place du Chemin de fer transasiatique et de la Route d'Asie ainsi que les liaisons entre l'Asie et l'Europe répondait aux besoins objectifs des pays de la région.

258. Elle a réaffirmé qu'il importait d'étendre les itinéraires ferroviaires et routiers en Asie et entre l'Asie, l'Asie occidentale et l'Europe. De nouvelles liaisons internationales avaient été ouvertes entre les pays membres, dans les réseaux du Chemin de fer transasiatique et de la Route d'Asie: a) le couloir Nord-Sud reliant la Fédération de Russie et la République islamique d'Iran, qui offrait aux pays sans littoral du Caucase et de l'Asie centrale un accès aux ports du sud de la République islamique d'Iran; b) l'itinéraire routier Téhéran-Saveh-Hamedan jusqu'à la frontière, à Khoshravi; c) l'itinéraire reliant Abu-Khamal à Dair-

Alnoor en République arabe syrienne; d) le long du défilé entre Arak-Khosravi, et Khorramshahr, jusqu'à la frontière iraquienne, réalisant la jonction du réseau de la région de la CESAP et de celui de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; e) une liaison routière entre la République islamique d'Iran et l'Arménie.

259. La Commission a estimé qu'il importait de faciliter le transit et les transports transfrontaliers par des accords bilatéraux et sous-régionaux et par l'adhésion des pays aux conventions relatives aux transports internationaux, dont la liste figurait dans la résolution 48/11 de la Commission en date du 23 avril 1992, et par l'application effective de ces conventions. Certains pays s'apprêtaient à adhérer à ces conventions. La Commission a demandé au secrétariat de rédiger le texte d'un accord-cadre approprié relatif au réseau de la Route d'Asie et de le soumettre à l'examen des pays concernés. Elle a noté le vif intérêt porté par la Fédération de Russie à son intégration à la Route d'Asie et demandé au secrétariat d'achever rapidement l'étude sur le réseau routier qui relierait la Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, la Mongolie et la péninsule coréenne.

260. Elle a noté le soutien actif offert par le secrétariat au Groupe de travail pour les transports et les points de passage frontaliers du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA).

261. Elle a réaffirmé qu'il fallait accorder un rang de priorité élevé aux activités capables de promouvoir des transports sûrs et écologiquement rationnels, en particulier de favoriser l'amélioration de la sécurité ferroviaire et routière et la réduction de la pollution atmosphérique causée par les transports routiers. Elle a noté, en s'en félicitant, le soutien financier généreux offert par le Gouvernement indien pour un projet de base de données sur la sécurité routière. Elle a prié le secrétariat de soumettre l'aperçu de projet pertinent à l'examen du Gouvernement indien.

262. Elle a noté que les réunions proposées des directeurs des chemins de fer et des chefs des administrations routières serviraient de cadre pour examiner des initiatives nouvelles et favoriseraient la coopération et l'échange de données d'expérience. Elle a pris note des compétences acquises par l'Inde dans le domaine des chemins de fer et du fait qu'elle était prête à les partager avec les autres pays.

263. Au sujet du développement du couloir nord du Chemin de fer transasiatique, elle a demandé que des voyages de démonstration aient lieu pour les transports de conteneurs par train-bloc sur l'ensemble des itinéraires. Un groupe d'experts se réunirait à Bangkok du 16 au 18 mai 2001 pour préparer ces voyages dans les pays participant au projet.

264. À propos du développement des transports ferroviaires dans le couloir sud, elle a noté que les progrès accomplis depuis la réunion d'experts tenue à Dhaka en mai 1999 avaient été plus lents que prévu. Elle a exprimé sa préoccupation à ce sujet, particulièrement en raison de la construction en cours des liaisons Kerman-Zahedan et Mashhad-Bafq, en République islamique d'Iran, qui ouvrirait l'un des tronçons manquants dans le couloir sud du Chemin de fer transasiatique. Elle a noté que le Bangladesh entreprenait une étude de faisabilité sur le couplage de son réseau ferroviaire à celui du Myanmar.

265. Elle a constaté que la situation évoluait à propos du couloir nord, à la suite du sommet historique de juin 2000 entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, à l'occasion duquel un accord avait été conclu sur le rétablissement de la liaison entre les réseaux ferroviaires des deux pays et sur l'achèvement du seul tronçon manquant dans le couloir nord du Chemin de fer transasiatique. Elle a noté que le réseau ferroviaire de la République populaire démocratique de Corée avait besoin d'une sérieuse modernisation pour être conforme aux normes internationales et permettre des transports sûrs et efficaces. Elle a pris note de la demande adressée au secrétariat par la République populaire démocratique de Corée qui souhaitait obtenir une aide pour moderniser son réseau ferroviaire et se procurer le financement nécessaire auprès des donateurs.

266. Elle a apporté son appui à l'initiative prise par le secrétariat d'exécuter un projet commun avec le secrétariat du PNUD pour le Tumen visant à développer et prioriser les réseaux routiers dans la région du fleuve Tumen, en Asie du Nord-Est.

267. Elle a rappelé les débats de sa cinquante-sixième session où elle avait reconnu qu'il fallait procurer les services d'un conseiller régional pour traiter des problèmes du développement du secteur des transports terrestres, particulièrement dans le cas des pays sans littoral et des économies en transition. Elle a prié instamment le secrétariat d'activer son dialogue avec les pays concernés et de fournir des services consultatifs pour répondre à leurs besoins de développement.

268. Elle a estimé que les transports par voie d'eau étaient l'un des principaux secteurs qui contribuaient notablement à l'accélération de la croissance économique et du commerce extérieur. Elle a remercié le secrétariat d'avoir procédé à l'étude des stratégies régionales de transport maritime et de développement portuaire en utilisant le modèle de planification des politiques maritimes. Plusieurs délégations ont mentionné la série de séminaires à l'échelon national qui avaient aidé leur pays à formuler les stratégies et plans nationaux. La Commission a prié le secrétariat de mettre l'étude à jour périodiquement.

269. Elle a souligné l'importance des activités du secrétariat qui aidait les pays, à leur demande, pour examiner les positions nationales en prévision de la nouvelle série de négociations de l'Accord général sur le commerce des services au sujet des services de transport maritime et pour procurer un cadre servant à l'échange d'informations et de données d'expérience sur les pratiques optimales.

270. Elle a prié le secrétariat de faire une analyse des différentes formules d'immatriculation des navires pour mettre en évidence les meilleures pratiques et pour aider les pays à attirer le tonnage national et international vers leur registre, de même que pour aider les pays membres qui en feraient la demande à examiner la viabilité de la flotte sous pavillon national.

271. Elle a demandé qu'un rang de priorité élevé soit accordé aux activités portant sur le transport multimodal et sur la logistique, en cherchant à faire mieux connaître et mieux comprendre ces activités parmi les services des administrations publiques et en améliorant les connaissances des planificateurs et des exploitants des services logistiques. Elle a pris note des travaux substantiels faits par le secrétariat sur le transport multimodal et la logistique dans la région de l'ASEAN et a demandé que des activités semblables soient entreprises dans les autres sous-régions. Notant l'actualité politique récente dans la péninsule coréenne, elle a prié le secrétariat de prendre sans tarder l'initiative d'aider à développer un système intégré de transport et de logistique dans la sous-région de l'Asie du Nord-Est. Elle a pris note de l'importance des activités du secrétariat relatives au développement commercial des ports régionaux comme centres logistiques. Elle a prié le secrétariat d'encourager l'adoption d'un cadre juridique harmonisé pour le secteur du transit des marchandises et pour les opérations de transport multimodal dans la région.

272. Soulignant l'importance d'une collaboration entre les principales parties prenantes dans le secteur maritime, elle a demandé au secrétariat de prendre de nouvelles initiatives pour entretenir le dialogue entre les intéressés sur une base régulière. Elle a noté avec satisfaction que le Gouvernement de la République de Corée envisageait de fournir des fonds pour le deuxième forum tripartite des armateurs, des chargeurs et des ports en vue d'engager un dialogue durable sur une base régulière. Elle a demandé au secrétariat d'encourager le dialogue entre les principaux intéressés dans le secteur maritime à l'échelon national pour aider à régler les questions controversées.

273. Elle a réaffirmé le rôle important du tourisme dans le développement socioéconomique des pays de l'Asie et du Pacifique. Elle a noté que le tourisme était devenu une grande source de devises pour un nombre de pays. Elle a reconnu que le tourisme pouvait aussi contribuer à la dépaupérisation. Elle a réaffirmé que le

tourisme devait recevoir un rang de priorité élevé dans le programme de la CESAP et a prié instamment le secrétariat d'intensifier ses activités dans ce secteur.

274. Notant que le Plan d'action pour un développement touristique viable dans la région de l'Asie et du Pacifique fournissait un cadre général pour le renforcement des capacités nationales et pour la coopération régionale, elle a affirmé son engagement en faveur de l'application du Plan d'action.

275. Elle a noté avec satisfaction que le Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques, créé par la CESAP en 1997, constituait un mécanisme efficace pour promouvoir la coopération dans l'enseignement et la formation touristiques. Elle a prié le secrétariat d'accorder son plein appui pour assurer le fonctionnement efficace du Réseau. Elle a engagé les pays et les organismes donateurs, ainsi que le secteur privé, à fournir un appui financier à ses activités. Elle a noté avec satisfaction que la Conférence de l'APETIT sur l'enseignement et la formation touristiques dans la région de l'Asie et du Pacifique aurait lieu à Khajuraho (Inde) en août 2001. Elle s'est félicitée de l'offre faite par la République islamique d'Iran d'accueillir la septième réunion du Comité exécutif de l'APETIT dans la zone franche de Kish en novembre 2001.

276. Elle a demandé au secrétariat d'organiser des forums qui serviraient à mettre en commun des informations et des données d'expérience sur les pratiques optimales de promotion d'un tourisme sans obstacles parmi les pays de la région. Elle a suggéré aussi que le secrétariat fasse une étude sur le développement des installations touristiques pour les personnes handicapées. Elle a pris note des mesures positives adoptées récemment par le Japon dans une loi qui favorisait une infrastructure de transports publics facilement accessible aux personnes âgées et aux handicapés.

277. Elle a entériné la Déclaration de Macao sur la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du tourisme dans la région de l'Asie du Pacifique et la Déclaration de Bali sur un tourisme sans obstacles pour les handicapés.

278. Elle a prié le secrétariat d'entreprendre des activités pour développer le tourisme basé dans les communautés et les villages. Elle a demandé aussi au secrétariat d'organiser: a) un séminaire sur le commerce électronique et les technologies de l'information dans le secteur du tourisme; b) un séminaire sur l'encouragement des PME dans le secteur du tourisme, particulièrement dans les services de séjour chez l'habitant et de chambre d'hôte; c) des programmes de formation des instructeurs sur le tourisme. Elle a prié le secrétariat de renforcer les activités de promotion du tourisme dans la sous-région Bassin du Mékong. Le

représentant de la Fédération de Russie a demandé l'aide de la CESAP pour promouvoir les investissements pour le développement du tourisme dans les régions du Primorskiy, du Kamtchatka et de la Sibérie orientale. Le représentant de Sri Lanka a demandé l'aide de la CESAP dans les domaines suivants: a) la gestion environnementale du développement touristique et la préservation de la culture; b) la mise en valeur des attractions touristiques peu connues; c) un plan de zonage intégré pour le développement systématique du tourisme; d) le tourisme sans obstacles pour les handicapés.

Statistiques

Rapport du Comité de statistique sur sa douzième session

279. La Commission était saisie du rapport du Comité de statistique sur sa douzième session (E/ESCAP/1214), tenue à Bangkok du 29 novembre au 1^{er} décembre 2000.

280. Elle a entériné le rapport du Comité de statistique qu'elle a félicité pour son rôle dans le renforcement des capacités statistiques des pays de la région. Les activités de la CESAP qui cherchaient à améliorer la comparabilité des statistiques dans la région ont été jugées importantes, spécialement à l'heure de la mondialisation.

281. La Commission a pris note des principales conclusions et décisions adoptées par le Comité à sa douzième session. Elle a entériné aussi le programme de travail du secrétariat pour 2002-2003 et les domaines prioritaires définis précédemment par le Comité: le SCN de 1993, les statistiques de la pauvreté, les statistiques sexospécifiques, les statistiques du secteur informel et les statistiques de l'environnement. Elle a reconnu que la téléinformatique et l'économie du savoir étaient des domaines émergents importants pour les activités statistiques et a décidé que ces questions figureraient dans le programme de travail pour 2002-2003 en tant que priorité supplémentaire. Elle a décidé aussi que la téléinformatique et l'économie du savoir devaient figurer dans le plan à moyen terme et que le plan devait être modifié en conséquence dès que possible.

282. Elle a repris à son compte la conclusion du Comité selon laquelle le but essentiel du programme de statistique était de promouvoir le développement statistique dans la région. Elle a prié instamment le secrétariat de poursuivre son aide au renforcement des capacités statistiques nationales et a constaté que des ressources extrabudgétaires étaient souvent nécessaires à cet effet. En particulier, elle a demandé au secrétariat d'établir des projets à l'avantage des pays, portant sur la téléinformatique, les classifications statistiques, le Programme de comparaison internationale (PCI) et les

statistiques sociales; elle a invité les donateurs à participer au renforcement des capacités statistiques dans ces domaines. On a suggéré aussi d'inclure dans le programme de travail un certain nombre d'ateliers et de cours de formation sur des sujets précis.

283. La Commission a réaffirmé qu'il était important de disposer de systèmes de rassemblement des données statistiques corrects et crédibles, et qu'il fallait diffuser effectivement les données pour qu'elles puissent servir à la prise des décisions. La réussite de la planification et de l'exécution des politiques et des programmes dépendait de l'obtention d'informations statistiques pertinentes, récentes et de haute qualité. La Commission a relevé que la crise économique de 1997 avait provoqué, dans certains pays, une forte augmentation de la demande de données approfondies, recueillies à des intervalles relativement courts.

284. Elle a estimé que le cadre de la comptabilité nationale était important pour fournir un ensemble unifié de définitions et de techniques permettant les comparaisons internationales. Elle a noté le rôle joué par la CESAP, à travers son assistance technique, pour améliorer les capacités existant dans les pays pour l'établissement des comptes nationaux. Afin d'aider les pays à appliquer la Norme spéciale de diffusion des données du FMI, elle a encouragé la coopération de la CESAP et de l'ISAP avec les pays pour rendre les statistiques essentielles conformes aux normes internationales d'actualité, de périodicité et de qualité. Elle a estimé aussi qu'un échange d'idées s'imposait pour améliorer les méthodes appliquées à l'exécution des enquêtes dans le secteur manufacturier et au calcul de l'indice mensuel de la production industrielle.

285. Elle a considéré que les parités de pouvoir d'achat et le Programme de comparaison internationale étaient dans l'ensemble importants pour opérer des comparaisons du PIB et d'autres agrégats économiques d'un pays à l'autre et pour améliorer les capacités statistiques. Elle a reconnu qu'il fallait traiter des questions relatives aux sources de données et aux techniques de compilation, sans négliger les craintes éprouvées par certains pays quant aux conséquences néfastes qui pourraient résulter des parités de pouvoir d'achat dans des domaines comme la détermination de l'aide au développement. Elle a donc accueilli avec satisfaction la création d'un organe de coordination régionale pour guider l'exécution du PCI dans la région. Elle a encouragé les membres et membres associés à participer activement au Programme et a prié la Banque mondiale et les autres donateurs de fournir un financement suffisant.

286. Elle a reconnu qu'il fallait établir des concepts et des méthodologies appropriés pour mesurer les activités du secteur informel. Elle a noté avec satisfaction les résultats obtenus par le Groupe d'experts des statistiques du secteur informel (Groupe

de Delhi), notamment la recommandation sur l'inclusion du «lieu de travail» dans les questionnaires pour les enquêtes sur la main-d'œuvre afin de recueillir des données qui permettent d'estimer l'emploi dans le secteur informel. Elle a noté que les recommandations du Groupe de Delhi seraient examinées par la Commission de statistique de l'ONU.

287 Elle a noté aussi qu'un manuel sur la mesure de «l'économie non observée» était en cours d'élaboration par une équipe dirigée par l'OCDE. Un intervenant a estimé que les différences entre les situations nationales concernant les activités du secteur informel nécessiteraient la rédaction de manuels par pays.

288. Notant que la réduction de la pauvreté était une question prioritaire à examiner à la session en cours, la Commission a souligné l'importance d'une amélioration des statistiques de la pauvreté. Elle a jugé approprié que le Comité de statistique lance des activités pour définir des méthodes types qui faciliteraient la comparaison internationale des statistiques de la pauvreté.

289. Elle a reconnu le besoin de plus en plus important de disposer, dans le processus national de planification du développement, de statistiques de l'environnement approfondies et disponibles à temps. Elle a demandé que des efforts supplémentaires soient faits pour renforcer la création des capacités nationales nécessaires pour recueillir et compiler les statistiques de l'environnement, et pour encourager le partage des données d'expérience dans ce domaine, particulièrement entre pays en développement. Elle a souligné l'intérêt de l'actuelle série d'ateliers sous-régionaux de formation aux statistiques de l'environnement pour les pays de la région de la CESAP et exprimé sa reconnaissance au Gouvernement indien qui avait accueilli à Hyderabad, du 2 au 14 avril 2001, le deuxième atelier destiné à certains pays d'Asie du Sud.

290. Elle a reconnu l'importance de l'harmonisation et de la rationalisation des indicateurs élémentaires du développement utilisés pour mesurer la réalisation des objectifs fixés par les conférences mondiales, dans le but d'alléger la charge imposée aux pays par la fourniture de données. Elle a encouragé les membres et membres associés à participer pleinement à l'examen en cours des indicateurs du développement. Elle a salué la participation de la Chine au groupe consultatif des «Amis du Président» sur les indicateurs de la Commission de statistique de l'ONU, avec l'importante mission d'examiner les problèmes techniques de la construction d'indicateurs. La Commission a été informée de la longue expérience acquise par la Chine dans l'usage des indicateurs composites pour opérer des comparaisons du développement social et économique

au niveau national et au niveau provincial. Elle a entendu avec intérêt une analyse des inconvénients des indicateurs du développement, notamment des restrictions dans le choix des indicateurs à cause des différences de portée, de couverture et de qualité des données, des difficultés rencontrées pour quantifier certains indicateurs, par exemple au sujet des droits de l'homme, et des limitations de certains indicateurs pour décrire le progrès du développement. Il a été proposé que la CESAP organise des cours ou des ateliers de formation sur les méthodes, les limites et les problèmes des indicateurs du développement humain et du développement sexospécifique.

291. La Commission a constaté que, malgré ses défauts statistiques, le rapport du PNUD sur le développement humain avait fait prendre conscience du large écart de qualité de vie entre pays en développement et pays développés. Les rapports nationaux sur le développement humain présentaient une analyse de la situation du développement humain et permettaient en outre une comparaison entre les pays. Selon un intervenant, il serait possible aussi de tenir compte, dans l'indice du développement humain, d'autres éléments comme la culture et la civilisation ou la situation politique. On a suggéré aussi de chercher à définir les principaux composants des indicateurs du développement humain, dans un cadre international normalisé, de manière que les différents pays puissent opérer des ajustements.

292. La Commission a reconnu l'importance des normes et des classifications internationales pour produire des données internationalement comparables. Elle a pris note de l'état d'avancement de la mise en service des classifications des activités et des produits, et a encouragé les pays à apprendre les uns des autres. Elle a noté avec satisfaction que les membres et membres associés adoptaient les classifications et les normes comme la Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques (CITI), Révision 3, la Classification centrale des produits et la Classification internationale type des professions de 1988. Au sujet des révisions en cours de la CITI, la Commission a noté que la Commission de statistique de l'ONU avait accepté la recommandation du Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, tendant à ce que la CITI adopte la définition du secteur de l'information suivie par le système de classement par industrie de l'Amérique du Nord (North American Industry Classification System) comme point de départ pour un rapprochement entre les deux classifications. Un intervenant a suggéré cependant que, pour préciser l'extension du secteur des technologies de l'information, il serait préférable d'utiliser, dans la prochaine version de la CITI, l'intitulé «diffusion de l'information et services d'information» pour désigner le «secteur de l'information».

293. La Commission a noté que l'adoption rapide de la téléinformatique dans la région, notamment l'amélioration de l'accès à l'Internet, avait créé une demande importante d'indicateurs et de statistiques rendant compte de l'impact de ces technologies sur la société. Elle a entériné les recommandations du Comité de statistique sur le rôle de la technologie de l'information et de ses conséquences pour les activités statistiques; elle a donc encouragé les systèmes statistiques nationaux et internationaux à améliorer d'urgence leur capacité de procurer des données et des informations sur ces sujets.

294. Elle a approuvé la suggestion faite au Comité de statistique et tendant à ce que la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou la CESAP rédige un manuel sur la mesure des activités relatives aux technologies de l'information. Un tel ouvrage contribuerait à encourager l'adoption de méthodes nationales cohérentes pour définir et mesurer l'économie du savoir. La Commission a prié le secrétariat de faciliter le partage des données d'expérience dans la région sur la mesure de l'économie numérique en organisant des activités de formation et en utilisant d'autres moyens appropriés, et de se procurer, si nécessaire, des fonds extrabudgétaires à cette fin. Le secrétariat a été invité aussi à produire un document sur les meilleures pratiques pour la mesure des activités de commerce électronique dans la région. De plus, la Commission a recommandé que le Comité de statistique et ses organes subsidiaires inscrivent les statistiques sur la société de l'information à l'ordre du jour de leurs sessions à venir.

295. Elle a noté avec reconnaissance que, depuis la cinquante-sixième session, le secrétariat avait reçu une généreuse assistance extrabudgétaire qui avait contribué considérablement à l'exécution des activités opérationnelles relevant du sous-programme Statistiques. Les donateurs bilatéraux comprenaient notamment les gouvernements des Pays-Bas et de la République de Corée. Le FNUAP avait été l'un des principaux donateurs multilatéraux et d'autres formes d'assistance avaient été fournies par l'UNIFEM, le PNUD et la Banque mondiale. La BASD, l'OCDE et l'OMT avaient aussi collaboré avec le secrétariat pour plusieurs activités.

Rapport sur l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

296. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1215 contenant le rapport sur l'ISAP.

297. Elle a noté avec satisfaction la fonction utile remplie par l'ISAP pour assurer la formation des statisticiens et du personnel responsable du traitement des données dans les membres et membres associés de la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a reconnu que les stratégies et les initiatives nouvelles adoptées par l'Institut dans ses activités de formation statistique

avaient contribué positivement au renforcement des capacités statistiques nationales dans la région. Elle a noté avec intérêt que l'ISAP avait révisé le contenu de ses cours de formation en l'adaptant mieux aux besoins de formation statistique de la région. Elle a approuvé aussi le recentrage vers des questions statistiques spécialisées dans le programme de vulgarisation de l'Institut. Plusieurs membres et membres associés ont demandé d'élargir les possibilités de formation à l'Institut pour leurs statisticiens.

298. La Commission a entériné les initiatives prises par l'ISAP pour collaborer avec les services statistiques nationaux dans l'exécution de son programme de vulgarisation. Elle a souligné qu'un renforcement de la collaboration entre l'ISAP et les services statistiques nationaux par l'intermédiaire du programme de vulgarisation était essentiel pour améliorer les compétences et les connaissances des statisticiens de ces services dans les différents domaines des statistiques officielles. Elle a vivement engagé les membres et membres associés, ainsi que les organisations et institutions internationales, à soutenir fortement les efforts de collaboration de l'ISAP. Elle a recommandé de renforcer cette coopération. Plusieurs délégations ont offert de collaborer avec l'ISAP pour organiser des cours de formation statistique au titre du programme de vulgarisation de l'ISAP.

299. Les délégations se sont aussi déclarées intéressées par la possibilité de collaborer avec l'ISAP en procurant les services de spécialistes et en partageant des connaissances techniques, particulièrement pour les activités de formation.

300. La Commission a félicité l'ISAP pour sa proposition d'introduire le téléenseignement au moyen de l'Internet pour renforcer les capacités en matière de statistiques officielles. Elle a constaté que le programme présenterait des avantages pour les services statistiques nationaux puisqu'il permettrait d'augmenter le nombre des statisticiens auxquels l'Institut pourrait donner une formation. Elle a engagé l'ISAP à accélérer la mise en oeuvre de cette activité; à son avis, il faudrait que l'enseignement soit dispensé économiquement et qu'il soit facilement accessible aux bénéficiaires.

301. La Commission a relevé aussi que le programme de formation aux statistiques officielles fondé sur des activités de recherche était utile pour les services statistiques nationaux. De nombreux membres et membres associés ont déclaré qu'ils étaient intéressés par la possibilité d'utiliser ce moyen de formation à l'ISAP pour leurs statisticiens.

302. La Commission a entériné le programme de travail de l'ISAP pour 2001/02. Un intervenant a suggéré que l'Institut étudie la possibilité d'organiser une activité de formation régionale sur l'application de l'informatique de pointe au rassemblement et à la compilation des données statistiques.

303. Elle a pris note de la demande, formulée par des membres et membres associés, de cours nationaux dans les domaines statistiques qui les intéressaient. Les sujets comprenaient notamment les indicateurs économiques et sociaux, les problèmes statistiques relatifs aux indicateurs du développement humain, les techniques de modélisation statistique, les séries chronologiques et les techniques de prévision, l'élimination des erreurs qui ne venaient pas de l'échantillonnage, l'estimation appliquée aux petites zones, les systèmes de classification statistique et les indices de la production industrielle.

304. La Commission a examiné les questions financières relatives à l'Institut, notamment les contributions financières des membres et membres associés de la CESAP. Elle a invité instamment ces derniers à verser des contributions supplémentaires et, si possible, à augmenter le montant de leurs contributions de cette catégorie. Elle a encouragé les membres et membres associés qui ne l'avaient pas encore fait à verser des contributions à l'ISAP, surtout s'ils recevaient régulièrement une aide de l'Institut. Elle a estimé que la diversification et l'élargissement de la base de ressources financières de l'Institut était une question extrêmement importante car les responsabilités de formation de l'ISAP augmentaient et il fallait planifier d'avance les activités correspondantes.

305. Elle a remercié le Gouvernement du Japon, pays hôte de l'ISAP, qui prévoyait d'apporter à l'Institut une contribution financière de 1 750 300 dollars É.-U. et une contribution en nature de 1 917 700 dollars pour l'exercice budgétaire 2001/02. Elle a remercié aussi le Gouvernement japonais d'avoir fourni à l'ISAP, par l'intermédiaire de la JICA, des bourses d'études pour les participants aux cours dispensés dans la zone métropolitaine de Tokyo. Elle a remercié également les Gouvernements chinois et indien qui avaient annoncé des contributions financières de 40 000 et de 15 000 dollars, respectivement. Elle a exprimé sa reconnaissance aux membres et membres associés de la CESAP qui avaient versé des contributions financières au budget institutionnel de l'ISAP.

306. Elle a remercié de leurs contributions les autres organisations internationales, à savoir la FAO, l'OMS et le PNUE, qui avaient collaboré avec l'ISAP dans l'exécution de ses activités de formation. Elle a fait part en outre de sa reconnaissance au PNUD pour l'appui qu'il fournissait au programme de l'ISAP dans les domaines du rassemblement des données, de la compilation des données et de l'analyse statistique nécessaires pour rédiger les rapports nationaux sur le développement humain.

307. Elle a exprimé ses remerciements au Bureau australien des statistiques et au Bureau du recensement des États-Unis, qui avaient fourni un appui technique

dans des domaines particuliers en procurant des services d'experts pour les cours de formation dispensés par l'ISAP. Elle a aussi remercié les services statistiques nationaux de la Chine, de l'Indonésie et de la République de Corée d'avoir collaboré avec l'ISAP pour organiser des cours de formation régionaux, et ceux du Cambodge, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, du Pakistan et des Philippines d'avoir collaboré avec l'Institut pour organiser des cours à l'échelon national.

Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement

308. La Commission était saisie du rapport de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral sur sa cinquième session (E/ESCAP/1216). Elle s'est vivement félicitée de la rédaction par le secrétariat d'un rapport détaillé et en a résolument entériné les recommandations, qui constitueraient la contribution régionale à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue à Bruxelles en mai 2001.

309. Elle s'est dite préoccupée de ce que les objectifs de développement stipulés dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés n'avaient globalement pas été atteints. Aussi a-t-elle recommandé que le nouveau programme d'action qui serait adopté à la Conférence en 2001 traite de cette question difficile dans une optique nouvelle et contienne un ferme accord dans le but d'améliorer la situation économique et sociale des pays les moins avancés.

310. Elle a reconnu que les services sociaux, particulièrement en matière d'éducation et de santé, ainsi que l'accès à ces services par les pauvres et les femmes, étaient essentiels pour promouvoir le développement des pays les moins avancés. Elle a aussi reconnu que l'amélioration des services de transport et de communication aux niveaux national, sous-régional et régional permettrait de réduire les coûts, faciliterait l'accès aux services sociaux et favoriserait une croissance étendue dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement.

311. Consciente de l'importance d'une intégration véritable et positive des pays les moins avancés à l'économie mondiale, la Commission a engagé la communauté internationale à accorder à ces pays un meilleur accès à ses marchés, notamment en éliminant les obstacles tarifaires et non tarifaires et en assouplissant les règles d'origine, et à leur apporter une assistance financière et technique plus importante.

312. Elle a reconnu que des politiques nationales propres à encourager l'épargne publique et privée, à attirer les investissements étrangers directs et à utiliser

l'APD de façon efficace étaient autant d'éléments essentiels pour poursuivre l'action développementale, et elle a invité la communauté internationale à étudier comment assurer une meilleure répartition et un renforcement de son aide.

313. Elle a prié le secrétariat de veiller à ce que les recommandations approuvées dans le rapport soient intégrées aux activités de son programme de travail. Chacun de ces pays ayant ses problèmes spécifiques, elle a engagé le secrétariat à préparer un plan d'action pragmatique global adapté aux besoins de chacun de ceux-ci.

314. Elle a pris note, en s'en félicitant, des diverses activités mises en oeuvre par le secrétariat de la CESAP et le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique en faveur des pays les moins avancés et des pays insulaires en développement. Elle a prié le secrétariat d'accorder une attention particulière aux problèmes des pays insulaires en développement, notamment à leur vulnérabilité économique et environnementale. Elle lui a demandé d'entreprendre des activités qui permettraient à ces pays de bénéficier d'un meilleur accès aux marchés internationaux, d'utiliser plus largement la téléinformatique, de mieux absorber les gros investissements et de renforcer leurs capacités institutionnelles. Au sujet de la vulnérabilité environnementale, elle a prié le secrétariat d'entreprendre des activités en rapport avec les risques de changement climatique et d'élévation du niveau des mers.

315. Elle s'est félicitée des offres de coopération technique et trilatérale émanant de plusieurs pays de la région. Elle a également reconnu le besoin d'établir des partenariats entre les gouvernements, les ONG et le secteur privé pour parvenir à un développement économique durable au niveau national.

Planification du programme

Exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001; et modifications de programme proposées pour 2001

316. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1217 et E/ESCAP/1218. Elle a noté que le rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2000-2001 portait uniquement sur la première moitié de l'exercice biennal en question et qu'une analyse approfondie de l'ensemble de l'exercice biennal serait effectuée à la fin de 2001 et présentée à la Commission à sa cinquante-huitième session, en 2002.

317. Elle a pris note avec satisfaction de l'état d'avancement global du programme de travail. Elle a aussi relevé avec satisfaction que le programme de travail était à présent orienté moins vers la production

de publications et davantage vers l'organisation d'activités de formation de groupe et la diffusion de données et d'informations par les sites Web de la CESAP. Elle a proposé que l'ensemble des publications périodiques soient progressivement diffusées via ces mêmes sites. Elle a encore suggéré que ces sites soient reliés par hyperliens à tous les sites correspondants des autres organismes des Nations Unies de manière à offrir aux membres et membres associés une information intégrée et coordonnée.

318. Elle s'est félicitée du coparrainage par le Gouvernement chinois de sept projets de la CESAP en 2000 dans le but de promouvoir le partage de données d'expérience entre les pays de la région, ainsi que de son offre de poursuivre sa coopération avec la CESAP.

319. Elle a été informée des mesures prises en application des recommandations émanant de la Table ronde régionale sur la technologie de l'information et le développement, tenue à New Delhi en juin 2000. Elle a accueilli favorablement le lancement par le Gouvernement indien d'un programme destiné à assurer la connexité dans les zones rurales et éloignées au moyen de centres d'information communautaires. Ce programme visait à assurer cette connexité pour des groupes de villages de manière à réduire la fracture numérique et permettre à la population de bénéficier de services facilités par les TI, constituant ainsi des centres uniques pour la fourniture de services et d'information aux citoyens par les administrations publiques. Le Gouvernement indien a demandé à la CESAP de fournir l'appui technique et tout autre appui nécessaire pour étendre ce type de programmes à d'autres pays de la région.

320. S'agissant de la présentation du rapport, la Commission a noté avec satisfaction que la partie de la section II du rapport (E/ESCAP/1217) relative au sous-programme Développement social contenait une analyse approfondie. À ce propos, il a été proposé de rendre plus cohérente l'analyse de l'exécution du programme par sous-programme en s'inspirant du sous-programme Développement social. Il a aussi été proposé que le secrétariat rende compte de l'exécution du programme de travail à l'aide de tableaux où seraient reprises l'ensemble des activités de programme en plus du rapport classique, qui traitait, lui, des seules activités exécutées. Cette présentation donnerait aux membres et membres associés de la Commission une vue complète de l'exécution du programme de travail, y compris des activités non exécutées, et aiderait ainsi la Commission à donner des directives complémentaires au secrétariat.

321. La Commission a examiné et approuvé les modifications de programme proposées pour 2001, ainsi que leur justification, telles que présentées dans le document E/ESCAP/1218.

**Projet de programme de travail pour
l'exercice biennal 2002-2003**

322. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1219 et Corr. 1. Elle a noté que le Siège procédait à un examen comparatif des propositions de budget-programme fondées sur les résultats soumises par la CNUCED, le Département de l'ONU des affaires économiques et sociales et les cinq commissions régionales, dont la CESAP. Ces propositions seraient examinées à nouveau par le CPC à sa quarante-et-unième session, prévue à New York en juin-juillet 2001. À cet égard, la Commission était très désireuse de connaître la réaction du Siège et du CPC à propos des indicateurs de performance révisés. Le secrétariat était en voie de recruter un consultant externe pour un cours de formation sur le suivi et l'évaluation d'impact à l'intention des directeurs de programme et du personnel affecté aux projets, qui aurait lieu vers la fin de 2001. Il se préparait également à s'entretenir avec le Gouvernement allemand de la possibilité d'organiser un cours sur la budgétisation fondée sur les résultats (méthode du cadre de travail logique) pour la planification, le suivi et l'évaluation d'impact des projets. D'autres donateurs devraient également accepter d'affecter des fonds aux divers budgets de projet à cet effet.

323. Elle a prié le secrétariat de poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse concernant les nouveaux défis et possibilités s'offrant aux économies de la région en raison du processus de mondialisation et de libéralisation et les nouvelles voies propres à promouvoir et renforcer la bonne gouvernance. Il conviendrait de considérer comme prioritaires les questions de politique macroéconomique intéressant les économies émergentes de la région. Dans ce contexte, la CESAP devrait viser à devenir la «cellule de réflexion» de la région Asie-Pacifique.

324. La Commission a pris note de la demande du Gouvernement indien d'inscrire au programme de travail futur de la CESAP des activités concernant, entre autres, l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées en zone urbaine; la planification des établissements et des transports urbains, notamment la prévention et la gestion des catastrophes; les SIG; les applications des techniques spatiales; la cybergouvernance; le transfert de technologie; et les questions agricoles et services faisant l'objet de négociations à l'OMC. La demande se référerait également à des ateliers et séminaires régionaux destinés au partage de données d'expérience acquises sur la base des mesures de privatisation adoptées par l'Inde, ainsi qu'à des activités dans les domaines du transport maritime, des ports et des eaux intérieures dans le cadre de la Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande. La Commission a noté que le Gouvernement indien était disposé à participer activement aux programmes de

sensibilisation concernant les accords de l'OMC ainsi qu'aux études démographiques menées à la suite du dernier recensement. Elle s'est félicitée de la mise en place par le Gouvernement indien de l'Académie nationale des douanes, des impôts indirects et des stupéfiants, et de son offre de formation pour six douaniers d'autres pays de la région sous réserve d'accords de financement appropriés.

325. La Commission a pris note du rang de priorité élevé accordé par le Gouvernement thaïlandais aux activités inscrites aux sous-programmes Coopération économique régionale (1-4-101, 1-4-102, 1-4-208, 1-4-210 et 1-4-211), Développement social (3-2-904, 3-4-204, 3-4-209, 3-4-210, 3-4-217, 3-4-218, 3-4-226, 3-4-227 et 3-4-401), Environnement et mise en valeur des ressources naturelles (5-4-103, 5-4-105, 5-4-203, 5-4-204, 5-4-205, 5-4-206, 5-4-209 et 5-4-303) et Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel (6-4-216, 6-4-217 et 6-4-218). Elle a également pris note des domaines jugés prioritaires par le Gouvernement de la Fédération de Russie relevant des sous-programmes Coopération économique régionale; Environnement et mise en valeur des ressources naturelles; et Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel, s'agissant en particulier des éléments se rapportant au développement des infrastructures de transport en Asie et dans le Pacifique. Le Gouvernement indonésien a précisé que la CESAP pourrait mener une action très utile dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, de la science et de la technologie et de la promotion du développement durable.

326. Il a également été suggéré que la CESAP, en tant qu'organe régional de l'ONU en Asie et dans le Pacifique, renforce son rôle de coordonnateur régional des activités socioéconomiques mises en oeuvre par diverses organisations internationales dans la région. La nécessité de centrer le programme de travail de la CESAP sur des questions prioritaires au niveau régional telles que la dépaupérisation, les problèmes sociaux et le développement des TI a été soulignée.

327. La Commission a précisé que le programme de travail pour 2002-2003 bénéficierait d'un meilleur ciblage des activités en délimitant mieux le cadre de son action et en évaluant l'efficacité de ses activités. Il a été proposé de procéder, au stade de la formulation des projets s'inscrivant dans le contexte de l'exécution du programme de travail biennal, à une évaluation des besoins en rapport avec ces activités, de manière à assurer que celles-ci répondent effectivement aux besoins des membres et membres associés intéressés.

328. La Commission a approuvé le projet de programme de travail pour 2002-2003 figurant dans les documents E/ESCAP/1219 et Corr.1, étant entendu que ledit programme de travail serait examiné et modifié au

regard des résultats de l'examen approfondi de l'application de la résolution 53/1 de la Commission, en date du 30 avril 1997, prévu à sa cinquante-huitième session, en 2002. Le programme de travail pour 2002-2003 figure l'annexe I du présent rapport.

Calendrier provisoire des réunions et des programmes de formation (avril 2001-mars 2002)

329. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1220. Pour améliorer le rapport coût-efficacité des activités de formation de la CESAP, il a été proposé de mener davantage d'activités de ce type via l'Internet. La Commission a approuvé le calendrier provisoire des réunions et des programmes de formation pour la période avril 2001-mars 2002 figurant dans le document précité.

Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées

330. La Commission était saisie du document E/ESCAP/1221 et du document d'information E/ESCAP(LVII)/INF.3.

331. Elle s'est félicitée que le secrétariat ait tâché de maintenir au même niveau pendant l'année 2000 les activités promotionnelles et opérationnelles de CEPD-CTPD et le nombre de leurs bénéficiaires. Depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement en 1978, les activités de CTPD avaient augmenté considérablement. On a reconnu à cet égard que, même si le secrétariat exécutait divers programmes et diverses activités de formation à l'intention des pays bénéficiaires, notamment des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des économies en transition, il restait beaucoup à faire pour exploiter pleinement les possibilités de CTPD.

332. La CTPD contribuerait au processus d'autonomisation sur les plans national, régional et collectif, et elle s'était avérée viable et bénéfique pour les pays de la région. On a reconnu que la coopération Sud-Sud était désormais un moyen essentiel de réduire le plus possible les risques liés à la mondialisation et de maximiser ses avantages. La CTPD était aussi indispensable pour compléter le partenariat Nord-Sud.

333. La Commission a observé avec inquiétude que l'obstacle fondamental tenait à l'insuffisance des ressources affectables aux activités de CTPD. Elle a demandé que la CESAP continue de chercher à mobiliser des ressources extrabudgétaires auprès des donateurs traditionnels et des autres donateurs pour pouvoir exploiter pleinement les possibilités de CTPD.

334. Elle a remercié les Gouvernements malaisien et singapourien de partager leurs données d'expérience et leur savoir-faire avec les autres membres et membres associés dans le cadre de l'arrangement de coopération relatif au programme de formation par pays tiers. En particulier, les Gouvernements samoan et tongan ont fait valoir l'utilité de la session de formation à la gestion de l'économie nationale et à l'élimination de la pauvreté organisée dans le cadre du programme CESAP-Malaisie de formation par pays tiers et des sessions de formation sur la gestion et le développement touristiques (pour les pays du Pacifique Sud) et sur les stratégies de promotion commerciale, organisées dans le cadre du programme CESAP-Singapour de formation par pays tiers. Ces gouvernements ont demandé que davantage de programmes de formation soient organisés à l'intention des pays insulaires en développement du Pacifique. La Commission s'est félicitée que le Gouvernement singapourien ait donné son accord aux demandes formulées par le Samoa et les Tonga concernant trois sessions de formation sur les sujets suivants: a) les incidences culturelles et sociales du tourisme et l'application des TI à la commercialisation touristique; b) les stratégies de promotion commerciale, y compris les questions relatives à l'OMC; c) les TI (session prévue dans le cadre du programme CESAP-Singapour de formation par pays tiers). Elle a souligné qu'il était indispensable que les pays bénéficiaires prennent des mesures complémentaires effectives et proactives (notamment en affectant des ressources de leurs budgets nationaux et en utilisant les ressources procurées par le PNUD) pour faciliter leur participation aux activités de CTPD.

335. Elle a reconnu l'utilité des ateliers de sensibilisation et des consultations nationales organisés par la CESAP en matière de CTPD. Elle a demandé que ces activités soient organisées sur une base annuelle afin de renforcer les organismes de coordination nationaux de CTPD, d'actualiser l'information concernant les possibilités de CTPD et de faciliter l'échange des données d'expérience sur la CTPD et sur les questions connexes entre les pays participants.

336. Elle s'est félicitée des contributions financières et en nature faites par le Gouvernement chinois dans le cadre de la CTPD depuis 20 ans et aussi de l'accueil de plus de 100 projets et activités pour promouvoir la CTPD dans la région et pour améliorer les moyens des autres membres et membres associés, en particulier des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des économies en transition.

337. Elle a pris note des activités de CTPD exécutées par l'Inde dans le cadre du Programme indien de coopération technique et économique, et elle s'est félicitée de l'offre faite par ce pays de partager

son savoir-faire, ses données d'expérience et ses moyens avec les autres pays en développement par le canal du réseau des institutions de recherche et institutions scientifiques.

338. Elle a noté que le Gouvernement indonésien avait organisé avec succès huit programmes de formation dans le cadre de la CTPD au cours de la période 1999-2000, dont certains en coopération avec la CESAP. Ce gouvernement avait en outre réalisé 12 programmes de formation avec l'appui du Gouvernement japonais par le canal de la JICA en 2000, pour 500 participants environ, dont ceux de l'Asie et du Pacifique. Le Gouvernement indonésien avait pu aussi bénéficier de programmes de formation organisés par d'autres pays de la région (participation à des ateliers de sensibilisation à la CTPD et autres programmes appuyés par la CESAP en particulier).

339. Le Gouvernement pakistanais exécutait des programmes de CTPD, notamment le Programme pakistanais d'assistance technique et le Mécanisme d'autofinancement, au titre desquels 43 pays bénéficiaires, d'Asie notamment, avaient reçu des bourses d'études en médecine, pharmacie et génie mécanique.

340. Le Gouvernement singapourien avait assuré la formation de plus de 15 000 participants originaires de 138 pays entre 1992 et 2000, dans les domaines de l'étude de l'anglais, de la productivité, de l'aviation civile, du développement et de la gestion des ports, de la TI, de la promotion du commerce et du développement économique, des finances, de la banque et de la réforme de la fonction publique et de la justice. Dans le cadre du programme CESAP-Singapour de formation par pays tiers établi en 1997, deux stages en moyenne avaient été organisés chaque année, dont avaient bénéficié 94 hauts responsables de 19 membres et membres associés de la CESAP dans les domaines de la gestion touristique, de la promotion du commerce et du développement social et urbain. Au titre de ce programme, le Gouvernement avait attribué des bourses de formation d'un montant équivalant à 65 000 dollars de Singapour en 2000; le chiffre correspondant serait porté à 75 000 dollars de Singapour en 2001. Le Gouvernement envisageait de collaborer étroitement avec la CESAP pour la mise en commun des données d'expérience du développement avec les autres membres et membres associés de la région, et aussi de participer aux ateliers annuels de sensibilisation à la CTPD de la CESAP.

341. Le Secrétaire exécutif a remercié les pays qui organisaient des activités de CTPD pour les autres membres et membres associés. Il les a invités à faire un effort supplémentaire pour inscrire dans les budgets nationaux les montants voulus en monnaie locale, montants qui seraient complétés par le mécanisme de financement supplémentaire de la CESAP pour la

CTPD, afin de permettre à la CESAP de développer encore les activités de CTPD au bénéfice des pays, spécialement des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des économies en transition.

342. La Commission a remercié les Gouvernements de la Chine, des Pays-Bas et de la République de Corée de verser chaque année des fonds extrabudgétaires pour le mécanisme de financement supplémentaire de la CESAP pour la CTPD. Il a été pris pleinement acte des arrangements coopératifs conclus entre la CESAP et les Gouvernements chinois, indonésien, malaisien, philippin et singapourien en vue d'organiser des activités opérationnelles de CTPD tendant à renforcer les capacités et les qualifications gestionnelles dans divers domaines prioritaires présentant un intérêt pour les pays bénéficiaires, spécialement les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement ainsi que les économies en transition. La CTPD était un aspect majeur de la coopération économique entre membres et membres associés de la CESAP. Elle jouait un grand rôle pour promouvoir la coopération économique et le développement dans la région. La Commission a demandé que la CESAP continue de mener une action soutenue pour valoriser les avantages correspondants, notamment pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement ainsi que pour les économies en transition.

343. Le Secrétaire exécutif a informé la Commission que le montant total des ressources extrabudgétaires mises à la disposition de la CESAP pour l'exécution de ses activités de coopération technique en 2000 (14,78 millions) n'avait augmenté que marginalement par rapport à l'année précédente (14,69 millions de dollars). Les ressources extrabudgétaires avaient représenté 32% du montant total des ressources (43,17 millions de dollars) dont la CESAP avait disposé en 2000. Le surplus (28,39 millions de dollars) provenait du budget ordinaire et couvrait essentiellement les dépenses de personnel. Sur les ressources extrabudgétaires reçues en 2000, 4,2 millions de dollars (28,39%) provenaient de sources intérieures au système des Nations Unies, le solde (10,58 millions de dollars, soit 71,61%) venant de donateurs et de pays en développement participants ainsi que de diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

344. Les donateurs bilatéraux et les pays en développement participants avaient versé au total 9,58 millions de dollars pour le programme de coopération technique de la CESAP et les institutions régionales. Le Japon restait le principal donateur bilatéral pour la CESAP, suivi par l'Allemagne, les Pays-Bas et la République de Corée. Vingt membres et membres associés en développement avaient, de leur côté, contribué au programme de coopération technique de la

CESAP, les contributions les plus importantes venant de la Chine, suivie par l'Inde.

345. Les généreuses contributions des donateurs bilatéraux et des membres et membres associés en développement avaient permis au secrétariat, dans le cadre de son programme de travail, d'entreprendre 69 projets d'assistance technique représentant une dépense de 6,52 millions de dollars. Le surplus (3,06 millions de dollars) avait été affecté, au titre de l'appui institutionnel et de l'appui au programme, aux trois institutions régionales de la CESAP, à savoir le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, le Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, ainsi qu'au projet régional spécial du Réseau régional du génie et de la machine agricoles et au Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique.

346. Outre les contributions financières, les donateurs et les membres en développement avaient fourni quelque 305 mois de services d'experts détachés à titre gratuit en 2000, qui avaient permis au secrétariat d'améliorer ses capacités d'exécution du programme de coopération technique de la CESAP.

347. Le Secrétaire exécutif a appelé l'attention de la Commission sur les propositions faites par le secrétariat aux paragraphes 28, 29 et 31 du document E/ESCAP/1221. Il s'agissait en particulier: a) de prier tous les donateurs et partenaires de coopération actuels de maintenir à tout le moins, et si possible d'augmenter, le niveau de leurs contributions extrabudgétaires pour l'exécution des activités de coopération technique de la CESAP; b) de prier tous les donateurs bilatéraux traditionnels de prévoir, dans le cadre de leur programme de financement annuel, des crédits pour une évaluation rétrospective de l'impact de certains projets de coopération technique exécutés dans le même cadre; c) de renouveler l'appel déjà lancé par la Commission aux membres et membres associés participants pour qu'ils envisagent de porter le montant minimal des contributions au titre des dépenses institutionnelles des trois institutions régionales à 2 000 dollars (dans le cas des PMA) et à 30 000 dollars (dans le cas des autres pays en développement). Le Secrétaire exécutif a confirmé que le secrétariat renforcerait son action visant à obtenir des donateurs traditionnels et des autres donateurs des fonds supplémentaires pour les programmes prioritaires de la CESAP.

348. Le Secrétaire exécutif a exprimé sa vive gratitude à tous les pays donateurs, aux membres et membres associés en développement, aux organismes de financement du système des Nations Unies et aux autres organisations pour leurs généreuses et très précieuses contributions extrabudgétaires. Il a demandé

à la Commission d'approuver les mesures qu'il avait proposées pour permettre au secrétariat de surmonter ses difficultés actuelles. Il a souligné qu'il était indispensable que les donateurs et les membres associés augmentent leurs contributions pour que les nombreuses activités prévues dans le programme de travail approuvé puissent être exécutées.

349. La Commission a pris note des annonces de contributions ci-après faites par les membres et membres associés pour 2001.

350. *Bangladesh.* Le représentant du Bangladesh a indiqué que son gouvernement prévoyait de verser en 2001 une contribution du même montant qu'en 2000.

351. *Brunéi Darussalam.* Le représentant du Brunéi Darussalam a indiqué que son gouvernement verserait une contribution de 15 000 dollars pour l'ISAP et de 10 000 dollars pour le CDAP.

352. *Cambodge.* Le représentant du Cambodge a indiqué que son gouvernement verserait une contribution de 2 000 dollars au titre du programme de travail de la CESAP.

353. *Chine.* Le représentant de la Chine a indiqué que son gouvernement verserait les contributions suivantes au titre du programme de travail de la CESAP pour les projets de coopération Chine-CESAP: un million de yuan renminbi et 190 000 dollars (dont 40 000 dollars pour le mécanisme de financement supplémentaire de la CESAP pour la CTPD, 40 000 dollars pour l'ISAP et 10 000 dollars pour le Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique). En outre, la Chine continuerait de verser des contributions en dollars aux organismes subsidiaires concernés de la CESAP. Le représentant de la Chine a engagé la CESAP à rechercher plus activement de nouvelles sources de financement pour ses activités de coopération technique et à améliorer encore le rapport coût-efficacité de ces activités.

354. *Inde.* Le représentant de l'Inde a indiqué que son gouvernement verserait les contributions suivantes:

	<i>En dollars</i>
a) CAPTT	100 000
	(en monnaie locale)
b) CERECs	10 000
c) ISAP	15 000
d) RRGMA	15 000

Le représentant de l'Inde a également rappelé que son gouvernement proposait de partager ses compétences, ses données d'expérience et ses capacités avec les autres membres en développement et avec les pays les moins avancés, en particulier dans les domaines

ci-après: intensification des échanges universitaires au niveau régional en vue de créer une réserve permanente de main-d'œuvre très qualifiée et de ressources pour les applications des techniques spatiales, téléinformatique, organisation de séminaires, de colloques et d'ateliers de formation, fourniture de services de consultance à la CESAP pour l'exécution de la deuxième phase du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable. L'Inde arrêterait avec la CESAP une stratégie à long terme dans ces domaines.

355. *Indonésie.* Le représentant de l'Indonésie a annoncé que son gouvernement ferait les contributions suivantes:

a) CAPTT	5 000 dollars
b) CERECS	318 690 000 rupiahs
c) ISAP	30 000 dollars

En outre, l'Indonésie verserait 40 000 dollars pour le CCPM.

356. *République islamique d'Iran.* Le représentant de la République islamique d'Iran a indiqué que son gouvernement ferait les contributions suivantes:

	En dollars
a) Programme de travail de la CESAP	20 000
b) CAPTT	5 000
c) ISAP	10 000
d) RRGMA	15 000

En outre, la République islamique d'Iran verserait 5 000 dollars pour le CDAP.

357. *Japon.* Le représentant du Japon a indiqué que son gouvernement ferait les contributions suivantes:

	En dollars
a) Fonds de coopération Japon-CESAP	1 520 500
b) Fonds central du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est	100 000
c) Financement du projet CERECS	235 525
d) ISAP et contributions en nature équivalant à	1 917 700

Le Japon continuerait de fournir à la CESAP, par le canal de la JICA, les services d'experts détachés à titre

gratuit dans les domaines suivants: politiques environnementales, rendement énergétique, développement de la Route d'Asie, participation des femmes au développement, commerce et industrie, études géologiques et transport maritime. En outre, le Japon verserait 134 000 dollars au CDAP. Étant donné qu'il attachait une grande importance à l'évaluation systématique de l'impact des projets de coopération technique sur les pays bénéficiaires, il s'efforcerait d'affecter des crédits à ce type d'évaluation dans le contexte des projets financés par le Fonds de coopération Japon-CESAP.

358. *République démocratique populaire lao.* Le représentant de la République démocratique populaire lao a indiqué que son gouvernement informerait ultérieurement le secrétariat du montant de sa contribution.

359. *Macao (Chine).* Le représentant de Macao (Chine) a indiqué que son gouvernement verserait des contributions d'un montant de 12 000 dollars pour l'ISAP et de 8 000 dollars pour le CDAP.

360. *Malaisie.* La représentante de la Malaisie a indiqué que son gouvernement avait l'intention de faire la même contribution en 2001 qu'en 2000.

361. *Myanmar.* Le représentant du Myanmar a indiqué que son gouvernement verserait les contributions suivantes:

	En dollars
a) Programme de travail de la CESAP	2 000
b) CERECS	1 000
c) ISAP	1 000

362. *Népal.* Le représentant du Népal a indiqué que, bien que son pays figure parmi les pays les moins avancés, son gouvernement verserait les contributions suivantes:

	En dollars
a) Programme de travail de la CESAP	3 000
b) CAPTT	1 500
c) CERECS	500
d) ISAP	1 000

Il verserait en outre une contribution de 5 500 dollars pour le CDAP.

363. *Pays-Bas.* Le représentant des Pays-Bas a indiqué, sous réserve de confirmation définitive, que son gouvernement verserait une contribution de 2 millions de florins, soit le même montant qu'en 2000.

364. *Pakistan*. Le représentant du Pakistan a indiqué que son gouvernement verserait des contributions d'un montant de 15 000 dollars pour l'ISAP et de 5 000 dollars pour le CDAP.

365. *Philippines*. La représentante des Philippines a indiqué que son gouvernement avait l'intention de faire les mêmes contributions en 2001 qu'en 2000.

366. *République de Corée*. Le représentant de la République de Corée a indiqué que son gouvernement verserait des contributions de 562 000 dollars au total en 2001, dont 400 000 dollars pour le Fonds de coopération Corée-CESAP et 75 000 dollars pour le CDAP. Son gouvernement préciserait ultérieurement ses contributions au secrétariat.

367. *Fédération de Russie*. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que, dans le cadre des initiatives du Secrétaire général relatives au Pacte mondial, le secrétariat de la CESAP devait envisager un partenariat CESAP-secteur privé. Le Gouvernement de la Fédération de Russie envisageait de créer un fonds d'affectation spéciale pour la coopération entre le secteur privé russe et la CESAP. Il continuerait de prendre part activement aux activités de projet au titre du SPECA et de les appuyer. Il ferait ultérieurement connaître au secrétariat les modalités et le volume des contributions extrabudgétaires futures destinées à la CESAP.

368. *Samoa*. La représentante du Samoa a annoncé que son gouvernement contribuerait financièrement au programme de travail de la CESAP pour les activités de CTPD et pour les travaux de l'ISAP. Des précisions seraient données au secrétariat en temps utile.

369. *Singapour*. La représentante de Singapour a indiqué que son gouvernement se félicitait de la coopération entre la CESAP et son pays au titre du programme Singapour-CESAP de formation par pays tiers et qu'il porterait les crédits affectés à ce programme en 2001 à 75 000 dollars singapouriens pour trois sessions de formation qui seraient organisées conjointement avec le secrétariat de la CESAP. Ces trois formations concernaient: a) les répercussions culturelles et sociales du tourisme et l'utilisation des TI pour la promotion du tourisme; b) les stratégies de promotion du commerce, y compris les questions relatives à l'OMC; c) les TI.

370. *Sri Lanka*. La représentante de Sri Lanka a indiqué que son gouvernement verserait les contributions suivantes:

	<i>En dollars</i>
a) CERECES	1 000
b) ISAP	10 000

En outre, Sri Lanka verserait une contribution de 4 500 dollars pour le CDAP.

371. *Thaïlande*. La représentante de la Thaïlande a indiqué que son gouvernement verserait les contributions suivantes:

	<i>En dollars</i>
a) CAPTT	15 000
b) CERECES	30 000
c) ISAP	20 000

En outre, la Thaïlande verserait 40 000 dollars et 1 021 825,20 baht pour le CCPM, 12 000 dollars pour le Comité des typhons, et 1 000 dollars pour le Fonds d'affectation spéciale pour les cyclones tropicaux.

372. *Viet Nam*. Le représentant du Viet Nam a indiqué que son gouvernement maintiendrait ses contributions pour 2001 au même niveau que l'année précédente.

373. En annonçant leurs contributions prévues pour 2001, plusieurs délégations ont souligné que leur gouvernement attachait une grande importance aux activités de coopération technique menées par la CESAP et aux activités de formation de ses institutions régionales, et elles se sont engagées à maintenir leur appui et à continuer à coopérer. Elles se sont aussi déclarées favorables à la proposition du secrétariat tendant à renforcer son action pour obtenir des donateurs traditionnels et autres donateurs des contributions extrabudgétaires supplémentaires. La proposition visant à procéder à une évaluation d'impact rétrospective de certains projets de coopération technique exécutés par la CESAP, qui nécessiterait la participation d'au moins certains des bénéficiaires visés par ces projets, a été fortement approuvée.

374. Plusieurs délégations des pays insulaires du Pacifique ont rappelé leurs difficultés financières et demandé à la Commission qu'elle continue de fournir une aide financière pour leur permettre de participer à ses réunions intergouvernementales.

375. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait faire davantage pour obtenir des fonds d'appui institutionnel et d'appui au programme suffisants pour les trois institutions régionales de la CESAP. La Commission a demandé qu'indépendamment du renforcement de l'appui au programme par les pays donateurs et les partenaires de coopération, les pays bénéficiaires qui participaient à ces institutions s'efforcent davantage d'augmenter leurs contributions au titre de l'appui institutionnel correspondant.

376. Le montant total des annonces de contributions pour la CESAP en 2001, faites par 19 membres et membres associés, atteignait environ 7,54 millions de dollars à raison de 5,62 millions de dollars sous forme de contributions financières et l'équivalent de 1,92 million de dollars sous forme de contributions en

nature. Ces sommes ne comprenaient pas les contributions annoncées pour le CCPM, le CDAP, le Comité des typhons et le Fonds d'affectation spéciale pour les cyclones tropicaux.

377. La Commission a relevé que le total des annonces de contributions susmentionnées n'incluait pas les contributions éventuelles d'autres membres et pays donateurs qui n'avaient pas fait d'annonce au cours de la session, ni la valeur de plusieurs contributions non chiffrées qui avaient été annoncées. Il ne comprenait pas non plus les ressources extrabudgétaires attendues du PNUD, du FNUAP, des autres institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour des projets exécutés par la CESAP.

378. Le Secrétaire exécutif a remercié les membres, les membres associés et les pays donateurs des contributions annoncées à la session. Après avoir noté que le niveau des contributions annoncées pour 2001 était proche de celui de 2000, il s'est engagé à intensifier l'action menée par le secrétariat pour étudier avec les donateurs traditionnels et les autres la possibilité d'obtenir d'eux des ressources supplémentaires pour les activités de coopération technique de la CESAP. Il a réaffirmé que le secrétariat était déterminé à utiliser ces contributions de manière aussi rentable que possible dans l'intérêt des membres et membres associés en développement, en particulier des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement du Pacifique ainsi que des économies en transition, dans le cadre des programmes de coopération technique de la CESAP. Il a évoqué le lourd fardeau qui pesait actuellement sur les pays hôtes des trois institutions régionales, et il a invité tous les pays bénéficiaires à augmenter leur appui financier à ces institutions afin d'alléger leurs contraintes financières. Il a également invité les membres les plus prospères de la Commission à envisager sérieusement la possibilité d'affecter davantage de fonds aux activités de CTPD, en particulier celles qui relevaient des programmes de formation par pays tiers.

Rapports des organismes intergouvernementaux régionaux

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique

379. La Commission était saisie du rapport annuel du CDAP pour 2000, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1222).

380. Le Directeur du CDAP a indiqué qu'en 2000 le Conseil général, réuni en session extraordinaire, avait approuvé le plan de travail à moyen terme englobant le portefeuille de projets. Le Conseil avait

également approuvé plusieurs nouveaux domaines de programme: commerce, TI, développement économique et financier, développement urbain. Par la suite, deux missions de donateurs avaient eu lieu, dont l'objectif principal était d'obtenir des financements. Les réactions avaient été positives et le Directeur comptait qu'un bon nombre des projets proposés seraient exécutés.

381. Il a dit aussi que l'impact de la crise financière restait très sensible, mais que, malgré le peu de ressources disponibles, le CDAP continuait d'exécuter des programmes et projets pour ses membres. Parmi eux figuraient une série d'ateliers de formation sur les questions de sexospécificité: une réunion Asie-Pacifique d'évaluation de la formation sur les questions de sexospécificité à l'intention des mécanismes nationaux, un atelier Women's Watch (Asie-Pacifique) de formation aux techniques de pression; une formation courte sur le microfinancement pour la Confédération asiatique des coopératives d'épargne et de crédit; un atelier de formation pour les ONG sur les services financiers à base d'épargne pour les ménages à bas revenu; un atelier sur les administrations locales dans le contexte mondial; un atelier-conférence «Village Power 2000».

382. Le Centre avait également produit un certain nombre de publications, parmi lesquelles *Marginalized Women: Documentation on Refugee Women and Women in Situation of Armed Conflict*; *Asia-Pacific Post-Beijing Implementation Monitor 2000*; et *Asia-Pacific Development Monitor*.

383. La situation du CDAP demeurait peu encourageante pour l'exercice financier 2000. Sur un total de quelque 616 055 dollars de contributions annoncées pour 2000, 199 968 dollars (33%) restaient à verser. Globalement, le déficit du Centre pour l'année considérée atteignait 68 115 dollars.

384. Le Directeur du CDAP a en outre signalé que le Conseil général avait, à sa session de 2000, donné instruction au Centre de faire procéder à une analyse critique et indépendante et à une étude de positionnement stratégique pour le CDAP.

385. Il a exprimé sa profonde gratitude aux pays membres, en particulier à la Malaisie (pays hôte) et au Japon, pour l'appui qu'ils apportaient régulièrement au Centre.

386. Plusieurs représentants ont commenté de façon élogieuse les travaux du CDAP. Il a toutefois été suggéré que le Centre continue à rechercher activement des fonds auprès des donateurs pour financer des projets relatifs au commerce régional, à la technologie et au développement industriel, au cybercommerce et aux questions liées aux accords de l'OMC.

Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est

387. La Commission était saisie du rapport du CCPM, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1223).

388. Elle a noté avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée, le CCPM, sous la conduite de son nouveau directeur, avait continué d'accomplir des progrès importants dans la mise en valeur des ressources humaines et le développement technologique de ses membres dans les quatre secteurs ci-après: énergie, minéraux, gestion côtière et aléas naturels, gestion des géodonnées et de l'information. Au total, 13 activités techniques avaient été menées à bien. Dans le secteur de l'énergie, on avait poursuivi un projet concernant l'évaluation et la planification des ressources et organisé des séminaires concernant la gestion des données relatives à la prospection et à la production, la mise en valeur des petits gisements et le fonctionnement des réseaux de gazoducs. Dans le secteur minéral, les activités avaient porté principalement sur l'information géoscientifique concernant les zones urbaines. S'agissant du secteur de la gestion côtière et des aléas naturels, on s'était attaché à mener à bien le projet COASTPLAN et à étudier la possibilité de le prolonger à l'aide de financements de pays coopérants. Les activités de gestion des géodonnées et de l'information concernaient la mise sur pied du Réseau Asie du Sud-Est de systèmes d'information géologique.

389. La Commission a pris note du ferme engagement des pays membres du CCPM et de l'appui régulièrement fourni par les organisations et pays coopérants. Elle s'est félicitée que le CCPM continue de coopérer avec la CESAP en réalisant des activités conjointes et en échangeant des informations géoscientifiques dans le cadre du programme de travail, de façon à éviter les doubles emplois et à utiliser au mieux les ressources disponibles. Elle a en outre relevé la pertinence et l'utilité des programmes du CCPM pour le progrès économique de ses pays membres grâce à la mise en valeur de leurs ressources minérales et à l'utilisation des informations géoscientifiques.

390. Elle a prié le CCPM d'étudier la possibilité de coopérer plus étroitement avec le secteur privé principalement dans le but de générer des revenus pour appuyer ses activités.

391. Elle s'est félicitée de l'assistance fournie par le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que par les autres pays coopérants et les organisations de coopération, dans les divers domaines de programme. Elle s'est déclarée satisfaite de l'excellence des

installations et de l'appui offerts par le Gouvernement thaïlandais, par l'entremise du Département des ressources minérales qui avait facilité le bon fonctionnement du CCPM à Bangkok.

Commission du Mékong

392. La Commission était saisie du rapport de la Commission du Mékong, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1224), et présenté par le Président par intérim du Comité conjoint de la Commission du Mékong pour 2000/2001.

393. Elle a pris note avec satisfaction des importantes réalisations et des notables progrès accomplis en 2000 dans l'application du Plan stratégique pour 1999-2003, dont le but était de conférer à la Commission du Mékong une solide assise technique et la sécurité financière, notamment par une restructuration de son secrétariat à Phnom Penh en juillet 2000 qui lui permette de consacrer toute son attention à la gestion du bassin du fleuve.

394. La Commission a noté aussi le succès de la mobilisation de ressources financières pour les trois programmes principaux de la Commission du Mékong, qui portaient sur l'utilisation de l'eau, sur l'environnement et sur le plan de mise en valeur du bassin, ainsi que les importants progrès accomplis dans la réalisation de ces trois programmes, et dans celle des autres grands programmes qui portaient sur la création de capacités, la pêche, l'agriculture, l'irrigation et la foresterie, le tourisme, la navigation et la stratégie pour l'aménagement hydroélectrique. En dehors de ces programmes, elle a pris note de l'achèvement, en 2000, de 10 études et autres travaux, et de la poursuite d'autres projets et activités inscrits au programme de travail de la Commission du Mékong, récemment réorganisé pour comprendre trois catégories d'activités: un programme principal, un programme d'appui et un programme sectoriel. En outre, la Commission du Mékong a renforcé ses liens de coopération internationale grâce à la tenue de réunions régulières de concertation avec les deux autres États riverains en amont, la Chine et le Myanmar, aux consultations fréquentes avec la communauté des donateurs et les partenaires stratégiques, ainsi qu'à des entretiens fréquents avec les responsables d'autres organisations s'occupant de grands bassins fluviaux, comme la Commission du bassin du Murray-Darling. La Chine avait également dépêché des experts pour prendre part à plusieurs activités techniques de la Commission du Mékong.

395. La Commission a considéré qu'il était important d'assurer une bonne coordination des diverses initiatives de développement régional de façon à promouvoir une mise en valeur effective et durable des ressources en eau et autres ressources du Mékong et elle a souligné l'importance de l'application de sa

résolution 56/1, en date du 7 juin 2000, sur la Décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009).

396. Elle a noté que la Commission du Mékong avait commencé à réviser le Plan stratégique pour 1999-2003 afin de tenir pleinement compte des besoins émergents et des nouveaux objectifs stratégiques au cours des cinq prochaines années (2001-2005). Les pays membres de la Commission du Mékong manifestaient un regain d'intérêt pour ses travaux: ils avaient accepté une nouvelle formule prévoyant une augmentation de leurs contributions en espèces à compter de 2001, de façon à en assurer, à terme, l'autonomie financière. La Commission s'est réjouie de l'appui financier de la communauté des donateurs, qui représentait au total plus de 45 millions de dollars déjà annoncés en 2001 pour les activités de la Commission du Mékong, et elle a salué diverses initiatives importantes prises par le Gouvernement japonais dans la sous-région Bassin du Mékong ainsi que son attachement au développement de la sous-région.

Comité des typhons

397. La Commission était saisie du rapport du Comité des typhons, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1225) et présenté par un représentant du Comité.

398. Elle a pris note avec satisfaction des réalisations et des progrès importants accomplis par le Comité et ses membres en 2000 dans les domaines suivants: observations, prévisions et alertes météorologiques relatives aux typhons; composantes hydrologiques, y compris prévision des crues, alertes en cas de crue et prévision des ondes de tempête, et atténuation des effets des catastrophes naturelles. Elle s'est félicitée de l'importante contribution du Centre météorologique régional spécialisé de Tokyo qui continuait de fournir des données météorologiques numériques aux membres du Comité.

399. Elle a constaté l'augmentation du nombre d'activités de coopération sous-régionale entreprises par le Comité dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie, de la formation et de la recherche, et de l'importance plus grande qu'il attachait aux moyens de réagir aux effets des catastrophes provoquées par l'eau, notamment par de nouvelles recherches sur les techniques de prévision météorologique. Elle a pris note, en particulier, de la décision du Comité d'entreprendre un examen global de trois composantes – hydrologie, prévention des catastrophes et planification préalable – en coopération avec la CESAP, l'OMM, le Secrétariat du Comité des typhons et les membres intéressés. Elle a aussi noté l'appui fourni par la CESAP aux diverses activités des membres du Comité ainsi que la contribution précieuse de l'OMM aux activités du Comité depuis sa création.

400. Elle a été informée que le Comité avait accepté de restructurer le plan d'exécution du Programme de coopération régionale, proposé par son groupe de travail sur la structure du plan d'exécution, et avait décidé de maintenir le groupe de travail afin qu'il puisse affiner le plan. Elle a particulièrement pris note de l'importance accrue accordée par le Comité aux activités de formation et aux premiers résultats du programme de bourses de recherche du Comité des typhons, qui privilégiait les échanges entre les membres du Comité. La Commission a également noté avec intérêt la décision du Comité de maintenir le Groupe de coordination des recherches sur les typhons afin d'augmenter l'efficacité des activités de recherche dans ce domaine suivant les besoins des membres.

401. Elle a exprimé sa gratitude au Gouvernement philippin qui continuait d'accueillir le secrétariat du Comité des typhons et lui procurait les services d'un météorologue à plein temps, de personnel d'appui et d'un coordonnateur. Elle a remercié aussi le Gouvernement de la République de Corée qui avait fourni les services d'un hydrologue au secrétariat en 2000, et le Gouvernement japonais qui avait assuré le maintien des services du Centre météorologique régional spécialisé à Tokyo.

Groupe d'experts en cyclones tropicaux

402. La Commission était saisie du rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux, transmis pour information sous couvert d'une note du secrétariat (E/ESCAP/1226) et présenté par le représentant de l'OMM.

403. Elle a pris note avec intérêt des réalisations et activités du Groupe en 2000. Elle a remercié celui-ci de sa contribution à l'amélioration des mesures d'atténuation et de précaution en cas de catastrophe moyennant surveillance, prévision et diffusion de l'information sur les cyclones tropicaux et les dangers hydrologiques, et des excellentes relations de coopération établies entre ses membres dans le cadre de ces activités.

404. Elle a également noté que le Groupe continuait d'étudier l'appellation des cyclones tropicaux dans le golfe du Bengale et la mer d'Oman en vue de sensibiliser le public, et elle l'a encouragé à poursuivre cette initiative.

405. Elle a par ailleurs noté l'importance accordée par le Groupe au renforcement des capacités et les résultats de la conférence technique régionale sur les cyclones tropicaux et les ondes de tempête qui s'était tenue en Thaïlande en novembre 2000.

406. Elle a pris note de l'appui apporté par le secrétariat de la CESAP à diverses composantes des activités du Groupe touchant en particulier l'hydrologie et les précautions en cas de catastrophe ainsi que la

précieuse contribution que l'OMM continuait d'apporter aux travaux du Groupe au fil des ans. Elle a d'autre part pris note de la décision du Groupe de demander à l'OMM, à la CESAP et à l'Unité d'appui technique du Groupe de prendre de meilleures dispositions pour le débat technique de sa prochaine session afin de renforcer l'interaction entre institutions nationales et sous-régionales s'occupant d'atténuer les catastrophes dues aux cyclones tropicaux.

407. Elle a remercié le Gouvernement thaïlandais d'avoir accueilli la vingt-huitième session du Groupe à Bangkok en mars 2001, et le Gouvernement pakistanais de l'appui qu'il avait fourni à celui-ci en accueillant le Service d'appui technique et en lui procurant les services d'un coordonnateur et d'un météorologiste. Elle a pris note du précieux concours de l'Inde aux travaux du Groupe, notamment sous la forme des services de prévision du Centre météorologique régional spécialisé de New Delhi.

408. Elle a relevé qu'un fonds d'affectation spéciale avait été ouvert par l'OMM pour financer les activités du Groupe et elle a encouragé les membres de ce dernier ainsi que les autres membres de la CESAP à y contribuer. Elle a engagé les pays et les institutions donateurs à apporter leur concours aux travaux du Groupe et a demandé au secrétariat de la CESAP de continuer à lui fournir un appui fonctionnel dans le cadre de son propre programme de travail.

Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

409. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1227 et Add.1, contenant le rapport du CCRP.

410. Le rapport du CCRP a été présenté par le représentant de la Thaïlande en tant que rapporteur. Au cours de la période considérée (juin 2000-mars 2001), le CCRP avait tenu huit sessions ordinaires et trois sessions du Groupe de travail informel à composition non limitée. Il avait en outre entendu deux exposés du secrétariat relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 et à la mise en oeuvre des résolutions et décisions de la Commission. En outre, à l'occasion des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, prévue pour juin 2001, conformément à la résolution 55/13 de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 2000, le CCRP avait entendu un exposé visant à faciliter les débats de la présente session de la Commission.

411. Conformément à sa mission, le CCRP avait continué de conseiller et d'aider le Secrétaire exécutif, et il avait demandé et reçu régulièrement des informations du secrétariat sur des points concernant directement les travaux de la CESAP, en particulier des

informations sur les moyens d'exécuter son programme dans de meilleures conditions d'efficacité et d'efficience. Le CCRP avait joué un grand rôle dans l'examen du programme de travail du secrétariat (projet de programme de travail pour 2002-2003 notamment), il avait assisté les organes subsidiaires dans leurs activités et il avait contribué aux préparatifs des conférences de haut niveau.

412. La Commission a noté que la période couverte par le rapport avait coïncidé avec la nomination de M. Kim Hak-Su au poste de secrétaire exécutif de la CESAP, et que l'approche prospective adoptée par ce dernier, son dynamisme et ses initiatives avaient ouvert la voie à de meilleures relations de travail entre le CCRP et le secrétariat. Au cours de cette période, le CCRP avait étudié et passé en revue diverses questions et activités liées aux travaux de la CESAP, dont sept avaient donné lieu à des débats approfondis, à des échanges de vues et à des actions de coopération entre le CCRP et le secrétariat: bilan de la cinquante-sixième session de la Commission; examen et approbation du plan de travail indicatif du CCRP pour 2000/2001; examen des progrès réalisés dans l'application des résolutions et décisions de la Commission; examen du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003; préparatifs et bilan d'une réunion ministérielle, de trois réunions intergouvernementales et de cinq sessions de comités délibérants et d'organes spéciaux; préparatifs de la présente session de la Commission; examen du thème de la cinquante-huitième session; examen de l'exécution au 31 décembre 2000 du programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 et des modifications de programme proposées.

413. La Commission s'est félicitée de l'activité du Comité consultatif concernant le bilan des réunions de haut niveau, réunions intergouvernementales et sessions d'organes délibérants, ainsi que des avis donnés au secrétariat concernant la nécessité de se concentrer sur les enseignements recueillis et les pratiques optimales, plus particulièrement en rapport avec les services consultatifs et l'assistance technique, et celle de faire en sorte que les recommandations émanant des réunions, séminaires, ateliers et autres activités consultatives soient axées sur des approches pratiques du développement. Elle a approuvé l'action menée par le Secrétaire exécutif et pris note de sa vision prospective pour la CESAP et des initiatives qu'il avait prises pour rajeunir l'organisation, ainsi que de ses efforts pour étoffer la participation et la contribution des ministres et des chefs de délégation pendant le segment ministériel de la Commission (à l'occasion de la Table ronde ministérielle notamment). Elle appréciait la volonté de transparence du Secrétaire exécutif s'agissant de pourvoir les postes vacants du secrétariat – en particulier son effort pour planifier les successions –, de recruter des conseillers régionaux, et de la procédure suivie pour l'engagement des

consultants et du personnel recruté pour une période de courte durée. Le Secrétaire exécutif a été félicité pour avoir recommandé que les membres et membres associés de la CESAP mettent en commun leurs activités et stratégies opérationnelles dans l'optique d'un développement régional plus rapide.

414. La Commission s'est félicitée de l'action menée par le CCRP s'agissant d'orienter les travaux du secrétariat dans le sens souhaité par les membres et les membres associés. Elle a également félicité le Comité d'agir de manière ciblée en vue de permettre à la CESAP de mieux servir ses membres et membres associés et de jouer effectivement le rôle d'organisme de coordination pour les contributions régionales aux grandes réunions mondiales à venir, en particulier la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et d'assurer le suivi des conférences mondiales antérieures portant sur l'environnement, les établissements humains et les enfants. Elle a en outre pris acte que le CCRP jouait un rôle majeur s'agissant d'assurer une concertation constructive et efficiente entre les pays membres et le secrétariat. Il fallait tâcher plus encore de développer la fonction consultative du CCRP en matière d'élaboration et d'exécution des programmes, résolutions et décisions de la Commission.

415. La Commission a pris note avec satisfaction des activités du Groupe de travail informel à composition non limitée du CCRP, en particulier de la formulation de recommandations tendant à améliorer les travaux de la CESAP. Elle a pris note aussi des débats très utiles et constructifs organisés durant ces réunions, par exemple à propos des futurs domaines de travail de la Commission, ainsi que des débats préliminaires relatifs aux projets de résolution soumis à cette dernière à la session en cours. Elle a engagé le secrétariat et le CCRP à collaborer en vue d'une réforme encore plus efficace et plus efficiente de la CESAP dans l'esprit de la résolution 53/1 du 30 avril 1997, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, et d'une nouvelle vision pour la CESAP.

416. Elle s'est félicitée de l'efficacité avec laquelle tant le CCRP que le secrétariat s'étaient efforcés d'améliorer la qualité des travaux et des débats aux sessions annuelles de la Commission. La documentation et les résolutions avaient été établies et distribuées en temps utile, ce qui avait facilité leur examen par les membres et membres associés; elle a jugé qu'il fallait recourir davantage à l'Internet pour diffuser les documents et les publications de la CESAP et, ainsi, alléger le fardeau financier de l'organisation. Elle appréciait aussi d'être tenue au courant des plans du Secrétaire exécutif relatifs à l'établissement de mécanismes de prospection des financements extrabudgétaires auprès du secteur privé et d'autres donateurs non traditionnels, plans qui comportaient la

garantie que les projets correspondants répondraient aux besoins des bénéficiaires. À l'avenir, les travaux de la Commission auraient à s'inscrire dans le cadre d'une nouvelle vision qui pourrait être examinée plus avant dans la perspective d'un programme d'action fondé sur un consensus entre membres et membres associés.

Date, lieu et thème de la cinquante-huitième session de la Commission

417. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/1228 et Add.1. En ce qui concernait le lieu, elle a décidé que sa cinquante-huitième session se tiendrait au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok. S'agissant des dates de ladite session, le représentant de la Thaïlande a indiqué qu'en raison de la tenue d'une importante conférence à Bangkok en avril 2002, il serait difficile pour la Thaïlande d'accueillir la session ce mois-là.

418. Le secrétariat a proposé que la cinquante-huitième session de la Commission se tienne du 23 au 29 mai 2002. Le Secrétaire exécutif déterminerait les dates exactes en consultation avec les gouvernements des membres et membres associés et le Président, et en informerai ceux-ci.

419. La Commission a décidé de retenir pour sa cinquante-huitième session le thème suivant: «Développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options». Il a été convenu d'inclure dans l'étude thématique des éléments se rapportant à la téléinformatique et à la dépaupérisation.

Adoption du rapport de la Commission

420. Le présent rapport a été adopté par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à la cinquième séance de sa cinquante-septième session, le 25 avril 2001.

Table ronde ministérielle

421. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire exécutif a expliqué que la Table ronde ministérielle avait pour objet d'encourager la tenue de débats francs et ouverts entre pays de la région. La Table ronde était divisée en deux parties: la première portait sur le sujet de l'étude thématique, la seconde consistait en un échange d'idées sur l'orientation à donner à la CESAP.

Étude thématique: pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique

422. Le Secrétaire exécutif a présenté le thème de la cinquante-septième session de la Commission: «Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique». Il a souligné les deux principales

conclusions de l'étude: la première était que les disparités entre zones urbaines et zones rurales persisteraient; la seconde était que les tendances émergentes de la révolution de l'information et de la mondialisation économique aggraveraient les disparités actuelles et en susciteraient de nouvelles. L'urbanisation était un aspect inévitable du développement dans la mesure où les zones urbaines créaient davantage de richesses et d'emplois, alors que les perspectives correspondantes étaient limitées en zone rurale. La difficulté ne venait pas d'un excès d'urbanisation, mais d'une urbanisation incomplète.

423. En même temps qu'ils traitaient des disparités actuelles, les pays devaient s'attaquer à de nouvelles disparités résultant de la mondialisation des économies et de l'avènement d'une société du savoir. Le savoir devenait l'un des facteurs clés de la production. La nouvelle disparité opposait ceux qui savaient comment participer à la société du savoir et à l'économie mondialisée à ceux qui ne le savaient pas. Le rôle des pouvoirs publics était de préparer la population à cette société du savoir et à cette économie mondialisée en investissant dans l'éducation. Il consistait de plus à mettre la population, les zones et les régions, dans le pays même et à l'extérieur, en liaison avec les services, les marchés, les sources d'information et les centres de décision.

424. Les gouvernements devaient en outre se réinventer pour être efficaces et garder leur pertinence en pratiquant la décentralisation et la délégation de pouvoirs, afin que les décideurs locaux soient mieux à même d'exploiter les possibilités. Il fallait donc renforcer les capacités des autorités locales, associer le secteur privé et la société civile à la prise de décision et pratiquer la bonne gouvernance afin que le développement profite à tous, surtout aux pauvres.

425. Enfin, les gouvernements devaient faire en sorte que ceux qui n'avaient pas les moyens de participer soient protégés par de nouveaux types de filets de sécurité préservant les valeurs culturelles asiatiques tout en répondant aux besoins d'une société en évolution.

426. Les participants ont félicité le Secrétaire exécutif d'avoir introduit la formule de la table ronde ministérielle qui, ont-ils dit, leur permettait davantage d'examiner et discuter les questions critiques qui se posaient à la région. Par ailleurs, le sujet de l'étude thématique venait à point, et ils ont approuvé les conclusions de cette étude, à savoir que tant la mondialisation que la mise en place de la société du savoir auraient pour effet d'aggraver les disparités. La Table ronde a fait siennes les recommandations contenues dans l'étude thématique.

427. Certains participants ont jugé que, puisque l'urbanisation était inévitable, il fallait relever le défi qui en résultait. Une stratégie envisageable consistait à réorienter la migration rurale des mégapoles vers les

villes secondaires et les petites villes, grâce à des investissements tendant à améliorer la qualité de la vie dans le deuxième groupe de villes, auxquelles les zones rurales seraient reliées.

428. La Table ronde a reconnu l'importance de la décentralisation et de la délégation des pouvoirs aux échelons local et infranational. Plusieurs participants ont indiqué que leur pays avait d'ores et déjà commencé de mettre en place de telles politiques de délégation des pouvoirs aux échelons locaux. Les participants ont pris note, d'autre part, que décentralisation et délégation des pouvoirs devaient aller de pair avec l'attribution de ressources adéquates, le renforcement des capacités des autorités locales et la participation des populations, des femmes en particulier, à la prise des décisions, faute de quoi la décentralisation ne servirait finalement qu'à transférer les problèmes du niveau national au niveau local.

429. Certains participants ont été d'avis que, s'il y avait effectivement des disparités entre zones urbaines et zones rurales, il ne fallait cependant pas oublier que des disparités tout aussi importantes existaient à l'intérieur même des zones urbaines et des zones rurales. L'extrême pauvreté se trouvait aussi en zone urbaine. De nombreux participants ont estimé qu'il fallait considérer ces disparités non seulement sous l'angle zones rurales-zones urbaines, mais aussi sous l'angle pays développés-pays en développement.

430. Les participants ont jugé que l'avènement de la société du savoir était un phénomène de beaucoup plus grande ampleur que la révolution industrielle. Cependant, beaucoup de pays n'étaient pas prêts pour cette transformation. Précisément alors que le savoir devenait l'un des facteurs clés de la production, la commercialisation mondiale des droits de la propriété intellectuelle limitait l'accès au savoir dans les pays en développement. La CESAP avait un rôle à jouer pour aider ces pays à relever le défi de la révolution téléinformatique.

431. D'autres participants pensaient que le libre marché ne suffirait pas à réduire les disparités, et même pourrait les aggraver. Il appartenait aux pouvoirs publics de lutter contre les disparités, qu'elles se manifestent entre zones rurales et zones urbaines ou régions défavorisées ou entre riches et pauvres dans ces régions mêmes.

432. Certains participants ont observé que le volume de l'aide au développement en provenance des pays développés diminuait exactement quand on en avait le plus besoin. Or, les investissements étrangers directs n'arriveraient que si le climat était favorable aux investissements dans le pays destinataire. Pour cela, on avait besoin d'investissements infrastructurels qui, à leur tour, impliquaient une aide au développement. De plus, il fallait investir dans les infrastructures si l'on voulait dépaupériser et parvenir à un développement équilibré. De nombreux participants ont insisté sur une

connectivité avec la société du savoir et avec l'économie mondiale. Ils considéraient cette connectivité comme une stratégie essentielle, notamment pour les zones rurales. Les pauvres devaient pouvoir accéder à bon compte aux technologies de l'information, sans quoi les disparités entre riches et pauvres s'aggravaient dans les campagnes et dans les villes.

433. Les exploitants agricoles avaient besoin d'une aide pour investir dans les cultures commerciales et passer à de nouvelles formes de production et aux technologies de l'information pour améliorer leur productivité. Par ailleurs, comme les prix mondiaux des produits agricoles étaient en baisse, ces exploitants avaient également besoin d'une aide sous forme de mécanismes de soutien des prix.

434. Certains participants ont dit que, pour donner des chances égales et instaurer les conditions d'une concurrence équitable, il y avait lieu: a) d'engager une action volontariste en faveur de certaines catégories de population, indépendamment de la mise en place de filets de sécurité économique et sociale (sécurité et aide alimentaires notamment); b) d'assurer l'accès aux services de base (éducation, santé, information commerciale, services de vulgarisation agricole, etc.).

435. Les participants ont noté que, si l'étude thématique offrait une analyse succincte des questions de développement équilibré et de stratégies correspondantes, elle ne décrivait pas suffisamment le rôle qui revenait à la CESAP pour aider les pays à atteindre l'objectif envisagé. Certains participants ont jugé que la CESAP devait fournir des services consultatifs et une assistance technique, et promouvoir le transfert de technologie et l'échange de données d'expérience, notamment au sujet des pratiques optimales.

Rôle et priorités futurs de la CESAP et thème de la cinquante-huitième session

436. Le Secrétaire exécutif a exposé sa conception du rôle et des priorités futurs de la CESAP. Il a appelé l'attention des ministres et des chefs de délégation sur les discussions tenues sur le même sujet au CCRP depuis la cinquante-sixième session de la Commission. Il a mentionné particulièrement une réunion du Groupe de travail officieux du CCRP tenue à Cha'am (Thaïlande) le 3 mars 2001, consacrée à la réforme de la CESAP dans le contexte de la résolution 53/1 de la Commission, en date du 30 avril 1997, sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission.

437. Pour décrire le rôle et les priorités futurs de la CESAP, il a mis en avant quatre grandes caractéristiques : une «vue d'hélicoptère» parce qu'il était indispensable d'acquérir une vision large des programmes et des projets de la CESAP, des liens

qu'ils entretenaient et de la direction dans laquelle ils avançaient; une «capacité d'analyse» parce qu'une analyse détaillée des programmes et des projets de la CESAP était nécessaire pour apprécier leur valeur ajoutée; des qualités «d'imagination» parce que l'originalité et la créativité étaient essentielles pour renforcer le rôle de développement de la CESAP; le «sens des réalités» parce qu'il fallait évaluer sans complaisance les forces et les faiblesses de la CESAP. Alors que la CESAP était particulièrement bien placée pour accomplir des tâches normatives, formuler des recommandations de politique générale et organiser des réunions, il jugeait souhaitable de renforcer considérablement l'impact opérationnel du secrétariat pour que la CESAP puisse contribuer plus concrètement au développement de ses membres et membres associés.

438. À son avis, le programme de travail de la CESAP devait se concentrer sur trois thèmes primaires, au premier rang desquels venait la dépaupérisation. Conformément au but général de l'Organisation de Nations Unies, énoncé par le Secrétaire général au Sommet du millénaire, qui était de réduire de moitié la pauvreté absolue d'ici 2015, et compte tenu du fait que près des deux tiers des 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté absolue se trouvaient en Asie, il était essentiel que la CESAP donne une place majeure à la lutte contre la pauvreté. Toutefois, étant donné les activités menées par d'autres organismes multilatéraux, dont la BASD, le PNUD et la Banque mondiale, dans le domaine de la dépaupérisation dans la région de l'Asie et du Pacifique, il a suggéré que la CESAP cherche à définir des modèles pour l'action de dépaupérisation en se fondant sur les «pratiques optimales» éprouvées dans la région dont l'applicabilité pourrait être testée par des projets pilotes exécutés dans des environnements différents. En cas de réussite des projets pilotes, les actions modèles de dépaupérisation pourraient être répétées dans d'autres pays en développement, éventuellement en collaboration avec d'autres organisations multilatérales comme la BASD.

439. Le second grand thème se rapportait au renforcement des positions des pays en développement qui s'effritaient sous l'effet de l'accélération de la mondialisation. En effet, les négociations bilatérales et multilatérales se multipliaient au sujet de tout un ensemble de protocoles et de conventions, notamment dans les secteurs du commerce international et de l'environnement. Selon le Secrétaire exécutif, la CESAP pouvait jouer un rôle important en offrant une formation utile aux pays en développement pour renforcer leur capacité de participer efficacement à ces négociations. Il serait possible aussi de solliciter l'appui des pays de la région qui possédaient des compétences et une expérience prouvées pour procurer cette formation. Quant au troisième thème, il regroupait les questions sociales émergentes, notamment le vieillissement de la population, les migrations (spécialement les migrations de main-d'œuvre), la traite

des femmes et des enfants, les mauvais traitements et l'exploitation des enfants et des jeunes et la situation des handicapés.

440. Il fallait que, dans les trois à cinq années à venir, la CESAP s'affirme comme un acteur de premier rang, et soit même un modèle d'excellence, dans ces domaines à l'échelle de la région et même du monde. Il fallait que les idées de l'Asie du Pacifique s'expriment avec plus de force dans les enceintes mondiales et la CESAP devait être capable de proposer des voies de développement s'écartant de celles que soutenaient traditionnellement des organisations comme la Banque mondiale et le FMI. À cette fin, le Secrétaire exécutif prévoyait de renforcer les capacités d'analyse et de statistique de la CESAP, et de faire du secrétariat un centre de réflexion au rayonnement régional et mondial.

441. Conformément à cette conception, le Secrétaire exécutif avait l'intention de dresser une carte de la revitalisation de la CESAP. Il avait déjà pris un certain nombre de mesures pour améliorer le fonctionnement du secrétariat, comprenant notamment l'application des recommandations issues de l'audit de gestion exécuté par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU. Il avait également créé quatre comités de gestion chargés des questions suivantes: la gestion du personnel, les finances, l'acceptation des projets et le réaménagement. Ces comités examineraient notamment: a) la modification des besoins de personnel à la CESAP, y compris les plans de succession; b) les possibilités d'obtenir des ressources extrabudgétaires, spécialement auprès des donateurs non traditionnels et du secteur privé; c) les moyens d'assurer la portée et la coordination multidivisionnelles des activités de coopération technique; et d) la désignation d'un petit nombre de projets essentiels dans chacune des sections du secrétariat.

442. Durant l'accomplissement de cette action de revitalisation au sein du secrétariat, il était essentiel d'obtenir des indications des membres et membres associés de la CESAP pour faire en sorte que le programme de travail réponde à leurs demandes et qu'ils s'en sentent propriétaires. À cette fin, le Secrétaire exécutif a invité les participants à la Table ronde ministérielle de faire savoir au secrétariat dans quelle direction ils souhaitaient que la CESAP s'engage.

443. La Table ronde s'est déclarée favorable à l'action entreprise par le Secrétaire exécutif pour revitaliser la CESAP et la rendre plus efficace. Elle a accueilli positivement l'idée que la CESAP devrait être plus sensible aux besoins de ses membres et membres associés. Elle a jugé important de donner moins de place à la tenue de réunions et à la parution de publications pour se consacrer davantage à la fourniture d'une coopération technique, à l'application de mesures de renforcement des capacités et à

l'obtention de résultats concrets et vérifiables. Elle a estimé important également de suivre et d'évaluer systématiquement l'impact produit afin de mesurer la valeur des projets de coopération technique pour les membres en développement de la région. Les résultats des évaluations devraient servir de critères pour la planification ultérieure des programmes et des projets. Il fallait aussi coopérer avec les autres organisations multilatérales et bilatérales dans la région afin d'éviter les doubles emplois, de maximiser les synergies et d'exploiter les avantages comparatifs. La Table ronde ministérielle a encouragé la CESAP à collaborer plus étroitement avec la société civile et le secteur privé; la CESAP pourrait être ainsi davantage à l'écoute des parties concernées et mieux sensibiliser le public à son action. Elle a constaté que la CESAP possédait des avantages concurrentiels grâce à sa focalisation régionale.

444. Elle a estimé que les trois grands domaines d'action distingués par le Secrétaire exécutif étaient pleinement pertinents. Elle a souligné aussi l'importance d'autres questions spécifiques dont les droits de propriété intellectuelle, le développement de l'infrastructure de transport, la téléinformatique dans le contexte de la mondialisation, les modes nouveaux de financement du développement, le couplage de l'environnement et du développement, la nécessité d'intégrer les échanges commerciaux dans tous les aspects des activités de la CESAP, le rôle des femmes dans le développement et les problèmes spéciaux des pays insulaires en développement.

445. Elle a souligné cependant que, si l'action de revitalisation du secrétariat devait être poursuivie dans la mesure du possible, il était important d'ancrer des mesures de réforme plus fondamentales dans les besoins exprimés des membres et membres associés. En s'appuyant sur les réalisations de la CESAP, le processus de revitalisation devait être conduit avec prudence et maintenir l'équilibre entre les composants économiques et sociaux dans le programme de travail de la CESAP, tout en préservant le traitement des questions de développement dans leur ensemble, caractéristique de l'action de la CESAP. Avant de modifier le mandat de cette dernière, si sa modification s'avérait finalement nécessaire, il faudrait procéder à une réflexion et un examen soigneux, et étudier dans quelle mesure le personnel de la CESAP serait capable d'assumer les tâches qui résulteraient de la définition d'un rôle nouveau pour la CESAP.

446. La Table ronde a suggéré que le secrétariat définisse clairement des idées de réforme de la CESAP et qu'il les soumette aux membres et membres associés pour qu'ils les examinent à une réunion intergouvernementale qui aurait lieu préalablement à la cinquante-huitième session de la Commission. Elle envisageait qu'il soit possible d'entériner, à la cinquante-huitième session de la Commission, une vision nouvelle et une marche à suivre pour la CESAP, conformes aux besoins des membres et membres associés.

Chapitre IV

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

57/1. Appel régional à la lutte contre le VIH/sida en Asie et dans le Pacifique¹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Se félicitant de la résolution 55/13 de l'Assemblée générale en date du 3 novembre 2000, relative à l'examen du problème du virus d'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects, par laquelle l'Assemblée a notamment décidé, compte tenu de l'urgence de ce problème, de tenir une session extraordinaire du 25 au 27 juin 2001, afin d'examiner, sous tous ses aspects, le problème du VIH/sida,

Notant que, spécifiquement, l'Assemblée générale a encouragé les organes et organismes régionaux, ainsi que les commissions régionales, à faire le nécessaire pour que les résultats des initiatives sous-régionales, régionales et mondiales portant sur la question du VIH/sida sous ses divers aspects soient disponibles aussi bien pour les préparatifs que pour la session extraordinaire, et qu'elle a invité les commissions régionales à participer activement aux activités préparatoires et à se faire représenter au plus haut niveau à la session extraordinaire,

Notant en outre l'action continue menée par diverses organisations régionales comme l'Équipe spéciale de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur le sida, qui a entrepris la préparation d'un sommet des chefs de gouvernement de l'ASEAN sur le VIH/sida dans le but de placer le VIH/sida au premier rang des préoccupations régionales et nationales et de susciter un engagement à collaborer pour les questions interpays et transfrontières ainsi que l'échange de compétences et de données d'expérience techniques,

Accueillant favorablement la tenue au Sénégal en 2001 d'une réunion internationale visant à promouvoir l'accès aux soins et à l'assistance des séropositifs et des sidéens, à laquelle seraient invités à participer les États membres de l'Organisation des Nations Unies, les organismes et institutions des Nations Unies, les institutions multilatérales, les organisations non gouvernementales, les associations de séropositifs et de sidéens et l'industrie pharmaceutique,

Consciente que le virus de l'immunodéficience humaine, responsable du sida, est à l'origine d'une pandémie mondiale qui passe de loin les prévisions d'il y a dix ans, et qui met en danger la sécurité humaine dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Soulignant le rapport qui existe entre sida et pauvreté et *consciente* que la lutte contre la pauvreté fait partie intégrante d'une dévulnérabilisation au VIH et d'une réduction de l'impact du sida,

Notant avec inquiétude particulière que, selon des estimations prudentes, 7,5 millions de personnes au moins sont déjà touchées par le VIH/sida dans la région de l'Asie et du Pacifique, et que le VIH continuera probablement de s'y étendre, notamment à cause de facteurs tels que le refus d'admettre la réalité, la stigmatisation et la discrimination, les insuffisances de l'éducation et la difficulté d'accéder à l'information et aux services, la toxicomanie croissante par voie intraveineuse, la pratique de la promiscuité sexuelle par les hommes, le commerce du sexe, la mobilité de la population, le manque de ressources, l'accès insuffisant aux médicaments antirétroviraux et le manque de traitement,

Considérant que les jeunes sont particulièrement vulnérables à l'extension de cette pandémie et qu'ils représentent plus de 50% des nouveaux cas de contamination,

Alarmée de constater que, malgré tous les efforts, les ressources consacrées à ce jour à la lutte contre l'épidémie tant au niveau national qu'à l'échelon régional sont sans commune mesure avec la croissance exponentielle du problème,

Soulignant qu'on perdra l'occasion qui s'offre d'empêcher la propagation massive du VIH/sida à moins d'intervenir au premier stade de la pandémie,

Constatant que des mesures de prévention rapides ont permis à certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique de réduire le taux de prévalence du VIH et à quelques autres de le maintenir à un niveau relativement bas,

Reconnaissant qu'un engagement politique au plus haut niveau, comme à tous les autres niveaux de la société, s'avère indispensable au succès de l'action contre le VIH/sida,

Notant en outre qu'une action plurisectorielle mobilisant tous les ministères à responsabilités développementales concernés, ainsi qu'une gamme diverse d'acteurs de la société civile – en particulier les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les réseaux de séropositifs et de sidéens – a permis de prendre un certain nombre de mesures efficaces en matière de prévention du VIH, de dévulnérabilisation à la contamination par le virus, de soins et de soutien et de minimalisation de l'impact du VIH/sida,

¹ Voir par. 116 ci-dessus.

1. *Invite* les membres et membres associés concernés dans la région:

a) À faire en sorte que l'engagement soit pris sur le plan régional de mieux coordonner, mettre en place et renforcer l'action locale, nationale, régionale et internationale – y compris la collaboration transfrontière – en vue d'empêcher la propagation du VIH/sida et de traiter les conséquences sociales et économiques de l'épidémie;

b) À faire en sorte qu'un engagement politique soit pris au niveau le plus élevé et à tous les niveaux et que les ministères à responsabilités développementales ainsi que la société civile montrent le chemin s'agissant des principaux éléments constitutifs d'une action efficace contre le VIH/sida;

c) À encourager les médias électroniques et la presse écrite à jouer un rôle important dans la diffusion de l'information sur le VIH/sida dans le but de sensibiliser le grand public à ce problème;

d) À intégrer le VIH/sida dans le processus de développement économique et social au niveau national et à consacrer davantage de ressources humaines et financières des administrations publiques à la lutte contre l'épidémie de VIH/sida au niveau national;

e) À promouvoir des politiques donnant la priorité à la prévention de la propagation du VIH/sida, à l'incitation à des comportements sexuels responsables, à la réduction des risques encourus par les particuliers, les communautés et la société, au soutien des stratégies visant à réduire les risques liés à la toxicomanie par voie intraveineuse, à l'élimination de l'exploitation sexuelle des femmes, à l'identification des impacts sexospécifiques, à l'amélioration de l'accès à des soins et traitements d'un prix abordable et au développement d'interventions efficaces (partenariats public-privé notamment);

f) À reconnaître les droits et les aspirations des séropositifs et des sidéens et à s'assurer qu'ils participent pleinement à la planification et à l'exécution des actions nationales de lutte contre le VIH/sida, ainsi qu'à réfléchir aux moyens de réduire la discrimination et la stigmatisation qui s'attachent au sida;

g) À promouvoir et assurer la protection des droits de tous les enfants et à renforcer et développer les programmes de prévention et de soins destinés aux jeunes, en tâchant particulièrement de dévulnérabiliser les jeunes filles et les jeunes femmes;

h) À participer activement aux préparatifs, et à faire en sorte d'être représentés au plus haut niveau politique à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, et, suivant la disponibilité des fonds, à adjoindre à leur délégation nationale à la session extraordinaire des représentants de la société civile – en particulier organisations de jeunes, séropositifs et sidéens ou représentants de leurs associations et représentants du secteur privé;

2. *Engage* les gouvernements des pays donateurs et les organismes, les institutions financières régionales et internationales, les organisations internationales, les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales et le secteur privé:

a) À militer pour le développement de l'action contre l'épidémie, à promouvoir les pratiques optimales et à faire tout leur possible pour créer les conditions nécessaires pour intervenir efficacement dans la région de l'Asie et du Pacifique afin d'empêcher l'extension rapide du VIH/sida;

b) À appuyer davantage sur le plan financier les pays à facteurs de risque importants de la région de l'Asie et du Pacifique dans leur action contre le VIH/sida;

c) À mieux mobiliser les ressources techniques et financières en vue d'un meilleur accès aux soins et aux moyens de soutien, y compris dans le cadre de stratégies destinées à améliorer substantiellement la fourniture de médicaments à prix abordables;

d) À renforcer le programme mondial pour l'accès aux médicaments, sous l'égide du système des Nations Unies, et à solliciter l'appui, selon que de besoin, d'autres organisations internationales compétentes, dans le but d'améliorer l'accès aux médicaments antirétroviraux à des prix abordables en Asie et dans le Pacifique;

e) À favoriser la coopération Sud-Sud et Nord-Sud entre pays de la région de l'Asie et du Pacifique dans le cadre d'une action intégrale visant à mettre sur pied des programmes nationaux antisida efficaces;

f) À mettre sur pied un mécanisme pour mobiliser des fonds auprès de sources privées et publiques dans le but de constituer un fonds mondial antisida qui servirait à financer, entre autres, des activités de prévention, de soins, de traitement et de soutien en Asie et dans le Pacifique;

3. *Demande* au Secrétaire exécutif:

a) De renforcer le mécanisme de coordination régionale des Nations Unies, sous l'égide de la CESAP, et, avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, d'aider à agir plus rapidement, y compris par un engagement politique plus ferme au niveau le plus élevé, et d'accorder un appui sans réserve au Groupe de travail thématique du VIH/sida de la Réunion de coordination régionale des Nations Unies ainsi qu'aux groupes de travail intergouvernementaux traitant du VIH/sida;

b) De prendre acte de la recommandation faite par le Secrétaire général lors de l'Assemblée du Millénaire de réduire de 25%, d'ici 2010, le nombre de nouveaux cas de contamination chez les jeunes de 15 à 24 ans, et d'aider à cette fin les gouvernements membres à développer et accélérer les programmes anti-VIH/sida

à l'intention des jeunes, notamment par la formation pour le développement personnel et des programmes de valorisation des ressources humaines propres à améliorer les capacités des travailleurs sociaux et sanitaires;

c) D'apporter son soutien à une gamme étendue de programmes de prévention du VIH/sida destinés à tous les groupes vulnérables – les jeunes notamment –, y compris pour les toxicomanes par voie intraveineuse, les hommes s'adonnant à la promiscuité sexuelle, les populations autochtones et les femmes et les enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels;

d) D'encourager les membres et membres associés à promouvoir l'action interpayes et transfrontière pour entraver la propagation du VIH/sida parmi les éléments de la population qui sont mobiles ou vulnérables à un autre titre, notamment les réfugiés, les personnes déplacées, les travailleurs migrants et temporaires, les gens de mer, les chauffeurs routiers et les étudiants;

e) D'encourager les membres et membres associés à mettre en oeuvre des approches plurisectorielles du problème du VIH/sida;

f) D'aider à valoriser les ressources humaines dans l'enseignement public et à prendre des mesures juridiques et mettre en place des mécanismes d'appui psychosocial pour éliminer la stigmatisation et la discrimination;

g) D'élaborer de nouvelles stratégies de prévention à l'intention des éléments de la population qui ont des rapports sexuels occasionnels – plus particulièrement des jeunes qui sont sexuellement actifs;

h) De maintenir le VIH/sida au rang des préoccupations majeures de la Commission, cela en rendant compte chaque année à cette dernière des résultats obtenus dans l'application de la présente résolution;

4. *Lui demande en outre:*

a) De se procurer des ressources extrabudgétaires, dans la mesure appropriée, en vue de fournir une assistance technique et d'autres appuis pour les mesures de lutte contre la propagation du VIH/sida dans les pays et zones de la région de la CESAP, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés;

b) De porter la présente résolution à l'attention de l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire sur le VIH/sida, pour servir de base à l'établissement du projet de déclaration d'engagement et aux autres préparatifs de ladite session extraordinaire, l'objectif étant de présenter les aspects qui préoccupent la région de l'Asie et du Pacifique et d'obtenir un appui pour celle-ci.

57/2. **Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000)²**

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Notant avec satisfaction le bon déroulement de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000), tenue à Kitakyushu (Japon) du 31 août au 5 septembre 2000, qui a adopté la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000), le Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable, le Message régional pour l'examen décennal de la mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre,

Estimant que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont des éléments interdépendants et synergiques du développement durable, cadre dans lequel on tâche actuellement d'améliorer la qualité de la vie des populations en Asie et dans le Pacifique, notamment des femmes et des enfants,

Consciente qu'une démarche intégrée et multisectorielle sous la forme de politiques et programmes systématiques et de ressources appropriées s'impose pour résoudre les problèmes d'environnement et de développement qui se posent aux planificateurs et décideurs en Asie et dans le Pacifique,

Consciente également du fort intérêt que présentent pour les membres et membres associés les activités de coopération régionale et sous-régionale qui feront suite à la Conférence ministérielle,

1. *Accueille avec grande satisfaction* les recommandations émanant de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000) – en particulier la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000), le Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable, le Message régional pour l'examen décennal de la mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre –, et demande qu'elles reçoivent rapidement application;

2. *Prie* tous les membres et membres associés de participer activement à l'application des recommandations de la Conférence ministérielle, notamment:

5^e séance
25 avril 2001

² Voir par. 192 ci-dessus.

a) En faisant en sorte que soient établis des programmes qui donnent effet au Programme d'action régional 2001-2005 aux niveaux local, national et régional, attendu que l'exécution du Programme d'action régional incombe au premier chef aux gouvernements, individuellement ou collectivement;

b) En encourageant les autorités locales à participer à la mise en œuvre de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, y compris l'établissement du réseau de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre;

c) En faisant connaître l'état d'avancement de ces différents programmes et activités afin d'aider le secrétariat de la CESAP à examiner et évaluer en tant que de besoin les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la Conférence ministérielle;

3. *Demande également* à tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies concernés, aux institutions financières multilatérales, aux pays et organismes donateurs ainsi qu'aux organisations non gouvernementales de contribuer autant que possible, techniquement et financièrement, à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence ministérielle;

4. *Demande* aux membres du Groupe de travail thématique de l'environnement et du développement de la Réunion de coordination régionale de jouer un rôle effectif dans la mise en œuvre du Programme d'action régional 2001-2005 et dans le fonctionnement de son mécanisme spécial d'exécution, l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, en leur qualité de coordonnateurs dans les domaines définis par la Réunion de coordination régionale;

5. *Demande* au Secrétaire exécutif:

a) De mobiliser les ressources tant humaines que financières dans toute la mesure du possible pour mettre en œuvre les recommandations de la Conférence ministérielle;

b) D'assurer la coordination effective et l'exécution commune des activités de tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies concernés, ainsi que des organisations non gouvernementales, s'agissant de faciliter et suivre la mise en œuvre des recommandations de la Conférence ministérielle;

c) De promouvoir une participation active de toutes les parties prenantes, en particulier des organisations non gouvernementales, des établissements de recherche et établissements scientifiques, du secteur privé, des collectivités locales et des organisations de jeunes et de femmes, aux divers stades et dans les divers domaines de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence ministérielle;

d) D'inscrire à l'ordre du jour de la quatrième session du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles, prévue pour 2002, l'examen et l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence ministérielle et de rendre compte à la Commission à sa cinquante-neuvième session, ainsi que, le cas échéant, de procéder à des examens annuels lors des sessions du Comité.

5^e séance
25 avril 2001

57/3. **Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale³**

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 52/3 du 24 avril 1996, relative au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, dans laquelle elle priait le Secrétaire exécutif d'appuyer, dans la mesure nécessaire, les actions nationales visant à donner effet à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing parallèlement à la Déclaration et au Plan d'action de Jakarta en faveur de la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique,

Ayant pris connaissance de la résolution 55/71 de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 2000, relative à la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au thème «Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle», à savoir la «Déclaration politique» et les «Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing»,

Rappelant la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2000, relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, par laquelle le Conseil réaffirmait l'importance du rôle de la femme en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits et d'établissement de la paix,

Prenant note des recommandations faites par la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre au niveau régional du Programme d'action de Beijing, qui s'est tenue du 26 au 29 octobre 1999, conformément à la résolution 50/4 de la Commission, en date du 13 avril 1994, relative aux préparatifs régionaux de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995): deuxième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la participation des femmes au développement (1994), recommandations qui couvraient des actions et initiatives majeures visant à

³ Voir par. 232 ci-dessus.

accélérer la mise en oeuvre au niveau régional du Programme d'action de Beijing et qui représentaient la contribution régionale à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale,

Prenant note également que la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, a pleinement participé aux préparatifs régionaux de cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sous la forme d'activités parallèles et d'une contribution directe à l'évaluation de la mise en oeuvre et du développement des stratégies régionales complémentaires,

Prenant acte avec satisfaction des résultats des travaux de la Réunion d'experts chargée d'établir une stratégie à partir de la mise en oeuvre au niveau régional des textes issus de l'Examen mondial du Programme d'action de Beijing (3 novembre-1^{er} décembre 2000), réunion qui a permis d'explorer en détail les éléments régionaux des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de prioriser au niveau régional les problèmes chroniques, les préoccupations et les problèmes émergents, et aussi de recenser les modalités, mesures et stratégies pertinentes par rapport à la région de l'Asie et du Pacifique,

Se félicitant de la création du Groupe de travail thématique de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes dans le cadre de la Réunion de coordination régionale,

Soulignant la nécessité d'intégrer les sexes au suivi et à la mise en oeuvre coordonnés et intégrés des décisions prises par les grandes conférences et les principaux sommets des Nations Unies et lors des examens régionaux et mondiaux correspondants,

1. *Réaffirme* l'engagement de la Commission et le rôle important qui lui revient quant à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et des recommandations de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en oeuvre au niveau régional du Programme d'action de Beijing, lesquelles forment le consensus régional pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, et aussi quant à la mise en oeuvre des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

2. *Invite* tous les membres et membres associés à maintenir l'élan imprimé par la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue de continuer à mener des activités visant à donner pleinement et efficacement effet au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de ladite session extraordinaire;

3. *Engage* tous les pays donateurs, le secteur privé, les organismes de financement et les institutions financières régionales et internationales à

aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les économies insulaires en développement ainsi que les économies en transition, à mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que les textes issus de ladite session extraordinaire;

4. *Demande* au Secrétaire exécutif:

a) De continuer à aider les membres et les membres associés à mettre en application les recommandations de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en oeuvre au niveau régional du Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale et les résultats des travaux de la Réunion d'experts chargée d'établir une stratégie à partir de la mise en oeuvre au niveau régional des textes issus de l'Examen mondial du Programme d'action de Beijing;

b) De continuer à promouvoir le suivi et la mise en oeuvre coordonnés et intégrés des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale – plus précisément de constituer une base de données couvrant tous les programmes et projets exécutés dans la région de l'Asie et du Pacifique par des institutions ou organisations du système des Nations Unies, base qui sera régulièrement actualisée –, et d'aider à diffuser ces projets et programmes et à évaluer l'impact quant à l'autonomisation des femmes dans le contexte de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 55/71 en date du 4 décembre 2000;

5. *Lui demande en outre* d'aider les membres et les membres associés:

a) À promouvoir les actions tendant à défémiser la pauvreté moyennant suppression des obstacles à l'accès aux possibilités économiques, renforcement des capacités et du capital humain, traitement des problèmes de sécurité et de vulnérabilité des pauvres et promotion de l'autonomisation des femmes qui vivent en état de pauvreté;

b) À soutenir les femmes dans le contexte de la mondialisation en procédant à des recherches pour mieux analyser les incidences précises de ce processus sur les femmes, et en promouvant les actions visant à fournir à ces dernières les moyens de faire face aux problèmes et à les dévulnérabiliser en mettant en place les filets de sécurité et plans de protection sociale appropriés;

c) À promouvoir les droits des femmes en tant que droits fondamentaux, ainsi qu'il est recommandé dans le Programme d'action de Beijing et, dans ce contexte, à aider les membres et membres associés parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à mettre en oeuvre ladite convention;

d) À élaborer des mécanismes et plans d'action pour lutter contre la violence envers les femmes et la traite des femmes et des enfants, à savoir, à mener des activités de suivi de l'Accord et du Plan d'action de Bangkok sur la lutte contre la traite des femmes et de l'Initiative régionale Asie contre la traite des femmes et des enfants;

e) À promouvoir des politiques et prendre des mesures pour traiter les aspects sexospécifiques du VIH/sida dans la région;

f) À s'engager en faveur de la paix et du développement en mettant en oeuvre la Déclaration de Hanoi et le Plan d'action des femmes asiatiques pour une culture de paix et de développement durable, adoptés à la Conférence régionale des femmes asiatiques pour une culture de paix (Hanoi, décembre 2000), déclaration d'où il ressort que la paix et la sécurité sont indispensables au développement;

g) À renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision afin de faire évoluer l'exercice de l'autorité et d'aboutir à une gouvernance de type participatif, transparent et redditionnel;

h) À aider les femmes à affronter les problèmes résultant de la nouvelle économie numérique et pour cela à améliorer les possibilités de connectivité et d'accès et les capacités des femmes en matière de téléinformatique;

i) À donner effet à la résolution 53/2 de la Commission en date du 30 avril 1997, relative à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme, dans laquelle la Commission s'est déclarée d'accord pour organiser tous les deux ans une réunion régionale des mécanismes nationaux de promotion de la femme afin de renforcer les mécanismes régionaux conformément aux recommandations de la Réunion régionale sur le renforcement des mécanismes nationaux de promotion de la femme, tenue à Séoul en septembre 1996;

j) À favoriser l'intégration de la problématique femmes-hommes et des aspects sexospécifiques aux programmes de politiques publiques moyennant des mécanismes et procédures couvrant la budgétisation en tenant compte des aspects sexospécifiques, les contrôles sexospécifiques, la désagrégation des données par sexe et les indicateurs de contrôle et de performance;

6. *Demande en outre* au Secrétaire exécutif de lui rendre compte, à sa cinquante-huitième session, de l'application de la présente résolution.

5^e séance
25 avril 2001

57/4. Coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Reconnaissant que la téléinformatique peut jouer un rôle important pour promouvoir le développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Réaffirmant que les autorités nationales sont responsables au premier chef du développement de leur pays et que la communauté internationale doit soutenir les politiques et les programmes de développement nationaux rationnels, établir des cadres de politique et de réglementation favorables à la concurrence qui attirent les flux de capitaux privés et encourager l'initiative du secteur privé dans le domaine des technologies de l'information,

Reconnaissant aussi les possibilités que présente la coopération régionale comme complément de l'action nationale pour maximiser les avantages du développement et de l'application de la téléinformatique,

Consciente de l'aggravation de la fracture numérique et de la nécessité d'ouvrir des possibilités dans le domaine du numérique dans les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement ainsi que les économies en transition, pour tirer parti de la révolution en cours dans les technologies de l'information,

Eu égard aux recommandations, aux conclusions et aux décisions de la Table ronde régionale sur les technologies de l'information et le développement, tenue à New Delhi les 21 et 22 juin 2000, visant à intégrer la dimension de la région de l'Asie et du Pacifique au thème du débat de haut niveau à la session de fond du Conseil économique et social de 2000,

Eu égard également à la Déclaration ministérielle sur le développement et la coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances, adoptée lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social à sa session de fond de 2000,

Notant la résolution 2000/29 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 2000, relative à un groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications,

Notant aussi la résolution 55/28 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2000, relative aux progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale,

⁴ Voir par. 159 ci-dessus.

Notant en outre que plusieurs initiatives internationales sont en cours pour réduire la fracture numérique dans le monde et ouvrir des possibilités dans le domaine du numérique, notamment la création d'un groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies, décidée par les participants au Sommet du Groupe des Huit réuni à Okinawa (Japon) en juillet 2000, et la Déclaration et Plan d'action de Tokyo sur la renaissance de l'Asie du Pacifique par l'application de la téléinformatique au XXI^e siècle, adoptés au Sommet Asie-Pacifique de la Télécommunauté Asie-Pacifique sur la société de l'information tenu à Tokyo en octobre-novembre 2000,

1. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) De donner la priorité à l'aide aux membres et membres associés de la région pour soutenir les initiatives en cours et pour renforcer la coopération régionale en matière de téléinformatique dans les domaines suivants :

- i) La conception et l'application de mesures concrètes pour aider les membres et membres associés à élaborer des cadres de politique et de réglementation pour la téléinformatique qui favorisent la concurrence, y compris les services en ligne et le commerce électronique, la connectivité et l'accessibilité, compte tenu des besoins propres des petites et moyennes entreprises, des femmes et des groupes défavorisés;
- ii) L'augmentation des échanges de données d'expérience et d'informations sur l'application et le développement de la téléinformatique, y compris les difficultés et les avantages qui peuvent résulter de la révolution téléinformatique pour le développement économique et social, notamment pour la lutte contre la pauvreté, la valorisation des ressources humaines et le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, particulièrement au moyen du commerce électronique;
- iii) La recherche, la définition et l'application de moyens d'action idoines, utilisant les mécanismes du marché, pour aider les membres et membres associés à renforcer les infrastructures, à créer des capacités et à innover dans l'application de la téléinformatique à l'enseignement, à la santé, au tourisme, à la sécurité publique, aux problèmes du vieillissement, au développement communautaire, à l'autonomisation des femmes, des

jeunes et des groupes défavorisés, et à la création de revenus et d'emplois;

- iv) L'établissement d'un accès équitable, à un prix raisonnable, à l'information pour les membres et membres associés par la conception et la mise en service de connexions numériques à financement symétrique;
- v) La conception et l'exécution de projets pour créer des centres d'accès communautaires avec des initiatives des communautés locales afin de veiller à ce que des programmes de diffusion de l'information pour lutter contre la pauvreté soient bien établis;
- vi) La mise au point de mécanismes et de moyens de facilitation pour mettre à disposition des services de traduction automatisée afin que l'information soit accessible à tous les membres de la société, quelles que soient leurs capacités linguistiques;
- vii) Le renforcement des activités de mise en réseau et de partage des informations statistiques officielles et d'échange de statistiques officielles;
- viii) Le suivi des différentes initiatives régionales et des progrès accomplis vers la concrétisation des possibilités offertes par le numérique, la fourniture d'une aide aux membres et membres associés pour recenser les difficultés et les problèmes en rapport avec leur préparation à l'entrée dans l'âge du numérique, et l'apport des conseils et de l'assistance nécessaires à cet égard;
- ix) L'établissement et la diffusion d'un inventaire des meilleures pratiques en matière de services en ligne et de commerce électronique, et des enseignements à en tirer, pour permettre aux membres et membres associés de faire des choix plus judicieux lorsqu'ils fixent leurs stratégies relatives à la téléinformatique;
- x) La conception et l'exécution de projets concrets pour promouvoir les complémentarités régionales dans le développement et l'application des services en ligne et du commerce électronique par la promotion des échanges

commerciaux de matériel, de services et de logiciel, les échanges de spécialistes et de professionnels et le réseautage des organismes publics, non gouvernementaux et privés;

- xi) L'encouragement au partage des données d'expérience relatives à la mise au point des logiciels d'utilisation courante, comme les applications de bureau, suivant la formule de la source libre pour le développement des logiciels, afin qu'ils puissent être largement diffusés et utilisés à moindres frais;
- xii) La fourniture d'une aide aux membres et membres associés pour créer des «communautés en ligne», pour établir des liaisons avec leur infrastructure nationale d'information et pour tenir des ateliers consacrés à la mise en commun des données sur l'expérience de ces communautés dans la région;
- xiii) La sensibilisation des membres et membres associés et l'encouragement, parmi eux, d'une meilleure compréhension du besoin de créer des bases de données sur les technologies et les savoirs nationaux traditionnels et de fonder un conservatoire régional des savoirs traditionnels;

b) De remplir le rôle d'agent de liaison pour la coordination régionale de haut niveau en organisant des forums régionaux sur l'économie numérique;

c) De rechercher des ressources extrabudgétaires et d'étudier des initiatives nouvelles et originales pour obtenir un appui financier et matériel, notamment auprès du secteur privé qui est le principal agent de la recherche, du développement et de la diffusion en matière de téléinformatique;

d) De renforcer et d'exploiter le potentiel pluridisciplinaire du secrétariat pour appuyer pleinement l'application effective de la présente résolution, et de faciliter une coordination efficace avec le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications;

e) De prendre l'initiative d'établir des alliances stratégiques à l'échelon régional, englobant les organismes compétents des Nations Unies, les organisations régionales comme la Banque asiatique de développement, la Télécommunauté Asie-Pacifique et l'Institut asiatique de technologie, les organisations du secteur privé et les organismes de financement, pour promouvoir la téléinformatique dans la région d'une manière coordonnée qui exploite les synergies;

f) De rédiger un rapport intérimaire sur l'application de la présente résolution et de le soumettre à la Commission à sa cinquante-neuvième session, en 2003;

2. *Invite* tous les pays donateurs et les organismes de financement, les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernés, et le secteur privé, à apporter un soutien à l'application de la présente résolution;

3. *Prie instamment* tous les membres et membres associés de coopérer pleinement avec la CESAP et de lui procurer un soutien technique et autre pour l'application de la présente résolution;

4. *Prie aussi instamment* les organisations régionales, comme la Banque asiatique de développement et la Télécommunauté Asie-Pacifique, et le secteur privé, d'appuyer l'application de la présente résolution et d'y participer concrètement.

5^e séance
25 avril 2001

57/5. **Intégration des pays en développement et des économies en transition d'Asie et du Pacifique au système commercial international**⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant les débats relatifs au thème de sa cinquante-sixième session («Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI^e siècle: perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable»),

Rappelant également l'initiative prise par le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, en qualité de président de la cinquante-sixième session, de tenir, à Téhéran les 10 et 11 mars 2001, la Réunion de personnalités (Amis du Président) sur l'intégration des pays en développement d'Asie au système commercial international,

Prenant note avec intérêt du rapport de la Réunion,

Exprimant ses remerciements au Gouvernement de la République islamique d'Iran, qui a accueilli la Réunion,

Considérant le caractère évolutif de la mondialisation, qu'accélèrent les progrès technologiques et la libéralisation des régimes du commerce extérieur et des investissements,

Reconnaissant que la mondialisation présente des possibilités, des difficultés et des risques, et qu'il

⁵ Voir par. 155 ci-dessus.

faut la gérer de manière à assurer la pleine participation de tous les pays et la jouissance universelle de ses avantages, minimalisant ainsi les risques qui l'accompagnent, notamment celui que les pays en développement continuent d'être exclus et marginalisés,

Soulignant qu'il importe de créer, parmi tous les pays, le sentiment d'être parties prenantes et partenaires s'agissant de façonner l'avenir du système commercial international, cela par le dialogue,

Reconnaissant qu'il est souhaitable d'intégrer les pays en développement et les économies en transition au système commercial international de manière à placer l'être humain au centre du développement,

Consciente de l'apport des organisations régionales et sous-régionales à la préparation d'une intégration plus efficace des pays en développement au système commercial international,

1. *Renouvelle* l'appel à un système commercial international équitable, transparent et réglementé;

2. *Souligne* qu'il importe de créer des partenariats et des alliances entre tous les acteurs du développement, particulièrement entre le secteur privé et le secteur public, en vue d'augmenter les avantages de la mondialisation et de la libéralisation et d'en gérer les risques;

3. *Note* que la facilitation de l'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international est l'un de ses grands domaines d'activité;

4. *Note aussi en s'en félicitant* le mémorandum d'accord conclu entre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CESAP afin d'instituer un programme de formation commun;

5. *Demande* au Secrétaire exécutif de continuer, sous réserve de disposer des ressources extrabudgétaires requises, à aider les pays en développement et les économies en transition qui tâchent de renforcer les capacités nationales de négociation et de mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux, et, à cette fin:

a) De faciliter une action d'explication ainsi que le partage des données d'expérience nationales afin de faire mieux connaître les questions en rapport avec l'Organisation mondiale du commerce qui concernent les pays en développement et les économies en transition;

b) De fournir des services consultatifs aux pays en développement et aux économies en transition pour les examens des politiques commerciales;

c) D'assurer un programme de formation complet, dans le cadre notamment du programme commun de formation OMC-CESAP, pour renforcer les capacités de négociation des représentants des pouvoirs publics et pour faire mieux connaître les accords de l'Organisation mondiale du commerce;

d) D'assurer une formation spécialisée, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce et les autres organisations internationales, ainsi que des services consultatifs ad hoc pour faciliter l'accession à l'Organisation mondiale du commerce des pays en développement et des économies en transition.

5^e séance
25 avril 2001

57/6. **Mise en œuvre des Programme d'action, stratégies et modalités d'exécution pour un développement énergétique durable en Asie et dans le Pacifique (2001-2005) à l'appui de la Déclaration de Bali sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière d'énergie et de développement durable**⁶

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa décision, prise à sa cinquante-sixième session, de tenir une réunion régionale de haut niveau sur l'énergie aux fins du développement durable, et la nécessité d'adopter progressivement des modes viables de production, de distribution et d'utilisation de l'énergie, comme le soulignent le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire en 1997, et le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable,

Rappelant également la résolution 1999/60 du Conseil économique et social en date du 30 juillet 1999, sur les préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable,

Rappelant en outre sa propre résolution 56/4, en date du 7 juin 2000, sur la promotion d'une stratégie énergétique viable pour les petits États insulaires,

Rappelant l'énoncé de mission et les domaines de programme contenus dans le Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable, adopté par la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000), tenue à Kitakyushu (Japon) du 31 août au 5 septembre 2000,

Convaincue que l'énergie est un élément crucial du développement économique et social et que sa mise en valeur et son utilisation dans toutes ses dimensions sociales, économiques et environnementales contribueront aussi à la dépaupérisation,

Reconnaissant que l'augmentation de la demande d'énergie est inévitable étant donné les perspectives de forte croissance économique dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique mais que cette demande doit être satisfaite par l'utilisation de combustibles et de technologies choisis de manière à nuire le moins possible à l'environnement,

⁶ Voir par. 202 ci-dessus.

Reconnaissant en outre la nécessité de renforcer les capacités des parties prenantes intéressées pour définir des stratégies de mise en valeur durable de l'énergie permettant d'élargir et d'améliorer les services énergétiques tout en nuisant le moins possible à l'environnement,

Notant avec satisfaction les bons résultats de la Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie et le développement durable, tenue à Bali (Indonésie) du 21 au 24 novembre 2000, qui a adopté la Déclaration de Bali sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière d'énergie et de développement durable et les Programme d'action, stratégies et modalités d'exécution pour un développement énergétique durable en Asie et dans le Pacifique (2001-2005) (ci-après: le Programme d'action pour un développement énergétique durable),

Notant que le Programme d'action pour un développement énergétique durable a distingué les domaines d'action suivants :

a) *Mise en place de politiques d'utilisation de l'énergie conçues dans l'optique de la dépaupérisation et garantissant à cette fin un approvisionnement énergétique à prix abordable;*

b) *Renforcement de la capacité de planification du développement énergétique durable moyennant des couplages précis avec les autres secteurs;*

c) *Promotion de l'exécution d'un programme d'efficacité énergétique applicable à l'offre et à la demande dans la région;*

d) *Promotion de l'application dans la région des technologies des énergies renouvelables et des énergies non polluantes;*

e) *Promotion et soutien d'un projet global spécial pour équiper les petits États insulaires en développement de la région d'un système énergétique fondé intégralement sur l'énergie renouvelable;*

f) *Mobilisation des ressources financières auprès des donateurs traditionnels et du secteur privé,*

Notant en outre que la Déclaration de Bali et le Programme d'action pour un développement énergétique durable soulignent la nécessité d'une coopération internationale pour soutenir les actions régionales de renforcement des capacités nationales, de mobilisation des ressources nationales et de facilitation du transfert de technologie,

1. *Accueille avec satisfaction les constatations, conclusions et recommandations contenues dans le rapport de la Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie et le développement durable, y compris la Déclaration de Bali sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière d'énergie et de développement durable, et les Programme d'action, stratégies et modalités d'exécution pour un développement énergétique durable en Asie et dans le Pacifique (2001-2005), adoptés par la Réunion;*

2. *Invite tous les membres et membres associés qui ont pris des engagements énoncés dans la Déclaration de Bali à respecter ces engagements, à adopter des mesures appropriées au niveau national et à poursuivre activement l'application du Programme d'action pour un développement énergétique durable;*

3. *Invite en outre les gouvernements et organismes donateurs, les institutions financières régionales et internationales, les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales, à mobiliser les ressources et à faciliter le transfert de technologie conformément aux accords mutuels;*

4. *Note en particulier l'appel lancé par la Réunion régionale de haut niveau en vue de passer des idées à l'action;*

5. *Demande au Secrétaire exécutif, aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration de Bali:*

a) *D'aider les membres et membres associés à mobiliser les ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour appliquer les recommandations de la Réunion régionale de haut niveau, y compris la Déclaration de Bali et le Programme d'action pour un développement énergétique durable;*

b) *D'entreprendre un programme régional complet pour aider les pays de la région, en particulier les pays en développement, à formuler des stratégies efficaces pour une utilisation efficace de l'énergie et l'emploi des technologies des énergies renouvelables et des énergies non polluantes;*

c) *De contribuer à la bonne coordination des activités de tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que des organisations du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des autres éléments de la société civile, pour faciliter et suivre la mise en œuvre de la Déclaration de Bali et du Programme d'action pour un développement énergétique durable;*

d) *De suivre de près les résultats de la neuvième session de la Commission du développement durable et de mener l'action complémentaire appropriée au niveau régional à l'appui de la Déclaration de Bali;*

e) *D'inscrire à l'ordre du jour de la cinquième session du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles, prévue pour 2003, l'examen et l'évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application des recommandations de la Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie et le développement durable, de la Déclaration de Bali et du Programme d'action pour un développement énergétique durable, et de rendre compte de cet examen à la Commission à sa soixantième session, en 2004.*

*5^e séance
25 avril 2001*

Annexe I

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002-2003

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble du programme	63
<i>Sous-programmes</i>	
1. Coopération économique régionale.....	65
2. Recherche et analyse des politiques en matière de développement.....	72
3. Développement social.....	78
4. Population et développement rural et urbain.....	89
5. Environnement et mise en valeur des ressources naturelles	96
6. Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel.....	104
7. Statistiques	111

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002-2003

CHAPITRE 17

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Vue d'ensemble du programme

Le programme de travail correspondant à ce chapitre a été établi dans le cadre du programme 15 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 qui identifie trois thèmes majeurs: a) promotion de la coopération économique régionale; b) dépaupérisation dans les zones rurales et urbaines; et c) protection de l'environnement et amélioration de la gestion des ressources naturelles, une attention particulière étant accordée au développement des infrastructures et des systèmes d'information. Il sera exécuté par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

L'objectif global de ce programme consiste à promouvoir le développement économique et social des membres et des membres associés en Asie et dans le Pacifique. Plus précisément, il s'agira d'aider ces derniers à réagir de façon plus efficace et plus efficiente aux mutations rapides que connaît le monde et contribuer par là même à une croissance économique soutenue et à un développement durable et équitable dans la région. Ce programme permettra de renforcer les capacités nationales nécessaires pour relever les défis et mettre à profit les possibilités liés à la mondialisation, à la libéralisation et aux technologies de l'information.

Pour atteindre ces objectifs, les principaux thèmes et domaines d'action concrets identifiés dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et le programme de l'exercice biennal 2002-2003 intègrent la vision prospective de la CESAP à l'horizon 2005 dans sept sous-programmes interdépendants et complémentaires, l'accent étant mis sur la dépaupérisation, le renforcement de la position des pays en développement, qui s'affaiblit progressivement en raison du processus de mondialisation, le repérage et le traitement des problèmes et questions économiques et sociaux régionaux émergents dans la région et l'emploi des technologies de l'information.

Le programme accordera une grande place aux conséquences environnementales du développement socioéconomique, recensera les problèmes et questions émergents qu'il pose et formulera des recommandations de politique générale pour examen et application par les pays membres en vue de la croissance économique et sociale durable de la région. Ce travail sera accompli en tenant compte des décisions et recommandations découlant des conférences et mandats mondiaux, en particulier la Déclaration du Millénaire, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Conférence internationale sur la population et le développement, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que le suivi demandé par l'Assemblée générale aux commissions régionales. Les travaux de recherche et d'analyse consacrés aux problèmes économiques et sociaux émergents, aux questions de sexospécificité et aux caractéristiques de la pauvreté seront réalisés en coopération avec les organismes et institutions spécialisés compétents des Nations Unies et autres organisations internationales et au moyen des applications des TI.

Le programme coordonnera de près les activités et prendra les dispositions nécessaires au niveau régional en application des résultats de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Bangkok en 2000, et la quatrième Conférence de l'Organisation mondiale du commerce, prévue pour 2001, pour promouvoir le développement du commerce et se pencher sur d'autres problèmes liés au commerce tels que les investissements, l'industrie, la technologie et les services de transport. Une attention particulière sera accordée aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et pays insulaires en développement et des économies en transition, pour les aider à s'intégrer au processus de mondialisation.

Étant donné que la région de l'Asie et du Pacifique abrite les deux tiers de la population mondiale vivant en deçà du seuil de pauvreté absolue et compte tenu de la nécessité impérieuse de prendre en compte les considérations environnementales dans le développement économique et social, le programme donnera plus d'importance à la dépaupérisation, en particulier dans les domaines du développement social, de la population et du développement rural et urbain, et de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Dans ces domaines, le programme encouragera vigoureusement la reproduction des meilleures pratiques de dépaupérisation dans la région; l'autonomisation des pauvres, des femmes, des jeunes, des handicapés et des personnes âgées; et une participation plus large des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé dans les

négociations et la formulation des politiques. Il établira une coordination étroite avec les activités du Département des affaires économiques et sociales, en particulier dans l'exécution des activités liées au financement du développement, à l'environnement, aux ressources en eau et aux ressources énergétiques et à l'intégration de la perspective sexospécifique.

Avec l'avènement de la mondialisation et son acceptation, le problème du développement infrastructurel est devenu une priorité interrégionale. Le programme visera à promouvoir davantage le développement des liaisons de transport terrestre dans tous les pays d'Asie, y compris la péninsule coréenne et le bassin du fleuve Tumen, et entre le reste de l'Asie et l'Europe. La coopération interrégionale dans le domaine du transport se poursuivra en coopération étroite avec les autres commissions régionales, en particulier la Commission économique pour l'Europe (CEE).

Pour renforcer encore la collaboration interinstitutions, la CESAP jouera un rôle proactif au sein de la Réunion de coordination régionale et de ses dix groupes de travail thématiques, auxquels ont été confiées des tâches correspondant à des questions concrètes à réaliser selon un calendrier précis pour la formulation et l'exécution de programmes et d'activités conjoints. Le programme continuera d'encourager la coopération entre les sous-régions lors des réunions annuelles des chefs du secrétariat des organisations sous-régionales et de la CESAP. De même la CESAP coordonnera étroitement ses activités avec celles de la CEE dans l'exécution du SPECA.

Le programme sera complété par les activités des trois institutions subsidiaires de la CESAP, spécialisées dans le transfert de technologie, la formation de statisticiens officiels, la recherche agricole et la mise en valeur des ressources humaines.

Pour l'exercice biennal 2002-2003, le programme établira également des procédures pour l'évaluation systématique du programme de travail et des projets financés à l'aide de ressources extrabudgétaires afin de renforcer les liens entre la planification, la surveillance et l'évaluation, tant au niveau du programme qu'à celui des projets. À cet égard, on procédera à une évaluation approfondie des sous-programmes sélectionnés, s'agissant notamment de l'intégration de la perspective sexospécifique à ces programmes.

La Commission, à sa cinquante-huitième session en 2002, entreprendra un examen approfondi de son appareil de conférence, notamment de ses priorités thématiques et de sa structure subsidiaire, poursuivant ainsi ses efforts pour garantir la pertinence du programme pour les pays membres de la région. Les résultats cet examen auront donc une incidence significative sur l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003.

Sous-programme 1. Coopération économique régionale

Introduction

Le sous-programme sera exécuté par la Division du commerce international et de l'industrie.

Il a pour principal objectif de favoriser la coopération économique régionale, dont le rôle est essentiel pour réduire les déséquilibres économiques, atténuer la pauvreté et aider les pays en développement (pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement et pays à économie en transition en particulier) à s'intégrer véritablement à l'économie régionale et mondiale. Dans le cadre de la stratégie définie dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 aux fins de la réalisation de l'objectif du sous-programme, l'accent sera mis sur les aspects suivants au cours de l'exercice biennal 2002-2003 : constitution et renforcement des capacités nationales et des ressources humaines devant permettre aux pays en développement de tirer parti des possibilités nouvelles en matière de commerce et d'investissement et de l'évolution des technologies de l'information (TI); promotion des restructurations industrielles et renforcement des capacités technologiques dans les pays en développement aux fins de croissance économique et de dépaupérisation; promotion de l'efficacité commerciale et du commerce électronique; renforcement de l'appui aux institutions et aux politiques, et mise en réseau des organismes de promotion des petites et moyennes entreprises, en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes.

La mise en oeuvre du sous-programme comportera les activités suivantes: organisation de réunions intergouvernementales au niveau régional; diffusion de données et d'informations; recherches et études analytiques; organisation de réunions d'experts, d'ateliers, de séminaires et de programmes de formation sur les questions essentielles; et promotion de la coopération économique, y compris entre sous-régions, en tenant particulièrement compte des besoins des pays les moins avancés, des pays insulaires en développement et des pays à économie en transition. Les travaux relevant du sous-programme feront l'objet d'une concertation et d'une collaboration étroites avec, notamment, la CNUCED, l'ONUDI, l'OMC, le CCI et la BAsD, et ainsi qu'avec les organisations sous-régionales de la région, afin d'assurer harmonisation et complémentarité dans la formulation et la mise en oeuvre des projets d'assistance technique destinés à aider les pays en développement de la région, et particulièrement les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition.

Objectif de l'exercice biennal, réalisations attendues et indicateurs de performance

Par la réalisation de l'objectif énoncé dans le tableau ci-après, le sous-programme bénéficiera aux responsables gouvernementaux et aux représentants du secteur privé et du secteur public concernés par les questions relatives au commerce et aux investissements, à l'industrie et à la technologie ou au développement des entreprises dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays à économie en transition.

Les bénéficiaires seront au premier chef les décideurs et les responsables de l'élaboration des politiques du secteur public, les associations commerciales et industrielles; les dirigeants d'entreprise privée, notamment des petites et moyennes entreprises; les chambres de commerce, les organismes de promotion des investissements; les organismes financiers, les organisations non gouvernementales; le monde universitaire; et les prestataires de services commerciaux.

Les réalisations attendues peuvent être tributaires de facteurs externes importants tels que la volonté politique des pays membres de participer activement aux négociations multilatérales et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes de promotion du commerce, de l'investissement, du développement industriel et de la restructuration; la disponibilité de financements extrabudgétaires; et l'existence d'infrastructures TI suffisantes pour les activités de mise en réseau et de formation aux dites technologies. Les grands changements qui contribueraient positivement à la réalisation de l'objectif du sous-programme pourraient s'énumérer comme suit: volonté croissante de la communauté internationale d'intégrer dans l'économie mondiale les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement ainsi que les économies en transition; coopération croissante avec la CNUCED, l'ONUDI, l'OMC, le CCI, la BAsD, et les organisations sous-régionales d'Asie et du Pacifique pour la mise en oeuvre des activités d'assistance technique; et participation accrue du secteur privé et des femmes.

Pour l'exercice biennal 2002-2003, l'objectif et les réalisations attendues et les indicateurs de performance correspondants sont les suivants:

Objectif: Favoriser la coopération économique, dont le rôle est essentiel pour réduire les déséquilibres économiques, atténuer la pauvreté et aider les pays en développement (pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires en développement et pays à économie en transition en particulier) à s'intégrer véritablement à l'économie régionale et mondiale.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
a) Plus grande capacité des pays à négocier efficacement dans le cadre du système commercial multilatéral et à promouvoir la coopération sous-régionale et régionale en matière de commerce.	<ul style="list-style-type: none"> i) Niveau du commerce et des courants d'investissement à l'échelon interrégional; ii) Nombre de pays participant aux sessions de la Commission, aux sessions de comité et aux réunions intergouvernementales indiquant que les activités de la CESAP ont contribué de façon significative au renforcement des capacités nationales dans les domaines considérés; iii) Nombre d'activités menées en coopération avec la CNUCED, l'ONUDI, l'OMC, le CCI, la BASD et les organisations sous-régionales; iv) Indication par les utilisateurs des études et documents techniques de la CESAP que les résultats de recherche ont été utiles à leurs propres travaux; v) Nombre de participants faisant savoir que les réunions et la formation organisées par la CESAP ont sensiblement contribué au renforcement de leurs capacités.
b) Connaissance accrue des diverses grandes orientations susceptibles de renforcer le développement et la restructuration industrielle avec participation du secteur privé et des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> i) Nombre de pays participant aux travaux des organes délibérants et des réunions intergouvernementales indiquant que les activités de la CESAP ont contribué notablement à définir les grandes orientations possibles dans les domaines considérés; ii) Nombre d'utilisateurs des études et documents techniques de la CESAP indiquant, dans les formulaires d'évaluation, que les résultats de recherche ont été utiles pour leurs propres travaux; iii) Nombre de participants indiquant que les réunions et la formation organisées par la CESAP ont sensiblement contribué au renforcement de leurs capacités; iv) Nombre d'activités de la CESAP auxquelles a participé le secteur privé; v) Nombre de femmes ayant participé aux activités d'assistance technique de la CESAP.
c) Renforcement des capacités et de l'infrastructure institutionnelle des pays en matière d'application des TI et d'utilisation de technologies de qualité et d'écotechnologies, notamment de la part des PME.	<ul style="list-style-type: none"> i) Nombre de pays participant aux travaux des organes délibérants et des réunions intergouvernementales indiquant que les activités de la CESAP ont contribué sensiblement au renforcement des capacités nationales dans les domaines considérés; ii) Nombre d'utilisateurs d'études de la CESAP indiquant, dans les formulaires d'évaluation, que les résultats de recherche ont été utiles pour leurs propres travaux; iii) Nombre de participants indiquant que les réunions et la formation organisées par la CESAP ont sensiblement contribué au renforcement de leurs capacités;

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
	iv) Nombre d'activités mises en oeuvre avec l'aide de la CESAP par des institutions préconisant les pratiques optimales en matière d'utilisation d'écotechnologies par les PME; v) Nombre d'activités menées conjointement avec le CAPTT en matière de transfert d'écotechnologies.
d) Développement de la coopération régionale et des activités de réseau pour la promotion des exportations et la facilitation de l'efficacité commerciale et du commerce électronique.	i) Nombre de pays participant aux sessions de la Commission, aux sessions des comités et aux réunions intergouvernementales indiquant que les activités de la CESAP ont contribué notablement au renforcement des capacités nationales dans les domaines considérés; ii) Nombre d'utilisateurs des études et documents techniques de la CESAP indiquant, dans les formulaires d'évaluation, que les résultats de recherche ont été utiles pour leurs propres travaux; iii) Nombre de programmes nationaux de formation sur la promotion du commerce élaborés et mis en oeuvre comme suite à l'action de la CESAP; iv) Nombre accru des activités des organismes de promotion commerciale de la région en faveur de l'extension du commerce électronique dans les PME.

Produits

I. SERVICE DES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES ORGANISMES D'EXPERTS (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission:

1-1-101 Plénière et comités (2002) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisations attendues: a, b, c, d)

1-1-102 Plénière et comités (2003) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisations attendues: a, b, c, d)

b) Comité de la coopération économique régionale:

1-1-103 Plénière (2003) (6 séances) (réalisations attendues: a, b, c, d)

c) Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale:

1-1-104 Plénière (2002) (6 séances) (réalisations attendues: a, b, c, d)

1-1-105 Plénière (2003) (6 séances) (réalisations attendues: a, b, c, d)

d) Comité permanent de l'Accord de Bangkok:

1-1-106 Plénière (2002) (6 séances) (réalisation attendue: a)

1-1-107 Plénière (2003) (6 séances) (réalisation attendue: a)

2. Documentation à l'intention des organes délibérants :

a) Commission:

1-1-201 Rapport sur les questions de commerce et d'industrie (2 en 2002, 2 en 2003) (réalisations attendues: a, b, c, d)

- 1-1-202 Rapport du Comité de la coopération économique régionale (2003) (réalisations attendues: a, b, c, d)
- 1-1-203 Rapport du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale (2002) (réalisations attendues: a, b, c, d)
- b) Comité de la coopération économique régionale:
- 1-1-204 Rapport sur les questions de commerce, d'investissement, d'industrie et de technologie (2003) (réalisations attendues: a, b, c, d)
- 1-1-205 Rapport du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale (2003) (réalisations attendues: a, b, c, d)
- c) Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale:
- 1-1-206 Rapport sur les questions de commerce, d'investissement, d'industrie et de technologie (2002, 2003) (réalisations attendues: a, b, c, d)
- d) Comité permanent de l'Accord de Bangkok:
- 1-1-207 Rapports (2002, 2003) (réalisation attendue: a)
- e) Réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et de la CESAP:
- 1-1-208 Rapports (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: a)
3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes (produits intermédiaires) :*
- 1-1-301 Groupe spécial d'experts sur des politiques et stratégies cohérentes d'intégration économique régionale (2002) (réalisation attendue: a)
- 1-1-302 Groupe spécial d'experts sur la promotion de PME exportant les ressources naturelles locales dans l'optique de la dépaupérisation en Asie (2002) (réalisation attendue: b)
- 1-1-303 Groupe spécial d'experts sur le nouvel ordre du jour de l'OMC concernant la libéralisation des échanges et ses implications pour les économies défavorisées (2003) (réalisation attendue: a)
- 1-1-304 Groupe spécial d'experts sur l'utilisation des technologies de l'information pour promouvoir l'accès des PME aux écotecnologies (2003) (réalisation attendue: c)
- 1-1-305 Groupe spécial d'experts sur la facilitation du commerce et le commerce électronique (2003) (réalisation attendue: d)

II. AUTRES ACTIVITÉS DE FOND (BO/HB)

1. *Publications périodiques prescrites:*
- 1-2-101 *Industrial and Technological Development Bulletin for Asia and the Pacific* (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: b)
- 1-2-102 *TISNET Trade and Investment Information Bulletin* (12 en 2002, 12 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: d)
- 1-2-103 *Directory of Trade and Investment-related Organizations of Developing Countries in Asia and the Pacific* (2003) (BO) (réalisation attendue: d)
- 1-2-104 *Current Issues on Industry, Trade and Technology* (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, c, d)
3. *Publications non périodiques prescrites:*
- 1-2-301 Enseignements tirés de l'expérience de pays en matière d'accession à l'OMC (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)

- 1-2-302 Pratiques optimales dans le domaine de la promotion et de la réalisation des investissements dans certains pays à économie en transition et pays parmi les moins avancés (2002) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b)
- 1-2-303 Principales préoccupations des pays en développement concernant le système commercial multilatéral: perspectives régionales (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
- 1-2-304 Cadre intégré pour le développement global de la sous-région Bassin du Mékong (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
- 1-2-305 Renforcement des capacités de développement industriel et de restructuration de certains secteurs par la réforme des politiques commerciales et d'investissement (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 1-2-306 Renforcement de la compétitivité des PME dans le contexte de la mondialisation au moyen de pépinières d'entreprises technologiques et de parcs scientifiques (2002) (BO/HB) (réalisations attendues: b, c)
- 1-2-307 Cas réussis de développement et de transfert d'écotechnologie au profit de PME dans l'optique du développement durable (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: c)
- 1-2-308 Pratiques optimales en matière de mise en oeuvre de TI par des microentreprises rurales dans l'optique de la dépaupérisation (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)
- 1-2-309 Renforcement de l'infrastructure institutionnelle et du partenariat entre parties concernées pour la valorisation des ressources humaines dans le domaine des TI (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)
4. *Publications non périodiques facultatives:*
- 1-2-401 Incidences de la mondialisation, des technologies de l'information notamment, sur la diversification industrielle et l'amélioration de la compétitivité du secteur manufacturier: problèmes et perspectives au XXI^e siècle (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 1-2-402 Promotion des industries agricoles et autres secteurs reposant sur l'exploitation des ressources naturelles dans les pays en développement aux fins de dépaupérisation et de présence accrue des femmes dans l'industrie (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 1-2-403 Augmentation de la compétitivité à l'exportation des producteurs et exportateurs de produits de base (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: d)
5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) (nombre d'activités pour chaque type) :*
- 1-2-501 Page d'accueil de la CESAP (World Wide Web) sur les politiques commerciales, la promotion du commerce, la facilitation des échanges, l'industrie et la technologie <<http://www.unescap.org/itid>> (mise à jour mensuelle, 2002-2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, c, d)
6. *Expositions:*
- 1-2-601 ASPAT 2002 (2002) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, c, d)
9. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):*
- 1-2-901 Manuel des affaires pour la sous-région Bassin du Mékong (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
- 1-2-902 Manuel des négociants pour l'Asie et le Pacifique (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: d)
- 1-2-903 Manuel des négociants pour l'Asie et le Pacifique (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: d)
- 1-2-904 Publication d'informations techniques à la demande des secteurs public et privé et des organisations non gouvernementales, et diffusion de l'information (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, c, d)

III. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COORDINATION ET LIAISON INTERINSTITUTIONS (BO/HB)

- 1-3-001 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies – notamment la Commission de la science et de la technique au service du développement, la CNUCED, le PNUD, la FAO, la Banque mondiale, l'ONUDI et le CCI (7 en 2002, 7 en 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, c, d)
- 1-3-002 Collaboration avec les organisations intergouvernementales et internationales – notamment l'APEC, l'IPECC, l'ASEAN, la BAsD, la Communauté du Pacifique, le Forum économique mondial, le Forum des îles du Pacifique, l'OCE, l'OMC, la SAARC, la SAR et l'UAC – et les ONG (5 en 2002, 5 en 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, c, d)
- 1-3-003 Collaboration avec les commissions régionales dans les domaines du commerce, de l'investissement, de l'industrie et de la technologie en vue de développer les liaisons interrégionales et de promouvoir l'échange d'information et la coopération (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, c, d)
- 1-3-004 Appui technique et fonctionnel à la BIMST-EC et au SPECA, y compris la participation au groupe de travail du projet SPECA sur la restructuration des industries manufacturières en vue de la création d'entreprises compétitives au niveau international (2 en 2002, 2 en 2003) (BO) (réalisation attendue: a)
- 1-3-005 Appui technique et fonctionnel au CAPTT (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)
- 1-3-006 Appui technique et gestionnel au RRGMA (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 1-3-007 Appui technique et fonctionnel au Programme Asie-Pacifique relatif au développement de la consultance technique (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)
- 1-3-008 Appui technique et fonctionnel au Réseau CESAP d'information commerciale et investissmentale (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: d)

IV. COOPÉRATION TECHNIQUE (BO/HB)

- 1. *Services consultatifs à la demande des gouvernements (nombre de missions):*
 - 1-4-101 Services consultatifs sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration de politiques concernant le transfert de TI visant l'amélioration de la compétitivité et de l'efficacité commerciale (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)
 - 1-4-102 Services consultatifs sur le renforcement des capacités et la mise en oeuvre de la gestion de l'environnement et de la qualité par les petites et moyennes entreprises (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)
 - 1-4-103 Services consultatifs sur la promotion du développement et des restructurations industrielles par la réforme des politiques commerciales et d'investissement (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
 - 1-4-104 Services consultatifs sur la promotion des investissements étrangers directs dans des groupes de pays défavorisés (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 2. *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) (nombre d'activités et nombre de responsables à former):*
 - 1-4-201 Séminaire régional et ateliers nationaux sur les pratiques optimales en matière de promotion et de mise en place d'investissements pour certains pays à économie en transition et pays parmi les moins avancés (3 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (90 participants) (réalisation attendue: a)
 - 1-4-202 Formation à la planification des projets d'investissement et préparation et organisation d'un forum de l'investissement pour les pays d'Indochine (2 en 2002) (BO/HB) (120 participants) (réalisation attendue: a)
 - 1-4-203 Séminaire sur la promotion de la coopération intrarégionale et interrégionale en matière de commerce et d'investissement (2002) (BO/HB) (25 participants) (réalisation attendue: a)

- 1-4-204 Séminaires sur le développement du secteur privé et les stratégies d'entreprise dans la sous-région Bassin de Mékong (3 en 2002, 4 en 2003) (BO/HB) (500 participants) (réalisation attendue: a)
- 1-4-205 Ateliers de formation et séminaires sur les accords de l'OMC et l'accèsion à l'OMC (2 en 2002, 2 en 2003)(BO/HB) (80 participants) (réalisation attendue: a)
- 1-4-206 Séminaire régional sur l'élaboration d'un cadre intégré pour le développement global de la sous-région Bassin du Mékong (2002) (BO/HB) (80 participants) (réalisation attendue: a)
- 1-4-207 Séminaire et formation sur le développement agro-industriel des zones rurales, sur l'utilisation des TI aux fins de dépaupérisation et sur la participation des femmes au développement industriel (2002, 2003) (BO/HB) (50 participants) (réalisations attendues: b, c)
- 1-4-208 Ateliers régionaux et nationaux sur la promotion des pépinières d'entreprises technologiques pour une meilleure compétitivité des petites et moyennes industries (1 atelier régional, 4 ateliers nationaux) (2002, 2003) (BO/HB) (125 participants) (réalisations attendues: b, c)
- 1-4-209 Atelier régional sur le renforcement de l'infrastructure institutionnelle et du partenariat entre parties concernées pour la valorisation des ressources humaines dans le domaine des TI (2003) (BO/HB) (12 participants) (réalisation attendue: c)
- 1-4-210 Cours de formation sur la négociation et le transfert d'écotechnologies et sur le renforcement des systèmes de gestion environnementale pour les petites et moyennes entreprises (2002, 2003) (BO/HB) (50 participants) (réalisation attendue: c)
- 1-4-211 Séminaire régional de formation sur la promotion commerciale et les transactions utilisant les TI (2002, 2003) (BO/HB) (30 participants) (réalisation attendue: d)
- 1-4-212 Ateliers régionaux et nationaux sur la facilitation du commerce et le commerce électronique (3 en 2002, 3 en 2003) (BO/HB) (300 participants) (réalisation attendue: d)
- 1-4-213 Ateliers nationaux sur la promotion des exportations de produits de base, avec prise en compte notamment des sexospécificités (4 en 2002, 4 en 2003) (BO/HB) (200 participants) (réalisation attendue: d)
- 1-4-214 Promotion du commerce intrarégional au moyen de foires commerciales et de séminaires, avec prise en compte notamment des sexospécificités (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (100 participants) (réalisation attendue: d)

4. *Projets sur le terrain (nationaux, sous-régionaux, régionaux, interrégionaux):*

- 1-4-401 Projet sur le renforcement des capacités des entreprises de certains des pays parmi les moins avancés et économies en transition en vue d'améliorer la compétitivité de leurs exportations (y compris séminaires, ateliers et services consultatifs) (4 en 2002, 4 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: d)

Sous-programme 2. Recherche et analyse des politiques en matière de développement

Introduction

Le sous-programme sera exécuté par la Division de la recherche et de l'analyse des politiques en matière de développement et le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique.

Il a pour principal objectif de centrer la recherche et l'analyse sur les facteurs et les perspectives de reprise économique et de croissance durable dans la région de la CESAP, en particulier sur les nouveaux défis et possibilités se présentant aux économies de la région de la CESAP du fait des processus de mondialisation et de libéralisation ainsi que de l'évolution des technologies de l'information. Il permettra d'analyser de manière approfondie et détaillée la conjoncture économique et de formuler des recommandations de politique générale visant à accélérer la croissance économique sur une base durable. Il favorisera l'échange d'informations et de données d'expérience sur les problèmes et politiques économiques des pays membres de la CESAP d'après l'analyse faite dans le cadre du sous-programme dans les domaines suivants: éléments nouveaux au niveau des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles; impact de la mondialisation sur le processus de développement; nouvelles approches et mesures directives pour pourvoir aux besoins nouveaux constatés dans les membres et membres associés en développement de la région; coordination institutionnelle pour l'élaboration et l'application des politiques de développement; amélioration du contrôle et de la surveillance des courants financiers internationaux; intervention plus rapide en cas de crise; interactions entre les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux en rapport avec le développement; et corrélations entre croissance économique, dépaupérisation et développement durable.

En application des principales décisions de la Commission à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions, on continuera de suivre les tendances et de procéder à l'analyse de l'évolution économique et financière dans la région. Les questions d'intérêt seront portées à l'attention des gouvernements des membres grâce aux services consultatifs et publications, en particulier *l'Étude sur la situation économique de l'Asie et du Pacifique* (publication annuelle), le *Development Papers* et *l'Asia-Pacific Development Journal* (bulletin semestriel). On favorisera en outre la concertation et l'échange des données d'expérience concernant le contrôle et la surveillance économiques et financiers ainsi qu'une meilleure appréhension des questions connexes et la formulation d'une position régionale commune au sujet des éléments de réforme dans l'architecture financière internationale. En étroite consultation avec les institutions financières internationales et les autres acteurs concernés, l'accent sera mis sur la recherche de solutions effectives et durables aux problèmes soulevés du fait de l'interaction entre les forces qui commandent la mondialisation et leur impact sur le développement économique et social.

Les activités du sous-programme viseront à faciliter l'intégration et la pleine participation des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des pays à économie en transition dans les économies mondiale et régionale. À cette fin, le sous-programme permettra d'assurer, en collaboration avec les autres institutions régionales et internationales, le suivi des décisions de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; de fournir les services fonctionnels lors des sessions de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique et de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral; et de continuer d'étudier, dans une optique globale, les besoins des pays concernés pour qu'ils puissent tirer parti du processus de mondialisation et de libéralisation, ainsi que de l'évolution des technologies de l'information.

Objectif pour l'exercice biennal, réalisations attendues et indicateurs de performance

Par la réalisation de l'objectif énoncé dans le tableau ci-après, le sous-programme bénéficiera aux délégations officielles des membres et membres associés de la région de la CESAP participant aux sessions de la Commission et des comités et organes spéciaux compétents; aux responsables des organismes nationaux de planification, des ministères de l'économie ou des finances et des banques centrales directement concernés par l'élaboration et l'application des politiques macroéconomiques; aux institutions universitaires de recherche; et aux chambres de commerce, aux bibliothèques nationales et aux universités; ainsi qu'aux ONG des pays membres de la CESAP.

Les réalisations attendues peuvent être tributaires de facteurs externes importants tels que le manque de solide engagement politique et administratif de la part des gouvernements en faveur d'une accélération du processus de coopération économique dans la région de la CESAP; une évolution de la situation au niveau national défavorable à la mise en oeuvre de politiques macroéconomiques suivant l'orientation recommandée; l'existence de sources de financement extrabudgétaire pour les programmes de coopération technique; et la survenance de bouleversements extérieurs imprévus. D'importants changements peuvent contribuer positivement à la réalisation de l'objectif du sous-programme, parmi lesquels: un consensus à propos des approches directives concernant les questions actuelles et nouvelles découlant de la mondialisation; le souci accru de la communauté internationale d'instaurer un système financier international plus stable et d'œuvrer pour la dépaupérisation et le développement durable; et l'effort plus marqué de la communauté internationale en faveur de l'assistance aux économies défavorisées.

Pour l'exercice biennal 2002-2003, l'objectif et les réalisations attendues et les indicateurs de performance correspondants sont les suivants:

Objectif: Centrer la recherche et l'analyse sur les facteurs et les perspectives de reprise économique et de croissance durable dans la région de la CESAP, en particulier sur les nouveaux défis et possibilités se présentant aux économies de la région de la CESAP du fait des processus de mondialisation et de libéralisation ainsi que de l'évolution des technologies de l'information.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
a) Meilleure compréhension des facteurs et des perspectives de reprise économique et de croissance durable dans la région de la CESAP.	<ul style="list-style-type: none"> i) Le nombre de pays indiquant que les documents établis pour les sessions de la Commission, des comités et des organes spéciaux et les débats au cours de ces sessions ont contribué à améliorer leur compréhension; ii) L'adoption/révision par la Commission de résolutions et de décisions concernant les questions et politiques macroéconomiques; iii) Le nombre d'utilisateurs des publications et documents de la CESAP indiquant dans les formules d'évaluation que l'analyse et les mesures de politique générale proposées étaient utiles pour leurs travaux.
b) Augmentation de la capacité des pays à traiter des défis et possibilités découlant des processus de mondialisation et de libéralisation.	<ul style="list-style-type: none"> i) Le nombre de demandes de services consultatifs, de formations et d'assistance technique adressées par les gouvernements pour renforcer leurs capacités à traiter des répercussions de l'évolution au niveau mondial; ii) Le nombre d'utilisateurs des publications et documents de la CESAP indiquant dans les formules d'évaluation que l'analyse et les mesures de politique générale proposées étaient utiles pour leurs travaux; iii) Le nombre de citations dans d'autres publications et revues dans les mêmes domaines.
c) Sensibilisation accrue aux corrélations entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement et amélioration des politiques de dépaupérisation et de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> i) Le nombre d'utilisateurs des publications et documents de la CESAP indiquant dans les formules d'évaluation que l'analyse et les mesures de politique générale proposées étaient utiles pour leurs travaux; ii) Le nombre de consultations de la page d'accueil et de la conférence virtuelle.
d) Renforcement des capacités nationales des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des pays à économie en transition de la région pour qu'ils soient à même de bien présenter leurs problèmes dans les forums sous-régionaux et régionaux, s'agissant notamment des politiques macroéconomiques et des réformes économiques.	<ul style="list-style-type: none"> i) Le nombre de demandes de services consultatifs directifs, de formations et d'échanges de données d'expérience émanant des gouvernements des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des pays à économie en transition; ii) L'accroissement du nombre des décisions et recommandations adoptées aux forums sous-régionaux et régionaux ayant trait aux questions actuelles et émergentes auxquelles étaient confrontés les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement ainsi que les pays à économie en transition.

Produits

I. SERVICE DES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES ORGANISMES D'EXPERTS (BO/HB)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

2-1-101 Plénière et comités (2002) (BO) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisation attendue: a)

2-1-102 Plénière et comités (2003) (BO) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisation attendue: a)

2-1-103 Réunions informelles sur les pays les moins avancés, les pays insulaires en développement du Pacifique et les pays à économie en transition (2 en 2002, 2 en 2003) (BO) (réalisation attendue: a)

b) Comité de la coopération économique régionale :

2-1-104 Plénière (2003) (6 séances) (BO) (réalisation attendue: a)

c) Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles :

2-1-105 Plénière (2003) (6 séances) (BO) (réalisation attendue: c)

d) Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique :

2-1-106 Plénière (2002) (4 séances) (BO) (réalisations attendues: a, d)

e) Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral:

2-1-107 Plénière (2003) (4 séances) (BO) (réalisations attendues: a, d)

2. Documentation à l'intention des organes délibérants :

a) Commission :

2-1-201 Rapports sur la situation économique et les questions de politique générale actuelles (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: a)

2-1-202 Rapport de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique (2002) (BO) (réalisations attendues: a, b)

2-1-203 Rapport de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral (2003) (BO) (réalisations attendues: a, b)

b) Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique :

2-1-204 Rapports sur des questions concernant les pays insulaires en développement du Pacifique (2 en 2002) (BO) (réalisations attendues: a, d)

c) Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral:

2-1-205 Rapports sur des questions concernant les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral (2 en 2003) (BO) (réalisations attendues: a, d)

3. Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes (produits intermédiaires) :

2-1-301 Groupe spécial d'experts pour les questions et politiques de développement (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: b)

2-1-302 Groupe spécial d'experts sur les répercussions à long terme des modes de développement du Pacifique (2003) (BO) (réalisation attendue: b)

- 2-1-303 Groupe d'experts sur l'intégration de la dynamique démographique dans les politiques de développement (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: c)

II. AUTRES ACTIVITÉS DE FOND (BO/HB)

1. Publications périodiques prescrites :

- 2-2-101 *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b)

- 2-2-102 *Asia-Pacific Development Journal* (semestr.) (BO) (réalisations attendues: a, b)

- 2-2-103 *Development Papers* (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b)

3. Publications non périodiques prescrites :

- 2-2-301 Réformes macroéconomiques dans les pays les moins avancés (2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, d)

- 2-2-302 Contrôle et surveillance financiers dans la région de la CESAP (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

- 2-2-303 Renforcement des capacités de gestion macroéconomique des pays à économie en transition face à la mondialisation (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

- 2-2-304 Modèles de filets de sécurité et de protection sociales d'un coût avantageux (sous forme électronique) (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)

4. Publications non périodiques facultatives:

- 2-2-401 Stratégies destinées à permettre l'accès des bénéficiaires de microfinancements à des modes de financement plus classiques (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

- 2-2-402 Mondialisation et développement durable (sous forme électronique) (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)

5. Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) (nombre d'activités pour chaque type) :

- 2-2-501 Conférence virtuelle sur les corrélations entre les aspects économiques et sociaux du développement et l'amélioration des politiques de dépaupérisation (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: c)

- 2-2-502 Conférence virtuelle sur les corrélations entre les aspects économiques et environnementaux du développement et l'amélioration des politiques de développement durable (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)

- 2-2-503 Page d'accueil (World Wide Web) de la CESAP sur la recherche et l'analyse des politiques en matière de développement <<http://www.unescap.org/drpad>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, c)

7. Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, troussees d'information:

- 2-2-701 Brochures sur les programmes de cyberformation concernant l'accès aux conférences virtuelles sur les corrélations entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement et l'amélioration des politiques de dépaupérisation et de développement durable (2 en 2002) (BO/HB) (réalisation attendue: c)

8. Manifestations spéciales :

- 2-2-801 Lancement de la publication annuelle *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* dans certains pays membres de la CESAP et organisations des Nations Unies (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b)

III. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COORDINATION ET LIAISON INTERINSTITUTIONS (BO/HB)

- 2-3-001 Collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, la CEE, la CNUCED, la Banque mondiale, le FMI et la BASD concernant les questions et politiques de développement, y compris celles relatives à la mondialisation (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b)
- 2-3-002 Collaboration et liaison avec les comités interinstitutions et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de la région qui s'occupent des questions, stratégies et politiques de développement économique (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 2-3-003 Collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales dans le cadre des travaux du Comité des politiques du développement et du projet LINK (2 en 2002, 2 en 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b)
- 2-3-004 Collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales – notamment le PNUD, UNIFEM, l'OIT, l'UNESCO, la FAO, la Banque mondiale et la BASD – pour les questions, stratégies et politiques relatives à la pauvreté et aux aspects sociaux (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)
- 2-3-005 Collaboration avec les organismes des Nations Unies et les institutions intergouvernementales – notamment la Commission du développement durable, le PNUE, le SACEP, le PROE et la Commission du Mékong – pour les questions relatives à la prise en compte des aspects environnementaux dans les décisions économiques (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)
- 2-3-006 Collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED concernant le suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 2001 (2 en 2002, 2 en 2003) (BO) (réalisations attendues: a, d)
- 2-3-007 Collaboration avec le Secrétariat du Forum et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique pour les questions qui touchent aux pays insulaires en développement du Pacifique (5 en 2002, 5 en 2003) (BO) (réalisations attendues: a, d)
- 2-3-008 Participation aux activités du Programme spécial CESAP-CEE pour les économies d'Asie centrale (SPECA), notamment la participation de fonctionnaires du secrétariat au Groupe de travail du projet SPECA sur la Conférence économique internationale sur le Tadjikistan dans le contexte régional de l'Asie centrale (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: d)
- 2-3-009 Collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et la BASD pour les questions qui touchent aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux pays insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: d)

IV. COOPÉRATION TECHNIQUE (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements (nombre de missions) :

- 2-4-101 Services consultatifs portant sur les politiques macroéconomiques et le développement institutionnel connexe dans les pays les moins avancés et les pays sans littoral (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: d)
- 2-4-102 Services consultatifs portant sur les politiques macroéconomiques et le développement institutionnel connexe dans les pays à économie en transition (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: d)
- 2-4-103 Services consultatifs portant sur les politiques macroéconomiques et le développement institutionnel connexe dans les États insulaires en développement (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: d)
- 2-4-104 Services consultatifs portant sur la promotion du développement durable dans les États insulaires en développement (2 en 2002, 3 en 2003) (BO) (réalisation attendue: d)

2. *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) (nombre d'activités et nombre de responsables à former):*

- 2-4-201 Séminaire régional sur une nouvelle économie au nouveau millénaire (2002) (BO/HB) (30 participants) (réalisations attendues: b, d)
- 2-4-202 Séminaire régional sur les résultats obtenus par les économies en transition au bout de 10 années de transition (2002) (BO/HB) (25 participants) (réalisation attendue: d)
- 2-4-203 Séminaire régional sur l'expérience acquise par les pays de la région de la CESAP en matière de contrôle et de surveillance financiers (2002) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue: b)
- 2-4-204 Séminaire régional sur les stratégies destinées à permettre l'accès des bénéficiaires de microfinancements à des modes de financement plus classiques (2003) (BO/HB) (25 participants) (réalisation attendue: b)
- 2-4-205 Ateliers de formation sur le recours aux conférences virtuelles dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral pour l'échange de données d'expérience concernant les pratiques et politiques optimales pour tirer un meilleur parti de la mondialisation (2002, 2003) (BO/HB) (40 participants) (réalisation attendue: d)
- 2-4-206 Séminaires/ateliers/cours de formation sur la réforme des politiques générales dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires pour faire face aux répercussions de la mondialisation (2002, 2003) (BO/HB) (50 participants) (réalisation attendue: d)

Sous-programme 3. Développement social

Introduction

Le sous-programme sera exécuté par la Division du développement social.

Il a pour principal objectif de permettre aux pays membres d'atteindre plus rapidement les buts et objectifs de dépaupérisation, de développement de l'emploi et d'intégration sociale (cela conformément à la Déclaration de Copenhague sur le développement social et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, et des résultats du bilan correspondant ainsi que de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP), d'appuyer la mise en oeuvre au niveau régional des plans d'action mondiaux et régionaux concernant les femmes, les jeunes, la mise en valeur des ressources humaines, les handicapés et les personnes âgées, et de promouvoir la mise en place de partenariats efficaces tant avec les gouvernements qu'avec la société civile.

À l'objectif susmentionné correspondront trois stratégies: a) renforcer les politiques et programmes de développement social dans le but de traiter les problèmes socioéconomiques émergents et de promouvoir l'intégration des groupes défavorisés; b) renforcer les politiques et programmes intersectoriels de mise en valeur des ressources humaines, en privilégiant l'éducation et la formation, la promotion de la santé et la mise en place de moyens de subsistance; c) améliorer la condition de la femme et promouvoir l'égalité entre les sexes en intégrant les sexes spécifiques au processus de développement.

Sous l'angle des nouvelles priorités biennales, le sous-programme fera une plus large place à la dépaupérisation dans toutes les activités qu'il recouvre, notamment par la promotion des pratiques optimales; il s'attaquera aux problèmes sociaux nouveaux ou émergents et viendra appuyer les gouvernements dans des domaines tels que la mondialisation et ses conséquences sur les groupes vulnérables, la protection sociale des pauvres, le VIH/sida et la toxicomanie chez les jeunes, l'exploitation et les sévices sexuels visant les enfants et les jeunes, la traite des femmes et des enfants et la violence à l'égard des femmes.

Un important volet du sous-programme consistera à apporter un appui régional à la mise en oeuvre des décisions mondiales consignées notamment dans les textes suivants: Déclaration de Copenhague sur le développement social et Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social; Déclaration et Programme d'action de Beijing; Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse et Programme mondial d'action pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà; Proclamation des Nations Unies sur le vieillissement; Déclaration du Millénaire. Le sous-programme répondra également aux recommandations énoncées dans les documents de l'Assemblée générale intitulés «Le Sommet mondial pour le développement social et au-delà» et «Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle». Pour ce qui est des mandats régionaux, le sous-programme visera à promouvoir la mise en oeuvre des instruments suivants: Déclaration de Manille sur l'accélération de la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP; Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP; Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP; Déclaration de Jakarta et Plan d'action pour la promotion de la femme en Asie et dans le Pacifique; Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; Déclaration et Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique.

Dans la mise en oeuvre des activités, une attention particulière sera accordée aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays à économie en transition, ainsi que des pays de la sous-région Bassin du Mékong, conformément à la résolution 56/1 de la CESAP en date du 7 juin 2000, relative à la Décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009). En outre, l'action de la CESAP au titre de ce sous-programme sera coordonnée en vue d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les domaines d'activité.

Objectif de l'exercice biennal, réalisations attendues et indicateurs de performance

Par la réalisation de l'objectif énoncé dans le tableau ci-après, le sous-programme bénéficiera aux officiels qui jouent un rôle important dans le développement social, notamment ceux dont l'action est focalisée sur les politiques et plans sociaux et l'intégration des groupes défavorisés, la mise en valeur des ressources humaines et la participation des femmes au développement; aux responsables officiels des organismes de planification et de développement nationaux et aux ministères d'exécution chargés de questions sociales (santé, éducation, emploi, services de protection sociale et développement rural); aux responsables non gouvernementaux chargés de questions de développement social – en particulier à ceux qui travaillent à l'autonomisation des pauvres, des femmes, des jeunes, des handicapés et des personnes âgées; aux parlementaires amenés à traiter des problèmes de développement social; aux chercheurs; à la population en général (surtout les femmes, les jeunes, les handicapés et les personnes âgées).

Les réalisations attendues peuvent être tributaires de facteurs externes importants tels que la volonté politique et le degré de priorité que les gouvernements des pays membres et les principaux acteurs voudront accorder aux activités de développement social; les ressources extrabudgétaires disponibles pour financer les programmes de coopération technique; les aptitudes du personnel de contrepartie national appelé à participer aux activités de programme; la politique intérieure des pays participants et la collaboration plus ou moins active des organismes coopérants – notamment les autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations internationales, régionales, sous-régionales et nationales.

Pour l'exercice biennal 2002-2003, l'objectif et les réalisations attendues et les indicateurs de performance correspondants sont les suivants:

Objectif: Accélérer la réalisation par les pays membres des buts et objectifs de dépaupérisation, de développement de l'emploi et d'intégration sociale (conformément à la Déclaration de Copenhague sur le développement social et au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social), en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre des plans d'action mondiaux et régionaux relatifs aux femmes, aux jeunes, à la mise en valeur des ressources humaines, aux handicapés et aux personnes âgées, et favoriser l'établissement de partenariats efficaces tant avec les gouvernements qu'avec la société civile.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>a) Renforcement des capacités nationales de planification, de mise en oeuvre et de suivi des politiques et programmes sociaux pour faire face aux nouveaux problèmes et aux questions sociales émergentes, compte tenu notamment des processus de mondialisation, et consolidation des partenariats multisectoriels pour la mise en oeuvre des buts et objectifs en rapport avec le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) et l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (Manille, 1994 et 1997), en se concentrant sur l'élimination de la pauvreté, le développement de l'emploi, l'intégration sociale et l'autonomisation des groupes défavorisés et vulnérables.</p>	<p>i) Les réactions des participants aux sessions annuelles de la Commission et à la sixième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique au sujet des prescriptions concernant les politiques et programmes sociaux;</p> <p>ii) Le nombre d'utilisateurs des études et supports techniques de la CESAP indiquant dans les formules d'évaluation que les résultats de recherche étaient utiles pour leurs travaux;</p> <p>iii) Les réactions des participants aux concertations de politique générale et aux programmes et séminaires d'échanges interpays, indiquant que ceux-ci ont aidé à faire face aux nouveaux problèmes et aux questions sociales émergentes;</p> <p>iv) Les demandes de publications, d'études techniques et d'autres supports concernant des questions de politique sociale, de vieillissement et d'invalidité et d'autres problèmes et préoccupations de caractère social;</p> <p>v) L'adoption, l'intégration et l'adaptation des recommandations résultant de rencontres organisées par la CESAP dans le domaine du développement social;</p> <p>vi) Les résultats des rapports d'évaluation des projets pilotes et de démonstration, comportant indication de services et programmes améliorés;</p> <p>vii) Le nombre d'arrangements coopératifs et de programmes communs arrêtés entre la CESAP, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales ainsi que des ONG.</p>

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>b) Renforcement des capacités nationales de planification et d'exécution des politiques et programmes intersectoriels MVRH dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la promotion de la santé et de la création de moyens de subsistance, l'accent étant mis sur les besoins des pauvres et des autres groupes cibles principaux, tels les jeunes, en conformité avec le Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> i) Le nombre de recommandations MVRH adoptées par les gouvernements lors de réunions intergouvernementales; ii) Les progrès du renforcement des politiques MVRH intégrées dans les plans et programmes nationaux dans le cadre d'une stratégie de dépaupérisation; iii) Le nombre d'arrangements coopératifs et de programmes MVRH communs mis au point conjointement par la CESAP, d'autres organismes des Nations Unies et organismes intergouvernementaux, et des centres d'excellence; iv) Le nombre d'utilisateurs d'études et supports techniques MVRH de la CESAP indiquant dans les formules d'évaluation que les résultats de recherche étaient utiles pour leurs travaux; v) L'incorporation des recommandations issues de recherches MVRH aux politiques et programmes nouveaux au niveau national; vi) Les résultats des rapports d'évaluation des projets pilotes avec mention des services et projets améliorés; vii) Le nombre d'évaluations favorables émanant des participants avec indication de la valeur et de la pertinence des cours MVRH de la CESAP; viii) Le nombre de consultations du site Web MVRH de la CESAP et du site Web CESAP-PNUCID, et le nombre de liens hypertextes établis vers ces sites à partir d'autres sites Web; ix) Le nombre de citations et d'articles sur la MVRH reproduits dans d'autres publications.
<p>c) Amélioration de la condition de la femme dans la région et promotion de l'égalité entre les sexes par la prise en compte des sexospécificités dans le processus de développement en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des résultats du bilan de leur application aux niveaux régional et mondial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> i) Le nombre de recommandations et de politiques et stratégies adoptées par les pays; ii) Le nombre de reproductions des modalités et éléments de pratiques optimales répertoriées adoptées par les pays; iii) L'évaluation positive des études et recherches effectuées et l'évaluation satisfaisante des ateliers et séminaires par les participants; iv) Le nombre de pays prenant des mesures en rapport avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ratification, levée des réserves, ratification du Protocole facultatif à ladite Convention, établissement de rapports, application); v) Le nombre de mesures mises en place pour une approche intégrée de la lutte contre la violence à l'égard des femmes;

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
	vi) Le nombre de mécanismes, de plans, de mesures et d'accords bilatéraux et multilatéraux adoptés par les pays pour lutter contre l'exploitation sexuelle et la traite des femmes et des enfants; vii) Le nombre de plans d'action nationaux pour la promotion de la condition féminine adoptés et mis en oeuvre par les pays; viii) Les progrès de la prise en compte des sexospécificités dans les divers secteurs de l'économie; ix) Le nombre de consultations de la page d'accueil CESAP sur la participation des femmes au développement; x) Le nombre d'utilisateurs des publications d'information de la CESAP et le nombre de liens d'information en réseau établis.

Produits

I. SERVICE DES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES ORGANISMES D'EXPERTS (BO)

1. Service fonctionnel des réunions:

a) Commission:

3-1-101 Plénière et comités (2002) (8 séances: 6 en plénière, 2 en comité) (BO) (réalisations attendues: a, b, c)

3-1-102 Plénière et comités (2003) (8 séances: 6 en plénière, 2 en comité) (BO) (réalisations attendues: a, b, c)

b) Sixième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique:

3-1-103 Plénière (2003) (10 séances) (BO) (réalisation attendue: a)

c) Réunion de haut niveau pour marquer la conclusion de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002):

3-1-104 Plénière (2002) (10 séances) (BO) (réalisation attendue: a)

2. Documentation à l'intention des organes délibérants:

a) Commission:

3-1-201 Rapports sur les questions de développement social (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, c)

3-1-202 Rapport sur le développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options (2002) (BO) (réalisation attendue: a)

b) Sixième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique:

3-1-203 Rapports sur les questions relatives à l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (2 en 2003) (BO) (réalisation attendue: a)

3-1-204 Rapport sur le suivi régional de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2003) (BO) (réalisation attendue: a)

c) Réunion de haut niveau pour marquer la conclusion de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002):

3-1-205 Rapports sur les questions relatives à la mise en œuvre du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2 en 2002) (BO) (réalisation attendue: a)

3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes (produits intermédiaires):*

3-1-301 Groupe spécial d'experts sur la mise en œuvre au niveau régional du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (2003) (BO) (réalisation attendue: a)

3-1-302 Groupe spécial d'experts pour le suivi au niveau régional de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)

3-1-303 Groupe spécial d'experts pour l'intégration des politiques et programmes en matière de santé sexuelle et génésique et de prévention du VIH/sida et de la toxicomanie chez les jeunes (2002) (BO) (réalisation attendue: b)

3-1-304 Groupe spécial d'experts pour la mise en œuvre et le suivi au niveau régional du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale relative aux femmes en l'an 2000 (2002) (BO) (réalisation attendue: c)

II. AUTRES ACTIVITÉS DE FOND (BO/HB)

1. *Publications périodiques prescrites:*

3-2-101 *The ESCAP Social Action Update* (3 en 2002, 3 en 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, c)

3. *Publications non périodiques prescrites:*

3-2-301 Pratiques réussies et questions émergentes en rapport avec l'application du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique (2002) (BO) (réalisation attendue: a)

3-2-302 Approches régionales optimales de la mise en œuvre intégrée de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et des actions complémentaires connexes (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)

3-2-303 Renforcement des politiques et programmes d'autonomisation et d'intégration des pauvres et des groupes défavorisés (2003) (BO) (réalisation attendue: a)

3-2-304 Faire valoir les aptitudes, célébrer la diversité: moments forts de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)

3-2-305 Promotion de la MVRH chez les jeunes dans la sous-région Bassin du Mékong et en Asie du Sud: politiques et programmes intégrés pour la santé sexuelle et génésique et la prévention du VIH/sida et de la toxicomanie (2002) (BO) (réalisation attendue: b)

3-2-306 Santé des jeunes dans la sous-région Bassin du Mékong et en Asie du Sud: les jeunes parlent de la santé sexuelle et génésique, du VIH/sida et de la toxicomanie (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

3-2-307 Renforcement de la MVRH chez les jeunes: des activités rémunératrices qui marchent (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

3-2-308 Directives et indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing (2002) (BO) (réalisation attendue: c)

3-2-309 Condition de la femme en Asie et dans le Pacifique (2003) (BO) (réalisation attendue: c)

3-2-310 Série de monographies sur les questions émergentes relatives à la participation des femmes au développement en Asie et dans le Pacifique (2002, 2003) (HB) (réalisation attendue: c)

3-2-311 Développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options (2002) (BO) (réalisation attendue: a)

5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et long-métrages) (nombre d'activités pour chaque type):*
- 3-2-501 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur la politique sociale et l'intégration des groupes défavorisés <<http://www.unescap.org/spidgs>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
 - 3-2-502 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés <<http://www.unescap.org/decade>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
 - 3-2-503 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur la mise en valeur des ressources humaines <<http://www.escap-hrd.org>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO) (réalisation attendue: b)
 - 3-2-504 Page d'accueil MVRH-PNUCID de la CESAP consacrée aux jeunes et à la drogue (adresse URL en cours d'établissement) (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO) (réalisation attendue: b)
 - 3-2-505 Page d'accueil de la CESAP (World Wide Web) sur la participation des femmes au développement <<http://www.unescap.org/wid>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO) (réalisation attendue: c)
 - 3-2-506 Bandes vidéo consacrées aux lauréats du Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
6. *Expositions:*
- 3-2-601 Expositions consacrées aux lauréats du Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
 - 3-2-602 Expositions sur la participation des femmes au développement, à l'occasion de la Journée internationale de la femme (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: c)
7. *Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, troussees d'information :*
- 3-2-701 Fiches de synthèse sur la mise en oeuvre et le suivi au niveau régional de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
 - 3-2-702 Supports d'information sur les questions sociales émergentes et critiques (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
 - 3-2-703 Fiches de synthèse et informations relatives aux questions concernant les personnes âgées, la mise en oeuvre du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique et le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
 - 3-2-704 Brochures et plaquettes sur le Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
 - 3-2-705 Plaquettes, fiches de synthèse et supports d'information concernant les principales questions et activités de MVRH (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
 - 3-2-706 Plaquettes, fiches de synthèse et supports d'information concernant les questions émergentes de participation des femmes au développement en Asie et dans le Pacifique (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)
8. *Manifestations spéciales:*
- 3-2-801 Journée internationale des handicapés (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: a)

- 3-2-802 Campagne régionale visant à promouvoir la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
 - 3-2-803 Cérémonie de remise du Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
 - 3-2-804 Journée internationale de la jeunesse (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: b)
 - 3-2-805 Campagne régionale «zéro tolérance» contre la violence à l'égard des femmes (2002, 2003) (HB) (réalisation attendue: c)
 - 3-2-806 Journée internationale de la femme, y compris réunion-débat sur certaines questions émergentes (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: c)
9. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.)*
- 3-2-901 Tenue et actualisation de la base de données CESAP sur un réseau régional des systèmes de gestion du développement social (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
 - 3-2-902 Études techniques sur les questions sociales émergentes et critiques (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
 - 3-2-903 Création et actualisation de la base de données sur les pratiques performantes en matière de renforcement des politiques et programmes pour les personnes âgées (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
 - 3-2-904 Supports de formation MVRH et supports IEC (information, éducation, communication) sur les questions émergentes de MVRH pour les jeunes, y compris la téléinformatique et la préparation aux responsabilités de la vie aux fins de la prévention du VIH/sida et de la toxicomanie (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
 - 3-2-905 Tenue et actualisation de la base de données CESAP sur les centres d'excellence pour la recherche et la formation MVRH (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
 - 3-2-906 Tenue et actualisation de la base de données MVRH CESAP-Université d'Uppsala sur les abus et l'exploitation sexuels visant les enfants et les jeunes en Asie (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
 - 3-2-907 Création et actualisation de la base de données MVRH de la CESAP sur les organisations offrant des services pour les enfants et les jeunes victimes d'abus et d'exploitation sexuels en Asie (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
 - 3-2-908 Création et actualisation d'une base de données sur les pratiques optimales de lutte contre la féminisation de la pauvreté (2002, 2003) (HB) (réalisation attendue : c)
 - 3-2-909 Création et actualisation d'une base de données sur les pratiques optimales pour combattre la violence à l'égard des femmes (2002, 2003) (HB) (réalisation attendue : c)
 - 3-2-910 Inventaire des interventions et stratégies réussies en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite des femmes et des enfants (2002, 2003) (HB) (réalisation attendue : c)
 - 3-2-911 Tenue et actualisation d'une base de données sur les programmes et projets de participation des femmes au développement exécutés par les institutions et organisations des Nations Unies (2002) (BO) (réalisation attendue : c)

III. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COORDINATION ET LIAISON INTERINSTITUTIONS (BO/HB)

- 3-3-001 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies – notamment la Commission du développement social, le Département des affaires économiques et sociales, le HCDH, l'ISAP, l'ONUSIDA, le PNUCID, l'OIT, l'UNESCO – et les autres organisations internationales pour la mise en œuvre du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : a)

- 3-3-002 Collaboration avec les organisations intergouvernementales, les ONG, les institutions de recherche et autres organismes pour la mise en oeuvre du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
- 3-3-003 Collaboration avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la mise en oeuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
- 3-3-004 Collaboration avec les organisations intergouvernementales, les ONG, les institutions de recherche et autres organismes pour les questions de vieillissement et la mise en oeuvre du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique et de la Proclamation des Nations Unies sur le vieillissement, et le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
- 3-3-005 Collaboration avec les départements, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies – notamment le Département des affaires économiques et sociales, l'UNESCO, l'Institut international du vieillissement (à Malte) – et d'autres organisations internationales pour les questions relatives au vieillissement et à la mise en oeuvre du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique, de la Proclamation des Nations Unies sur le vieillissement et du suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
- 3-3-006 Collaboration avec les organisations intergouvernementales – notamment l'ASEAN, l'OCE, la SAARC, le Forum des îles du Pacifique et les ONG concernant l'application du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
- 3-3-007 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies – notamment l'ONUSIDA, le PNUCID, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS – et les centres d'excellence internationaux et nationaux concernant l'application du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
- 3-3-008 Collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies – notamment le Département des affaires économiques et sociales, l'UNICEF, le PNUCID, le FNUAP, l'ONUSIDA, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS – pour la mise en oeuvre au niveau régional du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
- 3-3-009 Collaboration avec les organisations intergouvernementales et les ONG pour la mise en oeuvre au niveau régional du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
- 3-3-010 Collaboration avec les organisations intergouvernementales, notamment les organisations régionales et les banques régionales, et les ONG pour l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des décisions consécutives à leur bilan régional et mondial (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: c)
- 3-3-011 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies au sein du Comité interinstitutions du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes, pour l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des décisions consécutives à leur bilan régional et mondial ainsi que du plan à moyen terme pour la promotion de la femme adopté à l'échelle du système des Nations Unies (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue : c)
- 3-3-012 Organisation et service du Groupe de travail thématique RCR du suivi du Sommet mondial pour le développement social (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue : a)
- 3-3-013 Organisation et service du Groupe de travail thématique RCR des problèmes concernant les handicapés (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue : a)
- 3-3-014 Organisation et service du Groupe de travail thématique RCR des droits de l'homme et de la gouvernance (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues : a, b, c)

- 3-3-015 Organisation et service du Groupe de travail thématique RCR de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue : c)
- 3-3-016 Participation au Groupe de travail thématique RCR de l'éducation pour tous (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue : b)
- 3-3-017 Participation au Groupe de travail thématique RCR du VIH/sida (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues : a, b)
- 3-3-018 Participation au Groupe de travail thématique RCR de la lutte antidrogue et de la prévention du crime (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues : a, b)
- 3-3-019 Participation au Groupe de travail thématique RCR de la dépaupérisation, du développement rural et de la sécurité alimentaire (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues : a, b, c)
- 3-3-020 Participation au Groupe de travail thématique RCR de la traite des femmes et des enfants (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues : b, c)

IV. COOPÉRATION TECHNIQUE (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements (nombre de missions) :

- 3-4-101 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre et le suivi au niveau régional du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP et sur les actions complémentaires (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue : a)
- 3-4-102 Services consultatifs portant sur le renforcement des politiques et programmes nationaux visant à faire face aux questions sociales émergentes et critiques (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
- 3-4-103 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique et le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
- 3-4-104 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2 en 2002) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
- 3-4-105 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre du Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
- 3-4-106 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des résultats de leur bilan régional et mondial, et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son protocole facultatif (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue : c)

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) (nombre d'activités et nombre de responsables à former):

- 3-4-201 Réunion régionale/sous-régionale sur les questions sociales émergentes et les principales questions sociales dans le contexte de la mondialisation (2002) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : a)
- 3-4-202 Concertations de décideurs et consultations sur les données d'expérience et les enseignements tirés en matière d'intégration sociale, de développement de l'emploi et de lutte contre la pauvreté, et sur les questions sociales émergentes (2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : a)
- 3-4-203 Programmes d'échange interpays concernant les pratiques réussies en matière de promotion du développement social (2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : a)
- 3-4-204 Atelier sur l'amélioration des approches de la prestation des services sociaux de base, et de la protection sociale et du soutien des groupes défavorisés et vulnérables (2002) (HB) (30 participants) (réalisation attendue : a)

- 3-4-205 Atelier régional/sous-régional pour l'examen et le renforcement des politiques et plans d'action nationaux concernant le vieillissement (2003) (HB) (20 participants) (réalisation attendue : a)
- 3-4-206 Projets de démonstration en faveur de la mise en oeuvre du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique et du suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2003) (HB) (20 participants) (réalisation attendue : a)
- 3-4-207 Réunion régionale sur le suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002) (HB) (40 participants) (réalisation attendue : a)
- 3-4-208 Séminaire régional sur le renforcement des capacités nationales et locales aux fins de l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures, notamment des transports et services publics, et des autres commodités et équipements (2002) (BO/HB) (40 participants) (réalisation attendue : a)
- 3-4-209 Atelier sur la sensibilisation et sur le développement des possibilités pour les handicapés de participer pleinement et sur un pied d'égalité au processus de développement (2003) (BO/HB) (40 participants) (réalisation attendue : a)
- 3-4-210 Projets pilotes sur l'exploitation de la téléinformatique pour permettre aux ruraux handicapés de faire valoir leurs droits et pour améliorer leur situation économique (4 en 2002) (BO/HB) (100 participants) (réalisation attendue : a)
- 3-4-211 Réunions régionales et sous-régionales sur les principales questions de MVRH (2002, 2003) (BO/HB) (50 participants) (réalisation attendue: b)
- 3-4-212 Cours MVRH de la CESAP sur la dépaupérisation (2002, 2003) (BO/HB) (50 participants) (réalisation attendue : b)
- 3-4-213 Cours MVRH de la CESAP sur la promotion des jeunes (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (120 participants) (réalisation attendue: b)
- 3-4-214 Cours MVRH de la CESAP sur les services psychosociaux et médicaux destinés aux enfants et aux jeunes victimes d'abus et d'exploitation sexuels (2002) (BO/HB) (30 participants) (réalisation attendue : b)
- 3-4-215 Cours MVRH de la CESAP sur les services sanitaires intégrés destinés aux jeunes : santé sexuelle et génésique et prévention de la toxicomanie et du VIH/sida (2003) (BO/HB) (30 participants) (réalisation attendue : b)
- 3-4-216 Cours MVRH de la CESAP sur la formation d'instructeurs de la dépaupérisation (2002) (BO/HB) (30 participants) (réalisation attendue: b)
- 3-4-217 Cours MVRH de la CESAP pour promouvoir l'éducation des adultes par le télé-enseignement (2002) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : b)
- 3-4-218 Atelier MVRH de la CESAP sur l'éducation pour tous, avec accent sur la gestion des programmes d'enseignement extrascolaires (2003) (BO/HB) (30 participants) (réalisation attendue : b)
- 3-4-219 Projets pilotes nationaux MVRH sur la dépaupérisation et la gestion des conflits à l'intention des jeunes vivant en zone de conflit (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (80 participants) (réalisation attendue : b)
- 3-4-220 Réunions régionales sur les problèmes critiques et émergents à l'origine de disparités entre les sexes (2002, 2003) (HB) (60 participants) (réalisation attendue : c)
- 3-4-221 Séminaire régional sur la lutte contre la féminisation de la pauvreté (2002) (HB) (30 participants) (réalisation attendue : c)
- 3-4-222 Séminaire régional sur les moyens d'aider les femmes à faire face aux défis de la mondialisation (2003) (HB) (25 participants) (réalisation attendue : c)
- 3-4-223 Ateliers régionaux sur les moyens de mettre fin à la fracture numérique entre les sexes, notamment en matière de technologie informationnelle appliquée au réseautage, de promotion du cybercommerce et de lutte contre la féminisation de la pauvreté (2002, 2003) (HB) (100 participants) (réalisation attendue : c)

- 3-4-224 Séminaire régional sur la protection sociale et les filets de protection sociale pour les femmes (2002) (HB) (20 participants) (réalisation attendue : c)
 - 3-4-225 Séminaire régional sur les femmes et la sécurité humaine (2003) (HB) (20 participants) (réalisation attendue : c)
 - 3-4-226 Séminaire sur la coopération sous-régionale et régionale en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite des femmes et des enfants (2002) (HB) (30 participants) (réalisation attendue : c)
 - 3-4-227 Ateliers régionaux sur les mesures de protection et de prévention visant à éliminer la violence à l'égard des femmes (2002, 2003) (HB) (50 participants) (réalisation attendue : c)
3. *Bourses :*
- 3-4-301 Prix CESAP de la mise en valeur des ressources humaines (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
 - 3-4-302 Formation entrepreneuriale des femmes en collaboration avec les organismes régionaux de formation (2002, 2003) (HB) (réalisation attendue : c)
4. *Projets sur le terrain (nationaux, sous-régionaux, régionaux, interrégionaux):*
- 3-4-401 Échange de missions sur le terrain pour faciliter le réseautage aux fins d'amélioration de l'accès des handicapés aux possibilités d'enseignement, de formation, d'emploi et d'autonomisation (2003) (BO/HB) (réalisation attendue : a)

Sous-programme 4. Population et développement rural et urbain

Introduction

Le sous-programme sera exécuté par la Division de la population et du développement rural et urbain.

Il a pour principal objectif d'identifier et d'analyser les questions économiques et sociales importantes influant sur la dépaupérisation dans les domaines de la population et du développement rural et urbain; de veiller à ce que les décideurs, la société civile et les particuliers soient sensibilisés davantage à ces questions et les comprennent mieux; et de renforcer les capacités des gouvernements et de la société civile pour la mise au point de stratégies et politiques propres à améliorer la qualité de la vie des pauvres, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des pays à économie en transition.

Cet objectif sera atteint par le suivi et l'analyse des tendances développementales, la formation de décideurs et de planificateurs, la fourniture d'une assistance technique et la diffusion d'informations. Dans le cadre du sous-programme seront organisés et menés des ateliers de formation concernant le suivi des questions de population et de développement rural et urbain, l'analyse des données, l'application de méthodologies de planification et l'exécution de programmes visant à atténuer la pauvreté et à améliorer la qualité de la vie. On favorisera la pleine utilisation des technologies de l'information et dispensera des cours de perfectionnement des compétences en la matière, notamment par le téléenseignement via l'Internet. Les manuels de formation nécessaires pour les ateliers et cours seront mis au point dans le cadre du sous-programme. Ce dernier comprendra aussi la diffusion de manière proactive d'informations concernant les pratiques optimales et les programmes de développement réussis, et ce dans l'optique de la dépaupérisation. Ces activités de diffusion se feront par la voie de séminaires régionaux, de sites Web, de réseaux professionnels et de publications à l'intention notamment des décideurs et planificateurs. Les activités seront exécutées dans le but de renforcer les partenariats avec la société civile, avec une large participation, en favorisant les approches participatives aux niveaux local, communautaire et supérieur pour traiter des questions de population et de développement rural et urbain.

Le sous-programme visera un consensus régional sur les questions essentielles de population-développement en convoquant en 2002 la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique. Celle-ci devra notamment faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali de 1992 sur la population et le développement durable, du Programme d'action de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement et des principales mesures proposées par l'Assemblée générale à sa vingt-et-unième session extraordinaire, en 1999. Lesdites mesures comprennent: les problèmes relatifs à la population et au développement; l'égalité des sexes, les principes d'équité et l'émancipation des femmes; les droits et la santé en matière de reproduction. La cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique traitera également des questions nouvelles et émergentes de la dynamique démographique dans la région, dans des domaines comme les migrations internationales et l'impact économique et social du vieillissement. Les recommandations de la Conférence feront partie de la contribution à l'examen décennal de l'application des décisions de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Au terme de l'exercice biennal, les décideurs devraient être davantage sensibilisés à la contribution apportée au développement national et à la dépaupérisation par les programmes relatifs à la population et au développement rural et urbain et par la participation des administrations locales. Les gouvernements et la société civile devraient être mieux à même de formuler des politiques et de planifier et exécuter des programmes dans les domaines de la population et du développement rural et urbain dans l'optique en particulier de la dépaupérisation et du développement durable. Le sous-programme devrait aider à stimuler la productivité, à élargir les possibilités offertes aux défavorisés et à doter de moyens supplémentaires les organisations locales. Les organismes publics et les organisations de la société civile seront mieux à même d'employer les technologies de l'information pour s'acquitter de leurs fonctions. Les administrations locales devraient avoir acquis une meilleure appréhension et une expérience accrue des approches participatives en matière de planification et d'exécution des programmes.

Objectif de l'exercice biennal, réalisations attendues et indicateurs de performance

Par la réalisation de l'objectif énoncé dans le tableau ci-après, le sous-programme bénéficiera aux fonctionnaires, aux directeurs de programme, aux décideurs, aux planificateurs, aux ONG, aux organisations communautaires, aux chercheurs, aux institutions universitaires et aux médias dont les travaux concernent la population et le développement rural et urbain dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement ainsi que dans les pays à économie en transition.

Les réalisations attendues peuvent être tributaires de facteurs externes importants tels que la volonté des gouvernements membres d'exécuter des plans, politiques et programmes suivant les mandats régionaux et mondiaux en rapport avec le sous-programme; le niveau de participation des administrations locales et de la société civile à la formulation et l'exécution des politiques et programmes nationaux; l'existence d'infrastructures TI suffisantes pour le réseautage et de cours de formation aux TI; et la possibilité de bénéficier de fonds extrabudgétaires, en particulier auprès du FNUAP. D'importants changements pourraient contribuer positivement à la réalisation de l'objectif du sous-programme, parmi lesquels un intérêt accru de la communauté internationale pour la dépaupérisation et le rang de priorité accordé aux questions de population et de développement rural et urbain en conséquence.

Pour l'exercice biennal 2002-2003, l'objectif et les réalisations attendues et les indicateurs de performance correspondants sont les suivants:

Objectif: Identifier et analyser les questions économiques et sociales importantes influant sur la dépaupérisation dans les domaines de la population et du développement rural et urbain; veiller à ce que les décideurs, la société civile et les particuliers soient sensibilisés davantage à ces questions et les comprennent mieux; et renforcer les capacités des gouvernements et de la société civile pour la mise au point de stratégies et politiques propres à améliorer la qualité de la vie des pauvres, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des pays à économie en transition.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
a) Meilleure prise en compte des questions de population et de développement rural et urbain et de leurs dimensions sexospécifiques dans les politiques et plans nationaux de développement.	i) L'adoption de plans, de politiques et de programmes préconisés par la CESAP en application des recommandations de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, de l'examen quinquennal de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat (Istanbul+5) et d'autres conférences mondiales; ii) Le nombre de politiques et plans approuvés par les gouvernements nationaux et les administrations locales, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement, concernant des questions relatives à la population et au développement rural et urbain, avec l'assistance de la CESAP; iii) Le nombre de politiques et plans nationaux de développement concernant les questions de population et de développement rural et urbain traitant des dimensions sexospécifiques.
b) Renforcement des capacités locales et nationales des pays pour la formulation et l'exécution de politiques et programmes efficaces dans les domaines visés, notamment ceux relatifs à la dépaupérisation, à la santé génésique, à l'égalité entre les sexes, à la gouvernance et aux établissements humains.	i) Le nombre de cas de reproduction d'activités concernant des pratiques optimales à l'échelon local s'inspirant d'activités de la CESAP; ii) Le nombre de programmes nationaux traitant entre autres de sexospécificité; iii) Le nombre d'utilisateurs des directives/manuels et matériels de formation de la CESAP précisant dans les formules d'évaluation qu'ils étaient utiles pour leurs travaux; iv) Le nombre de pays adoptant des mesures pour la formulation et l'exécution de politiques et programmes nationaux dans les domaines visés, comme suite à l'assistance technique fournie par la CESAP; v) Le nombre de services consultatifs fournis à la demande des gouvernements.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
c) Amélioration des compétences dans le domaine de la gestion de l'information, des technologies de l'information, de la communication et des réseaux des pays en rapport avec les questions de population et de développement rural et urbain.	i) Le nombre d'utilisateurs des directives/manuels et matériels de formation de la CESAP précisant dans les formules d'évaluation qu'ils étaient utiles pour leurs travaux; ii) Le nombre de nouveaux centres d'information et centres régionaux de documentation concernant la population et le développement rural et urbain mis en place dans la région avec l'assistance de la CESAP; iii) Le nombre de consultations du site Web de la CESAP et le nombre d'autres sites Web reliés au site Web de la CESAP par lien hypertexte; iv) Le nombre de services consultatifs fournis à la demande des gouvernements.
d) Sensibilisation accrue aux questions essentielles de dépaupérisation dans les domaines de la population et du développement rural et urbain et amélioration de la compréhension de ces questions, ainsi que de la nécessité d'intégrer ces questions dans les programmes et projets de dépaupérisation.	i) Le nombre de participants aux activités d'assistance technique de la CESAP précisant dans les formules d'évaluation que les connaissances acquises étaient utiles pour leurs travaux; ii) Le niveau de l'information diffusée à propos de la reproduction d'activités concernant les pratiques optimales à l'échelon local; iii) Le nombre de consultations du site Web de la CESAP et le nombre d'autres sites Web reliés au site Web de la CESAP par lien hypertexte; iv) Le nombre de citations d'articles et d'études de la CESAP et d'articles reproduits dans d'autres publications.

Produits

I. SERVICE DES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES ORGANISMES D'EXPERTS (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

4-1-101 Plénière et comités (2002) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisation attendue : a)

4-1-102 Plénière et comités (2003) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisation attendue : a)

b) Cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique :

4-1-103 Plénière (2002) (10 séances) (réalisation attendue : a)

2. Documentation à l'intention des organes délibérants :

a) Commission :

4-1-201 Rapport sur les questions de population et de développement rural et urbain (2002, 2003) (réalisation attendue : a)

- 4-1-202 Rapport de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (2003) (réalisation attendue : a)
- 4-1-203 Rapport sur les corrélations entre réduction de la pauvreté rurale et technologies de l'information (2003) (réalisation attendue : b)
- b) Cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique :
- 4-1-204 Rapports à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (6 en 2002) (réalisation attendue : a)
- 3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes (produits intermédiaires) :*
- 4-1-301 Groupe spécial d'experts sur l'utilisation des technologies de l'information pour suivre et évaluer les programmes en matière de population et de dépaupérisation (2002) (réalisation attendue : c)
- 4-1-302 Groupe spécial d'experts sur les mouvements migratoires intrarégionaux (2003) (réalisation attendue : d)
- 4-1-303 Groupe spécial d'experts sur les corrélations entre réduction de la pauvreté rurale et technologies de l'information (2002) (réalisation attendue : b)

II. AUTRES ACTIVITÉS DE FOND (BO/HB)

1. *Publications périodiques prescrites :*

- 4-2-101 *Asia-Pacific Population Journal* (4 en 2002, 4 en 2003) (BO) (réalisation attendue : d)
- 4-2-102 *Population Headliners* (6 en 2002, 6 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)
- 4-2-103 *Poverty Alleviation Initiatives Newsletter* (4 en 2002, 4 en 2003) (BO) (réalisation attendue : d)

3. *Publications non périodiques prescrites :*

- 4-2-301 Documents établis pour la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (2002) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
- 4-2-302 Programme d'action de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (2002) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
- 4-2-303 Analyse critique des politiques urbaines et de leur impact sur l'élimination de la pauvreté en ville (2002) (BO/HB) (réalisation attendue : d)
- 4-2-304 Initiative pour la dignité humaine: politiques facilitatrices et analyse comparative des filets de protection au niveau communautaire (2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)

5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) (nombre d'activités pour chaque type) :*

- 4-2-501 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur les questions de population (y compris les bases de données démographiques, les fiches de synthèse et le texte intégral des articles de l'*Asia-Pacific Population Journal*) <<http://www.unescap.org/pop/>> (mise à jour mensuelle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)
- 4-2-502 Pages d'accueil CESAP (World Wide Web) sur le développement rural et le FADINAP <<http://www.unescap.org/rural/>> et <<http://www.fadinap.org/>> (mise à jour mensuelle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)

4-2-503 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur les établissements humains <<http://www.unescap.org/huset/index.html>> (mise à jour trois fois par an, 2002-2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)

4-2-504 Cédérom sur la population et la pauvreté (2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)

4-2-505 Cédérom contenant des informations pour la mise en place de filets de protection à l'échelon communautaire (directives de politique générale, bonnes pratiques, modules de formation, etc.) (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)

6. *Expositions :*

4-2-601 Exposition lors de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (2002) (BO/HB) (réalisation attendue : a)

7. *Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, trousse d'information :*

4-2-701 Fiches CESAP de données démographiques (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue : d)

4-2-702 Brochures, plaquettes et trousse d'information sur la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique (2002) (BO/HB) (réalisations attendues : a, d)

4-2-703 Catalogue des publications de la CESAP dans le domaine de la population (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)

9. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):*

4-2-901 Document de travail sur les migrations et l'urbanisation (2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)

4-2-902 Document de travail sur la santé génésique (2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)

4-2-903 *Asia-Pacific POPIN Bulletin* (version électronique) (3 en 2002, 3 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)

4-2-904 Tenue et mise à jour des séries de bases de données du répertoire sur la population (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)

4-2-905 Tenue et mise à jour de la base de données sur les indicateurs de santé génésique (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)

4-2-906 Tenue et mise à jour de la base de données sur la planification familiale/santé génésique et le droit en matière de population (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)

4-2-907 Mise au point d'un système d'apprentissage via l'Internet à l'intention des fonctionnaires locaux (2003) (BO/HB) (réalisation attendue : c)

III. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COORDINATION ET LIAISON INTERINSTITUTIONS (BO/HB)

4-3-001 Collaboration avec les organismes, fonds, programmes et institutions des Nations Unies pour les questions de population-développement (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues : a, d)

4-3-002 Collaboration avec les ONG pour les questions de population-développement (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues : a, d)

4-3-003 Collaboration avec les organismes nationaux, régionaux et interrégionaux extérieurs au système des Nations Unies pour les questions de population-développement (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues : a, d)

- 4-3-004 Collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies pour les questions relatives à la pauvreté rurale et au développement agricole et rural (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisations attendues : a, d)
- 4-3-005 Appui technique et fonctionnel au CERECES (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)
- 4-3-006 Coopération avec les organisations intergouvernementales – notamment le CIRDAP et l'Organisation asiatique de productivité – et les ONG pour les questions relatives à la pauvreté rurale et au développement agricole et rural (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues : a, d)
- 4-3-007 Coordination avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies – notamment le CNUEH – des activités de programme menées en application du Programme pour l'habitat (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues : a, d)
- 4-3-008 Appui technique et fonctionnel à divers réseaux régionaux, notamment l'ACHR, le CITYNET, l'UIV/Section Asie-Pacifique, le LOGOTRI (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
- 4-3-009 Organisation et service du Groupe de travail thématique RCR de la dépaupérisation, du développement rural et de la sécurité alimentaire (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue : a)
- 4-3-010 Appui technique et fonctionnel aux équipes d'appui de pays du FNUAP et participation aux réunions de formulation/examen des projets de pays organisées par le FNUAP sur des questions relatives à la population et au développement (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)

IV. COOPÉRATION TECHNIQUE (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements (nombre de missions) :

- 4-4-101 Services consultatifs portant sur des questions de population-développement (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
- 4-4-102 Services consultatifs portant sur la santé génésique (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
- 4-4-103 Services consultatifs portant sur l'analyse démographique (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)
- 4-4-104 Services consultatifs portant sur la gestion et la diffusion de l'information démographique (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : c)
- 4-4-105 Services consultatifs portant sur la gestion de l'information concernant les technologies agricoles et la réduction de la pauvreté rurale (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : c)
- 4-4-106 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et du Plan d'action régional sur l'urbanisation (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) (nombre d'activités et nombre de responsables à former) :

- 4-4-201 Atelier de formation sur l'évaluation de la santé génésique (2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : b)
- 4-4-202 Ateliers sous-régionaux de formation aux techniques améliorées de collecte, de traitement, de diffusion et de présentation des données démographiques (2 en 2002, 1 en 2003) (HB) (60 participants) (réalisation attendue : c)
- 4-4-203 Ateliers sous-régionaux de formation à l'analyse directive et à la planification en matière de population-développement à partir de données (1 en 2002, 2 en 2003) (HB) (60 participants) (réalisation attendue : b)

- 4-4-204 Atelier régional de formation à l'analyse des politiques et à la planification démographique et sociale dans les pays à économie en transition (2003) (HB) (25 participants) (réalisation attendue : b)
- 4-4-205 Atelier de formation sur le reconditionnement de l'information démographique faisant appel au multimédia (2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : c)
- 4-4-206 Atelier de formation sur les technologies de l'information à l'intention des spécialistes de l'information démographique (2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : c)
- 4-4-207 Atelier sur l'évaluation des programmes de formation aux technologies de l'information pour les activités d'information démographique (2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : c)
- 4-4-208 Atelier sur les systèmes informatisés de gestion pour les services de santé génésique (2002) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : c)
- 4-4-209 Réunion sur la coordination des réseaux d'information démographique (2002) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : c)
- 4-4-210 Atelier-programmes de formation pour la diffusion de pratiques optimales en matière de dépaupérisation rurale (2002) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : b)
- 4-4-211 Atelier sur l'impact de la gouvernance sur la réduction de la pauvreté rurale (2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : b)
- 4-4-212 Réunion régionale sur l'efficacité de la diffusion électronique de l'information concernant le développement rural (2002) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : d)
- 4-4-213 Atelier régional sur l'impact du bon usage des technologies agricoles sur les revenus et l'emploi ruraux (2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : d)
- 4-4-214 Atelier régional sur les systèmes d'administration locale (2002) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : d)
- 4-4-215 Séminaire sur les liens zones rurales-zones urbaines dans le contexte du développement régional (2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue : d)
- 4-4-216 Colloques nationaux sur les politiques facilitatrices pour les initiatives communautaires (6 en 2003) (BO/HB) (120 participants) (réalisation attendue : b)
- 4-4-217 Séminaire régional de haut niveau sur un cadre pour les filets de sécurité à l'échelon communautaire (2003) (BO/HB) (30 participants) (réalisation attendue : a)
- 4-4-218 Forums nationaux sur la participation des femmes aux administrations locales (5 en 2002) (BO/HB) (100 participants) (réalisation attendue : d)
- 4-4-219 Séminaire régional sur la prise en compte des sexospécificités et la mise au point d'indicateurs sexospécifiques (2003) (20 participants) (réalisation attendue : a)

4. *Projets sur le terrain (nationaux, sous-régionaux, régionaux, interrégionaux):*

- 4-4-401 Mise sur pied de centres régionaux de documentation pour promouvoir les finances municipales, la gouvernance urbaine, la gestion de l'environnement urbain, les technologies de l'information pour les administrations locales, la gestion des terres urbaines et la démarginalisation des pauvres (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : d)
- 4-4-402 Projets sur les filets de protection à l'échelon communautaire aux fins du développement humain: Initiative pour la dignité humaine (2003) (BO/HB) (réalisation attendue : b)

Sous-programme 5. Environnement et mise en valeur des ressources naturelles

Introduction

Le sous-programme sera exécuté par la Division de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles.

Il a pour principal objectif de renforcer les capacités nationales des membres et membres associés aux fins du développement durable et de resserrer la coopération régionale et sous-régionale concernant la protection de l'environnement ainsi que la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles, compte tenu des recommandations du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire (juin 1997), des résultats de l'examen décennal de la mise en oeuvre d'Action 21 («Rio+10») prévu pour 2002, ainsi que des priorités indiquées par les membres et membres associés de la CESAP lors des sessions des organes délibérants intergouvernementaux.

Le sous-programme vise à aider les membres et membres associés à formuler et mettre en oeuvre des politiques intégrant l'environnement aux plans généraux de développement économique et social ainsi qu'à certains secteurs (ressources foncières, minérales, énergétiques et ressources en eau); il porte encore sur le renforcement des capacités pour l'application de mesures connexes en faveur de la dépaupérisation et du développement. Au niveau national, cela suppose des activités de formation, l'amélioration des réglementations et des législations, une planification intégrée et des stratégies à moyen et à long terme, et, de façon générale, une action de sensibilisation et d'éducation en matière de développement durable.

Pour ce qui est de l'environnement, le sous-programme favorisera la prise en compte dans les décisions au niveau national et encouragera la coopération régionale pour que le développement écologiquement rationnel et durable devienne un instrument de dépaupérisation. L'une des activités essentielles en la matière consistera à promouvoir la gestion environnementale stratégique dans divers secteurs (eau et énergie notamment). L'accent sera mis sur le suivi des résultats de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000), en particulier sur le Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable, sur l'examen décennal de la mise en oeuvre d'Action 21 («Rio+10») en 2002 et sur le renforcement du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est.

S'agissant des questions relatives aux applications des techniques spatiales, le sous-programme veillera à la mise en oeuvre des recommandations de la deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (novembre 1999) pour renforcer davantage le réseau de coopération régionale et les capacités nationales touchant les applications des techniques spatiales, dans le cadre de la deuxième phase du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE II). On s'efforcera d'encourager une application intégrée des technologies de l'information et de la technologie spatiale pour traiter les problèmes d'intérêt commun aux pays de la région (dépaupérisation, gestion de l'environnement et des ressources naturelles, planification aux fins du développement durable et atténuation des effets des catastrophes naturelles).

Le sous-programme vise à renforcer les capacités nationales ainsi que la coopération régionale et internationale en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques touchant des ressources intégrées et durables (eau, minéraux et énergie) et propices à un environnement et à une gestion durables. Il mettra l'accent sur des aspects nouveaux dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques relatives aux ressources minérales et hydrauliques (par exemple, approches renforcées et mieux intégrées de la gestion des ressources en eau, sensibilisation du public et mise en valeur des ressources minérales aux fins de dépaupérisation) et il aidera les gouvernements à utiliser davantage l'information géologique dans l'optique du développement urbain durable. S'agissant de la conservation de l'énergie et du rendement énergétique ainsi que du recours accru à des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, les activités de renforcement des capacités porteront sur la réglementation et les mesures économiques appropriées et la mise en valeur des ressources humaines. On traitera notamment de l'amélioration des services énergétiques, de la promotion de la commercialisation, de la démonstration et du transfert de technologies touchant les sources d'énergie renouvelables et le rendement énergétique, de mesures réglementaires, du bilan énergétique et de la spécification du rendement énergétique, du commerce et des échanges d'énergie/électricité, et de l'adoption de techniques moins ou non polluantes. On tiendra dûment compte des aspects écologiques et sociaux, en s'efforçant notamment de faciliter l'accès des services énergétiques aux ruraux et citadins pauvres, et surtout aux femmes, dans le cadre de l'action en faveur de la dépaupérisation dans la région.

Les pays de la région continuent d'être victimes de catastrophes naturelles très graves, touchant surtout les pauvres en général. Le renforcement de la coopération régionale et internationale au moyen d'activités de développement des capacités et de réseautage permettra d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et de contribuer ainsi directement à réduire la pauvreté dans la région.

Objectif de l'exercice biennal, réalisations attendues et indicateurs de performance

Par la réalisation de l'objectif énoncé dans le tableau ci-après, le sous-programme bénéficiera aux responsables des administrations publiques et aux experts des secteurs privé, public et non gouvernemental s'occupant de gestion environnementale et de mise en valeur durable des ressources foncières, hydrauliques, minérales et énergétiques, plus particulièrement dans les pays les moins avancés et les pays à économie en transition.

Les réalisations attendues peuvent être tributaires de facteurs externes importants tels que la volonté des gouvernements membres à participer à des activités de renforcement des capacités et de coopération, la disponibilité d'un financement extrabudgétaire pour des programmes de coopération technique, des modifications de l'environnement politique et économique dues à la conjoncture mondiale ou locale, et les résultats de l'examen décennal de la mise en œuvre d'Action 21 («Rio+10») en 2002.

Pour l'exercice biennal 2002-2003, l'objectif et les réalisations attendues et les indicateurs de performance correspondants sont les suivants:

Objectif: Renforcer les capacités nationales des membres et membres associés aux fins du développement durable et resserrer la coopération régionale et sous-régionale concernant la protection de l'environnement ainsi que la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles, compte tenu des recommandations du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire (juin 1997), des résultats de l'examen décennal de la mise en œuvre d'Action 21 («Rio+10») prévu pour 2002, ainsi que des priorités indiquées par les membres et membres associés de la CESAP lors des sessions des organes délibérants intergouvernementaux.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
a) Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration des politiques et la planification dans les domaines suivants : gestion environnementale, mise en valeur durable des ressources foncières, hydrauliques, minérales et énergétiques, applications des techniques spatiales et atténuation des effets des catastrophes naturelles.	<ul style="list-style-type: none">i) Le nombre de déclarations de pays aux sessions du Comité indiquant que les activités de la CESAP ont contribué à l'élaboration de leurs politiques et plans nationaux dans les domaines visés;ii) Le nombre d'utilisateurs des études de la CESAP indiquant dans les formules d'évaluation que les résultats des recherches étaient utiles pour leurs activités dans les domaines visés;iii) La demande de publications sur des questions touchant aux politiques en matière d'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles;iv) Le nombre de pays ayant adopté le Programme commun minimum et réalisé des activités d'application des techniques spatiales à la dépaupérisation;v) Le nombre de services consultatifs rendus à la demande de gouvernements;vi) Le nombre d'arrangements de CTPD facilités par la CESAP;vii) Le nombre d'activités de coopération avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations intergouvernementales en matière d'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>b) Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale entre les pays en vue de traiter des problèmes communs: gestion environnementale, mise en valeur durable des ressources foncières, hydrauliques, minérales et énergétiques, atténuation des effets des catastrophes naturelles et utilisation des applications des techniques spatiales.</p>	<p>i) Le nombre de pays participant à la mise en oeuvre des plans d'action régionaux et sous-régionaux dans le but de mieux exécuter les plans d'action nationaux relatifs à l'environnement;</p> <p>ii) Le nombre d'activités de coopération entreprises au titre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (phase II) par des organisations gouvernementales, des établissements d'enseignement et le secteur industriel;</p> <p>iii) Le nombre d'activités de coopération transfrontières favorisées par la CESAP dans les domaines de la mise en valeur durable et de la gestion des ressources énergétiques;</p> <p>iv) Le nombre d'arrangements régionaux de coopération favorisés par la CESAP dans les domaines de la mise en valeur durable et de la gestion des ressources foncières, hydrauliques et minérales;</p> <p>v) Le nombre de consultations du site Web de la CESAP et le nombre d'autres sites Web reliés à celui de la CESAP par lien hypertexte;</p> <p>vi) Le nombre d'utilisateurs des études de la CESAP indiquant dans les formules d'évaluation que les résultats des recherches étaient utiles pour leurs activités dans les domaines visés.</p>
<p>c) Accroissement de la participation des ONG, de la société civile et du secteur privé à la prise des décisions et à la mise en oeuvre des politiques et décisions relatives à la mise en valeur durable et à la gestion des ressources naturelles, l'aspect sexospécifique étant pris en compte.</p>	<p>i) Le nombre d'activités de la CESAP auxquelles les ONG, la société civile et le secteur privé ont participé;</p> <p>ii) Le nombre d'ONG, d'associations de la société civile et du secteur privé ayant demandé à la CESAP des données et informations sur l'environnement durable et la mise en valeur des ressources naturelles;</p> <p>iii) Le nombre de cas où la sexospécificité a été prise en compte dans les recommandations de réunions de la CESAP ou de plans d'action régionaux et sous-régionaux encouragés par la CESAP.</p>

Produits

I. SERVICE DES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES ORGANISMES D'EXPERTS (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

5-1-101 Plénière et comités (2002) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisation attendue: b)

5-1-102 Plénière et comités (2003) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisation attendue: b)

b) Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles :

5-1-103 Plénière (2002) (6 séances) (réalisation attendue: b)

5-1-104 Plénière (2003) (6 séances) (réalisation attendue: b)

2. *Documentation à l'intention des organes délibérants :*

a) Commission :

- 5-1-201 Rapports du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles (2002, 2003) (réalisation attendue: b)
- 5-1-202 Rapport sur les politiques et questions relatives à la mise en valeur durable et à la gestion des ressources énergétiques, à l'environnement et à la mise en valeur durable des ressources naturelles (2002) (réalisation attendue: b)
- 5-1-203 Rapport sur l'application de la résolution 56/3 relative à la coopération régionale en matière d'application des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (2003) (réalisation attendue: b)

b) Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles :

- 5-1-204 Rapports sur les questions d'environnement et de mise en valeur durable des ressources naturelles (2 en 2002, 2 en 2003) (réalisations attendues: a, b, c)
- 5-1-205 Rapport sur la mise en valeur durable et la gestion des ressources énergétiques (2002, 2003) (réalisations attendues: a, b, c)
- 5-1-206 Rapport sur le suivi de la deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (2002) (réalisations attendues: a, b)

3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes (produits intermédiaires) :*

- 5-1-301 Groupe spécial d'experts sur le rendement énergétique au niveau des utilisations finales et la promotion d'un avenir énergétique viable (2002) (réalisation attendue: a)
- 5-1-302 Groupe spécial d'experts sur les politiques de promotion et d'intégration des applications des techniques spatiales aux fins de dépaupérisation (2003) (réalisation attendue: a)
- 5-1-303 Groupe spécial d'experts sur les politiques possibles et la planification de la mise en valeur durable des ressources foncières et minérales en Asie (2002) (réalisation attendue: a)

4. *Assistance aux organismes intergouvernementaux en vertu de leur mandat :*

- 5-1-401 Comité consultatif intergouvernemental pour le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (2002, 2003) (réalisation attendue: b)

II. AUTRES ACTIVITÉS DE FOND (BO/HB)

1. *Publications périodiques prescrites :*

- 5-2-101 *Environment and Natural Resources Development News* (4 en 2002, 4 en 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, c)
- 5-2-102 *Electric Power in Asia and the Pacific, 1999-2000* (2002) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-2-103 *Energy Resources Development Series : End-use Energy Efficiency and Promotion of a Sustainable Energy Future* (2003) (BO) (réalisation attendue: b)
- 5-2-104 *Atlas of Mineral Resources of the ESCAP Region* (2003) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-2-105 *Mineral Resources Assessment, Development and Management Series* (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: a)

- 5-2-106 *Mineral Concentrations and Hydrocarbon Accumulations in the ESCAP Region Series* (2003) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-2-107 *Atlas of Urban Geology Series* (2003) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-2-108 *Water Resources Journal* (2 en 2002, 2 en 2003) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-2-109 *Water Resources Series* (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-2-110 *Asian-Pacific Remote Sensing and GIS Journal* (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
3. *Publications non périodiques prescrites :*
- 5-2-301 *Vers un développement durable en Asie et dans le Pacifique : politiques et mesures* (2003) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-2-302 *Gestion environnementale stratégique : bilan et réalisation en Asie du Sud* (2002) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-2-303 *Gestion environnementale stratégique : bilan et réalisation en Asie du Sud-Est* (2003) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-2-304 *Téléinformatique et environnement* (2003) (BO) (réalisation attendue : b)
- 5-2-305 *Développement de systèmes énergétiques durables dans les régions isolées* (2002) (BO/HB) (réalisation attendue : a)
- 5-2-306 *Politiques et mesures énergétiques visant à améliorer le rendement énergétique des véhicules à moteur* (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
- 5-2-307 *Étude relative au cadre d'association des industries spatiales régionales à l'appui du développement durable* (2003) (BO) (réalisation attendue: b)
4. *Publications non périodiques facultatives :*
- 5-2-401 *Manuel relatif à l'élaboration et à la négociation d'accords d'investissement minier* (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) (nombre d'activités pour chaque type) :*
- 5-2-501 *Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur l'environnement* <<http://www.unescap.org/enrd/environ>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisations attendues : b, c)
- 5-2-502 *Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur le Programme de coopération environnementale pour la sous-région de l'Asie du Nord-Est* <<http://www.unescap.org/enrd/environ/neaspec>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, c)
- 5-2-503 *Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur l'énergie* <<http://www.unescap.org/enrd/energy>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, c)
- 5-2-504 *Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur les applications des techniques spatiales au développement durable* <<http://www.unescap.org/enrd/space>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, c)
- 5-2-505 *Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur l'eau et les ressources minérales* <<http://www.unescap.org/enrd/water>> et <<http://www.unescap.org/enrd/minerals>> (mise à jour trimestrielle, 2002,2003) (BO) (réalisations attendues: b, c)

5-2-506 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur le partenariat et le réseautage concernant les politiques en matière de mise en valeur durable des ressources naturelles <<http://www.unescap.org/enrd>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, c)

6. *Expositions :*

5-2-601 Expositions à l'occasion de la Semaine mondiale de l'espace (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

7. *Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, troupes d'information :*

5-2-701 Troupes d'information concernant l'application des décisions de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues : b, c).

III. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COORDINATION ET LIAISON INTERINSTITUTIONS (BO/HB)

5-3-001 Collaboration avec les organisations intergouvernementales – notamment la BAsD –, les ONG, les groupements de la société civile, les institutions nationales et le secteur privé, pour l'application des décisions de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, c)

5-3-002 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies – notamment la Commission du développement durable et le PNUE – au sujet de l'examen décennal de la mise en œuvre d'Action 21 («Rio+10») et de la Commission du développement durable (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

5-3-003 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales comme l'ASEAN, la BIMST-EC, l'OCE, la SAARC et le SPECA et avec les ONG et le secteur privé, pour les questions relatives au renforcement des capacités dans le domaine du développement énergétique durable (5 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, c)

5-3-004 Collaboration avec les organisations intergouvernementales et les initiatives régionales – notamment le Comité des satellites d'observation de la Terre, la Conférence asiatique sur la télédétection, le Forum de l'Agence spatiale régionale Asie-Pacifique, la Coopération multilatérale Asie-Pacifique pour les techniques spatiales et leurs applications, le Sous-Comité de l'ASEAN sur les applications des techniques spatiales – pour les questions relatives aux applications des techniques spatiales (3 en 2002, 3 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

5-3-005 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies – notamment la Réunion interinstitutions du CAC sur les activités spatiales – pour les questions relatives aux applications des techniques spatiales (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

5-3-006 Organisation et service de la réunion de l'équipe spéciale interinstitutions sur le PRORESPACE, dans le cadre de la défense de l'environnement et du développement (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue : a)

5-3-007 Collaboration avec les organisations intergouvernementales – notamment l'ASEAN, la BAsD, le CCPM, la Commission du Mékong, le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, l'IOMAC, l'OCE, la SAARC, la SOPAC, la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental, le SPECA –, les institutions de recherche, les ONG et le secteur privé, pour les questions relatives à la mise en valeur durable des ressources foncières, hydrauliques et minérales (6 en 2002, 6 en 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, c)

- 5-3-008 Collaboration avec les institutions des Nations Unies/organismes de coordination et le Sous-Comité du CAC des ressources en eau, pour les activités régionales en rapport avec la Journée mondiale de l'eau (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: b)
- 5-3-009 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies – notamment le Sous-Comité du CAC de la mise en valeur des ressources hydrauliques et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes – pour les activités régionales en rapport avec la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles et les questions relatives aux ressources naturelles et à la prévention des catastrophes (3 en 2002, 3 en 2003) (BO) (réalisations attendues: b, c)
- 5-3-010 Appui technique et fonctionnel au Comité des typhons (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-3-011 Appui technique et fonctionnel au Groupe d'experts en cyclones tropicaux (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: a)
- 5-3-012 Organisation et service de l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'eau en Asie et dans le Pacifique (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: b)
- 5-3-013 Collaboration et appui fonctionnel au Groupe de travail thématique RCR de Rio+10 (2002, 2003) (BO) (réalisation attendue: b)

IV. COOPÉRATION TECHNIQUE (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements (nombre de missions):

- 5-4-101 Services consultatifs portant sur la gestion environnementale stratégique (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
- 5-4-102 Services consultatifs portant sur la mise en oeuvre de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 5-4-103 Services consultatifs portant sur la mise en valeur durable et la gestion des ressources énergétiques, les mesures favorisant le rendement énergétique au niveau de la gestion de l'offre et de la demande, et la promotion des techniques d'exploitation des énergies renouvelables (3 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
- 5-4-104 Services consultatifs portant sur les applications des techniques spatiales à l'environnement et au développement durable (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 5-4-105 Services consultatifs portant sur la mise en valeur et la gestion des ressources hydrauliques et minérales, la géologie environnementale et la prévention des catastrophes naturelles (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) (nombre d'activités et nombre de responsables à former) :

- 5-4-201 Réunions/ateliers sur la coopération environnementale en Asie du Nord-Est (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (60 participants) (réalisation attendue: b)
- 5-4-202 Ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux pour promouvoir la mise en oeuvre d'Action 21 et celle des décisions de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement (2000) (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (160 participants) (réalisations attendues: b, c)
- 5-4-203 Ateliers/formations régionaux et nationaux sur les politiques et stratégies relatives à l'énergie durable, au rendement énergétique et aux énergies renouvelables (4 en 2002, 4 en 2003) (BO/HB) (160 participants) (réalisation attendue: a)
- 5-4-204 Séminaires/ateliers sur la prévention des catastrophes naturelles, l'écogéologie et la géologie urbaine (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (100 participants) (réalisation attendue: a)

- 5-4-205 Réunions de groupes de travail régionaux sur les grands secteurs d'application des techniques spatiales (4 en 2002, 4 en 2003) (BO/HB) (100 participants) (réalisation attendue: b)
 - 5-4-206 Séminaires/ateliers régionaux sur le développement des applications des techniques spatiales au titre du Programme commun minimum (2002, 2003) (BO/HB) (30 participants) (réalisation attendue: a)
 - 5-4-207 Ateliers de formation sur les applications des techniques spatiales au développement durable et à la dépaupérisation (2002, 2003) (BO/HB) (30 participants) (réalisation attendue: a)
 - 5-4-208 Réunions du Forum de concertation pour l'harmonisation des actions régionales concernant les applications des techniques spatiales (2002, 2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisation attendue: b)
 - 5-4-209 Séminaires/ateliers sur la mise en valeur et la gestion des ressources hydrauliques et minérales (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (40 participants) (réalisations attendues: a, c)
3. *Bourses:*
- 5-4-301 Arrangements CTPD destinés à faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience ainsi que le transfert de technologie en matière de gestion environnementale, de mise en valeur durable des ressources hydrauliques, minérales et énergétiques, de sources d'énergie renouvelables et/ou de rendement énergétique (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
 - 5-4-302 Bourses de longue durée dans le domaine des applications des techniques spatiales (5 en 2002, 5 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
 - 5-4-303 Bourses de moyenne durée dans le domaine des applications des techniques spatiales (5 en 2002, 5 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
4. *Projets sur le terrain (nationaux, sous-régionaux, régionaux, interrégionaux):*
- 5-4-401 Projets régionaux de coopération sur les applications des techniques spatiales au développement durable et à la dépaupérisation au titre du Programme commun minimum du PRORESpace (phase II) (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)

Sous-programme 6. Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel

Introduction

L'exécution de ce sous-programme relève de la Division des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel.

Le principal objectif du sous-programme est de développer les transports, les communications, le tourisme et les infrastructures de manière durable, efficace, écologiquement rationnelle et socialement acceptable dans le cadre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1997-2006) et du Plan d'action pour un développement touristique viable dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005).

Les activités visent à aider les pays de la région à établir et à rendre opérationnel un réseau de transport intégré qui facilitera la mobilité, le commerce et le tourisme moyennant la mise en service des tronçons manquants et l'amélioration de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ainsi que des liaisons maritimes et intermodales, notamment des ports. Elles visent à rendre les transports plus efficaces en identifiant les obstacles matériels et non matériels et en les éliminant, ainsi qu'en renforçant les ressources humaines afin de traiter plus efficacement les questions de logistique, de facilitation, de commercialisation et de mondialisation des transports. On veillera tout particulièrement à parvenir à une croissance touristique viable en renforçant les capacités décisionnelles et en resserrant les liens de coopération régionale au moyen, par exemple, du Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques (APETIT).

Le sous-programme appuiera la mise en place de systèmes de transport fiables et viables en aidant les pays à mettre au point et en application des plans, règles et règlements destinés à assurer la sécurité des transports, en adoptant une approche intégrée et interactive pour la planification des transports urbains et en atténuant l'impact des transports sur l'environnement. On veillera aussi à prendre en compte les préoccupations sociales dans les politiques concernant les transports, le tourisme et le développement infrastructurel moyennant, par exemple, une approche participative axée sur l'être humain.

On y parviendra par l'organisation de réunions intergouvernementales et de réunions d'experts; la collecte, l'analyse et la diffusion de données et d'informations sur les transports, les communications et le tourisme pour faire mieux comprendre les grands problèmes régionaux et les stratégies durables de développement; la promotion de la coopération régionale et sous-régionale pour répondre aux problèmes communs, notamment celui du manque de ressources; la mise au point et la fourniture d'outils de formation et l'offre de services consultatifs pour renforcer les capacités dans le domaine des transports, des communications et du tourisme; la collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, les associations régionales et les ONG, y compris le secteur privé.

Les changements d'orientation et de priorité du sous-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 comprennent l'utilisation accrue de l'Internet pour la diffusion des résultats des activités du sous-programme; des stratégies visant à faciliter le resserrement de la coopération et les échanges d'information entre les principaux acteurs du secteur des transports à l'occasion, notamment, de réunions des directeurs des chemins de fer et des départements des ponts et chaussées, d'un forum tripartite regroupant armateurs, chargeurs et ports, et de réunions régionales d'associations de transitaires; le redoublement des efforts pour accroître la coopération entre l'ONU et le monde des affaires, suivant les directives énoncées par le Secrétaire général; une importance accrue accordée aux aspects institutionnels s'agissant de la participation des parties intéressées au processus décisionnel et au cycle des projets; une meilleure intégration des préoccupations sociales dans les politiques concernant les transports, le tourisme et le développement infrastructurel; une importance accrue accordée à la mise en valeur des ressources humaines et à la formation; un recentrage vers l'application de la téléinformatique dans les domaines des transports et des systèmes logistiques, les systèmes de transport intelligents et le tourisme.

Objectif de l'exercice biennal, réalisations attendues et indicateurs de performance

Par la réalisation de l'objectif énoncé dans le tableau ci-après, le sous-programme bénéficiera aux décideurs principaux, aux conseillers en matière décisionnelle et aux autres parties intéressées en mesure de susciter des réorientations ou de les influencer, ainsi qu'aux entreprises commerciales des secteurs public et privé. Des activités seront ensuite conçues dans le but d'aider les responsables chargés de l'exécution concrète des programmes et projets. Les produits du sous-programme seront également utilisés par les organisations internationales, les organisations intergouvernementales, les instituts d'enseignement, de recherche et de formation, les institutions professionnelles, les ONG et les autres groupes de la société civile, ainsi que le secteur privé. On s'attachera toujours spécialement à répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement ainsi que des pays à économie en transition.

Les réalisations attendues peuvent être tributaires de facteurs externes importants tels que la volonté et la détermination des gouvernements des membres désireux de créer un environnement propice à l'amélioration des systèmes de transport et de logistique; la nécessité que tous les pays traversés par un couloir facilitent les déplacements transfrontières et le transit; la participation effective des intéressés au processus décisionnel; la volonté et l'engagement des gouvernements d'incorporer les questions d'environnement et de sécurité et les questions sociales dans les programmes nationaux; la fourniture/disponibilité de l'infrastructure pour les TI et l'existence de ressources extrabudgétaires. La plus grande reconnaissance par les gouvernements des membres de l'importance de la coopération économique régionale à l'époque de la mondialisation est l'un des grands changements qui contribueraient positivement à la réalisation de l'objectif du sous-programme.

Pour l'exercice biennal 2002-2003, l'objectif et les réalisations attendues et les indicateurs de performance correspondants sont les suivants:

Objectif: Développer les transports, les communications, le tourisme et les infrastructures de manière durable, efficace, écologiquement rationnelle et socialement acceptable dans le cadre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (1997-2006) et du Plan d'action pour un développement touristique viable dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005)

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
a) Amélioration de l'infrastructure des transports, de l'entretien et des transports intermodaux.	i) Le nombre de pays indiquant que les recommandations émanant des réunions d'organes délibérants et d'autres activités ont été dûment intégrées dans les actions planifiées aux niveaux national et sous-régional; ii) Le nombre de pays ayant adopté des réformes pour assurer l'entretien durable de l'infrastructure des transports.
b) Renforcement de la capacité d'améliorer l'efficacité des opérations de transport grâce à la réduction des obstacles matériels et non matériels aux transports; amélioration de la logistique des transports; sensibilisation accrue aux politiques concernant la téléinformatique et à leurs applications; capacité accrue à exécuter des programmes de formation concernant les transports; renforcement de la participation des principales parties concernées par les opérations de transport.	i) Le nombre de pays prenant des mesures pour améliorer la logistique des transports, notamment le transport multimodal, la facilitation des mouvements de marchandises, de personnes et de véhicules à travers les frontières et en transit, et la participation du secteur privé; ii) Les plans d'action établis pour régler les problèmes de téléinformatique dans le secteur des transports et les autres secteurs infrastructurels; iii) Le nombre de pays fournissant des outils de formation mis au point par la CESAP; iv) Le nombre de pays dans lesquels des fonctionnaires ou des responsables du secteur privé ou des ONG et des organisations communautaires indiquent que la participation aux programmes concernant les transports a aidé à promouvoir un développement coordonné des politiques.
c) Renforcement des capacités des planificateurs du tourisme en matière de formulation et de planification des politiques générales, et resserrement de la coopération entre les organismes et organisations de tourisme et les instituts d'enseignement et de formation.	i) Les mesures prises par les pays à la suite des services consultatifs, des formations de groupe et des réunions conjointes; ii) La participation active des pays aux activités lancées dans le cadre d'APETIT et de la CTPD.
d) Sensibilisation accrue aux problèmes d'environnement et de sécurité, aux répercussions sociales et aux autres effets des transports, du tourisme et des autres infrastructures; amélioration des capacités aux fins de la mise au point des politiques destinées à traiter de ces questions sur une base durable.	i) Les activités de suivi lancées par les pays pour améliorer la sécurité dans le secteur des transports; ii) Le nombre de pays indiquant que les recommandations visant à institutionnaliser les approches intégrées et interactives de la planification des transports ont bien été appliquées;

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
	iii) Le nombre de pays signalant l'adoption de politiques et de plans en vue d'encourager l'utilisation de modes de transport écologiques; iv) Les mesures de suivi prises par les pays membres pour l'adoption de politiques et de concepts propres à réduire l'impact environnemental du développement des transports et des opérations de transport; v) Le nombre de pays prenant connaissance des approches participatives au développement infrastructurel; vi) Les plans d'action mis sur pied pour traiter les questions sociales et dont la CESAP assure la promotion.

Produits

I. SERVICE DES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES ORGANISMES D'EXPERTS (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

6-1-101 Plénière et comités (2002) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisations attendues: a, b, c, d)

6-1-102 Plénière et comités (2003) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisations attendues: a, b, c, d)

b) Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel :

6-1-103 Plénière (2002) (6 séances) (réalisations attendues: a, b, c, d)

6-1-104 Plénière (2003) (6 séances) (réalisations attendues: a, b, c, d)

2. Documentation à l'intention des organes délibérants :

a) Commission :

6-1-201 Rapport du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel (2002, 2003) (réalisations attendues: a, b, c, d)

6-1-202 Rapport sur l'application de la résolution 48/11 de la Commission sur les modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation et de la résolution 52/9 de la Commission relative aux ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe (2002) (réalisations attendues: a, b)

6-1-203 Rapport sur le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (2002, 2003) (réalisations attendues: a, b, d)

b) Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel :

6-1-204 Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (2002, 2003) (réalisations attendues: a, b, c, d)

6-1-205 Rapports sur les questions de transport, de communication, de tourisme et de développement infrastructurel (4 en 2002, 4 en 2003) (réalisations attendues: a, b, c, d)

6-1-206 Rapport sur la mise en œuvre du Programme spécial CESAP-CEE pour les économies d'Asie centrale dans le domaine des transports et du franchissement des frontières (2003) (réalisations attendues: a, b)

3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes (produits intermédiaires):*

- 6-1-301 Groupe spécial d'experts sur la mise en réseau des institutions de transport fluvial et de dragage (2003) (réalisation attendue: b)

II. AUTRES ACTIVITÉS DE FOND (BO/HB)

1. *Publications périodiques prescrites :*

- 6-2-101 *Review of the Developments in Transport, Communications and Other Infrastructure* (2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, d)
- 6-2-102 *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific* (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, d)
- 6-2-103 *ESCAP Tourism Review* (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)

3. *Publications non périodiques prescrites:*

- 6-2-301 Réseau révisé de la Route d'Asie (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: a)
- 6-2-302 Directives sur l'évaluation des coûts des accidents de la circulation (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: d)
- 6-2-303 Développement du Chemin de fer transasiatique (2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b)
- 6-2-304 Promotion du tourisme le long des itinéraires du Chemin de fer transasiatique (2003) (BO/HB) (réalisations attendues: c, d)
- 6-2-305 Matériel de formation sur le transport multimodal et la logistique (2002) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 6-2-306 Manuel sur la modernisation des transports fluviaux en vue de leur intégration aux systèmes de transport multimodal (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 6-2-307 Choix en matière de planification des transports urbains aux fins du développement durable (2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, d)
- 6-2-308 Questions de politique générale concernant le tourisme sans obstacles pour les handicapés et les personnes âgées (2002) (BO/HB) (réalisations attendues: c, d)
- 6-2-309 Questions de politique générale concernant le développement viable du tourisme (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)

4. *Publications non périodiques facultatives:*

- 6-2-401 Évaluation économique des projets de développement des infrastructures ferroviaires (2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, d)

5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) (nombre d'activités pour chaque type) :*

- 6-2-501 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur les transports, les communications, le tourisme et le développement infrastructurel <<http://www.unescap.org/tctd/>> (mise à jour trimestrielle, 2002-2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, c, d)
- 6-2-502 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique <<http://www.unescap.org/tctd.rap-tab.htm>> (mise à jour semestrielle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, c, d)
- 6-2-503 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur la Route d'Asie <<http://www.unescap.org/tctd/ah.htm>> (mise à jour semestrielle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, d)

6-2-504 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur le Chemin de fer transasiatique <<http://www.unescap.org/tctd/tar>> (mise à jour semestrielle, 2002-2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, d)

9. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.):*

6-2-901 Perfectionnement et mise à jour de la base de données CESAP sur les transports et les infrastructures (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, d)

6-2-902 Mise à jour de l'information maritime sur l'Internet (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

6-2-903 Directives pour l'amélioration des moyens logistiques pour l'expansion des zones desservies par les ports (2002) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b)

6-2-904 Diffusion des matériels didactiques en rapport avec les négociations de l'OMC concernant le commerce et les services (transport maritime) (2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)

III. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COORDINATION ET LIAISON INTERINSTITUTIONS (BO/HB)

6-3-001 Collaboration avec les organisations intergouvernementales – notamment l'APEC, l'ASEAN, la Banque mondiale, la BASD, la BERD, la BIMST-EC, la BisD, la CEI, la CM, l'OCDE, l'OCE, l'OSShD, la SAARC, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, la TAP et l'UE – pour la mise en œuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (6 en 2002, 7 en 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, d)

6-3-002 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies – notamment les autres commissions régionales, la CNUCED, le PNUD, le Secrétariat du Programme du PNUD relatif à la mise en valeur de la région du Tumen, la CNUDCI, l'OIT, l'OACI, l'UIT, l'OMI, l'UPU et la Banque mondiale – pour la mise en œuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (3 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, d)

6-3-003 Collaboration avec les ONG – notamment l'AFFA, l'AICCF, l'AIP, l'AIPCN, l'AIPCR, l'APAA, l'ASCOBIPS, la Conférence Asie-Pacifique sur le transport et l'environnement, le Conseil du développement mondial, le Fonds infrastructurel mondial, la FASA, la FIATA, la FRI, l'IRU, le Partenariat mondial pour la sécurité routière et l'UIC – pour la mise en œuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (5 en 2002, 2 en 2003) (BO) (réalisations attendues: a, b, d)

6-3-004 Collaboration avec le secteur privé – notamment l'AIDA – pour la mise en œuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b)

6-3-005 Collaboration avec l'OMT, la PATA et les autres organisations compétentes en matière de développement touristique (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: c)

6-3-006 Participation au réseau de centres d'excellence pour la planification des transports urbains aux fins de l'échange de données d'expérience au niveau régional concernant les choix à faire en vue du développement durable des transports et de l'amélioration de l'enseignement, de la formation et de la recherche (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, d)

6-3-007 Participation aux activités du Programme spécial CESAP-CEE pour les économies d'Asie centrale, y compris la participation du secrétariat au Groupe de travail du projet du SPECA pour les transports et les points de passage frontaliers (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b)

IV. COOPÉRATION TECHNIQUE (BO/HB)

1. *Services consultatifs à la demande des gouvernements (nombre de missions):*

- 6-4-101 Services consultatifs portant sur le développement des transports terrestres (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, d)
- 6-4-102 Services consultatifs portant sur la facilitation des transports (2002, 2003) (BO/HB) (réalisation attendue: b)
- 6-4-103 Services consultatifs portant sur le transport maritime et le développement portuaire (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b)
- 6-4-104 Services consultatifs portant sur le développement du transport par voie d'eau intérieure (2002) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b)
- 6-4-105 Services consultatifs portant sur le transport multimodal et la logistique (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, d)
- 6-4-106 Services consultatifs portant sur le développement durable des transports (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, d)
- 6-4-107 Services consultatifs portant sur la participation du secteur privé au développement des infrastructures (2003) (BO/HB) (réalisations attendues: b, d)
- 6-4-108 Services consultatifs portant sur la téléinformatique dans les secteurs infrastructurels (2003) (BO/HB) (réalisations attendues: a, b, d)
- 6-4-109 Services consultatifs portant sur le renforcement des capacités nationales aux fins du développement touristique viable (2002) (BO/HB) (réalisations attendues: c, d)

2. *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) (nombre d'activités et nombre de responsables à former) :*

- 6-4-201 Séminaires/ateliers sur le développement des infrastructures, l'entretien et la facilitation des transports (2002, 2003) (BO/HB) (80 participants) (réalisations attendues: a, b, d)
- 6-4-202 Séminaires/ateliers sur l'utilisation de la téléinformatique pour le développement des moyens et services infrastructurels (2002, 2003) (BO/HB) (80 participants) (réalisations attendues: a, b, d)
- 6-4-203 Ateliers de formation sur le développement durable des transports (2002) (BO/HB) (20 participants) (réalisations attendues: a, b, d)
- 6-4-204 Séminaire/atelier sur la promotion de la participation du secteur privé au développement infrastructurel (2002) (BO/HB) (25 participants) (réalisations attendues: a, b, d)
- 6-4-205 Séminaire sur la planification participative et la gestion des différends dans le développement infrastructurel (2002) (BO/HB) (25 participants) (réalisations attendues: b, d)
- 6-4-206 Séminaire sur les infrastructures et la logistique à l'appui du développement au niveau infranational (2003) (BO/HB) (25 participants) (réalisations attendues: b, d)
- 6-4-207 Forum tripartite entre armateurs, chargeurs et ports (2002) (BO/HB) (50 participants) (réalisation attendue: b)
- 6-4-208 Séminaire sur la participation du secteur privé dans les ports (2002) (BO/HB) (40 participants) (réalisations attendues: a, b, d)
- 6-4-209 Séminaire régional sur la libéralisation des services maritimes (2002) (BO/HB) (50 participants) (réalisations attendues: a, b)

- 6-4-210 Séminaire sur l'amélioration des moyens logistiques dans les ports (2003) (BO/HB) (30 participants) (réalisations attendues: a, b)
- 6-4-211 Séminaires et ateliers sur les opérations de transit, le transport multimodal et la logistique (2002, 2003) (BO/HB) (80 participants) (réalisation attendue: b)
- 6-4-212 Réunion régionale des associations de transitaires (2002) (BO/HB) (30 participants) (réalisation attendue: b)
- 6-4-213 Forum régional sur la planification, la formation et l'utilisation de la main-d'œuvre maritime (2003) (BO/HB) (80 participants) (réalisation attendue: b)
- 6-4-214 Séminaire sur la navigation commerciale sur les cours d'eau internationaux (2002) (BO/HB) (25 participants) (réalisations attendues: a, b)
- 6-4-215 Séminaire sur l'intégration des infrastructures de transport fluvial dans les réseaux de transport intermodal (2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisations attendues: a, b)
- 6-4-216 Séminaires sur le renforcement des capacités nationales aux fins du développement touristique viable (2002, 2003) (BO/HB) (100 participants) (réalisations attendues: c, d)
- 6-4-217 Réunions régionales sur l'enseignement et la formation touristiques (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (150 participants) (réalisation attendue: c)
- 6-4-218 Réunions régionales sur la promotion du tourisme dans la sous-région Bassin du Mékong (2002, 2003) (BO/HB) (100 participants) (réalisation attendue: c)
- 6-4-219 Séminaire régional sur le tourisme sans obstacles pour les handicapés et les personnes âgées (2002) (BO/HB) (30 participants) (réalisations attendues: c, d)
- 6-4-220 Réunion des directeurs des chemins de fer (2003) (BO/HB) (40 participants) (réalisations attendues: a, b)
- 6-4-221 Réunions des directeurs des départements des ponts et chaussées (2002, 2003) (BO/HB) (60 participants) (réalisations attendues: a, b)
- 6-4-222 Séminaire/atelier sur les transports écologiques et sûrs (2002, 2003) (BO/HB) (30 participants) (réalisation attendue: d)

3. Bourses d'études

- 6-4-301 Arrangements de CTPD sur le développement et la formation touristiques (2002, 2003) (BO/HB) (20 participants) (réalisations attendues: c, d)

Sous-programme 7. Statistiques

Introduction

Le sous-programme, placé sous la direction du Comité de statistique, vise à exécuter les activités décidées par le Comité aux termes de son mandat, sous la responsabilité de la Division de statistique. Le Comité, agissant en tant que pôle du développement statistique régional, a entre autres les fonctions suivantes : a) examiner et analyser les progrès du développement statistique dans la région; b) jouer le rôle central dans la promotion d'une étroite coordination pour tous les aspects des activités statistiques des institutions spécialisées, des organismes des Nations Unies et autres organisations internationales concernés touchant leurs travaux dans la région de l'Asie et du Pacifique, notamment en vue de mieux harmoniser les concepts et les définitions, de minimaliser la charge de travail correspondante des bureaux statistiques nationaux et de maximaliser l'efficacité des activités de coopération technique; c) examiner et évaluer les activités du secrétariat dans les domaines des statistiques et du traitement informatisé de l'information, donner des directives concernant les travaux du secrétariat; d) collaborer étroitement avec les autres organismes subsidiaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et coordonner ses activités avec eux.

Le sous-programme vise à améliorer les capacités statistiques des pays et zones de la région dans l'optique d'une prise de décisions rationnelle, à y promouvoir l'utilisation des technologies de l'information dans le secteur public et à rendre les éléments d'information statistique comparables sur la région largement et rapidement disponibles.

S'agissant d'améliorer les capacités statistiques, on s'efforcera d'aider les pays à renforcer leur infrastructure statistique nationale et à favoriser une amélioration de la qualité des statistiques, une comparabilité internationale des données et une application appropriée des nouvelles techniques. Les changements devraient se faire grâce à l'échange d'informations et de données d'expérience sur les activités et méthodes statistiques des pays, en tirant parti des réunions techniques et des services consultatifs appropriés. Le respect des normes internationales favorise la qualité des données et la comparabilité sur le plan international; c'est pourquoi les pays devraient être encouragés à participer à l'élaboration, à la révision, à la mise à l'essai et à l'application des normes statistiques internationales et aidés pour ce faire. La diffusion de données statistiques sur les pays de la région permet de fournir aux utilisateurs des données sur les différents pays. Elle contribue aussi à mieux mettre en évidence les lacunes et donc à encourager les pays à y remédier. Les bureaux statistiques nationaux sont en général à l'avant-garde en matière d'utilisation de l'informatique; l'arrivée des technologies de l'information (TI) les a donc aidés à mieux se rendre compte de leurs possibilités de fournir des services statistiques aux utilisateurs. Toutefois, la rapidité du rythme de développement des TI, en sollicitant au maximum les capacités du secteur public, n'a pas permis d'exploiter à fond ces possibilités; c'est pourquoi les efforts du secrétariat pour favoriser l'application de cette technologie sont bien accueillis. Les grandes mutations que favorise le sous-programme (acquisition de connaissances nouvelles et partage de données d'expérience) contribueront à améliorer les capacités nationales pour la fourniture de services statistiques.

Objectif de l'exercice biennal, réalisations attendues et indicateurs de performance

Par la réalisation de l'objectif énoncé dans le tableau ci-après, le sous-programme bénéficiera aux organisations statistiques nationales ainsi qu'aux entités des secteurs public et privé qui en utilisent directement les produits en tenant les statisticiens au courant de l'évolution des normes et méthodes statistiques internationales ainsi que des applications des technologies de l'information; il répondra aussi aux besoins des utilisateurs en général en mettant à leur disposition des données statistiques sur les pays de la région.

S'agissant des réalisations attendues, la mesure du succès dépendra de la volonté des gouvernements des membres d'accorder la priorité au développement statistique dans les plans de développement nationaux; du niveau de coopération obtenu de diverses organisations appartenant au système des Nations Unies ou non, y compris des ONG concernées par le développement statistique dans la région; et de la disposition du Conseil d'administration de l'ISAP à faire refléter les décisions et recommandations du Comité de statistique dans les programmes de formation destinés aux statisticiens de l'Asie et du Pacifique. Le degré de réussite peut aussi être influencé par l'existence de ressources extrabudgétaires pour étayer les travaux menés au titre du sous-programme. La détermination des gouvernements des membres à veiller à la fourniture régulière d'informations pertinentes au secrétariat en temps voulu constitue un autre facteur externe important.

Objectif: Améliorer les capacités statistiques des pays et zones de la région dans l'optique d'une prise de décisions rationnelle, y promouvoir l'utilisation des technologies de l'information dans le secteur public et rendre les éléments d'information statistique comparables sur la région largement et rapidement disponibles.

<i>Réalisations attendues</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
a) Augmentation des capacités de la région, notamment celles des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, pour l'identification, le rassemblement, le traitement, l'analyse et l'utilisation des données nécessaires au développement national, y compris la capacité à analyser les questions de sexospécificité, les caractéristiques de la pauvreté et les nouveaux problèmes économiques et sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> i) Le volume des données de qualité, surtout celles d'intérêt immédiat, produites par les pays de la région; ii) Le nombre de pays appliquant la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et le Système général de diffusion des données (SGDD); iii) Le nombre de pays ayant une politique en matière de sexospécificité et de pauvreté reposant sur des données probantes; iv) Le nombre de participants, spécialement des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement, qui indiquent que les réunions et les activités de formation de la CESAP ont contribué sensiblement à renforcer leur capacité.
b) Amélioration de la coordination, de la collaboration et du partage de l'information en matière de développement des statistiques et de normes statistiques dans la région, et amélioration de la disponibilité de données statistiques comparables sur les pays de la région.	<ul style="list-style-type: none"> i) Les documents fournis par les pays de la région à l'occasion de sessions d'organes délibérants et de réunions techniques; ii) Le niveau de participation des pays et institutions aux rencontres régionales sur les statistiques; iii) La qualité et la quantité de données diffusées par le secrétariat ou qui y sont disponibles; iv) Le nombre d'utilisateurs des publications statistiques de la CESAP qui indiquent, dans les formules d'évaluation, que les données et les informations fournies par la CESAP étaient utiles pour leurs travaux; v) Le nombre de programmes et activités établis en commun par la CESAP et d'autres organismes; vi) Le nombre de consultations de la page d'accueil de la CESAP consacrée aux statistiques.
c) Planification plus systématique en matière de TI et adoption de politiques plus cohérentes dans ce domaine.	<ul style="list-style-type: none"> i) Le nombre de pays et de services statistiques nationaux ayant adopté des plans et stratégies en matière de TI; ii) Le nombre de sites Web se rapportant aux statistiques nationales et aux TI dans la région.

Produits

I. SERVICE DES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET DES ORGANISMES D'EXPERTS (BO)

1. Service fonctionnel des réunions :

a) Commission :

7-1-101 Plénière et comités (2002) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisations attendues : a, b, c)

7-1-102 Plénière et comités (2003) (8 séances : 6 en plénière, 2 en comité) (réalisations attendues : a, b, c)

b) Comité de statistique :

7-1-103 Plénière (2002) (6 séances) (réalisations attendues : a, b, c)

2. *Documentation à l'intention des organes délibérants* :

a) Commission :

7-1-201 Rapport sur les questions de statistique (2002) (réalisations attendues : a, b, c)

7-1-202 Rapport du Comité de statistique (2003) (réalisations attendues : a, b, c)

b) Comité de statistique :

7-1-203 Rapport du Groupe d'experts des statistiques (2002) (BO) (réalisations attendues : a, b, c)

7-1-204 Rapports sur des questions relatives aux statistiques (4 en 2002) (réalisations attendues : a, b, c)

7-1-205 Rapport sur les questions d'informatisation du secteur public qui touchent les bureaux statistiques nationaux (2002) (réalisations attendues : a, c)

7-1-206 Rapport sur les activités du secrétariat depuis la douzième session du Comité (2002) (réalisations attendues : a, b, c)

3. *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes (produits intermédiaires)* :

7-1-301 Groupe d'experts des statistiques (2003) (réalisations attendues : a, b, c)

II. AUTRES ACTIVITÉS DE FOND (BO)

1. *Publications périodiques prescrites* :

7-2-101 *Statistical Newsletter* (4 en 2002, 4 en 2003) (réalisations attendues : a, b, c)

7-2-102 *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique* (2002, 2003) (réalisation attendue : b)

7-2-103 *Statistiques du commerce extérieur de l'Asie et du Pacifique* (2003) (réalisation attendue : b)

7-2-104 *Statistical Indicators for Asia and the Pacific* (4 en 2002, 4 en 2003) (réalisation attendue : b)

7-2-105 *Asia-Pacific in Figures* (2002, 2003) (réalisation attendue : b)

5. *Productions électroniques, audio et vidéo (films, bandes vidéo, émissions radiodiffusées, actualités vidéo, documentaires et longs-métrages notamment) (nombre d'activités de chaque type)*:

7-2-501 Page d'accueil CESAP (World Wide Web) sur les statistiques <<http://www.unescap.org/stat>> (mise à jour hebdomadaire, 2002-2003) (réalisations attendues : a, b, c)

6. *Expositions* :

7-2-601 Exposition pour le Comité de statistique (2002) (réalisations attendues : a, b, c)

7. *Plaquettes, brochures, fiches de synthèse, planches murales, troussees d'information* :

7-2-701 Fiches de synthèse sur les statistiques générales et thématiques (2002, 2003) (réalisation attendue : b)

9. *Supports techniques à l'intention des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels, etc.)*:

7-2-901 Données diffusées par médias électroniques (Internet, cédéroms, disquettes, etc.) (2002, 2003) (réalisation attendue : b)

- 7-2-902 Exploitation et tenue du Système d'information statistique de la CESAP (2002, 2003) (réalisation attendue : b)
- 7-2-903 Traitement des demandes ponctuelles d'information statistique émanant d'utilisateurs extérieurs (2002, 2003) (réalisation attendue : b)

III. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COORDINATION ET LIAISON INTERINSTITUTIONS (BO/HB)

- 7-3-001 Collaboration avec les organisations nationales et supranationales n'appartenant pas au système des Nations Unies, notamment le Centre Orient-Occident, le Secrétariat de l'ASEAN et la Communauté du Pacifique (4 en 2002, 3 en 2003) (BO) (réalisations attendues : a, b, c)
- 7-3-002 Collaboration avec les ONG, notamment l'Institut international de statistique (2003) (BO) (réalisations attendues : a, b, c)
- 7-3-003 Collaboration avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, notamment la Commission de statistique de l'ONU, les conférences régionales de statisticiens et la Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique de la FAO (1 en 2002, 2 en 2003) (BO) (réalisations attendues : a, b, c)
- 7-3-004 Collaboration avec le Sous-Comité CAC des activités statistiques (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues : a, b, c)
- 7-3-005 Appui technique et fonctionnel aux équipes FNUAP de services techniques de pays dans la région (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (réalisations attendues : a, b, c)
- 7-3-006 Appui technique et fonctionnel à l'ISAP, notamment une aide pour l'organisation de la formation de groupe (2002, 2003) (BO) (réalisations attendues : a, b, c)

IV. COOPÉRATION TECHNIQUE (BO/HB)

1. Services consultatifs à la demande des gouvernements (nombre de missions):

- 7-4-101 Services consultatifs sur les statistiques sexospécifiques et autres aspects des statistiques et indicateurs socioéconomiques et sur l'application des technologies de l'information (2002, 2003) (BO/HB) (réalisations attendues : a, b, c)

2. Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) (nombre de réunions et nombre de responsables à former):

- 7-4-201 Ateliers régionaux/sous-régionaux sur les questions sexospécifiques et autres aspects des statistiques sociales et démographiques, y compris le suivi de conférences mondiales (2002, 2003) (BO/HB) (40 participants) (réalisations attendues : a, b, c)
- 7-4-202 Ateliers régionaux/sous-régionaux sur les statistiques économiques et environnementales, et notamment la comptabilité nationale et la comptabilité environnementale, et sur l'application des technologies de l'information (2 en 2002, 2 en 2003) (BO/HB) (80 participants) (réalisations attendues : a, b, c)

Annexe II

**ÉTAT DES INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES MESURES
ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION**

1. Les résolutions adoptées par la Commission à sa cinquante-septième session n'entraîneront pas de coûts supplémentaires au regard du budget ordinaire de l'ONU.
2. Il conviendra de se procurer des ressources extrabudgétaires pour mettre en oeuvre les activités prévues dans les résolutions adoptées à la cinquante-septième session de la Commission.

Annexe III

RÉUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AD HOC

<i>Organe subsidiaire/conférence ministérielle et membres du bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport¹</i>
<p>Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel</p> <p><i>Président:</i> M. Rama Chandran (Inde)</p> <p><i>Vice-Présidents:</i> A. Andrew De Silva (Sri Lanka) Krisnee Varanusupakul (Thaïlande) Metin Kati (Turquie)</p> <p><i>Rapporteur:</i> Hans de Jong (Pays-Bas)</p>	<p>Troisième session Bangkok 15-17 novembre 2000</p>	E/ESCAP/1212
<p>Comité de statistique</p> <p><i>Président:</i> Paul Cheung (Singapour)</p> <p><i>Vice-Présidents:</i> Tim Skinner (Australie) Timoci Bainimarama (Fidji) Frederick W.H. Ho [Hong Kong (Chine)]</p> <p><i>Vice-Président et Rapporteur:</i> Ch. Davaasuren (Mongolie)</p>	<p>Douzième session Bangkok 29 novembre-1^{er} décembre 2000</p>	E/ESCAP/1214
<p>Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine</p> <p><i>Président:</i> Mojtaba Khalesi (République islamique d'Iran)</p> <p><i>Vice-Président:</i> Nathanon Thavisin (Thaïlande)</p> <p><i>Rapporteur:</i> Tomas Osias (Philippines)</p>	<p>Troisième session Bangkok 6-8 décembre 2000</p>	E/ESCAP/1208

¹ On pourra se procurer auprès du Bureau des commissions régionales, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, des exemplaires des rapports qu'on n'aurait pas pu obtenir par les circuits de distribution habituels à New York ou à l'Office des Nations Unies à Genève.

<i>Organe subsidiaire/conférence ministérielle et membres du bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport¹</i>
Comité de la coopération économique régionale	Huitième session Bangkok 14-16 mars 2001	E/ESCAP/1201
<i>Président:</i> Abdul Reza Ghofrani (République islamique d'Iran)		
<i>Vice-Présidents:</i> Hiralal Singh Dongol (Népal) Nguyen Quoc Dung (Viet Nam)		
Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral	Cinquième session Bangkok 20 et 21 février 2001	E/ESCAP/1216
<i>Président:</i> Dasho Ugyen Tshering (Bhoutan)		
<i>Vice-Président:</i> Souphanh Keomixay (République démocratique populaire lao)		
<i>Rapporteur:</i> Noumea Simi (Samoa)		
Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000)	Kitakyushu (Japon) 31 août-5 septembre 2000	E/ESCAP/1205
<i>Président:</i> Yoriko Kawaguchi (Japon)		
<i>Vice-Présidents:</i> H.N. Ashequr Rahman (Bangladesh) Mareth Mok (Cambodge) Zhu Guangyao (Chine) Aleksey Filippovich Poryadin (Fédération de Russie) Ratu Tu'uakitau Cokanauto (Fidji) Norman George (Iles Cook) T.R. Baalu (Inde) A. Sonny Keraf (Indonésie) Serikbek Daukeyev (Kazakhstan) Alykulov Tynybek (Kirghizistan)		

Kakaotika Tekee
(Kiribati)

Dato Hieng-Ding Law
(Malaisie)

Ulambayar Barsbold
(Mongolie)

Shiva Raj Joshi
(Népal)

Sherimbetov Khalilulla Sertimovich
(Ouzbékistan)

Herowa Agiwa
(Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Jan Pronk
(Pays-Bas)

Myung Ja Kim
(République de Corée)

Souli Nanthavong
(République démocratique populaire lao)

Matataualiitia Afa Lesa
(Samoa)

Yock Suan Lee
(Singapour)

Shokirov Usmonkul
(Tadjikistan)

Tu'l'afitu
(Tonga)

Begench Atamuradov
(Turkménistan)

Fevzi Aytekin
(Turquie)

Teleke Peleti Lauti
(Tuvalu)

Maxime Carlot Korman
(Vanuatu)

Chu Tuan Nha
(Viet Nam)

Rapporteur: Yousef Hojjat
(République islamique d'Iran)

Annexe IV

PUBLICATIONS DESTINÉES À LA VENTE ET DOCUMENTS DE LA COMMISSION

A. Publications destinées à la vente

<i>Titre</i>	<i>Publications de: Nations Unies (numéro de vente)</i>
<i>A Review of Regional and Subregional Agreements on Land Transport Routes: Issues and Alternative Frameworks</i>	E.00.II.F.36
<i>Asian and Pacific Decade of Disabled Persons: Mid-point: Country Perspectives</i>	E.00.II.F.17
<i>Asia-Pacific Development Journal</i> Vol. 7, n° 1, juin 2000 Vol. 7, n° 2, décembre 2000	E.01.II.F.2 E.01.II.F.3
<i>Asia-Pacific in Figures, 2000</i>	E.01.II.F.17
<i>Assessment of Water Resources and Water Demand by User Sector in Nepal</i>	E.00.II.F.59
<i>Atlas of Mineral Resources of the ESCAP Region</i> Vol. 15, <i>Geology and Mineral Resources of Azerbaijan</i>	E.00.II.F.21
<i>Bringing the Beijing Platform for Action to the Grass Roots: Promoting NGO- Government Collaboration in the Implementation of the Jakarta Declaration for the Advancement of Women in Asia and the Pacific and the Global Platform for Action</i> (Government-NGO Cooperation Series, n° 5)	E.00.II.F.42
<i>Commercialization of Renewable Energy Technologies for Sustainable Development</i> (Energy Resources Development Series, n° 37)	E.00.II.F.25
<i>Second Ministerial Conference on Space Applications for Sustainable Development in Asia and the Pacific, 15-20 November 1999, New Delhi: Delhi Declaration and Strategy and Action Plan on Space Technology Applications in Asia and the Pacific for the New Millennium</i>	E.00.II.F.61
<i>Development of Asia-Europe Rail Container Transport through Block-trains: Northern Corridor of the Trans-Asian Railway</i>	E.00.II.F.35
<i>Directory of Sources of Fertilizer-related Information with Special Reference to Asia and the Pacific</i>	E.01.II.F.15
<i>Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2000</i>	E.00.II.F.19
<i>Guidelines on the Implementation of the Macao Plan of Action on Ageing for Asia and the Pacific</i>	E.00.II.F.60
<i>Interrelationship between Trade and Environment in Asia and the Pacific</i>	E.00.II.F.38
<i>Monitoring Reproductive Health</i> (Asian Population Studies Series, n° 155)	E.00.II.F.58
<i>Options for Exchange Rate Policy</i> (Least Developed Countries Series, n° 3)	E.00.II.F.41
<i>Principles and Practices of Water Allocation among Water-use Sectors</i> (Water Resources Series, n° 80)	E.00.II.F.54
<i>Promotion of Foreign Direct Investment: Lessons for Economies in Transition</i>	E.00.II.F.37

<i>Titre</i>	<i>Publications des Nations Unies (numéro de vente)</i>
<i>Second Ministerial Conference on Space Applications for Sustainable Development in Asia and the Pacific, 15-20 November 1999, New Delhi: Proceedings</i>	E.01.II.F.6
<i>Sexually Abused and Sexually Exploited Children and Youth in the Greater Mekong Subregion: A Qualitative Assessment of Their Health Needs and Available Services</i>	E.00.II.F.46
<i>Sexually Abused and Sexually Exploited Children and Youth in South Asia: A Qualitative Assessment of Their Health Needs and Available Services</i>	E.00.II.F.47
<i>Statistical Indicators for Asia and the Pacific</i>	
Vol. XXX, n° 1, mars 2000	E.00.II.F.51
Vol. XXX, n° 2, juin 2000	E.00.II.F.57
Vol. XXX, n° 3, septembre 2000	E.00.II.F.62
Vol. XXX, n° 4, décembre 2000	E.00.II.F.63
<i>The Family and Older Persons in Bangladesh, Pakistan and Sri Lanka (Asian Population Studies Series, n° 151)</i>	E.00.II.F.6
<i>The Future WTO Agenda and Developing Countries: Selected Papers and Issues Discussed at the ESCAP/UNCTAD/ADB Meeting of Senior Officials on the Future WTO Agenda and Developing Countries, Bangkok, 23-25 August 1999 (Studies in Trade and Investment, 41)</i>	E.00.II.F.50
<i>Using CEDAW at the Grass Roots: Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women in the Pacific</i>	E.01.II.F.9
<i>Violence against Women in South Asia</i>	E.01.II.F.13
<i>Wastewater Management Policies and Practices in Asia and the Pacific (Water Resources Series, n° 79)</i>	E.00.II.F.44
<i>Women in Asia and the Pacific: High-level Intergovernmental Meeting to Review Regional Implementation of the Beijing Platform for Action, 26-29 October 1999: Proceedings</i>	E.01.II.F.10
<i>Youth Participation Manual</i>	E.00.II.F.43
<i>Youth Policy Formulation Manual</i>	E.00.II.F.44

B. Documents présentés à la Commission

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/L.145/Rev.1	Ordre du jour provisoire	3
E/ESCAP/L.146 et Corr.1 et 2	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/1198	Rapport sur la situation économique actuelle dans la région et problèmes de politique générale	5 a)
E/ESCAP/1199	Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP: pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique	5 b)
E/ESCAP/1200	Rapport du Secrétaire exécutif sur l'application de la résolution 53/1 de la Commission, relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, et sur les questions connexes	6

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/1201	Rapport du Comité de la coopération économique régionale sur sa huitième session	7 a)
E/ESCAP/1202	Questions et faits émergents concernant le sous-programme: coopération économique régionale	7 a)
E/ESCAP/1203	Rapport sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	7 a)
E/ESCAP/1204	Rapport sur le Réseau régional du génie et de la machine agricoles	7 a)
E/ESCAP/1205	Rapport de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000)	7 b)
E/ESCAP/1206	Rapport de la Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie et le développement durable	7 b)
E/ESCAP/1206/Add.1	Examen des résultats de la Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie et le développement durable	7 b)
E/ESCAP/1207	Rapport sur des questions concernant l'environnement et la mise en valeur durable des ressources naturelles	7 b)
E/ESCAP/1208	Rapport du Comité d'action socioéconomique pour la dépaupérisation rurale et urbaine sur sa troisième session	7 c)
E/ESCAP/1209	Rapport de la Réunion régionale de haut niveau préparatoire à Istanbul+5	7 c)
E/ESCAP/1210	Progrès accomplis dans l'application des résolutions et des décisions relatives aux mesures socioéconomiques visant à dépaupériser les zones rurales et urbaines	7 c)
E/ESCAP/1211 et Corr.1	Rapport sur le Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique	7 c)
E/ESCAP/1212	Rapport du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel sur sa troisième session	7 d)
E/ESCAP/1213	Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique	7 d)
E/ESCAP/1214	Rapport du Comité de statistique sur sa douzième session	7 e)
E/ESCAP/1215	Rapport sur l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	7 e)
E/ESCAP/1216	Rapport de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral sur sa cinquième session	7 f)
E/ESCAP/1217	Exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001	8 a)
E/ESCAP/1218	Modifications de programme proposées pour 2001	8 a)
E/ESCAP/1219 et Corr.1	Projet de programme de travail pour 2002-2003	8 b)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/1220	Calendrier provisoire des réunions et des programmes de formation (avril 2001-mars 2002)	8 c)
E/ESCAP/1221	Activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées	9
E/ESCAP/1222	Rapport du Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique	10
E/ESCAP/1223	Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est	10
E/ESCAP/1224	Rapport de la Commission du Mékong	10
E/ESCAP/1225	Rapport du Comité des typhons	10
E/ESCAP/1226	Rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux	10
E/ESCAP/1227 et Add.1	Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	11
E/ESCAP/1228	Date, lieu et thème de la cinquante-huitième session de la Commission	12
E/ESCAP/1228/Add.1	Liste des thèmes proposés pour la cinquante-huitième session de la Commission et questions à examiner à la Table ronde ministérielle	12
E/ESCAP/1229	Préparatifs régionaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida (25-27 juin 2001)	5 c)
E/ESCAP/1230	Rapport sur l'application de la résolution 56/1 de la Commission relative à la Décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009)	7 a)

Annexe V

LISTE DES PUBLICATIONS, RÉUNIONS ET SERVICES CONSULTATIFS EN 2000

A. Liste des publications

Coopération économique régionale

Development through Globalization and Partnership in the Twenty-first Century: An Asia-Pacific Perspective for Integrating Developing Countries and Disadvantaged Economies in Transition into the International Trading System on a Fair and Equitable Basis (ST/ESCAP/2054)

Private Sector Perspectives in the Greater Mekong Subregion (ST/ESCAP/2065)

Regional Cooperative Policy Mechanism for the Transfer, Financing and Management of Environmentally Sound Technology (ST/ESCAP/2055)

Small Rural Industries in the Asia-Pacific Region (ST/ESCAP/2066)

Studies in Trade and Investment: 37. Implications of the General Agreement on Trade in Services (GATS) for Asia-Pacific Economies (ST/ESCAP/1926); 41. *The Future WTO Agenda and Developing Countries* (ST/ESCAP/2047); 43. *Interregional Cooperation in Trade and Investment: Asia-Latin America* (ST/ESCAP/2069)

TISNET Trade and Investment Information Bulletin, n^{os} 25 à 36

Recherche et analyse des politiques en matière de développement

A Manual for Evaluating Targeted Poverty Alleviation Programmes (ST/ESCAP/2071)

Asia-Pacific Development Journal, vol. 7, n^o 1, juin 2000 (ST/ESCAP/2058); n^o 2, décembre 2000 (ST/ESCAP/2090)

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2000 (ST/ESCAP/2043)

Least Developed Countries Series, n^o 3, *Options for Exchange Rate Policy* (ST/ESCAP/2037); n^o 5, *Review of Implementation of the Programme of Action for the Least Developed Countries for the 1990s: Subregional Studies* (ST/ESCAP/2084)

Promotion of Foreign Direct Investment: Lessons for Economies in Transition (ST/ESCAP/1983)

Développement social

Asian and Pacific Decade of Disabled Persons – Midpoint: Country Perspectives (ST/ESCAP/2014)

ESCAP HRD Course for Youth Development (ST/ESCAP/2008)

ESCAP HRD Newsletter, n^{os} 14 et 15

Government-NGO Cooperation Series, n^o 5, *Bringing the Beijing Platform for Action to the Grass Roots: Promoting NGO-Government Collaboration in the Implementation of the Jakarta Declaration for the Advancement of Women in Asia and the Pacific and the Global Platform for Action* (ST/ESCAP/2016)

Guidelines on the Implementation of the Macao Plan of Action on Ageing for Asia and the Pacific (imprimé en anglais, chinois, français et russe) (ST/ESCAP/2080)

Handbook for Literacy and Post-literacy for Capacity-building of Organizations (ST/ESCAP/2044)

HRD for Youth Empowerment: Eight Innovative Approaches Submitted for the 1999 ESCAP HRD Award (ST/ESCAP/2083)

HRD Through Adult Education: Innovative Approaches Submitted for the 1998 ESCAP HRD Award (ST/ESCAP/2052)

Sexually Abused and Sexually Exploited Children and Youth in Cambodia: A Qualitative Assessment of their Health Needs and Available Services in Selected Provinces (ST/ESCAP/2073)

Sexually Abused and Sexually Exploited Children and Youth in Yunnan Province, China: A Qualitative Assessment of their Health Needs and Available Services in Selected Areas of the Province (ST/ESCAP/2074)

Sexually Abused and Sexually Exploited Children and Youth in the Greater Mekong Subregion: A Qualitative Assessment of their Health Needs and Available Services (ST/ESCAP/2045)

Sexually Abused and Sexually Exploited Children and Youth in the Lao People's Democratic Republic: A Qualitative Assessment of their Health Needs and Available Services in Selected Provinces (ST/ESCAP/2075)

Sexually Abused and Sexually Exploited Children and Youth in Myanmar: A Qualitative Assessment of their Health Needs and Available Services in Selected Provinces (ST/ESCAP/2076)

Sexually Abused and Sexually Exploited Children and Youth in South Asia: A Qualitative Assessment of their Health Needs and Available Services (ST/ESCAP/2038)

Sexually Abused and Sexually Exploited Children and Youth in Thailand: A Qualitative Assessment of their Health Needs and Available Services in Selected Provinces (ST/ESCAP/2077)

Sexually Abused and Sexually Exploited Children and Youth in Viet Nam: A Qualitative Assessment of their Health Needs and Available Services in Selected Provinces (ST/ESCAP/2078)

Social Development Newsletter, n° 42 et 43

Strategies for Community-based Drug Demand Reduction (ST/ESCAP/1931)

WINAP Newsletter n° 26 et 27

Women in Asia and the Pacific: High-level Intergovernmental Meeting to Review Regional Implementation of the Beijing Platform for Action (ST/ESCAP/2061)

Women in Development Discussion Paper Series: n° 6, *Utilizing Business Opportunities for Women Entrepreneurs in Asia and the Pacific*; n° 7, *Women and Violence, Human Rights and Armed Conflict*; n° 8, *Empowerment of Women in Poverty: Report of ESCAP/Grameen Bank Regional Seminar*; n° 9, *Women in Poverty in Malaysia: A Review of Extant Studies, Policies and Programmes and Survey Report*; n° 10, *Women in Poverty in the Philippines: A Review of Extant Studies, Policies and Programmes and Survey Report*

Youth in the Philippines: A Review of the Youth Situation and National Policies and Programmes (ST/ESCAP/2082)

Youth in Thailand: A Review of the Youth Situation and National Policies and Programmes (ST/ESCAP/2081)

Youth Participation Manual (ST/ESCAP/2036)

Youth Policy Formulation Manual (ST/ESCAP/2035)

Population et développement rural et urbain

Asia-Pacific Population Journal, vol. 15, n° 1 (ST/ESCAP/2068); n° 2 (ST/ESCAP/2086); n° 3 (ST/ESCAP/2094)

Asian Population Studies Series, n° 151, *The Family and Older Persons in Bangladesh, Pakistan and Sri Lanka* (ST/ESCAP/1997); n° 155, *Monitoring Reproductive Health* (ST/ESCAP/2070)

Compendium of United Nations Work Programmes on Rural Poverty Alleviation (2000-2001) (ST/ESCAP/2091)

Cost-effective Employment Promotion for the Rural Poor (ST/ESCAP/2064)

Directory of Sources of Fertilizer-related Information with Special Reference to Asia and the Pacific (ST/ESCAP/2097)

Managing the Transition from the Village to the City in the South Pacific (ST/ESCAP/1994)

Environnement et mise en valeur des ressources naturelles

Asian-Pacific Remote Sensing and GIS Journal, vol. 12, n° 1

Assessment of Water Resources and Water Demand by User Sector in Nepal (ST/ESCAP/2049)

Atlas of Mineral Resources in the ESCAP Region, vol. 15, *Geology and Mineral Resources of Azerbaijan* (ST/ESCAP/2033)

Confluence, n° 34, décembre 1999; n° 35, juin 2000; n° 36, décembre 2000

Delhi Declaration and Strategy and Action Plan on Space Technology Applications in Asia and the Pacific for the New Millennium (ST/ESCAP/2059)

Energy Resources Development Series, n° 37, *Commercialization of Renewable Energy Technologies for Sustainable Development* (ST/ESCAP/2006)

ESCAP Energy News, vol. XVII, n° 1 et 2

Guidebook on Cogeneration as a Means of Pollution Control and Energy Efficiency in Asia (ST/ESCAP/2026)

Impact Assessment and Regional Response Strategies for Climate Change (ST/ESCAP/2030)

Implementation of Agenda 21 and the Regional Action Programme for Environmentally Sound and Sustainable Development, 1996-2000 (ST/ESCAP/2031)

Mineral Concentrations and Hydrocarbon Accumulations in the ESCAP Region, vol. 11, *Integrated Assessment and Development of Mineral Resources in the Greater Mekong Subregion* (ST/ESCAP/2013)

Mineral Resources Assessment, Development and Management Series, vol. 4, *Minerals and Metals Development and Trade for Sustainable Supply in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/1907)

Second Ministerial Conference on Space Applications for Sustainable Development in Asia and the Pacific, New Delhi, 15-20 November 1999: Delhi Declaration and Strategy and Action Plan on Space Technology Applications in Asia and the Pacific for the New Millennium (ST/ESCAP/2062)

Space Technology Applications Newsletter, vol. 17, n° 4; vol. 18, n° 1 et 2

Water Resources Journal: mars 2000 (ST/ESCAP/SER.C/204); juin 2000 (ST/ESCAP/SER.C/205); septembre 2000 (ST/ESCAP/SER.C/206); et décembre 2000 (ST/ESCAP/SER.C/207)

Water Resources Series, n° 79, *Wastewater Management Policies and Practices in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/SER.F/79); n° 80, *Principles and Practices of Water Allocation among Water-use Sectors* (ST/ESCAP/SER.F/80)

Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel

A Review of Regional and Subregional Agreements on Land Transport Routes: Issues and Alternative Frameworks (ST/ESCAP/2034)

Development of Asia-Europe Rail Container Transport through Block-trains: Northern Corridor of the Trans-Asian Railway (ST/ESCAP/2032)

Guidelines for Asian Highway Promotion (ST/ESCAP/2057)

Statistiques

Asia-Pacific in Figures, 2000 (ST/ESCAP/2100)

Government Computerization Newsletter, n° 15, juillet 2000

Statistical Indicators for Asia and the Pacific, vol. XXX, n° 1, mars 2000 (ST/ESCAP/2051); n° 2, juin 2000 (ST/ESCAP/2067); n° 3, septembre 2000 (ST/ESCAP/2093); n° 4, décembre 2000 (ST/ESCAP/2102)

Statistical Newsletter, n° 116 à 119

B. Liste des réunions

Coopération économique régionale

Réunion du secteur des entreprises de la sous-région Bassin du Mékong (Bangkok, février)

Séminaire sur la coopération interrégionale Asie-Amérique latine dans les domaines du commerce et des investissements (Bangkok, février)

Réunion d'experts sur la mise en réseau régionale de l'information commerciale et investissementale (Bangkok, février)

Ateliers nationaux sur la facilitation du commerce au sein de la sous-région de la SAARC et avec les autres sous-régions (Katmandou, mars; Karachi et Islamabad, avril; New Delhi, août)

Comité de travail pour ASPAT 2000 Delhi (New Delhi, troisième session, mars; quatrième session, septembre)

Seizième session du Comité permanent de l'Accord de Bangkok (Bangkok, avril)

Conférence internationale 2000 sur les pépinières d'entreprises et l'innovation technologique [Shanghai (Chine), avril]

Quatrième Réunion consultative avec les organisations coopérantes dans le cadre du Projet relatif à l'assistance consultative au secteur industriel aux fins de la promotion des exportations [Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam), mai]

Premier cours OMC-CESAP de politique commerciale sur l'OMC et le système commercial multilatéral pour les économies en développement d'Asie (Bangkok, mai)

Atelier Centre international chinois de recherche et formation commerciales-CESAP-CAPTT pour la formation d'instructeurs à la préparation et à la gestion des projets industriels, à l'intention de certains pays en développement de l'Asie et du Pacifique en cours de réforme économique (Beijing, mai)

Atelier de sensibilisation à l'amélioration de la qualité en République démocratique populaire lao (Vientiane, juin)

Cinquième Réunion consultative des chefs de secrétariat des organisations sous-régionales et de la CESAP (Bangkok, juin)

Table ronde régionale sur la technologie de l'information et le développement (New Delhi, juin)

Séminaire sur le rôle de la Chine dans le commerce interrégional (Beijing, juin)

Cours CESAP de formation à la gestion au Myanmar dans le cadre du Plan Hi-Fi pour le développement du secteur privé dans la sous-région Bassin du Mékong (Yangon, juillet)

Atelier sur la politique de la concurrence et le rôle des pouvoirs publics (Bangkok, juillet)

Atelier de formation sur la promotion du commerce pour les économies en transition d'Asie centrale et du Transcaucase (Almaty, août)

Formation d'instructeurs au Programme d'amélioration de la qualité et du travail dans les petites entreprises en République démocratique populaire lao (Vientiane, août)

Consultation régionale sur le renforcement du système d'incubation technologique aux fins de création d'entreprises de haute technologie (Séoul, août)

Séminaire sur la mise en valeur des ressources humaines en rapport avec la technologie de l'information (Séoul, septembre)

Ateliers nationaux sur l'accroissement des débouchés d'exportation par un développement écologiquement rationnel des entreprises (Colombo, Hanoi, Katmandou et Vientiane, septembre)

Ateliers nationaux sur la formation à certaines questions relatives à la gestion des PME (Almaty et Erevan, septembre)

Réunion de lancement du Forum des entreprises de la sous-région du Bassin du Mékong (Bangkok, octobre)

Atelier complémentaire de formation d'instructeurs à l'amélioration du travail dans les petites entreprises en République démocratique populaire lao (Vientiane, octobre)

Deuxième Colloque-exposition international sur les technologies de traitement industriel des fruits et légumes [Yantai (Chine), octobre]

Douzième session du Groupe directeur du Comité de la coopération économique régionale [Inchon (République de Corée), octobre]

ASPAT 2000 DELHI (New Delhi, novembre)

Réunion régionale CESAP-CNUCED-PNUD sur les besoins en matière de recherche et de formation concernant le commerce inter-national dans les pays d'Asie et du Pacifique (New Delhi, novembre)

Réunion spéciale d'experts sur la promotion des nouvelles formes de financement pour le transfert, le développement et l'application des écotechnologies (New Delhi, novembre)

Réunion régionale du secteur des entreprises dans le cadre de l'Accord de Bangkok (Bangkok, novembre)

Séminaire sur l'Accord de Bangkok (Yangon, novembre)

Réunion consultative des parties intéressées par la téléinformatique en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, décembre)

Recherche et analyse des politiques en matière de développement

Atelier sous-régional pour les pays de l'Asie du Sud sur la prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques (Colombo, juin)

Atelier national sur la prise en compte de l'environnement dans les décisions économiques à Sri Lanka (Colombo, juin)

Réunion consultative régionale de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (Jakarta, août)

Séminaire national sur le financement du développement économique au Tadjikistan (Douchanbé, septembre)

Réunion régionale de haut niveau préparatoire à la troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Dhaka, novembre)

Réunion d'experts sur les questions et politiques de développement (Bangkok, décembre)

Développement social

Atelier national sur la mise en place d'un système d'information de gestion pour le développement social (Téhéran, janvier; Malé, mars)

Atelier régional de formation aux statistiques sur les incapacités (New Delhi, février)

Promotion de la femme dans les petites entreprises en Indochine : coopération technique entre pays en développement (Dhaka, février)

Réunion du Jury du Prix CESAP 1999 de la mise en valeur des ressources humaines (Bangkok, février)

Cours régional de formation d'instructeurs sur la convivialisation du milieu de vie des handicapés (Bangkok, mars)

Séminaire régional sur l'évaluation et le classement des délinquants adultes et juvéniles (Bangkok, mars)

Sous-Comité CIRAP pour le VIH/sida (Bangkok, mars)

Atelier de formation sur la mobilisation sociale [Pattaya (Thaïlande), mars]

Concertation concernant la politique nationale en matière de mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes [Bangkok; Hanoi; Kuala Lumpur; Quezon City (Philippines), mars]

Cours national MVRH en matière de promotion des jeunes (Phnom Penh, mars; Vientiane, juillet; Yangon, novembre)

Réunion préparatoire à l'intention des instructeurs du projet «Renforcement du réseau d'information des femmes dans la région de l'Asie et du Pacifique grâce à un réseautage informatique» (Manille, avril)

Dix-neuvième session du Sous-Comité CIRAP pour les problèmes concernant les handicapés (Bangkok, mai)

Séminaire régional sur les systèmes d'information de gestion pour le développement social (Bangkok, mai)

Comité régional de planification pour les manifestations de la CESAP concernant les jeunes (Bangkok, mai)

Réunion de consultants sur l'évaluation des programmes de création de revenus et d'emplois destinés à atténuer les incidences socioéconomiques de la crise économique (Bangkok, mai)

Réunion spéciale du Sous-Comité inter-institutions pour la promotion de la femme (Bangkok, mai)

Consultation régionale sur le développement social (Bangkok, mai)

- Atelier régional pour la formation des femmes au réseautage électronique (Séoul, juin)
- Cours MVRH de la CESAP sur les services psychosociaux et médicaux destinés aux enfants et aux jeunes victimes d'abus et d'exploitation sexuels [Katmandou et Pokhara (Népal), juillet et décembre; Bangkok et Pattaya (Thaïlande), septembre]
- Examen des progrès sur le terrain et deuxième atelier de formation à la mobilisation sociale [Pattaya (Thaïlande), juillet-août]
- Atelier régional sur la prévention du tourisme à caractère sexuel impliquant les enfants en Asie par la formation et la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur touristique (Bangkok, août)
- Séminaire et atelier de planification sur le renforcement des politiques de sécurité sociale (Bangkok, août)
- Cours MVRH national complémentaire pour la promotion des jeunes [Luang Prabang (République démocratique populaire lao), août; Chongqing (Chine), octobre; Phnom Penh, octobre]
- Groupe de travail thématique du VIH/sida (Bangkok, septembre)
- Conférence Asie-Pacifique sur le tourisme pour les personnes handicapées [Bali (Indonésie), septembre]
- Groupe de travail thématique de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes (Bangkok, septembre)
- Séminaire Asie-Pacifique d'experts préparatoire à la Conférence mondiale contre le racisme: migrants et traite d'êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (Bangkok, septembre)
- Atelier régional sur les campagnes de prévention de la toxicomanie et du VIH/sida en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, octobre)
- Réunion d'évaluation du projet CESAP-Conférence chrétienne d'Asie sur la promotion de la MVRH parmi les jeunes des pays en transition et des pays moins favorisés (Bangkok, novembre)
- Séminaire de formation sur l'accessibilité des installations et services de transport public [Shenzhen (Chine), novembre]
- Participation de femmes entrepreneurs à la neuvième Foire commerciale internationale de l'Asie et du Pacifique (ASPAT 2000) (New Delhi, novembre)
- Réunion d'experts chargée d'établir une stratégie à partir de la mise en œuvre au niveau régional des textes issus de l'Examen mondial du Programme d'action de Beijing (Bangkok, novembre)
- Colloque du millénaire sur les handicaps mentaux (Singapour, novembre)
- Groupe de travail thématique des problèmes concernant les handicapés (Bangkok, décembre)
- Groupe de travail thématique du suivi du Sommet mondial pour le développement social (Bangkok, décembre)
- Conférence régionale sur les femmes asiatiques pour une culture de paix (Hanoi, décembre)
- Atelier national sur les filets de protection sociale [Makati (Philippines), décembre]
- Campagne 2000 pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (Bangkok, décembre)
- Population et développement rural et urbain**
- Réunion régionale d'experts sur le renforcement des liens entre le crédit rural, la vulgarisation agricole et la commercialisation (Bangkok, avril)
- Session de formation Internet CESAP-LOGOTRI-IAT-University of Wales (Cardiff) sur les finances communales (Bangkok, avril-mai)
- Septième session du Sous-Comité CIRAP pour les questions de population-développement (Bangkok, mai)
- Séminaire régional sur la gestion totale de la qualité des instituts de formation et de recherche des administrations locales (Manille, mai)
- Évaluation et orientations futures du réseautage basé sur l'Internet pour la gestion durable de l'information sur les engrais en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, mai)
- Groupe d'experts sur la promotion de la femme dans les administrations locales [Nakhon Nayok (Thaïlande), juin]
- Atelier de formation aux technologies de l'information à l'intention des spécialistes de l'information démographique [Nanjing (Chine), septembre]
- Réunion consultative sur l'information démographique pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est (Beijing, septembre)
- Atelier régional sur la lutte intégrée contre les ravageurs et sur l'agriculture écologique dans le cadre de la dépaupérisation rurale [Suwon (République de Corée), octobre]
- Réunion régionale de haut niveau préparatoire à Istanbul+5 pour l'Asie et le Pacifique [Hangzhou (Chine), octobre]
- Colloque Asie-Pacifique pour la mise en place d'un réseau sur l'alimentation biologique et l'agriculture durable [Kunming (Chine), novembre]

Réunion spéciale d'experts sur la mise au point des bases de données démographiques (Séoul, novembre)

Atelier régional de formation sur les indicateurs de santé génésique et la mise au point d'une base de données sur ces indicateurs (Séoul, novembre)

Dix-neuvième session du Conseil d'administration du Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique [Bogor (Indonésie), novembre]

Atelier LOGOTRI de formation sur l'application des normes ISO 9000 dans les administrations locales et autres organismes publics (Beijing, novembre-décembre)

Atelier de formation sur l'utilisation avancée de l'Internet pour la recherche démographique (Bangkok, décembre)

Environnement et mise en valeur des ressources naturelles

Consultation régionale sur les perspectives énergétiques mondiales du point de vue de l'Asie (Bangkok, janvier)

Deuxième session du Comité directeur de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique [Kitakyushu (Japon), février]

Atelier régional sur la répartition des ressources en eau entre les secteurs utilisateurs (Bangkok, février)

Réunion sous-régionale sur la gestion environnementale stratégique pour les pays d'Asie centrale (Téhéran, février)

Treizième session du Sous-Comité CIRAP pour l'environnement et le développement durable en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, février)

Atelier régional sur la situation des spécialistes de l'environnement en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, mars)

Sixième Réunion de hauts responsables de la coopération environnementale en Asie du Nord-Est (Séoul, mars)

Séminaire régional sur le développement des applications des techniques spatiales au titre de la phase II du PRORESPACE (Bangkok, mars)

Réunion spéciale d'experts sur les applications des techniques spatiales dans l'optique du Programme commun minimum (Bangkok, mars)

Réunion de consultation pour la sous-région du Pacifique préparatoire à la Conférence ministérielle

sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000) (Port-Vila, avril)

Atelier régional sur la situation des agents de coordination pour l'environnement en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, avril)

Atelier table ronde sur l'élaboration d'une prospective nationale de l'eau (Hanoi, avril; Kuala Lumpur et Manille, mai; Bangkok, juin)

Cours de formation pratique à la bonne maîtrise de l'énergie dans le secteur industriel [Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam), phase 1, avril; phase 2, juillet]

Cinquième session du Groupe de travail régional pour les applications des communications satellitaires (Manille, mai)

Réunion régionale d'examen préparatoire à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000) (Bangkok, mai)

Séminaire sur la promotion de l'information en rapport avec la conservation des eaux (Bangkok, mai)

Cinquième session du Groupe de travail régional pour les applications des technosciences spatiales (Canberra, mai)

Groupe de travail régional pour les applications de la météorologie satellitale et la surveillance des aléas naturels (Séoul, juin)

Séminaire sous-régional sur la gestion des déchets dangereux et leur circulation transfrontière [Omsk (Fédération de Russie), juin]

Réunion sous-régionale de consultation pour l'Asie du Sud-Est préparatoire à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000) (Manille, juillet)

Sixième session du Groupe de travail régional pour la télédétection, les SIG et la localisation par satellite (Téhéran, juillet)

Sixième session du Sous-Comité interinstitutions pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (Téhéran, juillet)

Sixième session du Comité consultatif intergouvernemental pour le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (Téhéran, juillet)

Cours de formation de gestionnaires de l'énergie [Calcutta (Inde): phase I, août; phase II, septembre]

Réunion spéciale d'experts sur la planification stratégique pour un avenir énergétique viable: politiques possibles, obstacles et plan d'action (Bangkok, septembre)

- Quarante-cinquième session de l'Équipe opérationnelle interinstitutions sur l'eau pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok, octobre)
- Atelier régional sur les indicateurs du développement durable en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, octobre)
- Séminaire pour l'examen et la finalisation d'un projet de manuel de sensibilisation à la conservation de l'eau [Pattaya (Thaïlande), novembre]
- Atelier régional pour l'Asie sur l'action en faveur de la bonne application de la Convention sur la lutte contre la désertification (Bangkok, novembre)
- Troisième Réunion régionale des agents de coordination nationaux de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en Asie (Bangkok, novembre)
- Réunion régionale de haut niveau sur l'énergie et le développement durable [Bali (Indonésie), novembre]
- Trente-troisième session du Comité CESAP-OMM des typhons [Macao (Chine), novembre-décembre]
- Cours de formation à la télédétection couleur des océans en Asie (2000) (Bangkok, décembre)
- Atelier sur l'utilisation des données provenant du satellite ADEOS-II en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, décembre)
- Transports, communications, tourisme et développement infrastructurel**
- Ateliers nationaux sur l'aménagement durable des transports dans la zone de Rattanakosin de Bangkok (Bangkok, janvier, février, mars)
- Réunion conjointe CESAP-CEE-Commission bangladaise des investissements sur une plate-forme de négociation pour les projets de partenariat secteur public-secteur privé (Dhaka, février)
- Atelier national CESAP-Banque mondiale sur la gestion et le financement des routes (Port Moresby, février)
- Réunion directive d'experts sur le développement du transport ferroviaire conteneurisé entre l'Asie et l'Europe par trains-blocs dans le couloir nord du Chemin de fer transasiatique (Bangkok, février)
- Séminaire Asie-Pacifique organisé par la CESAP, l'Administration thaïlandaise du tourisme et l'OMT sur le partenariat public-privé en matière de développement touristique (Bangkok, mars)
- Ateliers nationaux CESAP-OMI relatifs à la sécurité de la navigation côtière et fluviale (Jakarta, mars; Dhaka, avril)
- Onzième session du Groupe de travail sur le secteur touristique dans la sous-région Bassin du Mékong (Phnom Penh, avril)
- Forum tripartite régional des armateurs, des chargeurs et des ports (Séoul, avril)
- Atelier international CESAP-Banque mondiale sur la gestion des routes et l'établissement d'un fonds pour leur entretien et développement (Hanoi, mai)
- Séminaire sur le développement des avantages économiques du tourisme moyennant la promotion des investissements dans les infrastructures touristiques (Séoul, mai)
- Comité exécutif du Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques [quatrième session : Shanghai (Chine), mai; cinquième session : Singapour, novembre]
- Atelier sous-régional relatif à la base de données sur la Route d'Asie (Almaty, juin)
- Atelier sous-régional sur la formation d'instructeurs pour les opérations de transit, le transport multimodal et la gestion logistique (Bangkok, juillet)
- Séminaires nationaux sur le développement viable du tourisme [Yangon, août; Tianjin (Chine), octobre]
- Séminaire national et sous-régional sur le transport des marchandises dangereuses (New Delhi, septembre)
- Atelier national sur le développement des opérations de transit et du transport multimodal (Vientiane, octobre)
- Conférence et exposition internationales sur le transport fluvial et le dragage (Bangkok, novembre)
- Séminaire directif régional sur les problèmes de transport et de communication des administrations locales urbaines au XXI^e siècle (Kuala Lumpur, novembre)
- Séminaire de formation sur l'accessibilité des moyens et services de transport public [Shenzhen (Chine), novembre]
- Séminaire régional sur les tarifs et redevances de transport dans l'optique d'un développement durable (New Delhi, décembre)
- Séminaire sur le développement des croisières maritimes et du tourisme dans la région de la CESAP (Bangkok, décembre)
- Séminaire sous-régional sur le développement technologique de l'infrastructure du transport fluvial [Kunming (Chine), décembre]

Statistiques

Atelier initial BAsD-CESAP sur la révision de la base et l'interconnexion des séries de comptes nationaux (Bangkok, mars)

Réunion des chefs des bureaux de statistique sur le renforcement des capacités statistiques des pays de l'ASEAN (Bangkok, avril)

Atelier régional sur les statistiques sexospécifiques (Bangkok, mai)

Atelier de formation sous-régional sur les statistiques de l'environnement (Bangkok, mai)

Atelier OCDE-CESAP sur les principaux indicateurs économiques (Bangkok, mai)

Atelier de formation sur les aspects statistiques de la prise en compte du travail non rémunéré dans les politiques nationales (Bangkok, septembre)

Troisième session du Groupe régional de spécialistes-conseils sur la prise en compte du travail rémunéré et du travail non rémunéré dans les politiques nationales (Bangkok, septembre)

Atelier OCDE-BAsD-CESAP sur les enquêtes de conjoncture (Bangkok, novembre)

Sixième session du Bureau du Comité de statistique (Bangkok, novembre)

C. Liste des services consultatifs

Coopération économique régionale

Cambodge: a) évaluation des besoins du pays en matière de politique du commerce international et des investissements étrangers; b) tenue d'un séminaire de formation sur l'adhésion à l'OMC, les effets de l'entrée de la Chine à l'OMC et les conséquences pour les exportations cambodgiennes

Fidji: participation à l'atelier destiné aux parties prenantes et aide au Bureau du commerce international et des investissements des îles Fidji pour la rédaction d'un document sur le commerce électronique

Îles Cook: information au Ministère des affaires étrangères et de l'immigration et au secteur privé sur les questions de politique du commerce extérieur et les perspectives commerciales pour les exportations des îles Cook

Inde: services consultatifs au Gouvernement sur l'introduction du commerce électronique dans le secteur des plantations

Malaisie: a) information au secrétariat de la Fédération des fabricants malaisiens (Kuala Lumpur) et exposé sur l'évolution récente de la politique du commerce international, particulièrement sur l'adhésion de

la Chine à l'OMC et ses conséquences pour les exportateurs malaisiens; b) examen, avec l'Institut maritime de Malaisie, des questions d'actualité concernant le secteur maritime et le commerce international; c) présentation d'un document sur la mondialisation, le commerce international et les transports à un séminaire sur le commerce international et la facilitation du commerce

Maldives: évaluation du cadre de politique générale dans les domaines du commerce intérieur et international et aide au Ministère du commerce, des industries et du travail pour aligner la politique commerciale sur les règles multilatérales et renforcer la compétitivité nationale

Mongolie: a) services consultatifs destinés à différents fonctionnaires des ministères et des administrations concernées sur la facilitation du commerce et le commerce électronique, et tenue de deux séminaires sur ces sujets; b) services consultatifs à la Chambre de commerce et d'industrie de Mongolie sur la politique du commerce extérieur, la promotion des échanges commerciaux et la coordination entre les organisations commerciales gouvernementales et non gouvernementales

Myanmar: a) information aux fonctionnaires de la Direction du commerce extérieur du Ministère du commerce et d'autres services publics intéressés sur l'évolution récente concernant les accords de l'OMC, les conséquences de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Seattle (États-Unis d'Amérique) en 1999, et sur les perspectives des pays en développement en rapport avec les futures négociations commerciales; b) discussions avec des fonctionnaires du Ministère sur les perspectives des exportations en provenance du Myanmar

Népal: a) services d'orientation, de suivi et de conseil sur l'application des différents projets des Nations Unies sur la facilitation du commerce; b) services consultatifs et recommandations sur les moyens de surmonter les difficultés d'application et de faire rapport sur les progrès; c) participation et contribution à l'atelier national sur la facilitation du commerce au sein de la sous-région de la SAARC et avec les autres sous-régions

Pakistan: a) services d'orientation, de suivi et de conseil sur l'application des différents projets des Nations Unies sur la facilitation du commerce; b) services consultatifs et recommandations sur les moyens de surmonter les difficultés d'application et de faire rapport sur les progrès; c) participation et contribution à l'atelier national sur la facilitation du commerce au sein de la sous-région de la SAARC et avec les autres sous-régions

Philippines: a) conseils au Centre philippin de formation commerciale du Département du commerce et de l'industrie et tenue (à Manille, à Cebu et à Davao) de séminaires sur le

développement du commerce international et ses conséquences pour les exportations philippines, et sur l'éco-étiquetage pour les vêtements et les textiles; b) intervention, au deuxième séminaire de l'ASEAN sur le commerce et les investissements, organisé par le Centre de formation commerciale, sur les conséquences de l'adhésion de la Chine à l'OMC

Samoa: a) examen, avec le Département du commerce et de l'industrie, des questions relatives à l'adhésion du Samoa à l'OMC; b) conseils sur les réponses à donner aux questions concernant le mémorandum sur le régime du commerce extérieur; c) information au Département sur l'évolution récente de la politique commerciale, particulièrement au lendemain de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Seattle et de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Bangkok

Thaïlande: intervention sur l'évolution récente de la politique du commerce international et ses conséquences pour les pays en développement de la région de la CESAP, à l'occasion du cours de formation sur la promotion des exportations pour les pays en développement d'Asie organisé par le Département de la promotion des exportations

Recherche et analyse des politiques en matière de développement

Fidji: a) aide à la Fiji Credit Union League pour préparer la mise en place des activités de banque centrale; b) préparation de la mission d'assistance technique à Nasinu; c) échanges avec le Gouverneur de la Reserve Bank of Fiji sur les activités de la banque et les questions d'intérêt commun; d) discussions sur le plan global de Nasinu et préparation du chapitre du plan de développement national sur le micro-financement; e) aide au Conseil municipal de Nasinu pour la formulation du plan global; f) suivi des activités de l'équipe chargée de formuler le plan stratégique du Conseil et évaluation des travaux en cours

Nouvelle-Calédonie: a) suivi de l'exécution du plan quinquennal de la Chambre de commerce et d'industrie et du plan de développement d'activités génératrices de revenus parmi les tribus canaques; b) aide au Secrétaire général du Bureau de la coopération régionale pour définir la politique étrangère de la Nouvelle-Calédonie; c) suivi du projet sur la promotion des activités génératrices de revenus pour les tribus canaques exécuté par la Chambre de commerce et d'industrie

Tadjikistan: a) aide au gouvernement à l'occasion des préparatifs et de la tenue de la troisième session du groupe de travail du projet SPECA; b) conseils au Gouvernement à l'occasion des préparatifs et de la tenue de la quatrième session du groupe de travail

Vanuatu: a) préparation du plan d'entreprise de la Commission des services financiers de Vanuatu, comprenant un questionnaire d'enquête; b) présentation de l'enquête au conseil d'administration, au personnel et aux contreparties locales; c) aide au Directeur général pour établir les plans d'action

Développement social

Fidji: examen de la planification du développement social et soutien à l'atelier régional pour les dirigeants des mouvements de jeunes

Népal: aide à la Commission nationale de planification pour la rédaction d'un rapport intérimaire sur les engagements nationaux devant être soumis à l'occasion de l'examen quinquennal (à Genève en juin 2000) des engagements pris au Sommet mondial pour le développement social

Pakistan: aide au Département de la planification, de l'environnement et du développement du Gouvernement de la Province frontière du Nord-Ouest pour intégrer les paramètres de l'action contre la pauvreté dans les projets multisectoriels de développement local

Philippines: a) conception d'un programme de formation pour permettre aux membres de la Ligue des vice-gouverneurs des Philippines (Bacolod, Manille) et aux membres des assemblées législatives provinciales d'adopter des politiques et de prendre des décisions d'attribution de fonds en faveur de la lutte contre la pauvreté; b) aide au Département de la protection sociale et du développement social pour établir un cadre de développement tenant compte des sexes et pour faire la démonstration de son utilisation pour évaluer la productivité, les niveaux de compétence et les projets de renforcement des capacités pour les femmes défavorisées; c) participation, à titre d'expert, à l'atelier national sur les filets de sécurité sociale aux Philippines

Samoa: a) achèvement du rapport sur la situation de la jeunesse et aide à la mise au point de la politique de la jeunesse; b) aide à l'application de la politique nationale de la jeunesse et soutien à la planification organisationnelle du Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture; c) examen des mécanismes de planification du Ministère et de leurs relations avec les mécanismes de planification nationaux, et conseils sur la politique nationale de la jeunesse

Thaïlande: partage des compétences en matière d'intégration sociale et d'incorporation de mesures de lutte contre la pauvreté dans la gouvernance locale exercée par des dirigeantes

Tuvalu: a) examen du second projet de politique d'aide sociale; b) examen des questions et de la législation en matière d'aide sociale à la suite de discussions avec le Département des affaires communautaires

Vanuatu: a) conseils au Conseil national des femmes de Vanuatu sur l'application de son plan organisationnel et préparation de la création de l'organisation Vanuatu Women in Politics; b) conseils sur la programmation de l'éducation non formelle; c) mise au point du rapport de l'atelier sur la gouvernance; d) appui à la mission au Vanuatu de l'Organisation mondiale des personnes handicapées; e) aide au Conseil des ministres de Vanuatu à la demande du Ministère de la jeunesse et des sports, pour la soumission d'un rapport sur la politique de la jeunesse dans le pays

Environnement et mise en valeur des ressources naturelles

Cambodge: a) conseils au Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sur une évaluation de l'impact environnemental du projet hydroélectrique de Kirirom et de son accord d'exécution; b) aide au Ministère de l'environnement pour une évaluation préliminaire des conséquences des traités et conventions régionaux et internationaux sur l'environnement non encore ratifiés par le Cambodge et soumission de recommandations concernant leur ratification; c) suggestions sur l'application effective des conventions et des accords déjà ratifiés

Chine: conseils à l'Institut d'hydrologie et des ressources hydrauliques de Nanjing dans le domaine de l'ingénierie et des stratégies de maîtrise des crues

Îles Cook: conseils au Service de l'environnement du Gouvernement pour la rédaction de la loi sur l'environnement 2000

Inde: conseils au Ministère de l'environnement et des forêts sur l'application de la série de normes ISO 14 000 et sur la préparation de directives sur le respect volontaire des normes environnementales par les industries

Indonésie: conseils à la Direction générale de la géologie et des ressources minérales sur la formulation de programmes à court terme, à moyen terme et à long terme pour le développement du secteur des minéraux

Mongolie: a) conseils sur la politique et l'économie des ressources minérales; b) conseils au Ministère de la nature et de l'environnement sur l'examen des dispositifs de gestion des déchets solides d'Ulaanbaatar et propositions de faire participer le secteur privé à la gestion de ces déchets

Myanmar: a) conseils au Département de météorologie et d'hydrologie du Ministère des transports pour l'installation de stations de contrôle de la qualité de l'eau sur les principaux cours d'eau; b) conseils à la Commission nationale des affaires

environnementales sur l'examen de son projet de rapport, l'organisation d'une réunion et la mise au point du projet de rapport sur l'état de l'environnement; c) conseils au Département sur le contrôle de la qualité de l'eau

Pakistan: conseils au Département de la planification et du développement et à l'Agence pour la protection de l'environnement du Baluchistan (Quetta) sur les moyens de remédier aux problèmes d'eau particulièrement graves et intervention d'un expert à un atelier de formation à l'exploitation et à la recharge des eaux souterraines

Philippines: conseils à l'Administration nationale des ressources hydrauliques sur les politiques et la réglementation de l'eau

République démocratique populaire lao: a) conseils au Comité national de coordination des ressources hydrauliques sur les politiques et la réglementation des ressources en eau; b) conseils sur l'application des dispositions de la législation minière

République populaire démocratique de Corée: a) conseils au Ministère des terres et de la protection de l'environnement sur les technologies du charbon propre et conduite d'un atelier national de deux jours sur ces technologies; b) conseils à l'Académie des sciences sur les tendances mondiales de la gestion des ressources hydrauliques et la prévision des effets environnementaux de la construction de barrages fluviaux

Sri Lanka: aide au gouvernement pour l'examen du Plan national d'action environnementale et suggestion d'améliorations

Thaïlande: examen de la situation actuelle des installations d'écoulement des eaux usées et de drainage des eaux de pluie à Bangkok et conseils à l'Administration métropolitaine de Bangkok sur les avantages et la faisabilité de réseaux séparés pour l'écoulement des eaux usées et le drainage des eaux de pluie à Bangkok

Statistiques

Iran (République islamique d'): conseils à la Banque centrale d'Iran sur l'application du SCN de 1993

Kazakhstan: conseils sur les flux de produits, le compte financier et le recalcul des séries dynamiques à l'occasion du passage à la nouvelle classification des activités économiques

Maldives: services consultatifs sur le SCN de 1993

Micronésie (États fédérés de): formation du personnel chargé de la compilation des comptes nationaux et examen de cette compilation, en particulier des ressources de données et des méthodes

Mongolie: a) conseils sur l'application du SCN de 1993; b) intervention d'un expert au séminaire sur l'enquête concernant l'utilisation du temps et l'évaluation du travail non rémunéré

Népal: conseils sur le changement de base et sur la liaison des séries de comptes nationaux et aide aux activités de formulation pour la compilation du PIB trimestriel et à la mise au point du programme de travail pour le passage au SCN de 1993

Pakistan: conseils sur l'application du SCN de 1993 et sur la formulation des activités de compilation du PIB trimestriel, des PIB régionaux et des comptes satellites

Papouasie-Nouvelle-Guinée: examen des compilations actuelles des statistiques des comptes nationaux et définition du cadre d'amélioration et des modalités du passage au SCN de 1993

Philippines: a) conseils sur l'estimation des modifications de la mesure du volume des comptes nationaux et sur la compilation des comptes régionaux; b) examen des comptes sectoriels et de l'estimation à prix constant au moyen de l'indice de volume en chaîne pour le SCN de 1993

Sri Lanka: conseils sur le SCN de 1993

Thaïlande: conseils sur la compilation des comptes du secteur financier et du secteur public et sur l'estimation des services de médiation financière interne

Viet Nam: conseils au Bureau des statistiques générales sur la compilation des comptes du secteur institutionnel, du PIB trimestriel et des comptes régionaux

MANDAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Adopté par le Conseil économique et social à sa quatrième session, modifié à ses sessions ultérieures et révisé en application de diverses résolutions de l'Assemblée générale.

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale "recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient", et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avec le mandat suivant :

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et du Pacifique et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et du Pacifique, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à condition que ces

services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou des organismes compétents des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

2. Les territoires de l'Asie et du Pacifique mentionnés au paragraphe 1 comprendront : l'Afghanistan, l'Arménie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la Chine, la Corée, la Fédération de Russie, les Fidji, la Géorgie, Guam, Hong Kong (Chine), les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, les Iles Marshall, les Iles Salomon, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, Kiribati, Macao (Chine), la Malaisie, les Maldives, la Micronésie (États fédérés de), la Mongolie, le Myanmar, Nauru, le Népal, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, l'Ouzbékistan, le Pakistan, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Polynésie française, la République démocratique populaire lao, le Samoa, les Samoa américaines, Singapour, Sri Lanka, le Tadjikistan, la Thaïlande, les Tonga, le Turkménistan, la Turquie, Tuvalu, Vanuatu et le Viet Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Géorgie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam, étant entendu que tout État situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront Guam, Hong Kong (Chine), les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, Macao (Chine), Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les Samoa américaines.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ce territoire, de cette partie ou de ce groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires vient à assurer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des États membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des États admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute

question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans la résolution 1296 (XLIV) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commission pourra, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera à Bangkok (Thaïlande).

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

Annexe VII

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Tel qu'établi à la première session de la Commission, confirmé et adopté à sa deuxième session, et modifié lors des sessions ultérieures

Chapitre premier

SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission :

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil. À la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 49.

Article 3

La Commission invite tout État membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

Chapitre II

ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes :

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter;

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session. La Commission inscrit la question à son ordre du jour si les deux tiers au moins des membres présents et votants en décident ainsi.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

Chapitre III

REPRÉSENTATION, VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et les deux Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

Chapitre IV

BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un État membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un État membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'État membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet État membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

Chapitre V

SECRETARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

Chapitre VI

CONDUITE DES DÉBATS

Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce

cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 28

À tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 31

Les projets de résolution et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 33

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 34

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote tout d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 36

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

Chapitre VII

VOTE

Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 38

Sous réserve des dispositions de l'alinéa b) de l'article 6, les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 39

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 40

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 41

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 42

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

Article 43

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

Chapitre VIII

LANGUES

Article 44

L'anglais, le chinois, le français et le russe sont les langues de travail de la Commission.

Article 45

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans les autres.

Chapitre IX

COMPTES RENDUS

Article 46

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des États membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial, ou qui figurent sur la Liste et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 48

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 49

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial ou qui figurent sur la Liste.

Chapitre X

PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 50

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

Chapitre XI

CONSULTATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Article 51

1. Lorsqu'un point dont on a proposé l'inscription à l'ordre du jour provisoire d'une session contient une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités qui se rapportent à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif entre en consultation avec l'institution ou les institutions intéressées et fait rapport à la Commission sur les moyens qui permettent d'assurer un emploi coordonné des ressources des diverses organisations.

2. Lorsqu'une proposition, présentée au cours d'une réunion et tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités, se rapporte à des questions qui intéressent directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence

internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif, après avoir consulté dans toute la mesure possible les représentants de l'institution ou des institutions intéressées qui participent à la réunion, attire l'attention des participants sur ces aspects de la proposition.

3. Avant de prendre une décision sur les propositions susvisées, la Commission s'assure que les institutions intéressées ont dûment été consultées.

Chapitre XII

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 52

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission. Les organisations qui figurent sur la Liste peuvent se faire représenter à celles de ces séances qui sont consacrées à des questions relevant de leur domaine d'activité.

Article 53

Les organisations dotées du statut consultatif général et spécial peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision et lorsqu'ils ont déjà été distribués sous quelque autre forme aux membres ou aux membres associés de la Commission ou de ses organes subsidiaires.

Article 54

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits :

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations dotées du statut consultatif général n'est distribué *in extenso* que s'il ne comporte pas plus de 2 000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2 000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le texte des exposés écrits présenté par une organisation dotée du statut consultatif spécial n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 1 500 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 1 500 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou un autre organe subsidiaire en fait expressément la demande;

f) Le Secrétaire exécutif peut, en consultation avec le Président ou la Commission elle-même, inviter les organisations figurant sur la Liste à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a), b), c) et e) ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

g) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle, lorsqu'un membre ou membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 55

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations dotées du statut consultatif général et spécial soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu à la demande de l'organisation;

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations qui figurent sur la Liste peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 56

Sous réserve des dispositions de l'article 23, la Commission peut recommander qu'une organisation non gouvernementale spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues aux alinéas d) et e) de l'article 54 ne s'appliquent pas dans ce cas.

Chapitre XIII

SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 57

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 58

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 59

À moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

Chapitre XIV

RAPPORTS

Article 60

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

Chapitre XV

AMENDEMENTS ET SUSPENSION D'APPLICATION

Article 61

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم • استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف •

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra..
